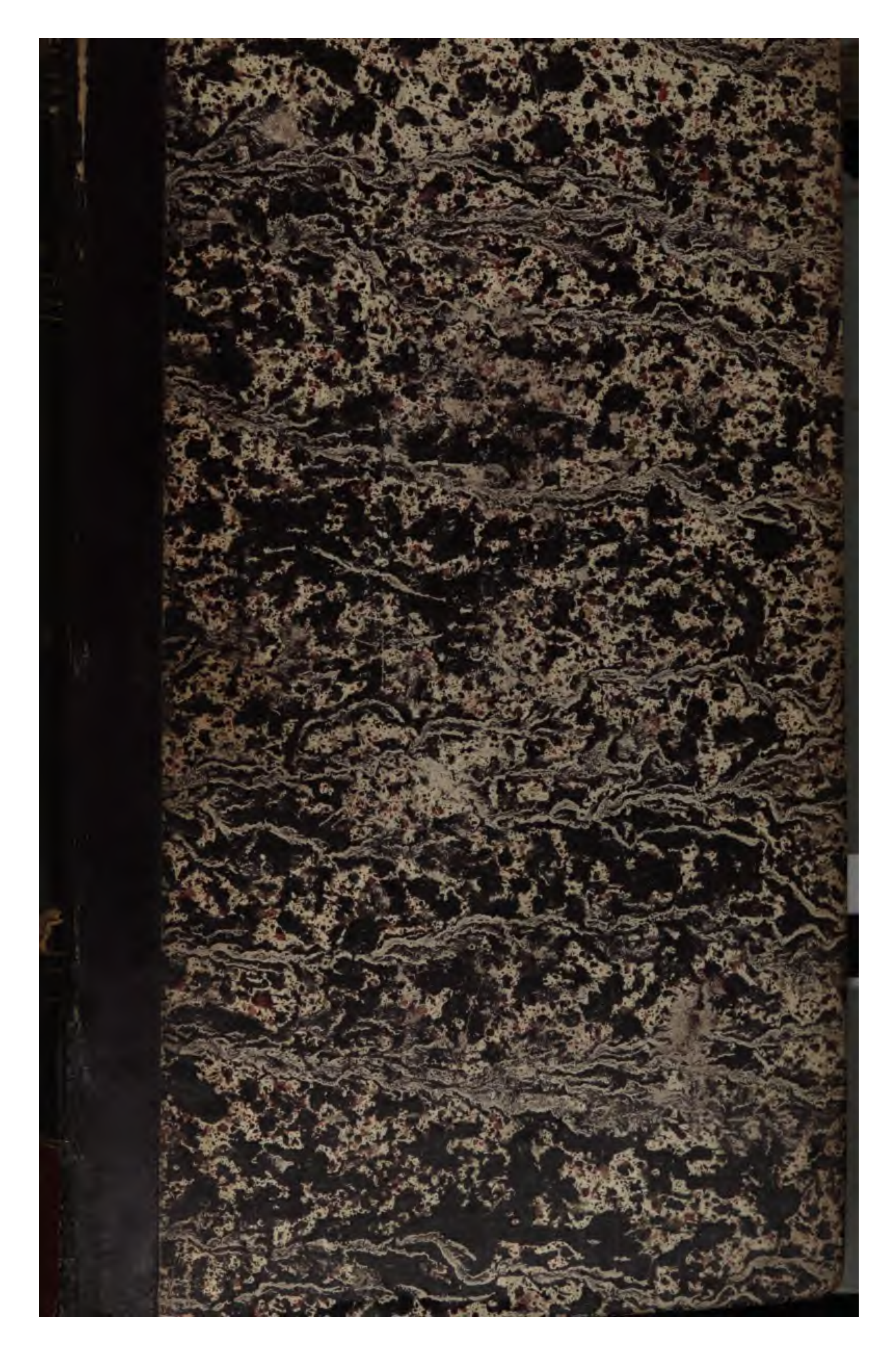

N°
Bibliothèque de Th. de Jonghe

600054525R

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE D'ARTOIS,
DÉDIÉE
A MONSEIGNEUR
COMTE D'ARTOIS.

Par M. HENNEBERT, *Chanoine de la Cathédrale de St. Omer.*

Pius est Patriæ facta referre labor,
OVID. TRIST. L. 2.

TOME SECOND.

A LILLE,

De l'Imprimerie de H. LEMMENS, rue Neuve.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

On trouvera des Exemplaires de cette Histoire

A

ABBEVILLE, chez DE VÉRITÉ, Imprimeur du Roi & de Monseigneur Comte d'Artois.

AIRE, chez M. HIBON, Marchand, sur la Grand' Place.

AMIENS, chez CARON, l'aîné, Imprimeur du Roi.

ARRAS, chez TOPINO & LORREAU, Libraires.

BEAUVAIS, chez CHÉDIN, Libraire.

BÉTHUNE, chez M. HENNEBERT, Chanoine.

BOULOGNE, chez M. CAILLIETTE, Agent de Change.

BRUXELLES, chez DUJARDIN, Libraire de Leurs Altesses Royales.

CALAIS, chez MAURI, Imprimeur-Libraire.

CAMBRAI, chez M. AUBRI DU BOCHET, Ingénieur-Féodiste.

DOUAI, chez DELANNOI, le jeune, Libraire.

DUNKERQUE, chez LÉTOCART, Libraire.

HESDIN, chez M. HALLETTE, Greffier en chef de la Maîtrise des Eaux & Forêts.

LILLE, chez JACQUEZ, Libraire.

PARIS, chez BÉLIN, Libraire, rue St. Jacques, & chez VOLAND, Libraire, Quai des Augustins.

ROUEN, chez BOUCHER, Libraire.

TOURNAI, chez VARLÉ, Imprimeur Libraire.

VALENCIENNES, chez GIARD, Libraire.

ST. OMER, chez HUGUET, Libraire, & chez l'AUTEUR, sur le marché aux Vaches, N°. 3.

Prix de ce volume broché, 4 liv. 12

PRÉFACE.

DEs Lecteurs exigent que toutes les parties d'une histoire, qui doivent s'apprécier par leur ensemble, offrent le même degré d'intérêt; il seroit très-difficile de les satisfaire : les détails qui les rebutent, d'autres les aiment Chacun a sa maniere d'en juger. Je les ai promenés jusqu'aujourd'hui dans les landes de l'antiquité: plus les faits s'éloigneront des premiers siécles, plus ils attacheront. Les chartres sur les privileges, les loix & les coutumes de nos villes sont des monumens précieux; peu d'Artésiens ont une idée claire & distincte de l'esprit que l'on y découvre: mon introduction au troisiéme tome en donnera la connoissance.

Je n'ai pas perdu de vue le conseil d'un Savant (a) de la premiere réputation: *si vous voulez*, m'a-t-il dit,

(a) *M. de B.*

faire un ouvrage utile, une histoire estimable, insérez-y des chartres & d'autres piéces justificatives. Tandis que l'on m'interdisoit toute omission, on me recommandoit d'être court: ceux-là lisent pour s'instruire, & ceux-ci par amusement. Mon dessein est de publier un recueil complet d'annales que l'on puisse consulter dans le besoin. Si je n'écrivois que pour le présent, ma tâche seroit moins longue & pénible. On n'est guere tenté de reprendre la lecture d'un livre qui apprend peu de choses.

On m'a reproché des longueurs sur les Empereurs Romains: mais avoit-on bien remarqué la liaison des faits qui les concernent, avec ceux de nos Provinces? Il n'étoit pas, je crois, hors de propos d'exposer l'origine & les progrès de leurs conquêtes dans la Flandre & l'Artois, l'élévation & le maintien de leur autorité, la sagesse ou l'extravagance de leur conduite, l'établissement de leurs loix & de leurs usages, les causes de leur

décadence & de la fin de leur empire, en un mot toutes les révolutions occasionnées par leur domination dans ces deux Provinces. Etoit-il sensé au Critique de l'*Année Littéraire* (a) de vouloir que ces détails fussent resserrés dans *une seule page?*

Peut-être recevrai-je le même reproche sur les Comtes de Flandre, qui posséderent l'Artois l'espace de 374 ans. Je fais connoître la cause de leur origine, les loix constitutives de leur gouvernement, leur puissance législative, leurs ordonnances, l'objet & le succès de leurs guerres, l'agrandissement de leurs états par droit de conquetes ou autrement, la création de leurs divers officiers, leurs inclinations pour les arts & les sciences, leurs caracteres, leurs mœurs, leurs fondations pieuses, enfin tous les ressorts de leur politique, combinés avec les conjonctures; cette con-

---

(a) On a répondu, par un écrit de 19 pag. in 8°. à cet anonyme mal-honnête à qui je conseille de composer mieux son theme à l'avenir.

noiſſance importera à quiconque reſpire l'envie de s'éclairer. La ſéparation de ces deux Provinces me preſcrira la néceſſité de me reſtreindre au Comté d'Artois.

Des circonſtances déſagréables ont retardé la publication de ce tome: ne prévoyant pas qu'elles reviendront, je compte que le 3e. ſera mis en vente au mois de Novembre prochain.

Matieres de l'Introduction.

HISTOIRE

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PROVINCE D'ARTOIS.

INTRODUCTION AU TOME SECOND.

Chorographie de l'Artois, au moyen âge (a) *& dans l'état moderne.*

SUITE D'ARRAS.

LEs deux villes contigües qui composent aujourd'hui Arras, étoient originairement séparées l'une de l'autre par une enceinte de murailles ou des fossés qui existoient encore sous Louis XI.

(a) Le moyen âge est un espace de mille ans, à compter depuis le Ve. siécle jusqu'au XVe.

Ph. de Commines. Ce Monarque y fit élever après la mort de Charles, Duc de Bourgogne, des boulevards de terre contre la porte & autres endroits près de la ville.

Journal de la Paix d'Arras. Dubos, T. 4. « La Cité comprenoit du bout d'en haut les » fauxbourgs de Baudimont & autres pourpris, » ainsi qu'on voit présentement les anciens fossés, » digues & rivieres des portes & murailles hors » de ladite porte de Baudimont, & vers l'Eglise » de Ste. Catherine, & du bout d'en bas, alloit » jusques à une petite riviere que l'on nomme » Chrinchon, au lieu où de présent est un abreu- » voir de chevaux, qu'on dit *Wer d'amain* ».

mss. n° 8. On peut assurer que cette Cité s'étendoit, vers le chemin de St. Pol, beaucoup plus qu'aujourd'hui, & que la ville avoit aussi une plus grande étendue vers le chemin de Douai : ce qui prouve que l'enceinte de cette derniere surpassoit autrefois en grandeur celle de nos jours. On n'y comprend point la basse ville qui a fait reculer les limites d'Arras.

mss. n° 7. T. 1. Cette Cité, outre une bonne muraille qui la fermoit, étoit fortifiée par des tours de distance à autre. On lui comptoit cinq portes: l'une aboutissoit à la rue de Baudimont, & la 2e. à celle d'Amiens, nommée autrefois la grande rue ; la 3e. bornoit la rue où sont actuellement les Clarisses ; la 4e. dite porte de la triperie, étoit à l'endroit que nous appellons union ; & la 5e. connue sous le nom de porte de Maître Adam, terminoit une rue vis-à-vis les Repenties.

La Cité n'a jamais reconnu les Comtes d'Artois pour Seigneurs, quoiqu'ils aient été des Princes puissans, les maîtres de tous les environs & même de la ville. Elle n'a traité avec eux que comme avec un voisin puissant. Elle a toujours relevé immédiatement de nos Rois, qui avoient coutume d'en laisser le gouvernement aux Evêques: mais en 1529, François I la céda, par le Xe. article du Traité de Cambrai, à Charles-Quint, Comte d'Artois. Cet Empereur soumit alors ces Prélats à sa juridiction temporelle.

La ville qui auparavant servoit de fauxbourg à la Cité, doit son origine & son accroissement à l'abbaye de St. Vaast; les aumônes abondantes que ses Religieux distribuoient, les terres qu'ils donnoient à cens & surcens pour les cultiver & y former des habitations, engagerent beaucoup de gens à y transférer leur domicile. C'est ainsi que du sein de la solitude fut tirée la ville d'Arras, telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception de la basse ville que l'on a considérablement agrandie dans notre siécle. On l'a désignée par le terme latin *Villa*, dans la Chartre par laquelle Robert, Comte d'Artois, lui accorda, l'an 1268, une partie des droits dont la Cité jouissoit.

On lit, dans une lettre du Roi Philippe II, adressée au monastere de St. Vaast le 12 février 1585, que cette ville, ne s'étendant pas au delà de la Cité, fut bâtie & construite à l'occasion

d'une multitude de gens ramassés de toutes parts aux environs de l'enclos de son Eglise, tant par dévotion que pour la commodité de vivre, que cet enclos étoit alors employé à divers jardinages, prairies, manoirs & héritages, & que les Moines, dans la vue de procurer l'établissement d'une bonne République au repos, utilité & salut d'un chacun, ont permis & accordé que lesdits jardins & prairies fussent amazés & appropriés pour le logement des habitans aux charges & conditions lors avisées & convenues.

Locr. mss. N°. 7. Les citoyens séparerent, en 1358, la ville de la Cité par un rempart. On y construisit un pont-levis qui ne subsiste plus depuis 1700, & dont la pierre avoit été tirée du village d'Azincourt, avec la permission de Gui V de Châtillon, Comte de St. Pol.

Mss. N°. 2 & 6. Une des choses remarquables dans cette ville, sont des caves profondes, nommées *Boves*, en latin *Hypogea*. Ce sont des lieux souterrains, assez vastes, sans soupirail, la plupart voûtés sans maçonnerie, mais soutenus par des piliers de pierre : on y encave du vin, de la bierre, &c. Ces *Boves* servent, en temps de siége, à retirer des meubles, toutes sortes d'effets. Il s'en voit aussi dans la ville de Béthune. La grand'place d'Arras, ancien verger de l'abbaye de St. Vaast, est encore digne de remarque ; c'est peut-être la plus grande du Royaume. Outre cette distinction, elle est entourée, ainsi que l'autre place voisine,

de galeries décorées de 338 colonnes de grès, y comprenant celles de l'hôtel de ville.

Cet hôtel est de l'an 1508. La tour de son béfroi, travaillée avec beaucoup de hardiesse & de délicatesse, est d'une architecture gothique. Elle est carrée à sa base & ronde à son extrémité, bâtie de pierres de taille & ornée de sculpture. Les fondemens en furent assis par les François en 1492 & achevés par les Espagnols en 1551. Le Roi d'Espagne en avoit autorisé la construction par ses lettres de l'an 1501. Pendant qu'on y travailloit, des personnes de la populace s'attrouperent pour s'y opposer: cette émeute fut dissipée par la punition du principal mutin. L'on vendit, pour en payer les frais, quelques maisons & offices appartenans à la ville. Les vers suivans sont gravés dans la chambre du béfroi, où deux guetteurs veillent nuit & jour.

Loere. mss. n° 6. Monstrelet. Mém. de M. Hardnin. mss. n° 6 & 7.

L'an mil cinq cens cinquante & quatre,
Par un second jour de Juillet,
Jean *de la Motte* & Pierre *Goulatre*,
Firent en ce lieu le premier guet,
Etant nouveau le Béfroi fait
Par un nommé Jacques *Caron*,
Maître en cet art, l'un des parfaits:
Car il avoit fort grand renom.

Le 3 Octobre 1541, on convint avec Jacques Halot, habile Horloger d'Arras, d'ajouter une horloge à ce Béfroi, avec des touches pour y jouer des airs de musique à plusieurs parties; ce qu'on nomme carrillon.

La Ban-Clocque, ou Clocque à ban, autrement dite *Joyeuse*, du poids d'environ 18 mille livres, resta à St. Géri jusqu'à la construction du Béfroi. Elle fut fêlée par l'incurie de certains en 1464, durant le séjour de Louis XI à Arras, & refondue peu de temps après; on y grava ces vers;

Desiderata vocor, milleno facta sub anno,
Quadringentenno, sexageno quoque quarto,
Rex Ludovicus cum primùm venerat istùc;
Sed libertates confirmans Atrebatenses,
Bannitis villæ regressum non dedit ille.
Burgundosque Brabantigenas ducente Philippo,
Artesii Comite, quoque pluribus & dominante;
Præsul erat Petrus de Ranchicourt *que vocatur.*
Magrét & Jehan Boisset m'ont fait par bon conseil,

La refonte de cette cloche eut encore lieu en 1728, & l'on y mit cette inscription:

Primitus Banclocque *ceu* Clocque à ban, *dein desiderata Dicta, tandem à populo jam Dudùm læta vocor, gallicè* Joyeuse, *quæ quondam casu fracta anno 1464 renovata fui. Me iterùm fortuitò fissam feliciter redintegrari curârunt Major & Scabini urbis Atrebati, anno 1728, regnante Ludovico XV.*

On met ordinairement devant la porte des Palais une barriere, nommée Bretêche, de l'italien *bretesca*. C'est-là où se font les cris & les proclamations publiques. En Flandre & en Artois, nous disons *breteque* ou *berteque*; nous entendons par ce terme une espece de tribune ou de

cabinet en dehors du corps de l'Hôtel de Ville, où se lit à haute voix la sentence des criminels que l'on va punir. Avant l'année 1508, les publications se faisoient à Arras à la maison de la baleine sur le petit Marché.

Les Échevins de cette Ville avoient anciennement leur Hôtel ou Halle, sur la Paroisse de St. Jean, entre l'Église de St. Géri & une petite place appellée *Mehaut*, aujourd'hui place des États: cet Hôtel fut vendu à différens particuliers pour y construire des maisons. La Halle marchande fut construite, entre les deux places, l'an 1392, par l'ordre de Philippe de France, Comte d'Artois, donné au village de Mescatel dans le Boulonois. Le bas de chaque maison fut destiné aux marchands de drap. Ce marché, connu sous le nom de *la taillerie*, ne subsiste plus.

La chapelle bâtie sur la petite place, est de l'an 1200. On y admire une pyramide pour la délicatesse du travail. Cette ancienne inscription, que l'on déchiffre sur un des pans de la muraille, prouve le droit seigneurial de l'abbaye de St. Vaast: *Anno Dominicæ incarnationis 1200, hæc pyramis erecta est in fundo Sti. Vedasti per consensum Abbatis & Capituli, sine quorum assensu, nec altare hîc potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri.* On remarquoit encore, sur la même place, une croix de grès bien poli, assez haute, de figure triangulaire avec quatre

Mss. N°. 10. Archiv. de la ville d'Arras. Locre. Journ. de la p. d'Arras.

marches. On présume que son objet fut la réparation de quelque crime. On y exposoit certains criminels à la risée publique. L'acte par lequel les Officiers Municipaux d'Arras s'engagerent, pour l'érection de cette croix, à un hommage annuel envers l'abbaye de St. Vaast, est conçu dans ce vieux langage.

« Jou Maire, nous Echevins & toute ly com» muneauté de la ville d'Arras, faisons savoir à » tous ceux qui ces présentes lettres verront & » oyront que nous, par l'assentement & octroy » des religieuses personnes l'Abbé & Couvent » de St. Vaast, avons fondé & édifié une croix » au petit markier d'Arras assez près des maisons, » où on vend le char, & pour chou que lesdits » religieux se y sont assentis, & l'ont octroyé » bonement, nous leur redevons & paierons un » blanc coulon chacun an, à toujours, au jour » de la relation de St. Vaast, & présenterons » & baillerons audit jour, en l'honneur dudit » Saint, à l'heure de la grand'messe au grand » autel de ladite Eglise al l'Abbé, se il dit le » messe ou à celui que le messe dira au nom de » l'Abbé ; & si en temps venir aucunes personnes » vendoient aucunes denrées sur les degrez ou » l'édifice de ladite croix ; nous voulons & à » ce nous assentons que lesdits Religieux y pren» nent & aient leur étalage, tout en li forme & » le maniere qu'ils le prennent, & ont sur les » autres estaux du petit markier, & non plus ;

» & pour chou que ce soit ferme chose & stable, » nous avons scellé ces présentes lettres du pro- » pre scel de laditte ville d'Arras, sauf le droit » de l'Eglise de laditte ville d'Arras & d'autruy » en toutes choses. Che fut fait en l'an de grace » 1315 & mois de Novembre ».

Le 15 Juillet de chaque année, le Magistrat envoyoit le plus ancien Sergent à verges, revêtu de sa robe, à la messe du susdit jour. Etant à genoux devant le maître autel du chœur, il prononçoit vers l'offertoire l'hommage suivant : *Messieurs du Magistrat de la ville d'Arras vous font présent d'un pigeon blanc, en reconnoissance de la croix de grès, qui est bâtie dans le petit marché sur le très-fond de votre Eglise* (*a*). Cet hommage ne subsiste plus de même que cette croix que l'on a démolie vers l'an 1740 ; elle existoit depuis 1315.

La cité de cette ville avoit autrefois un hôtel où l'on ouvroit la monnoie, comme dans les autres du Royaume. Cet établissement eut lieu par les lettres (*b*) du Roi Charles VI, données à Corbeil le 10 Août 1420. Cet hôtel qui a duré jusqu'en 1640, étoit au haut de la grand'place, du côté attenant aux Carmes déchaussés. *Mss.* N°. 10.

Six Portes ont été supprimées à Arras.

(*a*) Ce qui est inséré au 13e. art. du concordat de 1735.

(*b*) Elles sont rapportées T. XI du *recueil des ordonn.* des Rois de la 3me. race.

1ere. Celle de St. Michel, nom d'une Prévôté dépendante de l'Abbaye de St. Vaast. On y voyoit encore en 1727, une Croix de fer, plantée sur un piedestal de grès avec cette inscription : *Ecclesia Sancti Michaelis, hîc enim sita.*

2e. Celle de St. Nicolas, avec deux grosses tours de grès, bâtie l'an 1214 par Pierre de Labby, *Petrus de Abbatiâ.* Elle reçut ce nom de celui de la Paroisse qui est maintenant dans la Ville. On lit, dans une inscription latine rapportée par Locre, l'auteur & la date de sa construction sous le regne de Philippe Auguste.

3e. Celle d'Agerue, nommée par la suite Porte de Bourgogne, située rue des Capucins. Sa premiere dénomination provenoit d'une grande ferme que l'on rasa pour l'établissement de cette porte & des ouvrages de fortification.

4e. Celle d'Adam, en Cité, ainsi appellée à cause de la rue de Maître Adam, au bout de laquelle elle se trouvoit.

5e. Celle des Tripiers, ou de la Triperie, pareillement en Cité, ainsi nommée d'une grande quantité de Charcutiers qui habitoient ce quartier.

6e. Celle de Bronnes ou Brogne, ou de Ste. Claire, aussi dans la Cité. Elle tire son nom des Clarisses où la Ste. Fondatrice a logé. On apperçoit encore, derriere les casernes où cette porte existoit, un jardin très-spacieux du même nom. Cette partie de la Cité offroit anciennement des marais, un vivier & un moulin appartenans à l'Évêché.

Les Portes que l'on a conservées dans cette Ville, sont celles de Meaulens, de Ronville, de Baudimont & d'Amiens. Cette derniere, ouverte, de même que celle de Baudimont, en 1592, étoit autrefois connue sous le nom de la Porte de la grande rue. Celle de Ronville, avec ses tours de pierres blanches & carrées, fut ordonnée par Philippe d'Alsace. On y a gravé, afin d'en perpétuer la mémoire, cette inscription: *Tempore Philippi, nobilissimi Flandriæ & Viromandiæ Comitis, fundata fuit hæc turris e Magistro Waltero, tenùs anno* 1176. Le tonnerre étant tombé sur cette Porte l'an 1231, les Moines de St. Vaast en éteignirent le feu. La Fontaine de la porte de Meaulens est de l'an 1125.

Le bois, anciennement employé dans les murs & les saillies des maisons, occasionnoit de fréquens incendies. Le Roi Philippe II, dans la vue d'y obvier, rendit le 23 Mars 1583, un Placard qui fut publié à la breteque d'Arras, le 10 Mai suivant. Il y est défendu à toute personne de bâtir ni rebâtir maison à neuf dans la Ville & la Cité, à moins que les murs qui sépareront les maisons & qui seront au front sur les rues, ne soient de pierres ou de briques, & sans saillies sur lesdites rues, sous peine de 20 carolus d'amende. L'exécution de cet ordre fut négligée. Les propriétaires des maisons, auxquels les saillies plaisoient, userent d'artifice pour les

Mém. sur les Baill. & les Vil. d'Artois.

conserver. On les réparoit à diverses fois, & l'on prétextoit que l'esprit de l'Ordonnance ne concernoit que les bâtimens absolument neufs: le Magistrat d'Arras se plaignit de cette fraude dans sa requête aux Archiducs d'Autriche. Ces Souverains exigerent, le 14 Mai 1604, que le Placard fut exécuté sans aucun détour, à peine d'y être contraint.

mss. n° 13 Arras est sous l'élévation de 58 degrés 15 minutes de latitude septentrionale, & de 24 degrés de longitude. Il a 3000 toises au moins de circuit, sans y comprendre celui de la Citadelle & du rempart. Le corps de cette Place est fermé par sept bastions d'une forme irréguliere, mais construits avec assez d'art en divers temps. Le bastion de St. Michel est de l'an 1589, & celui de Baudimont, placé à l'angle saillant de la Cité, de l'an 1592.

Ce qui augmente les fortifications de cette Ville, est la Citadelle. Ce monument de la gloire de Louis XIV fut ordonné en 1670, après son (mss. n° 267.) insigne victoire remportée sur les Espagnols dans des circonstances critiques: ce qui est exprimé dans l'inscription latine, placée au-dessus de la Porte Royale. Cette forteresse, qui a 500 toises de rempart, avec cinq bastions & leurs courtines, fut bâtie, pour la plus grande partie, sur un terrain, appellé *la couture des haies*. L'Abbaye de St. Vaast y exerce toute Justice haute,

moyenne & basse, comme aussi dans l'Esplanade. (*a*).

La réunion de la Cité à cette ville souffrit des difficultés pendant 223 ans. Le Comte de Rœux la proposa à la chambre du Conseil d'Arras le 2 Mai 1526. L'intention de Charles-Quint étoit de les soumettre toutes deux à une même loi & communauté. Quelques années après, l'Empereur écrivit cette lettre au Magistrat. *Archives de la ville d'Arras.*

« Chers & bien amez, à grande & mûre délibération du Conseil, pour le bien de nos Ville & Cité d'Arras, dont dépend la sûreté de notre pays d'Artois, & conséquemment de nos pays voisins, nous avons résolument conclu l'union desdite Ville & Cité, & les mettre en une clôture dont vous avisons & vous ordonnons très-expressément que, pour nous déclarer votre avis sur la maniere desdites union & clôture, vous envoyiez vos députés, fournis de pouvoir absolu, & instruits de votredit avis, vers nous au 22e. jour du mois de Juillet prochain & qu'il n'y ait faute. Chers & bien amez, notre Seigneur vous ait en garde. Donné en notre ville de Bruxelles le dernier jour de Juin 1531. Ainsi signé Charles ».

Le 4 Juillet suivant, le Magistrat convoqua un grand nombre de bourgeois; cette lettre leur fut communiquée, & leur avis, donné & rédigé

(*a*) Ce qui est inséré art. 79. du Concordat de 1735.

par écrit, pour le tout remontrer par des députés à sa Majesté. Trois députés, nommés le 7, se rendirent le 13 à Bruxelles, pour déclarer à l'Empereur l'avis & la maniere de l'union proposée. L'inexécution de ce projet fut le résultat de cette députation.

Charles V étant à Arras, fit mander les Maïeur & Echevins le 25 9.bre 1540. Le Président Scoire leur signifia que le plaisir de sa Majesté seroit d'effectuer l'union susdite projetée, voulant toutefois conserver les fortifications, jusqu'à ce que la Cité fût mise en bonne défense & sûreté. Ces Officiers remercierent humblement l'Empereur, en prirent congé, de même que de la Reine.

L'Evêque d'Arras, Seigneur Ruyer de la Cité, où il jouit des trois juridictions qu'il exerce à la conjure de son Prévôt, exposa dans un mémoire l'atteinte & le préjudice que cette union porteroit à ses droits d'autorité, de Seigneurie & de juridiction. Il concluoit en faveur d'un dédommagement pour le sacrifice qu'il en feroit, avec la réserve de nommer à l'ordinaire quatre Echevins dans la Cité. Quelque temps après, on dressa un projet de cétte réunion, avec le consentement de l'Evêque & du Chapitre; on tâcha d'y concilier les différents qui en suspendoient l'exécution.

L'arrangement n'ayant point eu lieu, la Ville & la Cité continuerent d'être soumises à différentes Justices & Seigneuries, avec une administration, une police & des impôts particuliers.

Il survint de nouvelles divisions & d'autres inconvéniens entre les habitans respectifs. C'est à Louis XV qu'il étoit réservé de consommer cette incorporation, au mois d'Octobre 1749. Son édit, développé en 31 articles, n'admet qu'une seule juridiction dans la Ville & la Cité, les fait régir par les mêmes loix, coutumes & échevinage, sans néanmoins préjudicier à la juridiction qui appartient à l'Evêque & au Chapitre dans la cour Episcopale & le Cloître. Il accorde aux habitans de la seconde, le titre de citoyens de la première, avec la jouissance de tous les privileges & honneurs attachés à cette qualité; mais il les assujettit aux mêmes charges & impositions, comme citoyens d'une seule & même ville. On pourra, quant à de plus amples éclaircissemens, consulter cet édit dont l'enrégistrement est du 12 X.bre suivant.

Huit jours après, le Roi céda & abandonna, au Magistrat & Communauté de cette Ville, la portion de l'ancien rempart, s'étendant depuis le bout de la rue des Capucins jusqu'au pont de St. Aubert; on y comprenoit les matériaux existans & le fossé adjacent à ladite portion. Sa Majesté permit en même temps de la démolir & d'en mettre le sol au niveau de la rue, de vendre tout ce terrain par parties distinctes & séparées, à la charge de rembourser les propriétaires des fonds sur le pied de l'estimation faite par des experts, avec la condition expresse d'y

élever des maiſons, ſuivant les alignemens & les plans qui ſeroient adoptés pour l'agrandiſſement & l'embelliſſement de la ville, le tout ſans préjudice aux droits utiles des Seigneurs particuliers deſdits fonds, tant en rentes que reliefs & rentes foncieres, s'il y en avoit, leſquels droits cependant ne ſeroient payés auxdits Seigneurs que proportionnellement au prix capital donné par le Magiſtrat aux ſuſdits propriétaires. Depuis cette ceſſion, ce quartier, nommé la baſſe ville, eſt devenu le plus agréable d'Arras, tant par l'égalité de ſon aſſiette que par la régularité de ſes édifices. Les promenades que l'on y a jointes, en augmentent encore les agrémens.

L'éloge d'Arras par Guillaume Briton prouve que ſon état floriſſant date de fort loin. On eſt tenté de ſavoir ſi les avantages qu'il lui attribue, l'emportoient ſur ſes avantages actuels par le nombre de ſes habitans, par les reſſources de ſon commerce & par le renom de ſes manufactures. Il repréſente, dans ſes vers, cette Ville très-ancienne, commerçante, riche, puiſſante & la capitale de la Flandre, ſous Baudouin II, Comte de cette Province, après qu'il eut ſoumis cette Place à la fin du IXe. ſiécle.

Atrebatumque potens, urbs antiquiſſima, plena
Divitiis, inhians Lucris, & fenore gaudens,
Auxilium Comiti, tanto ſtudioſus addit,
Quò caput & Princeps Flandrenſis & unica regni
Sedes exiſtat.

Les

Les anciennes armoiries que cette Ville perdit ſous Louis XI, mais qu'elle reprit enſuite, ſont de gueules à un lion d'or, portant ſur le flanc celles d'Artois, c'eſt-à-dire, des fleurs de lys ſans nombre en champ d'azur, avec un lambel de gueules à trois pendans, dont chacun eſt chargé de trois tours ou châteaux d'argent; piéces que Robert I, Comte d'Artois, avoit empruntées des armes de Caſtille. Ce Roi les avoit changées par reſſentiment, en ordonnant aux Officiers du Magiſtrat de prendre un écu d'azur avec l'image de St. Denis au milieu, portant ſa tête entre les mains. Les armoiries de la Cité, ſont d'azur à la faſce d'argent chargée de trois rats de ſable, accompagnés en chef d'une mitre d'or, & en pointe, de deux croſſes en ſautoir du même.

SUITE DE TÉROUANE.

Le P. Malbrancq donne à Térouane, du temps de St. Omer, 2000 pas depuis la porte de Caſſel jusqu'à celle d'Amiens, c'eſt-à-dire, du nord au midi, & 2087 pas depuis la porte de Boulogne jusqu'à celle d'Arras ou de St. Pol. Cette ancienne Ville, que la Lis partageoit en deux, eût été alors, ſelon cet hiſtorien, cinq fois plus grande qu'à ſa deſtruction par Charles-Quint. Le château occupoit le milieu entre les portes de Boulogne & d'Amiens. Cette riviere arroſoit la partie

Malbr. T. 1 & 2. Mſſ. N°. 11. Chron. belg. Waſtel.

inférieure de cette Cité qui avoit aux angles deux viviers poiſſonneux. Il y avoit pour paroiſſes, celle de St. Martin-au-Mont, à peu de diſtance de l'Abbaye de St. Auguſtin, & celle de St. Nicolas, avec les Couvens des Dominicains & des Sœurs Griſes. Le Monaſtere de St. Jean étoit aſſis ſur la montagne, au couchant du cloître des Chanoines; il jouiſſoit de la commodité d'un puits & d'une fontaine. On remarquoit deux autres fontaines, dont une, d'une eau fort limpide, couloit ſur la place, outre celle qui, conjointement avec un puits, fourniſſoit aux beſoins de l'Egliſe Cathédrale.

Euſtache, avoué de Térouane, jaloux des avantages de cette Cathédrale, entreprit d'en affoiblir l'autorité & la puiſſance par la conſtruction d'une Citadelle, l'an 1122; elle fut démolie par ordre de Charles *le Bon*, Comte de Flandre. Arnoul, fils d'Euſtache & héritier de ſa haine contre cette Egliſe, en ordonna une autre (*a*), plus forte & plus commode, l'an 1142. L'Evêque & le Clergé qu'il vexoit, s'en plaignirent à Thierri d'Alſace. Ce ſouverain de la Flandre fit attaquer & raſer cette fortereſſe, avec défenſe, ſous des peines tant eccléſiaſtiques que civiles, de la rebâtir, ſinon à une lieue de la Ville. On répara enſuite la Cathédrale qui avoit été brûlée en 1138.

(*a*) Située *viâ Thuricâ*, ſelon Meyer, mais ſelon Malbr. L. 10, *viâ Thurnhemicâ*, rue de Tournehem.

On vit des ennemis, à la deſtruction de Térouane en 1553, emporter des morceaux de pierres pour faire parade de leur triomphe. Cette année-là fut bâtie une maiſon à Louvain ; on grava au frontiſpice, ſur une de ces pierres, le chronographe qui ſuit :

de TarVanæ est VeCtVs LapIs Iste rVInIs :
CVIVs qVInte qVIdeM CaroLe VICtor eras.

Les habitans de Térouane & des fauxbourgs, épars dans les campagnes, demeurerent long-temps ſans paroiſſe. Ce ne fut qu'en 1617 qu'il s'en érigea une dans le bas de ce lieu, ſous l'invocation de St. Martin. Il ne reſte de cette Ville que des foſſés qui, malgré le laps du temps, ne ſont pas encore comblés.

Quoiqu'elle ait été enclavée dans les terres des Comtes de Flandre & d'Artois, elle n'en a aucunement relevé : elle a toujours reconnu les Rois de France pour ſes maîtres. Le petit territoire qui étoit dans ſa dépendance, s'eſt nommé la régale. Elle a joui, ainſi que ſa banlieue, des droits de Commune, ſans l'autorité immédiate du Roi, juſqu'à l'année 1555.

SUITE DE SAINT-OMER.

L'Abbé Foulques entreprit, comme je l'ai rapporté *T. 1 p. 26*, de réparer & de fortifier St. Omer. Après les ravages des Normans, en 881, il aſſembla les principaux de cette Ville. *Iperius. Malbr. T. 1 & 2. Meyer. Ducheſne. Bellefo[r]t*

Son éloquence leur persuada la nécessité de se mettre à l'abri de toute nouvelle irruption. On commença à fouir dans tout le circuit qui va depuis le Mont de Sithiu ou le Château d'Adroald jusqu'aux Ursulines, depuis ces Religieuses jusqu'à la croix de pierre, érigée au bout de la rue haute St. Bertin, & depuis ce dernier endroit jusqu'aux fossés de la Ville actuelle, du côté qui conduit à la porte neuve de Boulogne, au Midi, au Couchant & au Nord. Ce vertueux Abbé fit ceindre de murailles tout ce carré, comprenant les maisons des habitans & d'Adroald. Des amas de terre furent élevés fort haut dans l'autre enceinte de la Ville, en forme de murs épais, bien épaulés & liés par des poutres; on les renforça de tours de distance à autre, propres à harceler l'ennemi, s'il tentoit de les escalader ou de les détruire. Il voulut que l'on entrât dans la Ville par trois portes, dont deux subsistent encore, savoir celles du Hautpont, & de St. Michel, dite vulgairement *du Brûle* depuis qu'un moulin y fut brûlé.

Baudouin II perfectionna ces fortifications l'an 902. Ce Comte de Flandre ordonna une muraille vers le Midi, depuis le Mont de Sithiu jusqu'au côté droit de l'Isle, & pareillement vers le Nord, depuis la petite fortification jusqu'au côté gauche de cette Isle; des fossés y furent joints. Le monastere de St. Bertin se trouva par ce moyen incorporé dans la Ville: car les Normans avoient

assis leur camp dans l'espace qui séparoit cette derniere de l'autre. Il ajouta une quatrieme porte à St. Omer; de façon que deux de ces portes procuroient une sortie commode aux gens de mer, je veux dire, celle du Hautpont & celle de Calais, dite anciennement *Boulenisienne*, parcequ'elle conduit dans le Boulonois. Les Audomarois ayant reconnu le Prince Louis pour leur Seigneur légitime, ce fils de Philippe Auguste augmenta les fortifications de leur Ville; entre autres, il ordonna de construire une tour à cette derniere porte. Celle de Ste. Croix est maintenant bouchée, au bout de la rue bassé de ce nom.

Les fortifications extérieures de St. Omer sont de l'an 1638. On y remarque un ouvrage à corne qui est un fort avec une place & un corps-de-garde, situé sur le chemin de cette Ville à Aire, proche la chapelle de Notre-Dame de Grâce. Les remparts de St. Omer ont 2100 toises de circuit. Sa grand'place est grande & carrée, d'une apparence plus agréable depuis le rasement de la chapelle de Notre-Dame des miracles en 1785. L'assiette de cette Ville, de même que celle d'Arras, n'est point unie: on descend ou bien l'on monte dans ses rues principales. La Cathédrale est sur le haut, & l'Abbaye de St. Bertin, dans le bas. Ces deux édifices sont les extrémités de la Ville, la premiere au Sud-ouest, & la seconde au Nord-est.

LE HAUTPONT, Faubourg de St. Omer.

On remarque dans le Hautpont un peuple, diſtingué des autres par ſes mœurs & ſon habillement. Je ne ſaurois en aſſigner la premiere origine, mais il eſt vraiſemblable qu'il eſt auſſi ancien que la Ville. Ce faubourg tire ſa domination de la hauteur d'un pont de bois, ſous lequel les bateaux paſſoient autrefois; un pont tournant y a été ſuſtitué de nos jours. Les habitans de ce lieu, qui eſt diviſé en pluſieurs caſtes ou quartiers, ſe nomment différemment. Les *Hautponois* (*a*), proprement dits, demeurent le long du canal & vers la place. Les *Iſlers*, habitans de l'Iſel ou de l'Iſle, paroiſſe de St. Martin hors des murs, prennent ce nom des eaux qui entourent leurs habitations; ils ont converti des terres marécageuſes en jardinage. Les *Broucaillers* ou *Brouckaillers* ſont ceux qui travaillent dans les marais. On appelle *Francs-Pêcheurs*, ceux qui ont, moyennant une redevance très-modique, la liberté de pêcher à la grande mer. Cette mer eſt le nom d'une maiſon de brique qui appartient à l'Abbaye de St. Bertin.

Ces habitans, au nombre de trois mille au moins, ſemblent compoſer une eſpece de répu-

---

(*a*) On parle de ces Hautponois dans l'*année littéraire*, T. 6 lett. XI ann. 1768.

blique particuliere, quoique ſoumis aux loix & coutumes de la Ville. La plupart portent des habits fort courts, à la maniere des Gaulois & des anciens François ; le brun & le bleu ſont leurs couleurs favorites. Leurs culottes ont la longueur & la largeur de nos pantalons, principalement les jours de travail. Le flamand eſt leur langue. Les femmes ſont coiffées d'un groſſier chapeau de paille, ſervant à les garantir du ſoleil & à ſoutenir plus aiſément des fardeaux ſur la tête. Elles enveloppent leurs cheveux dans une ſorte de béguin. Leurs oreilles & leur cou ſont ornés de pendans & de croix d'or On retrouve dans ces peuples, naturellement religieux, des traces de la ſimplicité & de la bonne foi du premier âge. Ils ont la prudence de haïr les procès & d'éviter l'alliance des perſonnes étrangeres, comme s'ils appréhendoient de corrompre leurs mœurs, ou de vivre avec des gens incapables de ſe livrer à leur genre de travail. Des canaux multipliés & coupés en tout ſens, environnent leurs maiſons ; celles qui ſont iſolées repréſentent autant d'iſles, d'où l'on ne ſauroit ſortir qu'à l'aide des chaloupes. Ils ſe garantiſſent des inondations en faiſant, par des ſaignées, écouler les eaux dans l'Aa. Les inſulaires qui ne ſont point attachés au jardinage, ſont ou Bateliers ou Conſtructeurs de bélandres & de barques. On ne s'imagineroit pas l'étendue de marais que ces premiers ont deſſéchée, ni les

ſoins infatigables qu'ils ſe donnent pour cultiver la terre: auſſi en recueillent-ils une abondance de légumes qu'ils tranſportent ſur des barques aux marchés de St. Omer, d'Aire, Dunkerque & même juſqu'à Lille: mais la plupart de ces légumes perdent de leur qualité par la nature trop aquatique du ſol, malgré l'induſtrie des cultivateurs pour l'améliorer. Quand ces Hautponois viennent à St. Omer, ils ne regardent pas d'un œil indifférent un certain Jacquemar, appellé Mathurin, placé debout au-deſſus de la porte qui mene à leur fauboug. Il eſt habillé ſelon leur ancien coſtume; & frappe les heures avec un marteau ſur le timbre de l'horloge.

Voy. la fête donnée en 1782 par les Hautponois, *p. 79 du Tom. 1er.*

AIRE.

Waſtel. Malbr. T. 1 & 2. Locre. Divers Mſſ. d'Oudegh.

Le P. Waſtelain prétend fauſſement que l'on connoît Aire pour la premiere fois par un diplome de Charlemagne, donné en faveur de l'Abbaye de St. Bertin, au commencement de ſon regne, c'eſt-à-dire, l'an 768 (*a*), au mois de Juillet. Ce lieu eſt déſigné, dans la diplomatique du P. Mabillon (*b*), par le terme *Andiacum* ou

---

(*a*) L'an 769, ſelon l'abbaye de St. Bertin, & 771 ſelon la chartre d'A. Le Mire, *T.* 1.

(*b*) *De re Diplomaticâ*, p. 306 & 610.

Andriacum palatium. Ainsi latinisé, il est placé par les uns entre Amiens & Arras, & par d'autres, à la rive droite de l'Authie, près de Doulens; ils l'appelent Orreville, *Ordreïa villa.* Orreville, selon Wastelain, étoit une Maison Royale où ce Souverain alloit souvent en Automne pour prendre le plaisir de la chasse dans les forêts voisines.

Malbrancq qui cite la date de ce diplome, écrit *actum Ardiaco*, mais il pense pour *Ariaco*, parceque *Ardiacum* ou *Andiacum* n'est point connu dans les Gaules. Le nom d'Aire, selon cet historien qui nous fait connoître ce lieu dès le temps de Lideric I, est *Ariacum*, comme pour exprimer ses fortifications dressées contre les Huns (*a*), dits autrement Chuns. C'est dans le même sens que les latins ont ajouté *cum* après *Blangia*, *Blangiacum*, Blangi. Le Roi Pepin date ainsi l'un de ses diplomes: *datum Ariaco castro in Morinis Kal. Augusti.* Molan dit que St. Venant

(*a*) La fureur des Huns, débarqués à Etaples ou vers Montreuil en 641, éclata dans le Ponthieu & la Morinie. Ils pousserent leurs ravages jusqu'à Térouane & Aire. Les Comtes d'Haimon, Vilbert ou Valbert, Sigefroi & la fleur de la noblesse françoise s'armerent pour les repousser : ces Barbares furent battus. On croit que l'action se passa à Blangi, dont on avoit rendu le fort plus respectable, afin qu'il leur servît de barriere. Rigobert, qui avoit illustré sa valeur contre eux, fut créé Comte de Blangi par Clovis II. *Malbr. L.* 3. *C.* 28.

vint dans un lieu où étoit une vaste forêt auprès du château d'Aire & de la Lis : *venit in locum qui vastus saltus* (forêt de Wastelau) *appelatur, qui est apud Ariacum castrum & flumen Legiam.*

Sous les premiers Rois de France, on écrivoit *Aria*, d'où s'est formé le nom de la nouvelle Ville. Quelques-uns prétendent que l'on disoit *Area* du temps des Romains, comme pour désigner son assiette dans une plaine, une belle campagne. La langue Teutonique s'est servie du terme *Arien*, qui signifie Aigle.

Arnoul I, Comte de Flandre, conseillé par son neveu Hildébrand, Abbé de St. Bertin, avoit accordé quelque immunité à la Ville de Blandin, aujourd'hui Gand. Il s'exprime ainsi dans sa chartre : excepté le droit de Tonlieu (*a*) que l'on acquitte à St. Omer, & celui de terrage (*b*) qui se paie sur la Lis dans notre château d'Aire, *apud castrum Area.* Le même Comte emploie ces expressions, *in veteri villâ apud castellum Aria*, dans une autre donation faite au monastere de

---

(*a*) Tonlieu ou Tonnelieu, nommé *plassage* en quelques endroits, est un droit Seigneurial que l'on paie pour une place dans les foires ou marchés, afin d'y mettre en vente des denrées & des marchandises ; il se dit encore pour un droit payable pour chaque bête.

(*b*) Terrage, champart ou agrier, termes synonymes pour signifier un droit que le Seigneur leve sur le blé & les légumes. *Terrageau* est celui auquel ce droit appartient, & *Terragier*, celui qui le doit.

St. Bertin, de quelques biens ſitués dans cette ancienne Ville, & confirmée en 1021 par le Comte Baudouin IV.

Ces citations prouvent qu'au Xe. ſiècle, le terme *Area* ou *Aria* étoit uſité, & avant cette époque, ſeulement celui d'*Ariacum*. Le chapitre d'Aire a toujours adopté *Aria*. Ce lieu eſt connu, non ſeulement depuis Pepin, prédéceſſeur de Charlemagne, mais dès le temps de Lideric, premier Foreſtier de Flandre. Ce Prince, étant déjà vieux, en jetta, ſelon pluſieurs hiſtoriens, les fondemens, avec le deſſein d'y paſſer le reſte de ſes jours dans la douce ſociété de ſa femme. Vers l'an 641, il éleva ſur une colline, dite le Mont St. Martin, le premier château ou fort afin de ſe mettre à l'abri des hoſtilités des Barbares. Ce *caſtrum Ariacum* ſe prolongeoit juſqu'à la Lis ſur laquelle étoit un pont, & en défendoit le paſſage aux vaiſſeaux étrangers. On y arrivoit par la 7e. chauſſée qui menoit de Térouane à Caſſel & de Caſſel à cette riviere. Pluſieurs habitations s'étant formées auprès de ce château, Lideric, conſeillé par St. Omer, érigea une Egliſe vers le Nord en l'honneur de St. Martin; elle exiſta juſqu'à 1671, qu'elle fut démolie par ordre du Roi. Ses matériaux ſervirent à la conſtruction de la nouvelle porte de Notre-Dame, achevée en 1672. On croit qu'Ingelbert parent de Lideric, avoit été inhumé dans ce Temple. A ſon retour d'Angleterre, on l'avoit

revêtu du droit de bourgeoisie & créé premier Châtelain d'Aire, mais à titre de vassal, & nullement au préjudice des droits héréditaires d'Antoine de Buc.

Les registres publics de cette Ville constatent l'existence d'un autre château ordonné par Lideric. Ce second, nommé *Castellum Aria seu Ariense*, fut bâti au confluent du Madick & de la Laquette. Le pont du *Castel* ou *Châtel* y subsiste encore, comme un signe indicatif. Le terrain en est resté féodal jusqu'aujourd'hui. Ce château passe pour le berceau de la Ville actuelle : il fut réparé & agrandi par Pepin. Il l'habita sous le nom du *Palais de la Salle*. Ce Roi y établit une école d'instruction pour ses enfans & plusieurs Princes de sa famille, tels qu'Adélard (*a*), Abbé de Corbie; Valac, son successeur; Bernaire, moine très-distingué; Odwin, &c. de savans Maîtres leur enseignerent les belles-lettres, la logique & la physique. Alcuin ou Albin (*b*) fut Président

(*a*) Pepin *le Bref* avoit eu pour freres, Bernard & Jérome : les enfans du premier furent Adelard, Valac, Bernaire, Théodrade, Abbesse de Soissons, & Gondrade, Religieuse dans le Poitou; ceux du second furent Odwin & St. Folquin, Evêque de Térouane. Ce dernier paroît avoir étudié dans l'Académie de Paris, instituée par Charlemagne. Adelard, décédé l'an 826, étoit considéré comme l'Augustin de son siècle. *Malbr. L.* 5.

(*b*) On le croit oncle du célebre Diacre de l'Eglise d'Yorck, nommé *Flaccus Albinus*, précepteur de Charlemagne. Cet anglois fut fixé en France par les bienfaits de

de ce Lycée. On apprenoit encore à Aire l'équitation & le maniement des armes. Ingelbert & autres Seigneurs de la Cour excitoient l'émulation des éleves à ſignaler leur ardeur, ſoit dans cette académie ſoit au champ de Mars. On ſe doute bien que les progrès dans les lettres & les ſciences devoient être foibles chez des peuples naturellement guerriers qui n'eſtimoient que la force & l'adreſſe du corps.

Lideric, décédé vers l'an 676, reçut ſa ſépulture à Aire dans un oratoire où l'on dépoſoit les corps des grands Seigneurs; ſon fils aîné, jaloux de laiſſer un monument de ſa piété, le convertit en un temple, ſous le vocable de l'Apôtre St. Jacques *le majeur*. Il fit encore, en 677, ceindre la Ville, bâtie vers le midi & le couchant, de murailles & de foſſés. Son pere eut, ſelon ſes deſirs, cette même épitaphe que l'Ermite Lideric:

Decrepitis baculus, cæcis viſus, via claudis;
Hic Lidericus erat: Deus illi præmia reddat.

Cette inſcription fut apperçue ſur une pierre, au commencement du dernier ſiecle. On prétend qu'après la chute de la tour de la Collégiale en 1624, on a remarqué ſur la baſe des deux principaux piliers qui la ſoutenoient, deux anciennes

---

ce Roi. Il compoſa des traités d'ortographe pour écrire exactement le latin.

figures de pierre noirâtre. Leurs habillemens militaires & leurs ornemens conformes au coſtume des anciens Comtes de Flandre, déſignoient ces deux fils de Lideric, Antoine & Saladran (*a*). On vit encore autrefois, ſur une vitre de la Chapelle des Prévôts, expoſée au midi vis-à-vis le chœur, une figure pédeſtre, repréſentant Lideric, avec ce quatrain :

J'eus à nom Lideric à la chiere hardie,
Foreſtier & ſeigneur juſques à Normandie;
J'épouſai Dame Yone, la fille au Roi Clotaire;
Environ l'an ſix cens fondai la ville d'Aire (*b*).

D'anciens témoignages certifient l'exiſtence d'un Monaſtere à Aire, ordonné par Iſbergue (*c*), fille de Pepin, vers l'an 774 ou 775; Égi-nard, ſon contemporain, qui lui ſurvecut juſqu'en 839, en fait mention. Ce qui ſe reconnoît encore par l'approbation donnée à cette maiſon religieuſe par St. Homfroi, Évêque de Térouane. On ajoute qu'elle reçut, ſelon les apparences, le voile des mains de Radualde, Évêque du même

(*a*) Voy. liv. 3e. p. 299.

(*b*) Lideric n'a pu, ſelon l'opinion de quelques-uns, avoir fondé Aire vers l'an 600 : il devoit être alors en Angleterre.

(*c*) Nommée d'abord Giſele, *Ghyſla ſeu Ghyſila*, puis Giſlebergue, *Ghyſleberga*, & enfin Iſbergue, *Iſberga*, après la guerre des Normans. Son frere Charlemagne n'avoit pas moins de vénération pour elle à cauſe de ſes vertus, que pour ſa mere. *Malbr. T.* 2.

Siége. Ce Monaſtere étoit ſitué en deçà de la Lis, dans l'enceinte de la ſeconde Ville qui étoit entourée des trois rivieres mentionnées ci-deſſus, ainſi que d'une muraille pour ſe garantir des courſes étrangeres. Quand on fouilla en 1621, dans des ruines pour l'érection d'un College, ci-devant occupé par des Jéſuites & maintenant par des Doctrinaires, on découvrit, du côté de la petite riviere qui traverſe la longueur de leur jardin, des fondations de pierres blanches, ſolidement cimentées: les ouvriers les y laiſſerent par l'impoſſibilité de les retirer. Au delà des murs de la porte de Notre-Dame, en deçà de la Laquette, on déterra en 1639, d'autres fondations également blanches. Le Monaſtere ſuſdit étoit entre ces fondemens de murailles, à l'endroit où Pepin avoit ſon Château de la Salle. La tradition veut que cette vertueuſe Princeſſe y ait établi un Oratoire, & conclut qu'il eſt vraiſemblable que ce lieu ſaint fut, après la mort de ſes pere & mere, changé en une retraite religieuſe, que l'on ſuppoſe avoir été enrichie des bienfaits de Charlemagne. Malbrancq ajoute que ce Roi ayant ceſſé de vivre, l'an 814, les Vierges qui l'habitoient, allerent prier pour le repos de ſon ame ſur le tombeau de Ste. Iſbergue, ſa ſœur, faiſant retentir de leurs cantiques funebres les échos de la forêt de Waſtelau: car elle étoit décédée depuis le 21 Mai 806, ou deux ans plus tard. On l'avoit inhumée dans le

village de ſon nom, avec une pompe digne de ſa naiſſance & de ſes vertus. On ne doute pas qu'on ne lui ait dreſſé un mauſolée. Blaſe, Évêque de St. Omer, fit l'ouverture de ſa châſſe en 1608; il fut étonné de trouver la maſſe des os très-entiere, & crut que c'étoit indubitablement la fille du Roi Pepin, laquelle avoit demeuré à Aire.

Ce Monaſtere, devenu la proie des Normans vers l'an 880, ne fut point relevé de ſa chute. La perte de ſes chartres nous laiſſe dans l'ignorance par rapport à ſa dotation. Peut-être que Baudouin V, Comte de Flandre, en aura accordé les biens aux Chanoines d'Aire, dont il eſt fondateur; la ſituation & la nature de leurs poſſeſſions ſemblent l'inſinuer. Des Écrivains (*a*) ont obſervé que pluſieurs Princes, après la guerre des Normans, reſtituerent aux Monaſteres les biens qui, dans le ſaccagement & la confuſion de toutes choſes, avoient été envahis par les plus puiſſans. Le Monaſtere d'Iſbergue étant reſté enſeveli dans ſes ruines, feroit-il incroyable

(*a*) Entre autres Mézerai, année 994. Il eſt encore rapporté dans l'*Hiſtoire générale de Bourgogne*, *tom.* 1 que les plaintes des Egliſes & des monaſteres ſur l'uſurpation de leurs biens, forcerent les Seigneurs de les écouter & de reſtituer ce qu'ils poſſédoient mal, & que ceux-ci fonderent des Egliſes & des Monaſteres, en exigeant des prieres, des anniverſaires & des ſervitudes à perpétuité.

incroyable que le Comte Baudouin en eût appliqué les revenus à l'établissement d'une Collégiale?

On ne doit, selon les Bollandistes (*a*), parler qu'avec beaucoup de circonspection des séjours fréquens que firent à Aire le Roi Pepin & son épouse Berte ou Bertrade *au grand pied*: tant il est difficile de concilier cette tradition avec les histoires du temps. Ce conseil est sage; néanmoins il ne détruira point le préjugé des Ariens qui soutiendront que les ossemens de ces augustes époux reposerent, avec ceux d'Helcie, leur fille, dans cette Collégiale, que leur tombeau ayant été ouvert en 1517, ils furent enchâssés séparément & transférés derriere le grand autel, avec cette inscription sur une lame de plomb: *inclita Pipini ac Berthæ hîc recubans simùl ossa, ossa Helciæ filiæ Berthæ*, qu'après la reddition d'Aire en 1641, on enleva les chefs de ce Roi & de sa femme, pour être transportés dans l'Église de St. Denis, en France.

Il semble plus certain que le Chapitre de cette Ville conserve dans sa tréforerie des ossemens qu'il estime être ceux de Pepin, que huit Chanoines, un Médecin & un Chirurgien, nommés Commissaires pour visiter deux châsses de bois, se rendirent le 5 Avril 1659, dans la chapelle de Notre-Dame, dite *Pannetiere*, que ces

(*a*) P. Bolland. Maii, T. 5.

offemens furent vérifiés & reconnus, après l'infpection de leurs étiquettes, pour ceux de Pepin & d'Helcie (*a*), fa fille, qui naquit à Aire & y mourut en bas âge; & nullement ceux de Berte, comme Iperius l'avance (*b*).

L'A. Suger. de Serres. Fauchet. P. Daniel Velly. &c.

Mais Pepin décéda l'an 768 & fut enterré à la porte de l'Eglife royale de St. Denis. La Reine Berte, après lui avoir furvécu 15 ans, y reçut auffi fa fépulture. Par quel hazard les débris de leurs corps fe feroient-ils donc trouvés à Aire, à moins qu'on ne les y eût transférés felon les defirs d'Ifbergue? or ce tranfport eft démenti par le filence des hiftoriens. Il faudra donc n'ajouter aucune foi à l'infcription, aux autres fignes, à

(*a*) Il exiftoit chez les Ariens, fur la Ternoife, une petite Ville du nom d'Helcie, *Heloinum oppidulum*, Heuchin, avec un château & une Prévôté dépendante de l'Abbaye de St. Bertin. Alulphe, comme Prévôt de ce lieu, figna, en 1165, un accord fait par Milon, Evêque de Térouane. Les Châtelains d'Aire ont joui du Domaine d'Heuchin. *Malbr. T.* 2. Ce Bourg, à 4 lieues & demie d'Hefdin & autant d'Aire, eft encore remarquable par d'anciens foffés où des arbres font plantés, & par une promenade que l'on appelle Rempart.

(*b*) Cet Ecrivain dit: *Berthæ ac etiam Mariti Pepini Regis offa, nunc Ariæ Canonici, cum multâ reverentiâ fervant & oftendunt.* Lazius, fufpect à bien des égards, donne à Pepin une feconde femme dont il fait defcendre plufieurs enfans. Il eut fept filles de Berte, felon de Serres. On ignore fi d'autres enfans que Ifbergue & Helcie, furent inhumés à Aire.

la vérification des Commissaires. Il seroit difficile de voir clair au travers des nuages qui enveloppent la vérité de ces faits.

Malbrancq admet un troisieme château construit par Arnoul I, Comte de Flandre, à l'extrémité occidentale d'Aire, de moellons fort durs avec quatre tours carrées. Son but étoit de protéger contre les courses ennemies les maisons placées entre ce fort & l'ancien qui tomboit en ruine, & de percevoir en même temps les droits de terrage. Baudouin de *Lille*, 7e. Comte de Flandre, ordonna de fortifier cette Ville en 1053. On y éleva, sur les débris de l'ancienne Eglise, une Collégiale dont il sera parlé dans la partie ecclésiastique.

Les remparts d'Aire ont 1550 toises de circuit; c'est un peu plus d'une demi-heure. Cette Ville est remarquable par l'excellence de ses fortifications du côté du Nord, par l'égalité de son assiette, par la grandeur de sa place, décorée d'un bel Hôtel de Ville, par la largeur de ses principales rues, & par le Fort St. François, construit au delà du nouveau Bassin, & formant un petit pentagone régulier, composé de cinq bastions bien revêtus. Elle est située au 20e. degré 3 minutes 28 secondes de longitude, & au 50e. degré 18 minutes 38 secondes de latitude. Elle a été érigée en Vicomté appartenant au Prince de Robecq.

Jean de Bourgogne, Comte d'Artois, défendit

par ses lettres du 4 Janvier 1405, aux habitans de cette Ville de couvrir leurs maisons d'éteules, d'estrains ou rosel : la moitié des plus riches fut obligée de les ôter en dedans trois ans ; on accorda cinq ans aux autres. Cette ordonnance fut renouvellée le 6 Mai de l'année suivante.

Les anciennes armoiries d'Aire étoient un loup d'or en champ de gueules : Lideric les avoit choisies telles, pour signifier que cette Ville n'étoit pas loin de la forêt charbonniere ; celles d'aujourd'hui sont un aigle blanc éployé dans le même champ.

ANCIEN ET NOUVEL HESDIN.

Le château d'Hesdin, bâti & fréquenté, comme je l'ai dit (*a*), par le Comte Baudouin *de Mons*, fut, en 1395, magnifiquement rétabli, ainsi que son parc (*b*), par Philippe de France, époux de Marguerite de Flandre, Comtesse d'Artois. Ce lieu avoit beaucoup souffert des irruptions des Anglois. Jean Canardi, Evêque d'Arras, fit à ce Prince présent de différens animaux pour y être renfermés. Ce fort où l'on remarquoit des édifices immenses, n'est plus qu'une masse de ruines. Ses

---

(*a*) Voy. Tom. 1er. *pag.* 167 *& suiv.* avec la dissertation sur les anciens Comtes d'Hesdin, *pag.* 346.

(*b*) En 1586, on y érigea un Village nommé le Parc, qui devint Paroisse deux ans après.

caves & ses souterrains ont subi en grande partie leur destruction. Il étoit encore occupé en 1526, selon l'article IX du traité de Madrid.

Cette Ville, rasée jusqu'aux fondemens par Charles-Quint, traversoit la vallée de la Canche du Nord au Midi. Cette riviere la coupoit en deux. Les murailles qui l'entouroient, étoient flanquées de tours rondes sur un rempart élevé & ceint de fossés assez larges & profonds; elles se réunissoient à celles du château, que l'on pouvoit regarder comme la proue, vers le Nord, de cette Ville construite en forme de Navire. Le château, assis sur une éminence & décrivant un pentagone, offroit un aspect respectable du côté de l'Orient & de l'Occident. Cette place passoit pour la clef la plus importante de la Flandre; elle servoit à réprimer l'irruption des garnisons de Montreuil & de Doulens: elle étoit néanmoins susceptible d'une attaque imprévue, le jour comme la nuit, à cause du voisinage des bois du Forestel. On y entroit par six portes (*a*), savoir, du côté de St. Georges jusqu'à la rive droite de la Canche, celles du Château & des Poulets ou Poulaillers; vers la rive gauche, celles des Petits Prés ou Voyeux & de St. Georges; on voyoit

Locrt. Maillart. Mss. N°. 12. Malbr. T. 1.

(*a*) Des historiens n'admettent que cinq portes dans cette Ville, deux du côté de l'Orient, deux autres vers l'Occident, & la cinquieme au Midi, menant au coin de la place vers St. Georges.

dans le premier retour presqu'aussi élevé que le château, la porte de Beaumont, & dans le dernier retour en forme circulaire, celle de la Garenne. Ses Eglises principales étoient un college de Chanoines sous le vocable de St. Martin, les Paroisses de Notre-Dame & de St. Hilaire; ces dernieres furent long-temps desservies par le Chapitre, & après lui, par des Prêtres particuliers en qualité de ses Vicaires. Il y existoit aussi un couvent de Cordeliers, ceux des Clarisses & des Sœurs noires. La fondation de ces dernieres est attribuée à Agnès de la Couture. On rapporte qu'elle avoit, pour établir cette Communauté, fait venir, vers l'an 1344, des Religieuses d'Abbeville & de St. Omer; elles embrasserent la regle du Tiers Ordre de St. François. Ce sont, je pense, les mêmes qui y sont restées dans l'ancienne demeure des Cordeliers. On y entretenoit des Arbalétriers en 1455. Les Echevins y passoient des actes, comme les Notaires d'Artois. Bouldrin Verquin y étoit Imprimeur en 1517.

Les armoiries de l'ancien Hesdin étoient huit rayons d'or, garnis de seize pommettes en champ d'azur; le petit écusson du milieu étoit chargé d'une étoile de gueules sur un fond d'or, & d'une autre étoile d'or sur un fond de gueules: la premiere figuroit l'état d'Hélene dans le Paganisme, & la seconde, son état dans le Christianisme. Les armoiries du nouvel Hesdin sont partie d'argent & de gueules; l'argent chargé en chef d'une

étoile de six rais de gueules, & le gueules d'une étoile d'or.

Le nouvel Hesdin fut bâti en 1554 des débris de l'ancien, à une lieue plus loin vers l'Ouest, dans un lieu marécageux, appelé *Mesnil* (*a*), signifiant autrefois habitation, village, hameau. On y érigea une petite chapelle où l'Office Divin se célébra jusqu'en 1568, que fut achevée l'Eglise paroissiale. Le plan de cette Ville fut dressé par Sébastien d'Oia (*b*), d'Utrecht, Architecte de Charles V & de son fils Philippe. On l'a nommée *Hesdin-Fert*, par allusion à cette devise de la Maison de Savoie, F. E. R. T. que l'on explique ainsi, *fortitudo ejus Rhodum tenuit*. Les Etats d'Artois accorderent, le 19 Mars 1554, trente mille francs pour la fortifier, à condition que le pays seroit exempt du ban & de l'arriere-ban. Philippe II, Roi d'Espagne, par ses lettres (*c*) du mois de Mars 1562 en 23 art. la favorisa des mêmes privileges dont elle avoit joui au vieil Hesdin. Ce ne fut dans son origine qu'une petite forteresse de quatre bastions, mais on l'agrandit en 1593, selon la lettre patente de Philippe II qui accorda, le 6 Octobre de l'année suivante,

Malbr. P. Heuter. L. 13. Del. des Pays-Bas T. 2. Mss. N°. 14 & 2.

(*a*) Ou Maisnil, annexe de la Paroisse de Marconne. *Voy. T. 1. p.* 277. Note (*a*).

(*b*) Charlemont & Philippeville lui sont redevables de leur construction.

(*c*) Enrégistrées en la Chambre des Comptes à Lille, le 4 Mai 1583.

à Catherine Habarcq, veuve de Louis du Mesnil, la somme de 6000 livres, pour la remplir des 21000 livres, accordés en dédommagement de la diminution des revenus de sa Seigneurie qui avoit servi à cette agrandissement. Elle s'étendit encore, en 1607, vers le marché aux poissons, vers la rue de la porte neuve & celle des Clarisses aux Récolets. Cette porte fut ouverte en 1611. La rue du Coin-Galbart, proche le château, étoit auparavant le fossé de la Ville.

Cette place, susceptible d'une enceinte plus grande, est assise dans une belle vallée, sur les frontieres de la Picardie, au 19e. degré 48 minutes de longitude, & au 50e. degré 22 minutes de latitude. Une montagne très-élevée, hérissée d'une vaste forêt, la couvre de l'Orient au Couchant. D'autres éminences fort hautes la cachent vers le Midi. Aussi ne s'annonce-t-elle pas avec la même ostentation que plusieurs Villes d'Artois: on ne l'apperçoit que quand on est sur le point d'y entrer. On diroit que la nature & l'art ont affecté de la dérober aux yeux des voyageurs, afin de surprendre leur admiration. Des bords de la forêt vers le Couchant, la vue la plus perçante s'égare dans des lointains charmans; & l'on sourit agréablement aux paysages variés qui environnent cette Ville. La Canche la traverse avant de mêler ses eaux à celles de la Ternoise. Ses fortifications consistent en six bastions, revêtus de maçonnerie, formant un hexagone régulier,

savoir ceux de Richelieu, du Prince, du Marquis, du Duc, du Roi & de la Meilleraie ; ils sont flanqués de demi-lunes & d'autres ouvrages extérieurs qui défendent les courtines & le corps intérieur aux endroits les plus foibles. La grande place est un octogone d'une parfaite régularité. Son rempart a 765 toises, c'est-à-dire, un quart d'heure & demi de circuit. Cette Ville est bien percée, & proprement pavée. Ses habitans jouent peu, se promenent beaucoup, n'ont ni le ton ni les manieres des autres Villes d'Artois.

LILLERS ET SES SEIGNEURS.

Mss. N°. 15. Malbr. L. 8.

Cette Ville, située sur la Nave, entre Béthune & Aire, au 20e. degré 8 minutes de longitude & au 50e. degré 34 minutes de latitude, n'est connue par aucun monument antérieur à la mort des Sts. Lugle & Luglien, mentionnés dans ce Tom. *L. 4.* Après le transport de leurs corps au château d'Almer, les habitans du voisinage vouerent leur pieuse vénération à ces puissans protecteurs. Le concours des uns & des autres donna naissance à un gros bourg, qui par la suite fut fermé de murailles, afin de se garantir des incursions des Normans. Il ne consistoit originairement que dans un fort bâti à l'antique, orné d'un Donjon, environné de fossés, fortifié d'épaisses murailles, & flanqué de grosses tours avec des créneaux. Louis XIII estimoit cette Ville aussi forte que Béthune. Les révolutions qu'elle

eut à essuyer, la firent succomber à ses désastres & la condamnerent à rester ouverte. Elle est assise sur un sol inégal, offrant de foibles vestiges de ses anciennes fortifications.

On y remarque un hôpital, établi du temps des Croisades, selon des terriers du XIIIe. siècle; on permit aux Dominicains de Lille de le desservir comme infirmiers : ce qui fut approuvé par Paul Boudot, Evêque de St. Omer.

Etat général des unions faites des biens & rev. des malad. &c. in-4°.

Un Arrêt du Conseil, du 16 Décembre 1695, ordonna qu'il seroit fondé un Hôpital à Lillers, & qu'en conséquence de l'union portée par ledit Arrêt, cet hospice des pauvres malades jouiroit des biens & revenus des Maladreries de cette Ville & d'Haveskerque, des Maladreries & hôpitaux de Choques & de St. Venant. Par un second Arrêt du Conseil, le 10 Février 1702, Louis XIV, ayant eu égard à l'opposition des Gens de Loi & Habitans de St. Venant & d'Haveskerque, voulut que l'établissement de cet hôpital eût son exécution, avec l'union des biens & revenus de la Maladrerie & Hôpital de Lillers, ainsi que de ceux de la Maladrerie de Choques.

Les anciens Seigneurs de Lillers furent autant recommandables par leur piété, leur bienfaisance & leur attachement aux Souverains, que par la noblesse de leur origine & la richesse de leurs possessions. Ransuide & ses deux fils sont les premiers connus de cette famille. L'aîné s'appeloit Wénémar, & le puîné Enguéran ou Engelram.

La Collégiale de ce lieu leur eſt redevable de ſa fondation depuis environ l'an 1043. Ils doterent cette Egliſe, conſtruite auprès du château, dans leur propre fond (*a*), de revenus ſuffiſans à l'honnête ſubſiſtance des Clercs chargés de la deſſervir. *Mir. diplom. Belg.*

Le délit qu'on impute à Wénémar, n'a pour certitude aucun titre ni monument. L'hiſtoire raconte que Baudouin II, Comte de Flandre, ſuborna un certain Vénémare ou Winémare pour aſſaſſiner ſon ennemi le bienheureux Foulques, 20e. Abbé de St. Bertin. Ce fait, s'il a eu lieu, a dû ſe paſſer vers l'an 900, c'eſt-à-dire, 143 ans avant l'établiſſement du chapitre de Lillers. Il ne ſauroit donc concerner ſon fondateur, ni l'un de ſes ancêtres que l'on ne connoit pas, ni quelqu'un de ſes deſcendans, puiſqu'il paroît avoir gardé le célibat & qu'aucun de ſa famille n'a porté le même nom.

Ce Wénémar ſurvécut peu d'années à ſa bonne œuvre. Enguéran, après la mort de ſon frere, devint propriétaire de la Seigneurie de Lillers. C'eſt en cette qualité qu'il aſſiſta en 1052 à la cérémonie de la vérification du corps de St. Omer, & qu'il fonda l'Abbaye de Ham en 1080. Le Comte Robert *le Friſon* le reprit ſous ce même titre en 1092, dans la chartre confirmative de

---

(*a*) *In proprio fundo, apud caſtrum de Liletiis.* Ce diplome ſe voit dans Malbrancq, *liv.* 8. *c.* 38.

cette fondation ; il fut présent à sa concession ; étant accompagné de ses hommes de fief, *ipse Ingelramnus & homines ipsius.* Les historiens qui ont eu, postérieurement à cette époque, occasion de parler de lui, l'ont qualifié Seigneur de Lillers, savoir, Lambert, Prêtre de l'Eglise d'Ardres, écrivain contemporain de St. Louis, *Lileriensis castri Dominus ;* Iperius, *Lilariensis Dominus* ; Locre, *Lileriensis Dynasta* ; Malbrancq, *satrapa, toparcha Lilleriensis* ; l'auteur de la chronique d'Andres (*a*), *Dominus Lileriensis*, &c. il ne fut pas moins l'héritier des vertus chrétiennes de son frere que de ses droits & prérogatives. Il procura à son Eglise des reliques du corps de St. Omer. Les services militaires qu'il rendit à la France & à sa patrie, lui mériterent les premiers grades de la milice. L'historien des Morins l'appele homme belliqueux ; dans la préface de son second tome, il lui donne le titre d'archistategue, *archistrategus* (*b*), comme pour signifier un Général d'armée. Il décéda l'an 1100 & fut inhumé dans le cloître du Monastere de Ham, du côté du chœur. Son tombeau de pierre bleue le représentoit couché & vêtu en Chevalier

(*a*) Cette chronique écrite par Guillaume, 7e. Abbé d'Andres l'an 1212, a été publiée par Dom d'Acheri, au 9e. tome de son Spicilege ; elle va depuis 1082 jusqu'en 1234.

(*b*) Strategue ou Stratege étoit chez les anciens Athéniens, un Commandant des troupes.

armé de toutes pièces, tenant ſon écu portant de gueules à trois chevrons d'or. L'épitaphe ſuivante étoit gravée ſur un petit marbre noir.

Hic flos militiæ, Paridis Gena, ſenſus Uliſſis, Loere.
Æneæ pietas, Hectoris ira jacet (a).

Ci gît un Chevalier, la fleur des Chevaliers;
Il raſſembloit en lui tous les dons ſinguliers :
La beauté de Pâris, d'Uliſſe la prudence,
La piété d'Énée & d'Hector la vaillance.

Ce héros, s'étant vu le ſeul rejeton de ſa famille, avoit contracté une alliance dont on ignore la date. Emme, que l'on a cru fauſſement être la fille de Wénémar, eſt le nom de ſon épouſe, dont la noble extraction eſt atteſtée dans une chartre de Robert *le Friſon* par ces mots, *nobilis Emma.* Elle mourut un an après ſon mari, & reçut ſa ſépulture auprès de lui, en laiſſant une grande opinion de ſainteté. Sara, leur fille & unique héritiere, épouſa l'aîné de la maiſon de Wavrin. Ce mariage eſt reconnu par l'auteur du *Mémorial* (b) & certifié pluſieurs fois par Malbrancq d'après l'examen des monumens de Ham. Le ſilence que l'on garde ſur le vrai nom de ſon époux, eſt ſuſceptible de quelque conteſtation. Notre opinion eſt appuyée ſur des

(a) Cette épitaphe, louée par Malbrancq, *Tom.* 3, comme un diſtique incomparable, eſt déſapprouvée par Denis de Ste. Marthe comme trop profane pour être pieuſe.

(b) Mſſ. in-4°. du Monaſtere de Ham, pag. 11.

conjectures tirées de la chronologie des chartres du XIIe. siécle (*a*).

Une longue suite de témoins souscripteurs, parmi lesquels on apperçoit Anselme de Lillers, se remarque dans une chartre de l'an 1115, par laquelle le Comte Baudouin *à la Hache* gratifie le Monastere de Ham de toute la partie de la terre qu'il possédoit dans la Paroisse de Laires: or cet Anselme ne pouvoit être ni le frere de Sara qui n'en avoit jamais eu, ni son oncle mort depuis

(*a*) Il y en a qui prétendent que Emme épousa Roger de Wavrin & que Sara est invoquée comme Vierge à l'Abbaye de Ham, où est son tombeau illustré par des miracles.

Robert *le Frison* est mort en 1093: Emme étoit née. De la date de la chartre qui fait mention d'elle jusqu'au temps où l'on commence à connoître Roger de Wavrin, je compte un espace de 42 ans: Emme se feroit donc mariée fort tard. Mais les monumens la font décéder un an après son mari, c'est-à-dire, l'an 1101: ce qui rend invraisemblable son mariage avec Roger.

Diverses chartres données depuis l'an 1150 jusques à 1166, nous apprennent, d'après Duchesne, que ce Roger fut Sénéchal de France, & que son fils lui succéda dans cette charge avant l'année 1169.

Le même Généalogiste attribue à Robert I, petit fils de Roger, la premiere qualification de Seigneur de Lillers.

Mais Sara que l'on invoque comme Vierge? elle peut avoir été une grande sainte indépendamment de sa virginité. Peut-être prend-on la mere pour la fille qui auroit eu le même nom.

On peut conclure de ces opinions que la filiation des premiers Seigneurs de Lillers n'est pas clairement détaillée.

plus de 60 ans, ni son cousin, parceque Wénémar n'avoit point eu de postérité. C'étoit donc son époux, autorisé à la représenter avec tous les titres qu'elle lui avoit apportés pour dot. Selon le *mémorial* de ce Monastere, son tombeau qui est auprès de celui d'Enguéran, le dépeint sous le costume d'un Chevalier avec ses armoiries, qui sont d'azur à un écusson d'argent en abyme.

De cet Anselme est probablement issu Gautier, un des souscripteurs des lettres de Guillaume, Comte de Flandre, expédiées en 1127 aux Audomarois pour la concession de plusieurs privileges & faveurs, *Gualterus de Lillers*. Son nom reparoît parmi ceux des Barons, qui jurerent, avec le Roi de France & le Comte de Flandre, la conservation desdits privileges. Par la combinaison de cette date avec celle du mariage peu durable de Sara, Gautier pouvoit avoir 26 ans lors de la confection de l'acte, par conséquent majeur compétent pour la fonction de témoin.

Vingt ans après la prestation de ce serment; la signature de Roger se lit dans la chartre de la fondation du Monastere de Los, près de Lille. S'il fût, selon toute vraisemblance, fils de Gautier, il s'en ensuivroit une suite généalogique de la maison de Wavrin, depuis le commencement du XIIe. siècle, jusques vers la fin du XIIIe. Roger,

ſelon Ducheſne (*a*), ſeroit le pere de Hellin ou Helluin I, d'où ſeroient provenus ſucceſſivement Robert I, Hellin II, Robert II, Hellin III & Robert III.

Durant les XIVe. & XVe. ſiécles, la filiation des Wavrin, mais moins clairement expliquée que la précédente, continua juſqu'à Philippe de ce nom dont la branche fut éteinte. Il épouſa Iſabeau de Croï, ſœur de Charles, Prince de Chimai, & décéda ſans enfant le 1 Janvier de l'an 1500 (v. s.). Les ſeigneuries de Malanoi & de St. Venant lui appartenoient auſſi.

L'hiſtoire rapporte des particularités ſur ces Seigneurs: mais la difficulté d'indiquer les époques de la naiſſance & de la mort de chacun d'eux, en empêche l'application perſonnelle. Un Robert de Lillers, Seigneur de Malanoi, eſt reconnu pour l'un des bienfaicteurs du Monaſtere de Ham. Le même, ou un autre de ce nom, épouſa, dans le XIVe. ſiécle, Marguerite, fille naturelle de Louis de Male, Comte d'Artois. On fait mention d'un Hellin, Sénéchal de Flandre, qui l'an 1191 perdit la vie au ſiége de Ptolémaïs, avec ſon frere Roger, Évêque de
Malb. l. 9 l. 12. Cambrai (*b*). Malbrancq croit un de ces Hellin, frere

(*a*) Hiſt. généalog. de la maiſon de Béthune.

(*b*) Cet Evêque, frere de Hellin I, auroit donc porté le nom de ſon pere.

frere de Robert, Seigneur de Séninghem. On apperçoit encore des Seigneurs de Wavrin à la défaite des Flamands auprès de St. Omer, en 1340. Ces divers traits confirment de plus en plus l'ancienneté, les illustrations & la bravoure de cette famille.

Philippe de Wavrin avoit adopté pour héritier, le Prince de Chimai : ce qui est constaté par son inscription sépulcrale qu'on lit dans la Collégiale de Lillers, où il fonda deux messes quotidiennes. Isabeau de Croï, après avoir survécu 22 ans à son mari, voulut être enterrée à Lillers dans l'église des Sœurs-Grises (*a*), qu'elle avoit fondées conjointement avec lui. Ils leur donnerent leur propre maison le 16 Juin 1479. Ce sont des Religieuses de St. Omer qui ont commencé cet établissement. Françoise de Croï, fille aînée du Prince de Chimai, reçut en 1500 sa sépulture dans la même église, étant professe de cette maison: ce que j'ai déchiffré dans des caracteres gothiques, gravés sur une pierre en cuivre (*b*).

Les terres de Lillers, d'Avesnes, de Landrecie & de St. Venant, après avoir été possédées par le Prince de Chimai, furent réunies dans

(*a*) Cette Eglise fut démolie en 1778, à cause de sa caducité.

(*b*) Locre se seroit donc trompé & j'aurois mal lu sur le cuivre, si, comme on me l'a prétendu, cet établissement n'avoit eu lieu qu'en 1552.

la perſonne de ſa fille Anne de Croï. Philippe de ce nom, Duc d'Arſchot, Prince de Chimai (*a*), en jouiſſoit en 1521 & 1534. Pour des raiſons que l'on ignore, la Seigneurie de Lillers, avec celles de Guarbeque & de Quernes, fut en 1620 vendue par décret au grand Conſeil de Malines à la Dame de Lallain, Comteſſe de Berlaimont ou Barlaimont, & revendue au Conſeil d'Artois en 1633 à la maiſon de Carnin. Albert-François de Carnin ceſſa d'en jouir le 4 Mars 1773 : on l'adjugea, par une commiſſion du Conſeil, à M. Etienne-Michel le Ducq, Chevalier, Marquis de Bernieres, Seigneur de Biéville & autres lieux, ci-devant Gentilhomme ordinaire du Roi. Ce Seigneur a ſignalé ſa pieuſe générosité envers leſdites Sœurs griſes par la conſtruction d'un beau corps de logis, commencé en 1778, & par la reconſtruction de leur Egliſe en 1781.

Cette Châtellenie-Pairie, après avoir relevé du Comté de Flandre, devint mouvante de celui d'Artois, lors du démembrement de ces deux Provinces. Un de ſes Seigneurs fut troublé dans ſa poſſeſſion pour des conteſtations dont la cauſe eſt ignorée. Elles furent terminées, ſelon un ancien titre, entre le Duc Eudes, Comte d'Artois, & le Chevalier Robert de Wavrin : il y eſt dit, entre autres choſes, que « ledit Seigneur Comte

(*a*) Il étoit encore Marquis de Renti, Comte de Beaumont, Seigneur de Chiévres, d'Aveſnes, &c.

» d'Artois a reconnu, comme ly dit Chevalier, » & si hoir & cil, que de lui auront cause, au- » roient & jouiroient de toute la Haute Justice » en sa terre & domaine de Lillers, & de tout » ce qui en dépend ». Depuis quelques années, on conteste au Seigneur actuel sa qualité de Haut-Justicier sur la vasserie de Nédon & sur toutes les Seigneuries Vicomtieres, tenues en pairies de Lillers.

Archivi de Lillers.

Quand il fut question de fixer les coutumes locales de cette Ville, on y convoqua à la halle, le 19 Septembre 1507, Robert de Lannoi, Doyen de l'Eglise de St. Omer, deux Curés, deux Prêtres, Jean de Wamin, Chevalier, Seigneur de Guarbeque, George de Wamin, Ecuyer, Seigneur du Quesnoi, des officiers du Seigneur du lieu & plusieurs autres Notables. Ils certifierent sous serment que les coutumes de Lillers sont telles qu'il s'ensuit ; « qu'il y a Chatelain portant » la vergue, que la puissance lui appartient de » faire tous arrêter de corps & biens, de faire » tous ajournemens & autres exploits aux *mets* » de ladite bourgeoisie, dont la connoissance & » judicature appartient aux Bourgeois héritiers, » tenant héritage en *bourcaige* de ladite Seig- » neurie, lequel Châtelain a aussi connoissance » de tout le *venel* d'icelle Ville ; qu'il y a aussi » quatre *éwards* (*a*) fermentés en ladite Ville

(*a*) Explication de certains mots inférés dans ce texte :

» & Bourgeoisie, qui éwardent toutes marchan-
» dises qui se font, avec tous vivres & autres
» choses qui se vendent, lesquels condamnent
» les délinquans, comme aussi toutes fausses me-
» sures, faux poids, fausses aunes & autres choses
» contraires à la chose publique; que par la cou-
» tume de ladite Ville & Châtellenie, le Prince
» de Chimai est Seigneur Ruyer contre toutes
» personnes, aussi avant & ainsi que anciennement
» la vergue de Châtelain soulloit aller; que le
» susdit Prince est leur Seigneur à cause de sa
» terre de Lillers, posé que la coutume générale
» de ladite Seigneurie soit contraire, Seigneur
» Ruyer de tous les *frocs*, flégards, voieries &
» communautés de toute la Ville de Burbures,
» contre quelque ténement & Seigneurie que
» ce soit ».

Le susdit Philippe de Croï publia authentiquement en 1534, sans éprouver d'opposition, les statuts de Lillers. On y prévient, dans le préambule, que les ordonnances & statuts, de tout temps observés pour la police, conduite & gouvernement de la justice de cette Ville, ont été incendiés & perdus durant le ravage des guerres, que le Procureur fiscal a eu ordre de se transporter

---

mets, maisons; *bourcaige*, petit bourg; *venel*, signifiant tombereau, se prend ici pour denrées & marchandises qui se vendent; *éward*, vérificateur, inspecteur; *frocs* (*infrà*) lieux ou chemins rompus.

à Béthune & autres Villes voisines pour y prendre des informations relativement aux usages qui s'y observoient, & rédiger par écrit aucuns articles, statuts & édits selon les anciens statuts de Lillers. Ces statuts sont en 166 articles & terminés par quelques ordonnances. Les premiers établissent dans ce lieu un Châtelain fermier & quatre Ewards, sermentés entre les mains du Bailli, pour conduire & gouverner le venel, chargés d'y faire les ajournemens convenables dans le terme prescrit, d'y condamner les délits, d'en aviser les Officiers du Seigneur, sous peine de punition en cas de négligence. Les articles suivans concernent l'appel des jugemens, la taxe des témoins mandés & des procédures, le salaire des actes du Greffier & des exploits du Châtelain, & autres objets pour l'ordre de la justice, la tranquillité publique, la sureté du commerce, la police & la propreté de la Ville, les droits d'assise & de maltôte & autres appartenans au Seigneur. On y remarque plusieurs articles extraits des ordonnances émanées des anciens Comtes de Flandre & d'Artois, touchant les querelles & les voies de fait.

LENS.

Lens dérive, selon des historiens, du latin *Lenæ castrum*; on prétend qu'autrefois on disoit *Elena*. Il est douteux que Publius Lentulus, Proconsul romain dans les Gaules, en ait jetté les premiers *Mss. n°. 17. Locre.*

fondemens. L'Abbé Velly affigne la déroute de Clodion, dans un village nommé *Hélena*, qu'il a pris pour Lens: cette opinion que j'ai réfutée dans le 1er. tome, feroit un témoignage de fa haute antiquité. Son Eglife feroit encore confidérée comme fort ancienne, s'il étoit vrai que le corps de St. Vulgan y eût été tranfporté peu de temps après fa mort. Cette Ville eft mieux connue par le mariage d'Othuel, qui en fut Comte; voy. *liv.* 3. *n°. XII.* Selon le P. Wasftelain, c'étoit un lieu de chaffe, ouvert aux fils de Charles *le Chauve*. Il femble donc certain que le 8e. ou 9e. fiécle foit l'époque de fon origine. Les hiftoriens ne rapportent aucun monument authentique qui la faffe connoître plutôt.

Bâtie fur la riviere de Souchet, elle eft prefque au centre de quatre autres Villes, favoir, Arras, Douay & Béthune, chacune diftante de quatre lieues, & Lille à fix lieues d'éloignement. Sa fituation eft au 20e. degré 29 minutes 54 fecondes de longitude, & au 50e. degré 27 minutes 43 fecondes de latitude. Sa grandeur égale prefque celle de Béthune ou de Bapaume, mais elle eft moins peuplée. Les maifons en font fpacieufes, prefque toutes avec cour & jardin. Ses rues font larges & bien ouvertes: ce qui contribue à la falubrité de l'air, malgré les marais & les étangs qui l'environnent. Ses remparts fubfiftent encore en quelques endroits à leur ancienne hauteur, & prefque par-tout ils font élevés de 8 à 10 pieds

au-dessus des fossés. Ses fortifications étoient bien constatées en 1414 & peut-être augmentées. Quoique démantelée en 1557 & restée ouverte depuis 1655, elle a conservé, par lettres patentes de 1648, les mêmes privileges & droits que les Villes fermées. Les députés du Chapitre & du Magistrat tiennent le même rang aux Etats d'Artois qu'ils avoient avant la démolition. Ses armoiries sont un château accompagné de trois fleurs de Lis. Ce Marquisat appartient à M. le Duc de Béthune-Sulli depuis certain échange consommé & ratifié par le Roi en 1779.

Eustache II, Comte de Boulogne, insinue, dans sa chartre de 1070, que cette place étoit alors fortifiée à la maniere de ce temps-là. L'Eglise de St. Laurent & quelques manoirs voisins étoient placés hors des fortifications, *extra munitionem*. Matthieu de Flandre, fils du Comte Thierri d'Alsace, perdit le château, faisant partie de la dot de Marie son épouse, pour l'avoir enlevée, en 1161, de son Couvent dont elle étoit Abbesse (*a*).

On a vu à Lens deux châteaux, l'un à l'opposite de l'autre, & commandant toute la Ville pour la mettre à couvert des insultes du côté du Midi. Celui qui passe pour le plus ancien, s'élevoit sur un terrain contigu au rempart; un Châtelain l'occupoit. La Châtellenie jouit encore de plusieurs

---

(*a*) On parle de Matthieu au 15e. Comte de Flandre.

droits, que les Maïeur & Echevins promettent de maintenir à chaque renouvellement de la loi.

Après l'incendie du Couvent des Sœurs grises de St. Pol, douze de ces Religieuses se réfugierent à Lens. Touché de leur désastre, on leur confia, le 24 Septembre 1555, l'hôpital du bourg, dit autrement la maladrerie. Par arrêt du Conseil, le 20 Juin 1698, il fut ordonné que l'union seroit faite, à l'hôpital des pauvres malades, des biens & revenus de la maladrerie de Lens, de l'hôpital de la chaussée de ladite ville & de la maladrerie d'Aix en Gohelle, où les habitans de ce village ont quelques lits. En 1700, l'hôpital actuel a été construit des trois hôpitaux ci-dessus; dont deux existoient dès le XIIe. siécle.

BÉTHUNE ET SES SEIGNEURS.

A. Hoyus. Béthune, selon un historien, vient de l'ancien mot *Bei-thunen*, pour désigner un lieu voisin de quelques vergers ou arbres plantés. Les Anglois l'appellent *Béthun* & *Béthon*. Les anciens monumens n'en parlent pas avant le Xe. siécle; ils en font mention au sujet de la paroisse de St. Vaast, érigée l'an 940 dans un faubourg par la piété d'Herman, conjointement avec Eve, son épouse; il en étoit Seigneur, & en même temps avoué d'Arras. Ce Temple, d'une architecture délicate, fut reconstruit dans la Ville en 1540 par ordre de Charles-Quint & achevé au bout de sept ans.

Malb. T. 2. Locre. A. Duchesne. Dict. de la noblesse. Anh. de Béthune. Ch. de Wiere. Rec. de chart. sur l'Artois. Ch. des comptes de Lille.

Passchas de Maupayez, Evêque de Salisbéri, Suffragant d'Arras, en fit la consécration.

Il est encore question du Béthune à l'occasion de l'Eglise de St. Barthélemi, bâtie l'an 999, selon des écrivains, par Robert I, qui étoit Seigneur de ce lieu & de Richebourg, & qui se qualifioit avoué de St. Vaast d'Arras. Ses chartres étoient intitulées, *Seigneur de Béthune par la grâce de Dieu.* Duchesne & autres historiens le regardent comme fils puîné d'Adeleime ou Adaleime, Gouverneur ou Comte des Atrébates, & Abbé de St. Vaast en 931, & d'Adéline, fille du Comte de Laon. Ils croyent qu'il ne pouvoit avoir que comme cadet, la Seigneurie de Béthune en appanage. P.Wast. Not. Eccles. Belg. Mss. n°. 13.

Cette avouerie de St. Vaast, dont les aînés de la maison de Béthune ont continué de porter le titre honorable, étoit un fief de cette abbaye, en vertu duquel ils étoient avoués du pays de Lalloeue (*a*), Seigneurs voyers des chemins & flégars voisins d'Arras. Comme hommes-liges,

(*a*) Ce pays entre Armentieres & Estaires, d'une étendue d'environ trois lieues en longueur, fut érigé en Comté par Louis XIV. Il est composé de 4 paroisses dont 3 du diocese d'Arras; l'autre qui se nomme la Gorgue, appartient au Diocese de St. Omer. C'est une espece de petite République, ayant ses loix, ses privileges, ses coutumes, donnés en Octobre 1245; on les trouve expliqués dans une chartre de la chambre des Comptes à Lille. Ce pays est resté à la France par le traité d'Utrecht.

ils payoient aux Moines des droits de relief pour tous les lieux du fief.

Ce Robert étoit ſurnommé le faiſceux ou faiſſeus, *faſciculus*, ſoit pour avoir adopté dans ſes armoiries (*a*) des bandes ou faſces, *faſciæ ſeu faſciolæ*, ſoit pour avoir établi des impôts ſur les faiſceaux ou balles de marchandiſes, ſoit par alluſion au port des faiſceaux de verges, introduit à Rome par Tarquin *le Vieux*, ſoit à cauſe de l'uſage qu'il avoit fait renaître de certaine parure de chauſſes, que l'on appelloit bandes de Vermeil, *faſciolæ crurales Vermiculatæ.*

La Seigneurie de Béthune fut poſſédée par une longue filiation de ces Avoués d'Arras, ſavoir Robert I; Robert II l'an 1038; Robert III, dit *le Chauve*, l'an 1075; Robert IV, dit *le Gros*, l'an 1106; Guillaume I, l'an 1129; Robert V, dit *le Roux*, l'an 1145; Robert VI, dit *le Jeune*, l'an 1192; Guillaume II, dit *le Roux*, l'an 1194, auteur de la branche de Béthune, établie en France; Daniel, l'an 1215; Robert VII l'an 1225. Ce dernier avoit eu d'Iſabeau de Mauriamez, une fille du nom de Mahaut; elle fut la premiere femme de Gui de Dampierre, Comte de Flandre, & lui porta pour dot la

(*a*) Les plus anciennes armoiries des Seigneurs de Béthune étoient compoſées de bandes d'or en champ d'azur; ces bandes, plus ou moins répétées, ſe remarquoient dans leurs ſceaux & leurs écus.

Baronie de Béthune avec l'avouerie d'Arras, les terres de Tenremonde, de Richebourg & de Warneton. Robert, leur fils aîné, hérita les Comtés de Nevers & de Flandre avec d'autres Seigneuries. Son frere Guillaume de Flandre fut la souche des Seigneurs de Tenremonde & de Richebourg. La terre de Béthune, dont ce Comte Robert conservoit le nom, fut échangée en 1385 pour la Ville de l'Écluse & ses dépendances. Philippe de Bourgogne, XIe. Comte d'Artois, acheta en 1421 le Comté de Namur à Jean, Comte de ce nom; en vertu de cette acquisition, la Seigneurie de Béthune lui appartint: il en gratifia son fils Charles, Comte de Charolois, qui l'unit au Comté d'Artois. Louis XIV obtint, par le traité de Nimegue l'an 1678, la partie de l'Artois réservé, conséquemment le Domaine de Béthune. Louis XVI, par ses lettres patentes données en forme d'édit l'an 1779, a cédé au Duc de Sulli le Comté de cette Ville & le Marquisat de Lens avec leurs dépendances & le droit de patronnage dans l'une & l'autre Collégiales, en échange de la principauté souveraine d'Henrichemont & de Boisbelle.

Les Seigneuries & terres possédées par ces Seigneurs qui faisoient battre monnoie à leur coin, sont celles de Carenci, de Warneton, d'Aumale, de Tenremonde, de Molembecq ou Molbecq, de Pontrohart, de Locres, de Loque & Loqueren, d'Hébuterne, de Vandeuil, de Meaux en Brie,

de Rompts, de Ghistelle, de Baye, de Mareuil, d'Ostel ou Ostel, de Congi, de Rosni, de Sulli-sur-Loire, érigée en Duché-pairie depuis 1606; j'en omets beaucoup d'autres.

La Maison de Béthune n'est pas moins illustre par ses alliances que par son antiquité: elle s'est unie à presque tous les Souverains de l'Europe, tels que les Rois de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Castille & de Léon, de Jérusalem, les Empereurs d'Allemagne & de Constantinople, les Archiducs d'Autriche, les Ducs de Lorraine, les Comtes de Flandre, d'Artois, de St. Pol, de Hollande, &c. aussi a-t-elle joui d'un rang distingué auprès de ses Souverains qui l'ont décorée des emplois les plus honorables. Ses divers exploits l'ont immortalisée dans les Croisades & en différentes guerres. Le nom de ces Seigneurs est inscrit dans les annales politiques & ecclésiastiques de l'Artois. Robert de Béthune, Vicomte de Meaux, fut créé par Louis XI, Gouverneur des Ville & Château d'Aire. Un Comte de Béthune obtint, le 21 Juin 1767, des lettres de provision pour le Gouvernement d'Arras. Des Églises de cette Province en reconnoissent plusieurs pour fondateurs & bienfaicteurs, comme la Collégiale de Béthune, les Abbayes d'Hennin-Liétard & de Clairmarais. Jean-Philippe, fils de Jean de Béthune-Desplangues, Seigneur de Pennin, Berlette, &c. fut en 1677 Abbé de St. Bertin, sous le nom de Bénoît.

D'autres ont occupé, en diverſes provinces, des Evêchés, tels que ceux de Mets, de Liége, de Cambrai, de Tournai, &c. & des emplois diſtingués dans l'état militaire.

Les branches de cette Maiſon ſont celles I. des Ducs de Sulli, dont le premier fut Maximilien de Béthune, Duc de Sulli, Pair de France, Prince ſouverain d'Henrichemont & de Boiſbelle, Marquis de Roſni & de Conti, Sire d'Orval, Comte de Dourdan & de Muret, Baron d'Amgillon, Vicomte de Breteuil, Seigneur de Villebon, &c. né le 13 Décembre 1559. Il fut Gouverneur de la Baſtille, Surintendant des Finances, & en 1634 Maréchal de France. Il décéda le 21 Décembre 1641. Il étoit fils de François de Béthune, Chevalier, Baron de Roſni & de Villeneuve, &c. il eut pour fils, Maximilien II, né en 1588, Marquis de Roſni, Baron de Bontin, grand Maître de l'Artillerie, Surintendant des fortifications & bâtimens de France, Gouverneur de Mante, &c. mort en 1634.

II. De François de Béthune, Chevalier des Ordres du Roi, Auteur de la branche des Comtes & Ducs d'Orval, laquelle eſt devenue l'aînée des Ducs de Sulli par la mort de Maximilien-Henri de Béthune, arrivée le 2 Février 1729. Cette branche a, le 8 Août 1786, perdu Maximilien-Antoine-Armand, Duc de Béthune & de Sulli, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Premier Baron de l'Orléanois & de l'Artois,

Comte de Béthune, Avoué d'Arras, Marquis de Lens, Comte de Montgomeri, &c. son fils, héritier de ses titres, est M. Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune, Duc de Sulli, Pair de France, &c. né le 2 Juillet 1756.

III. Des Comtes de Selles & Marquis de Chabris, Comtes & Marquis de Béthune. Son auteur fut Philippe de Béthune, 6e. fils de François, Chevalier, Baron de Rosni, &c. émancipé à l'âge de 9 ans en 1574.

IV. Des Ducs de Charost, dont le premier fut Louis de Béthune, d'abord Comte, puis Duc de Charost, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, 4e. fils de Philippe. Il naquit le 5 Février 1605, se maria en 1639 & mourut le 20 Mars 1681. Il étoit Capitaine d'une Compagnie des Gardes-du-Corps du Roi, Maréchal de Camp, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté au Gouvernement de Calais & pays reconquis.

V. Des Seigneurs de Carenci, de laquelle est sortie celle de Béthune-Desplanques. Hugues de Carenci, Chevalier, 6e. fils d'Elbert de Béthune, 2d. du nom, commença la tige de ces Seigneurs. Il mourut entre les années 1221 & 1229.

VI. Des Seigneurs de Pennin, aujourd'hui Seigneurs de St. Venant, depuis le mariage d'Adrien-François de Béthune-Desplanques, avec la fille aînée de Maximilien de Lieres, Comte de St. Venant.

VII. De Béthune, établie en Écosse sous le

nom de Béthon ou Béthun depuis plus de 500 ans, & formée par Baudouin de Béthune, Comte d'Aumale, 3e. fils de Robert V de Béthune.

VIII. De Béthune-Balfour. Le premier Baron de Balfour se nommoit Jean, 1er. du nom, fils de Robert de Béthune & de Jeanne de Balfour. Il étoit Chevalier, Seigneur d'Hostel, Capitaine des archers du Corps du Duc de Guise.

IX. Des Barons de Béthune de Criech, provenant de la maison de Béthune-Balfour, en Ecosse. David de Béthune, 2d. fils de Jean IV, 5e. Baron de Balfour, fut la tige des Barons de Criech dans la Province de Fife.

Les armoiries de Béthune sont d'argent à la fasce de gueules, supportées par deux sauvages tenant des masſues abaissées; elles ont pour cimier, un paon issant, semé de fleur de lis d'or.

Ide, Comtesse de Boulogne, exempta en 1189 Robert V, Seigneur de Béthune, Warneton, Choques, &c. & ses successeurs, des tonlieux, travers & coutumes à Witsant, Boulogne & Calais. Daniel, héritier de cette Seigneurie, confessa, par ses lettres du mois de Mars 1223, que le Comte d'Artois avoit la haute justice dans toute la terre qu'il tenoit de ce Prince entre la Lis & le tronc Bérenghiet. Mêmes année & mois, ce Seigneur obtint, de Louis, Roi de France, la haute justice du Château de Béthune & de tout ce qui étoit *dedans le pays dudit Châtel & les bornes d'icelui.*

C'eſt Robert VII qui, l'an 1230, a fait environner Béthune où il demeuroit, de foſſés, de murailles & de baſtions. On y a, vers le même temps, réparé la Collégiale de St. Barthélemi. Le Château, rebâti par Daniel, exiſtoit encore en 1710: il n'offre aujourd'hui que de vieilles ruines, dont on a depuis peu enlevé une grande partie; ce qui agrandit & embellit l'eſplanade. Cette ville a ſouffert de grands incendies, nommément en 1137, 1176, 1447 & 1545, à cauſe de la conſtruction de ſes maiſons en bois. Elle étoit autrefois plus grande: Charles-Quint a ordonné de la rétrécir, d'avancer le rempart, d'élever un cavalier ſur le terrain des Récollets, de maniere que de leur ancien Couvent, il n'a reſté que l'égliſe, la ſacriſtie & une partie du Dortoir dont on a formé la braſſerie.

Cette Ville eſt ſous le 50e. degré de latitude ſeptentrionale, & le 20e. degré 19 minutes de longitude orientale. Elle eſt arroſée de la riviere de Lave & preſqu'entiérement bâtie ſur le roc. On y compte quatre portes; la Neuve, celles du Rivage ou de la Vigne, de St. Prix & d'Arras ou des Fers. On remarque ſur cette derniere un écuſſon en pierre, repréſentant les anciennes armes des Seigneurs de Béthune. Le canal, portant bateaux, ſe trouve auprès de la porte de la Vigne. Les deux autres portes d'Anneſin & du Marais ou des Capucins ſont murées. Le Chapitre étoit propriétaire de la rue du Marais,

gardien

gardien de la porte & dépositaire des clefs; un guet y étoit établi à ses dépens, quand on étoit menacé de quelque péril. Ces faits ont pour preuve, un titre du 13 Décembre 1577; c'est un acte de non préjudice qui lui fut délivré par le Seigneur de Capres, Gouverneur d'Arras & Commis au Gouvernement de la Province en l'absence du Vicomte de Gand, & aussi par les Officiers Municipaux & la Commune de Béthune. Le corps de la place est fermé par sept bastions; tout y est revêtu de maçonnerie, ainsi que les contre-gardes, les demi-lunes, les contrescarpes & les redoutes. Ses remparts ont 960 toises de circuit, c'est-à-dire, un peu moins qu'une demi-heure. La tour de son béfroi fut élevée sur quatre colonnes en 1346; sa position & toutes les maisons qui y sont contigües, offusquent le coup d'œil de la grand'place. Cette Ville a toujours tenu le rang parmi celles d'Artois, après Arras & St. Omer. Elle est régie par des coutumes locales & particulieres, non exprimées dans les coutumes générales du Comté d'Artois.

Une ordonnance, rendue le 1 Mai 1396 par Pierre d'Aisne, Écuyer, Bailli de Béthune, conjointement avec les Mayeur & Echevins, nous fait connoître l'établissement d'une confrérie d'Arbalétriers. On donna le nom de Connétable à son Chef. Elle fut confirmée le 8 Mai 1411 par Jean, Duc de Bourgogne, Comte d'Artois. La création des Canonniers est de l'an 1500.

Les autres villes d'Artois, susceptibles de moins de détails, telles que St. Venant, Hennin-Liétard, Fauquemberguе, Pernes & Bapaume, seront portées, selon leur époque, dans le corps historique, comme celles que j'ai fait connoître dans le 1er. tome.

ÉTENDUE ET TERRES DE L'ARTOIS.

Gramaye. Chapp. Maillart. J'ai tracé l'étendue de l'Artois au moyen âge, *T. 1er. p. 14.* Ce Comté, tel qu'on le voit aujourd'hui, est limité au Nord par la Lis & les vestiges du Neuf-Fossé qui le séparent de la Flandre. Il confine à l'Orient avec la Flandre Françoise & le Cambresis, au Midi avec la Picardie vers Maiseroles proche Doulens; il se joint encore à l'Occident avec la Picardie, du côté de Montreuil. Sa longueur est de 25 à 26 lieues, sur 13 à 14 de largeur. 90 lieues forment sa circonférence qui présente une figure très-irréguliere.

La lieue commune d'Artois est composée de 1000 verges; la verge commune de cette Province contient 20 pieds, & le pied, onze pouces: ces 20 mille pieds, réduits à onze pouces par pied, donnent 3055 toises qui valent 18350 pieds 2 pouces. La lieue de Flandre se compte ordinairement par un cinquieme en sus de celle d'Artois; elle a 3818 toises trois quarts.

Les degrés de longitude de l'Artois varient chez les Géographes depuis 20 jusqu'à 24; ceux de latitude sont communément fixés à 50, peut-être avec quelques minutes.

Tout ce qui n'a point cessé de dépendre de la Couronne, s'appele *Artois royal* ; la partie que les Comtes ont possédée, est l'*Artois-Comté*.

On compte dans cette Province 15 cens mille mesures de terres, indistinctement considérées. On y distingue deux sortes de mesures : la petite pour les terres labourables est de 100 verges ou perches, la verge de 20 pieds d'Artois & ce pied, de onze pouces. La verge d'Arras a 22 pieds, & le pied, 10 pouces.

Une mesure, une mencaudée, un argent sont la même chose.

Un journel, en quelques endroits, ne contient que 62 verges & demie.

Un bonier contient quatre mesures en Flandre, trois dans le pays de Hainaut & de Liége ; mais cela est sujet à varier en plusieurs lieux.

Il existe une autre variété dans la mesure des grains ; elle est telle, que ce seroit rendre un grand service à notre Province que de la rendre égale dans toutes ses Villes!

Une mesure de blé se nomme une rasière à Arras, St. Omer, &c. un setier à Hesdin, un mencaud ailleurs.

La table suivante montrera au premier coup d'œil la différence d'une mesure avec les autres.

LA MESURE

		DE BLÉ CONTIENT		D'AVOINE CONTIENT			
Boisseaux de Paris.	Villes & Bourgs.	Pots.	Pintes	Pots.	Pintes	Poids de la raf. du froment.	P. de la raf. du blé commun.
	Aire.	50.		50.		160 liv.	154 liv.
	Arras.	42(a).		101.		148.	145.
	Aubigni.	42.		50.			
	Auxi-le-Château.	98	1.				
	Bapaume.	42.		62.		131 $\frac{4}{16}$ p. de marc.	
	Béthune.	38	1.	62	2.		
	Hesdin.	79	2.	101.			
	Lens.	44	1.	46	3.		
	Lillers.	39	2.	39	2.		
	Pernes.	52.		92	2.		
10 Boisseaux 2 tiers, de Paris (b).	St. Omer.	63.		65	1 $\frac{1}{2}$	200.	195.
	St. Pol.	73	3.	138	1.		
6 Boiss. de Paris.	St. Venant	31	2.	42	2.		

(a) Même nombre pour le seigle, la paumelle & autres grains. La rasiere des pois, feves & autres grains de Mars, contient 46 pots.

(b) Le boisseau de Paris contient 8 litrons; trois boisseaux font un minot, & 4 minots ou 2 mines, un setier de blé. Ce boisseau de blé froment pese 20 livres, & le setier, 240.

On obſervera que le blé eſt plus ou moins peſant, ſelon les lieux, les années & la date de ſa récolte.

Les éclairciſſemens donnés ſur le poids du blé de quelques villes, ſerviront de regle pour évaluer le poids des autres. On voit, par exemple, que la raſiere de St. Omer, contenant 63 pots & peſant 200 livres, a environ un cinquieme de plus que celle d'Aire, tant pour la meſure que pour la peſanteur. Le ſetier d'Auxi-le-Château de 98 pots, doit peſer plus que le double de la raſiere d'Arras, & moins que le double de celle de Pernes.

La meſure des bois eſt pareillement différente ſelon le canton où ils ſont ſitués. L'arpent pour le Roi contient 100 perches de 22 pieds de 12 pouces. (a).

Meſure des bois par perches, verges ou vergelles.

Aire . . . 100 verges de 20 pieds de 11 pouces.
Arras . . 100 perches de 22 . . . de 11.
Bapaume. 125 verges de 22 . . . de 11.
Béthune . 450 vergelles de 10 p. carrés de 11.
Bucquoi. 112 verges ½ de 22 . . . . de 11.
Lillers . 500 vergelles de 10. . . . de 11.
Oſtrevant 106 verges ¼ de celle d'Arras.
Pays de Langle 300 vergelles de 14.. de 10.
St. Omer 100 verges de 20 . . . de 11.

(a) L'ordonnance des eaux & forêts de 1669 veut que la meſure des bois ſoit de 12 lignes pour pouce, de 12 pouces pour pied, de 22 pieds pour perche, & de 100 perches pour arpent.

La mesure pour Frévent, Fruges, Hesdin, Lens & St. Pol, est la même qu'à Arras (*a*).

Les forêts connues en Artois sont celles de Fauquembergue & d'Hesdin ; cette derniere, la plus grande qu'il y ait dans cette Province, appartient au Roi. Les bois, qui ne prennent pas le nom de forêt, sont ceux du Forestel, de Caumont, St. Pol, Dommartin, St. André-au-bois, Beaurain, Embri, Contes, Fressin, Rollencourt, Auxi-le-Château, Fruges, Crequi, Renti, Eperlecque, Clairmarais, Recques, Thiembronne, Nédonchel, Lillers, Ourton, Houdain, Fétubert, Bléquin, Nielles, Monchi, St. Eloi, Villers, Hébuterne, Hanescamps, Lucheux, Vaux, Havrincourt, &c. leur défrichement que l'on a souffert trop facilement, joint à la prodigieuse consommation que l'on fait du bois depuis 40 ans, nous a rendu le chauffage d'une cherté excessive. Chaque corde se vend à Arras, Béthune, Aire & St. Omer, depuis 30 jusqu'à 40 florins. Il est essentiel de s'occuper de plantations & de se procurer les ressources de la houille. Je pense qu'en multipliant les fouilles dans notre Province, on trouveroit une abondance de charbons de terre.

Plus on s'approche du bas Artois, plus le terrain est inégal. La ville de St. Pol est entourée

(*a*) Toutes ces mesures m'ont été fournies par l'Arpenteur des États d'Artois.

de hautes montagnes qui, dans des tems pluvieux, lui versent leurs eaux & l'inondent. Celle d'Hesdin est presque exposée aux mêmes inconvéniens : les montagnes qui l'environnent au levant & au midi, sont séparées par une large vallée où l'égoût des eaux courantes trouve un écoulement plus libre.

Des chaussées traversent l'Artois en tous sens ; elles conduisent à la haute & basse Picardie, à la Flandre Maritime & Françoise, au Hainaut, & par Peronne ou Amiens, à Paris. Les États, attentifs au bien-être de notre Province, se proposent de paver celles qui sont en graviers, autant que la nature du terrain & les circonstances le permettront. Ils destinent annuellement une certaine somme tant à leur réparation qu'à leur confection parfaite. Les chemins de communication d'un village avec un autre, sembleront peut-être trop négligés : cet objet n'a point échappé à l'œil prévoyant de l'administration provinciale ; il seroit rempli, si la source de ses fonds pouvoit être intarissable. L'entreprise de nos grands chemins & leur entretien coûtent des millions ; une fois qu'ils seront finis solidement, l'on pourra s'attendre à l'exécution des chemins particuliers.

La largeur de nos chaussées est envisagée comme préjudiciable à l'agriculture : on lui a effectivement enlevé une vaste étendue de terrain qu'elle mettroit à profit. Cet inconvénient, commun avec d'autres Provinces, a été senti trop

tard. Les grands modeles que l'on s'est proposé de suivre, ont fait omettre les autres considérations d'utilité. Les États ne désesperent pas d'y remédier, autant qu'il sera possible.

L'Artois renferme trois cens mille habitans. Cette Province étoit anciennement plus peuplée, mais bien inférieurement au calcul exagéré de l'Auteur du *Patriote Artésien* (*a*), qui en a porté le nombre au sextuple. On convient que cette population est diminuée depuis 200 ans par les troubles de Flandre & d'Artois, par les guerres & les maladies cruelles qui les ont précédés & suivis. En voici des listes différentes dont aucune n'est exacte.

Dénombrement des Artésiens, selon la carte générale, selon M. Bignon, Intendant d'Artois & de Picardie en 1698, & le dictionnaire de l'Abbé Expilly.

	Selon la carte générale.	Selon M. Bignon.	Selon l'Abbé Expilly.
Bailliage de St. Omer, avec les pays de l'Angle & de Brédenarde	13728 . .	13728 . .	24285.
B. d'Aire	15163 . .	15148 . .	20001.
B. de Béthune	15456 . .	15456 . .	20555.
B. de Lillers	6593 . .	6710 . .	8955.
B. de Lens avec l'Escrébieu	23861 . .	23304 . .	25050.
B. ou Gouvernance d'Arras	33740 . .	33940 .	53699.
B. de Bapaume	21090 . .	21190 . .	25700.
B. ou Sénéchaussée de St. Pol	21517 . .	21371 . .	25050.
B. d'Hesdin	15050 . .	15068 . .	19765.
TOTAL	166198 .	165915 .	223060.

(*a*) Il compte 200 mille ames en 1698, & 197 mille 778 en 1735.

On voit combien le dénombrement de l'Abbé Expilly, quoique plus fort que les deux autres, s'éloigne de celui d'aujourd'hui : ce qui en prouve la fausseté, ou bien l'augmentation incroyable de cette population depuis que son Dictionnaire est imprimé.

Moyens propres à favoriser la population.

I. La bonne qualité des terres. On ne se plaît pas dans des landes & des terres ingrates; un cultivateur auroit beau les arroser de sa sueur, il n'en retireroit aucun fruit. Un terrain susceptible d'amélioration, excite les peuples à sa culture.

Une mesure de terre est louée en Artois, depuis 4 l. 10 s. jusqu'à 60 l. Les meilleures sont depuis St. Omer jusqu'au delà de Béthune; on y recueille beaucoup de blés blancs, des colsats, du tabac, &c. j'en excepte les terres de l'Isel dans le Hautpont, destinées au jardinage ; on les loue 100 l. à 120 l. la mesure. D'autres aux environs de St. Pol, sont encore cherement louées, comme propres aux plantations de tabac. Ces différens cantons ne sont pas les moins habités de la Province. Où les bras trouvent un salaire avantageux, ils s'y multiplient.

La plupart de nos fermiers se laissent guider par leur ancienne routine. Ils ont besoin d'être invités à pratiquer les nouvelles découvertes, en leur mettant entre les mains, soit gratuitement

ſoit à très-bas prix, le recueil de ce que l'on publie de plus intéreſſant ſur les labours, les ſemailles, la culture, les récoltes, ſur les prairies artificielles, ſur les feuilles & les plantes qui peuvent ſervir de fourrage, ſur les maladies des beſtiaux & la maniere de les préſerver d'accidens, &c.

II. L'encouragement des manufactures, des fabriques & de tous établiſſemens utiles. Des récompenſes, des privileges, des exemptions de droits ou des modérations attirent & aiguillonnent l'induſtrie. Lyon, Beauvais, Lille, Abbeville, &c. doivent une grande partie de leur population aux Artiſtes qu'ils ont ſoin d'occuper. Les États d'Artois prouvent chaque année leurs efforts, relativement à la réuſſite des arts & des métiers; ils déſireroient être en état de les encourager avec plus d'éfficacité.

III. La facilité d'employer les enfans pauvres à des travaux proportionnés à leur âge & leurs forces. Ce 3e. moyen eſt une ſuite du ſecond.

IV. Les chauſſées & les canaux pour voiturer à moindres frais les productions de la terre & de l'induſtrie. Les États d'Artois ne négligent rien à cet égard.

V. Les ſecours adminiſtrés aux infortunés & aux néceſſiteux. Le zele compatiſſant des États d'Artois eſt univerſel, mais inſuffiſant, ſi la libéralité du Souverain ne daigne le ſeconder, tant ces ſecours ſont innombrables. Nos Abbayes, éparſes dans tous les cantons de cette Province,

tâchent d'y contribuer. Leurs charités feroient plus abondantes, si on ne nous enlevoit des sommes immenses par la commande des Abbayes & les pensions dont on les surcharge. Leur voisinage est ordinairement peuplé de gens nécessiteux, qui sont autant de charansons qui se rassemblent autour d'elles pour les ronger. Il est de la prudence de ne pas entretenir la fainéantise par des aumônes trop faciles. Plus les pauvres esperent de secours assurés, moins ils cherchent de travail.

Certains emplois, créés dans quelques Villes d'Artois, tels que ceux de brouteurs & de portes-faix ou crocheteurs, engendrent une autre population qui est véritablement une vermine. La plupart de ces gens n'exercent aucun métier, aiment à boire, meurent pauvres, laissent des enfans onéreux à ces Villes.

VI. La salubrité de l'air & l'abondance des nourritures saines. On sait que ce double avantage est un mobile attrayant pour les étrangers. L'Artois réunit le solide à l'agréable en viandes, volailles, gibiers, poissons, légumes, fruits, grains & boissons, à l'exception du vin que l'on a cessé d'y recueillir. Certains lieux y sont plus salubres que d'autres, où l'on respire les vapeurs mal-faisantes des marécages & des eaux stagnantes. Il reste dans cette Province des marais à dessécher, des fossés à purifier ou à combler.

VII. La vigilance sur les bonnes mœurs & sur

les caufes qui font dégénérer ou périr l'efpece humaine. La fageffe des mœurs eft un principe folide pour établir l'harmonie dans un corps politique & cimenter la liaifon de tous fes membres. Elle fait les délices de ceux qui la confervent & nous infpire l'envie de les partager avec eux. Une Ville débauchée eft une terre maudite où l'homme de bien craint de fe tranfplanter.

Les caufes de la corruption des mœurs donneroient matiere à beaucoup d'obfervations, fi je n'écrivois que comme Moralifte. Mais n'eft-on pas quelquefois obligé de l'être en qualité d'Hiftorien? Montrer le mal, en faire défirer le remede, c'eft le devoir d'un écrivain qui voudroit le bonheur de fa patrie. Je me bornerai à l'une des caufes qui ont occafionné la dépravation des mœurs Artéfiennes: c'eft la tolérance des lieux de proftitution. Il y a 50 ans (*a*) qu'en Artois on n'en prononçoit le nom qu'avec une efpece d'horreur, tant ils étoient rares & cachés. On ne s'avifoit pas d'alléguer alors qu'on les fouffroit dans la vue de prévenir un plus grand mal, comme fi ces maifons infames n'étoient pas par elles-mêmes un très-grand mal. C'eft-là que la jeuneffe bouillante à l'imprudence de fe précipiter, pour y corrompre ou pour y perdre le principe

---

(*a*) Dans ce temps-là, nous puniffions les filles de joie par le pilori, le carcan, &c. Depuis que l'on tolere leur débauche, elles en font impudemment un métier.

de la génération. Les Adulteres ſcandaleux n'en ſortent que pour paroître aux yeux de leurs triſtes compagnes une plante aride & deſſéchée. Delà tant de célibataires ennemis du mariage, ou qui ne le recherchent qu'avec un corps tout énervé. Delà tant d'enfans mal conſtitués, maladifs, languiſſans, maudiſſant les Auteurs de leurs jours. Ce feroit à l'autorité ſupérieure, à la police de chaque ville de proſcrire ces lieux qui détruiſent la premiere ſource de la population.

D'autres cauſes, qui ſont phyſiques, lui ſont plus ou moins nuiſibles: ce ſont certaines maladies, certaines infirmités qui mettent dans le ſang un levain qui altere la conſtitution des hommes. Le mal ſcrofuleux dont j'ai parlé au *tome 1er. pag. 207*, eſt un de ces funeſtes accidens. C'eſt aux Médecins à réveiller l'attention du Gouvernement & de l'Adminiſtration Provinciale ſur ces objets affligeans.

Quelques-unes de ces réflexions ſeront frondées par des motifs d'intérêt ou de paſſion. Qu'il me ſuffiſe d'avoir expoſé des vues patriotiques, avec le déſir d'en voir un jour les ſalutaires effets.

L'an 628. Mss. de Corbie.

ſiécle. Il deſcendoit de la noble famille de Waldepurge, habitant de Guldindal, dit la *Vallée d'or*, voiſine de Conſtance ſur le Rhin. Après avoir perdu ſa mere Domitte, il inſpira à ſon pere Friulphe le deſſein d'embraſſer l'état monaſtique, à Luxeuil (*a*), en Franche-Comté. Ce cloître eſt célebre par le grand nombre des Evêques qui s'y ſont ſanctifiés pour la gloire de la France. St. Colomban, Auteur de l'inſtitution des Moines en Bourgogne, en avoit jeté les premiers fondemens vers l'an 590 (*b*). Euſtaſe avoit ſuccédé à cet Abbé, lorſqu'Omer ſe rangea ſous la régularité de ſa diſcipline. Friulphe y termina ſaintement ſa carriere. Son fils, dont la fervente piété égaloit la vivacité de l'eſprit, y parvint à un degré ſublime de perfection. Ses progrès furent rapides dans la ſcience des divines écritures, comme ils l'avoient été dans ſes premieres études. Son unique ſouhait étoit de vivre inconnu; mais la Providence, qui daigne multiplier les reſſources de notre ſanctification, avoit ſur lui des deſſeins tout oppoſés.

Son humilité cachée dans la retraite depuis 20 ans

(*a*) Luxeuil ou Luxeu, à 12 lieues de Beſançon. On y a compté juſqu'à 500 Religieux.

(*b*) Cet Inſtituteur quitta ce Monaſtere qu'il avoit gouverné près de 20 ans, pour celui de Bobio, en Lombardie. *Hiſt. de Bourgogne.*

ans (*a*), fut trahie par ses vertus dont l'éclat *L'an 628.*
perça jusqu'à la Cour de Dagobert, son parent.
Ce Roi, conseillé par St. Achaire, Evêque de
Noyon & de Tournai, le nomma au Siége épiscopal de Térouane. *Quelle différence*, s'écria
Omer à cette nouvelle, *entre le port où je goûte la douceur du calme, & cette mer orageuse où l'on m'expose malgré mon inexpérience!* la seule
crainte de déplaire à Dieu motiva son obéissance.
Après son onction vers la fin de l'année 637 (*b*),
il fut annoncé aux Morins comme un Prélat re- *L'an 637.*
vêtu d'une grande autorité, rempli de science,
de zele & de courage. Mais combien la sagesse
de sa doctrine eut peine à pénétrer dans le cœur
endurci de ces peuples retombés de nouveau dans
l'idolâtrie! leur conversion offroit des difficultés
presque insurmontables (*c*). L'affection & la confiance qu'il eut l'art de s'attirer, ranimerent ses espérances. Tout sollicitoit ce double titre en sa faveur. Outre les qualités précieuses de son ame, il
joignoit une taille avantageuse à un air gracieux
& affable indistinctement envers tout le monde.
Sa physionomie, symbole de la douceur, auroit

(*a*) Post hæc multis intervenientibus annis. *Vie Msste. de St. Omer.*

(*b*) Voy. ma dissertation sur ce sujet, *art.* 1, avec le *n°.* 9 *des piéces justificatives.*

(*c*) Voy. *n°.* 10 *des p. justific.*

An 637. apprivoisé l'homme le plus farouche. Qui n'auroit pensé que la nature l'eût formé tout exprès pour les triomphes de la grâce? Ses vertus & leur onction sans laquelle la parole de Dieu demeure stérile, relevoient encore ses avantages naturels. Il jouissoit d'un plaisir inexprimable à pratiquer la bienfaisance à l'égard de ceux qui réclamoient sa protection & sa charité. En un mot tout promettoit la mission la plus heureuse.

Se déchaîner contre le culte du Paganisme & déraciner l'attache opiniâtre à des vices grossiers, sont les objets qui excitent les premiers mouvemens de son zele. Les préjugés, les scrupules, les obstacles, tous les vains prétextes que l'on oppose ordinairement à sa conversion, sont combattus, levés, anéantis. Il ne laisse aux pécheurs aucun retranchement. Les plus obstinés tremblent à la peinture des peines de l'enfer. Il réprime la licence des séditieux, étouffe tout germe de procès, rend la justice aux opprimés. La promesse des récompenses éternelles console les pénitens qui font des sacrifices pour compléter leur conversion. Les malades, tous les affligés trouvent des ressources inépuisables dans sa charité. Le souhait le plus ardent des prisonniers qu'il visita, étoit leur délivrance: il leur persuada qu'elle devoit être le prix de leur renoncement aux faux Dieux, de leur croyance en Jesus-Christ & de la réception de leur baptême. Il leur assura la liberté civile après ces effets salutaires de la grâce.

Cependant des principaux habitans, insensibles aux pieux exemples d'un grand nombre de convertis, résistoient encore à l'énergie de ses discours. Les chercher, sonder leurs sentimens sur les points essentiels de la foi, les leur enseigner, combattre leur opiniâtreté, ces démarches lui parurent nécessaires. Hélas! ces esprits enveloppés d'épaisses ténebres, ignoroient les premiers élémens de la Religion. Les idoles qu'ils honoroient secrétement dans leurs foyers, ayant été brisées, il osa davantage: il leur enleva l'ignoble objet de leurs adorations publiques. On renversa la statue de Mars, placée presque au milieu de Térouane. Cette sainte hardiesse lui auroit attiré de fâcheux traitemens, si l'on n'avoit respecté ses vertus, ou craint d'offenser l'autorité royale qui le protégeoit. On substitua à ce Dieu muet une église en l'honneur de St. Martin, sous le nom de *Martinica 1a.* L'an 637.

Il en existoit déjà deux autres où ce saint étoit honoré; la premiere dite *Martinica 2a.* ordonnée par St. Antimond (*a*), vers le chemin de Cassel, la seconde dite *Martinica 3a.* érigée par Athalbert, vers les sept voies romaines. Ces trois temples, dont deux étoient aux extrémités de la ville, décrivoient une ligne courbe de l'Orient au Midi (*b*).

(*a*) Voy. l. 3, p. 309 du 1er. tome.

(*b*) Malbrancq, *l.* 3. *ch.* 12. distingue ces expressions *in*

L'an 637. Boulogne, l'entrepôt du commerce & le réceptacle de tous les crimes, tenoit fortement à ses anciennes erreurs. Cette ville, depuis la naissance du Christianisme, avoit eu deux temples, l'un du nom de St. Pierre, l'autre de celui de St. Martin. On croit qu'en 604, sous le regne de Clotaire II, il en existoit un troisiéme dédié à la Ste. Vierge, peut-être le même construit par St. Victoric (*a*), & dont les différentes guerres avoient empêché la perfection. Valbert, Comte de Tervanes, avoit élu son domicile dans cette Ville dont il possédoit le Comté. Son vœu ardent, ainsi que celui de sa femme Duda, étoit de voir ses vassaux retirés de l'idolâtrie & de l'arianisme; ils s'y étoient replongés depuis la mort de St. Vulgan.

Ces motifs puissans dirigerent le zele d'Omer vers Boulogne (*b*); Valbert le reçut honorablement dans son palais, anciennement occupé par les Césars & les Gouverneurs Romains. Sa prin-

Vie Mss. de St. Omer.

Martinis & *in Stis. Martinis*: par la 1ere. il désigne un Monastere dit *sacrorum virorum Cœnobium*, bâti par l'Evêque Athalbert à l'extrémité de la Ville entre l'Orient & le Midi; il entend par la 2de. tout cet espace qui renfermoit les trois Eglises de St. Martin.

(*a*) Voy. t. & l. 1, pag. 153.

(*b*) Il n'y étoit pas débarqué avant de se rendre à St. Omer, comme l'avance un historien moderne.

cipale étude fut d'y établir la décence des Églises, de les décorer des bienfaits de la pieuse Duda: il les consacra, après les avoir purgées des impuretés du paganisme. Celle de la Ste. Vierge fut achevée & par la suite adoptée pour Cathédrale. La conversion des marchands & des gens de mer redoubla son ardeur. Les Néophites furent affermis par des instructions dans les vérités du salut. Il se rendit formidable aux Ariens qu'il poursuivit dans les villages circonvoisins qu'ils infectoient de leur doctrine. Enfin aucune des choses qui intéressoient la gloire du Seigneur, ne lui échappa. Les miracles qui confirmoient son apostolat, le rendirent toujours victorieux des plus grandes difficultés. *L'an 637.*

Quoique le siége épiscopal ait été marqué à Térouane, ce prélat n'y a guere résidé faute d'une Église convenable. Sithiu paroît avoir été sa demeure ordinaire. C'étoit du moins un lieu de repos, où il alloit souvent respirer après ses courses apostoliques; il fut même contraint de s'y établir après qu'il eut perdu l'usage des yeux (*a*).

(*a*) Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, T. 3, se sont hasardés à avancer que l'*école du Monastere de Sithiu devoit être très-florissante dès les commencemens, puisqu'elle étoit comme le Séminaire où l'on formoit des sujets pour la prédication de l'Evangile.* Il n'y eut pas dans cette Ville d'autre Séminaire que le Monastere des Clercs établis par St. Omer, les seuls connus pour les Ministres de la parole de Dieu.

L'an 637. II. La plus éclatante des conquêtes n'étoit point encore entreprise. Un Seigneur étranger, nommé Adroald, nourrissoit une forte passion pour les idoles. Ses richesses acquises par son métier de Corsaire, lui avoient facilité l'achat de la terre de Sithiu & d'autres Domaines. Quoiqu'il tînt son domicile à Ascio (*a*), il avoit dans cette bourgade un château antique, fortifié d'une grosse tour (*b*). Il n'étoit point d'ennemi plus difficile à terrasser. Omer, prévoyant que cette conversion auroit eu des influences avantageuses, médita de la tenter. Pouvoit-il ignorer des prodiges de la grâce encore plus incroyables ? il se rend sur la colline de Sithiu, où l'idolâtrie s'étoit retranchée comme dans un repaire infernal. Il intime à Adroald les volontés du Seigneur en termes si pathétiques, qu'il captive son attention (*c*). Il lui représente, entre autres choses, son extrême aveuglement, & les vains efforts jusqu'alors employés pour lui dessiler les yeux. Il lui retrace l'exemple de tant d'hommes puissans, qui peut-être plus coupables & plus endurcis que lui, avoient détesté

(*a*) Aujourd'hui, selon Malbrancq, *liv.* 13. C'est le village d'Aix entre St. Pol & Pernes. La prétendue chartre d'Adroald est datée de ce lieu. *Voy. n°.* 13 *des p. justif.*

(*b*) Voy. t. 1. p. 25 de l'introduction.

(*c*) En lisant dans Malbrancq, *l.* 3. *c.* 13. le discours qu'il met dans la bouche de St. Omer à Adroald, on remarque l'inclination de cet historien à faire l'orateur.

leurs erreurs pour ſuivre le doux joug de Jeſus-Chriſt. Il l'effraie & le conſole alternativement. Adroald écoute, réfléchit, ſoupire, héſite. Le nombre de ſes crimes & leur châtiment l'épouvantent. Il voudroit rompre ſes liens & s'en croit incapable. Tantôt les mouvemens de l'eſprit cedent à ceux de la chair; tantôt une ſalutaire inſpiration l'éleve au-deſſus de ſes ſens & des conſidérations humaines. Omer, profitant de cette perplexité, inſiſte & l'ébranle par les plus fortes raiſons. La grâce complete ſon triomphe. On le baptiſe avec toute ſa famille. Sa converſion entraîna celle de beaucoup d'autres perſonnes. La Statue de Minerve, adorée ſur le Mont-Sithiu depuis pluſieurs ſiécles, fut brûlée avec tout ce qui ſervoit au culte du paganiſme. L'an 635.

Que l'on juge combien cette merveille accrédita cette miſſion épiſcopale par les ſuites qui vont en réſulter. Ce proſélite n'avoit aucune eſpérance de poſtérité. Le ſacrifice des fruits de ſes pirateries, fait pour les progrès de l'Évangile, lui parut un bon moyen de racheter ſes péchés. Il donna au vertueux Prélat ſa terre de Sithiu. La premiere intention du donateur fut la conſtruction d'un hôpital en faveur des malades & des néceſſiteux qui ſe convertiroient. La charité du donataire ſatisfit à des vues auſſi louables, d'autant plus volontiers qu'il étoit d'uſage chez les Évêques des premiers ſiécles d'entretenir de ces ſortes d'hoſpices. Les beſoins de ſon Égliſe naiſſante furent

L'an 637. en même temps exposés : Adroald les sentit & y pourvut. Il s'érigea donc, en l'honneur de la Ste. Vierge, un temple destiné aux assemblées publiques des fideles : c'est maintenant la Cathédrale, qui a subsisté dès-lors & par la suite des libéralités de ce donateur, de St. Omer, d'Adalfride & d'autres Seigneurs (*a*).

L'Église de St. Martin fut construite avant celle de la Vierge (*b*). Malbrancq rapporte le fait de cette sorte. St. Omer se retira sur le minuit dans un pré contigu aux maisons des citoyens. Là il supplia ardemment le St. Évêque de Tours de lui manifester le lieu où il érigeroit un oratoire en son honneur : tout à coup un trait de lumiere céleste le lui indiqua derriere le château. Après l'avoir bien observé, il se retira en rendant mille actions de grâce. Cette Église est censée la premiere paroisse de Sithiu. Elle étoit placée hors de son enceinte, avant que cette bourgade fut convertie en Ville. Elle fut démolie par les guerres du XVIIe. siécle & transférée au Nart, parceque son terrain convenoit aux fossés & aux nouvelles fortifications que l'on a pratiqués.

III. Tout le zele d'Omer, foiblement secondé, ne suffisoit pas à rompre le pain de la parole à

(*a*) Voy. *art. III & VI* de ma dissertation sur le Chapitre de St. Omer, & les *nos*. 1 & 2 *des p. justifi.*

(*b*) Voy. *n°*. 2. *des p. justific.*

la foule prodigieuse qui l'environnoit. Il demanda à l'Abbé de Luxeuil des coopérateurs de ses travaux évangéliques. On lui adressa trois sujets en état de l'aider, savoir, Bertin, Mommelin & Ebertran ou Bertran (*a*). Le premier, son cousin germain du côté maternel, étoit né, vers le commencement du VIIe. siécle, d'une famille noble au Diocese de Maïence. Il avoit de bonne heure renoncé aux vanités mondaines pour embrasser la pauvreté de Jesus-Christ sous le bienheureux Walbert, successeur de l'Abbé Eustase (*b*). Sa charité ne connoissoit aucune borne. On le considéroit dès son enfance comme un vase d'élection. Un des premiers soins d'Omer fut de leur procurer (*c*) une retraite, tant pour eux que pour ceux qui pratiqueroient le même institut. Il leur permit de choisir l'endroit qui leur plaisoit davantage, dans un terrain qu'il leur donna. Mommelin, qui tiroit pareillement sa noble origine du territoire de Constance, eut, comme le plus âgé, la direction de ce Monastere, appelé *vieux Monastere* ou *Ermitage* (*d*). Il en a été le premier &

L'an 637. Mss. de Corbie.

(*a*) Et, selon quelques-uns, Bertrand, originaire du pays de Constance.

(*b*) Eustase, selon l'*histoire de Bourgogne*, mourut en 625, étant Abbé depuis l'an 610.

(*c*) Peu de temps après leur arrivée, selon le Mss. de Corbie, *parvo post hæc temporis spatio transacto*.

(*d*) Voy. art. II de ma dissertation.

L'an 637. unique Abbé, établi par le St. Évêque. Ces Religieux, après leurs courses apostoliques, s'y retiroient pour s'adonner à la vie contemplative. Cet asile, distant d'une lieue de Sithiu, étoit placé sur une petite montagne, entourée de marais & de la riviere d'Aa. Le nom de St. Mommelin lui est resté. Ayant été ruiné par les désastres de la guerre en 1696, on l'a rebâti. C'est maintenant une paroisse desservie par un Moine de St. Bertin, résident à la Prévôté du Ham, qui n'en est pas éloignée.

Ces zélés Cénobites joignoient un travail continuel aux mortifications chrétiennes. Outre leur ardeur infatigable à prêcher l'Évangile, ils secouroient les malades, pansoient les lépreux, consoloient tous les affligés. Le pain qui faisoit presque leur unique nourriture, étoit arrosé de la sueur de leur front. Adroald & les peuples ne cessoient d'admirer l'éclat de leurs vertus & les fruits abondans de leur mission. Le nombre de leurs Disciples augmenta d'une maniere à rendre leur demeure trop resserrée: ils étoient, selon Molan, jusqu'à 150. D'ailleurs leur santé souffroit beaucoup de l'insalubrité de l'air, occasionnée par des eaux stagnantes. On y auroit remédié d'autant plus difficilement qu'une forêt couvroit par derriere cette habitation. Omer consentit à leur en disposer une autre plus spacieuse & plus saine. Bertin désira consulter la volonté divine sur le choix de l'emplacement. *Dieu*, se

Acta ss. ord. s. Bened. sæc. 2°. Malbr. l. 3 & 4. Gallia Chr. t. 3. A. le Mire t. 1. &c. ut supra.

dit-il, *connoît le pays, la côte, l'asile qui nous seront les plus avantageux. Si notre institut & notre genre de vie lui sont agréables, le lieu de notre retraite le lui sera également. Voyons donc ce qu'il nous inspirera : mais avant toutes choses, supplions-le de nous manifester ses desseins. Il nous avertit que nous ne pouvons rien entreprendre sans son secours.* On voit par ce passage de quelle précaution Bertin usa, avant l'entreprise de son second Monastere. Ce rapport & celui qui concernoit l'Église de St. Martin, comme d'autres insérés dans des légendes, sont respectables en eux-mêmes, & nullement dignes d'une croyance irréfragable. Ce Religieux, sa priere finie, s'embarque dans une nacelle avec quelques-uns des siens. Tandis qu'il la laisse aller au gré de l'eau, il chante des pseaumes ; quand il vient à ce verset du 131e. *Hæc requies mea in sæculum sæculi ; hîc habitabo, quoniam elegi eam*, elle s'arrête, sans qu'aucun effort soit capable de la pousser ailleurs. Sur le champ il se détermine à se fixer pour toujours sur les bords de l'Aa, dans l'isle de Sithiu. Ce nouveau Mo-

L'an 637.

Mss. de Corbie & vie Msste de St. Omer.

L'an 654 (a).

(*a*) L'époque de la construction de ce nouveau Monastere est liée avec celle de l'arrivée des trois Religieux. On convient qu'ils ont demeuré 14 ans dans le vieux : en les ajoutant à 637, temps de l'Episcopat ou de la venue de St. Omer, il en résultera 651 A. le Mire fixe cette construction à l'an 654, & c'est l'opinion assez commune, parceque l'on met environ un espace de trois années entre l'arrivée du St. Evêque & celle des Religieux. Les éditeurs de *Gallia Xtiana* ont reculé cette époque jusqu'à l'an 660.

L'an 654. nastere a porté, durant plus de 400 ans, le nom de l'Apôtre St. Pierre (*a*); celui de St Bertin lui est resté après la canonisation de ce fondateur. On lui donna, selon Iperius, divers noms, & originairement celui de Sithiu (*b*). Il existe encore dans l'endroit où nous le voyons, quoiqu'il ait été souvent maltraité par les guerres & les incendies. Il a fallu que l'industrie humaine se soit épuisée pour le rendre logeable,

(*a*) Ce Monastere, lors de son origine, ne prit point les noms de St. Pierre & de St. Paul, mais seulement celui de ce premier Apôtre. Telle est sa dénomination dans la chartre d'Adroald & le décret de St. Folquin, cités par l'Abbaye, n°. 13 & 15 *des p. justifi.* On le nomma par la suite le Monastere de St. Pierre & de St. Bertin. On regarde comme fausses, les six chartres d'A. le Mire, relativement à ces titres, d'après une regle de critique reconnue par Dom Mabillon. *Vérité de l'hist. de l'Egl. de St. Omer.*

(*b*) La chartre d'Adroald & le testament de St. Omer, n°. 13 & 14 *des p. justific.* écrivent *Sitdiu*: un Moine de St. Bertin a imaginé d'en augurer que la foi & la perfection de la vie religieuse subsisteroient long-temps dans son Monastere *Mss.* n°. 16.

Molan & les éditeurs de *Gallia Xtiana* ont inséré St. Mommelin dans la liste des Abbés de ce nouveau Monastere, malgré les regist*r*es & les écrits des Religieux qui ne le reconnoissent pas pour tel. Le chapitre de St. Omer, sur le témoignage du Mss. de Corbie & de la vie Msste. du St. Evêque, prétend que St. Mommelin fut proposé par cet Evêque pour premier Abbé de ce lieu. *Malbr. t. 1 Schol. Vérité de l'hist. de l'Egl. de St. Omer.*

malgré l'ingratitude du sol & l'intempérie de l'air. *L'an 654.*
Les grandes austérités que l'on y pratiquoit anciennement, ne dispensoient pas du travail. Les Moines se relevoient les uns les autres pour ne laisser aucune interruption dans les offices du chœur. Aussi des personnes riches, édifiées de leur genre de vie, se sont empressées de les combler de leurs largesses, moins pour leur faciliter les commodités de la vie que pour soulager les pauvres, dont ils n'ont cessé d'être les peres. On ne sauroit dissimuler combien l'esprit primitif de la vie monastique a dégénéré par-tout. L'éloge que je fais de l'Abbaye de St. Bertin dans le préambule de ma dissertation, prouve que les vertus solides y regnent encore. Ce qu'elle peut avoir, comme les autres, perdu quant aux apparences des austérités évangéliques, doit être imputé au changement malheureux de nos mœurs.

Du 30 Novembre au 1 Décembre, décéda St. Eloi, Evêque de Noyon & de Tournai depuis environ 20 ans. Les sentimens des historiens sont fort partagés sur la date de son épiscopat & celle de sa mort: la mienne qui fixe son décès à l'an 659 (*a*), s'accorde avec l'époque de l'arrivée des trois Missionnaires, avec leur séjour *L'an 659.*

(*a*) St. Eloi, selon le *recueil des historiens* & autres écrits, naquit l'an 588, fut Evêque vers 640 & décéda en 659. Le Chapitre de St. Omer fixe sa mort à la même date: quelques historiens la reculent d'une année. Baronius & Locre lui prolongent la vie jusqu'en 665; Malbrancq, *liv.* 3. le fait mourir

L'an 659. de 14 ans dans le vieux Monastere & la courte durée du gouvernement de St. Mommelin dans le nouveau. Ce dernier fut élu Évêque de Noyon, où, après avoir marché sur les traces de son prédécesseur, il décéda le 16 Octobre 685 (*a*). Des historiens avancent ou reculent cette mort d'une année. Il avoit choisi sa sépulture dans le cimetiere commun de Noyon, hors de l'enceinte de la Ville; on la lui donna dans la Chapelle de St. Georges que l'on voit dans l'Église des Apôtres. Ses reliques furent par la suite divisées, tant à la Cathédrale de Noyon qu'à l'Abbaye de St. Eloi. Quant à Ebertran, que Mommelin avoit emmené avec lui, il fut établi Abbé de St. Quentin sur Somme, vers l'an 661. On ignore le temps & le lieu de sa mort. Ce Monastere a été sécularisé.

Lectionn. du n. Bréviaire de St. Omer.

IV. Omer cultivoit fructueusement la vigne du Seigneur, lorsqu'il fut appelé à Querne, village peu éloigné d'Aire. Ce domaine appartenoit à Erlebert, parent du Comte Valbert. Ce Seigneur désiroit transmettre à sa famille & ses vassaux un

---

3 ans plutôt, au retour d'un long voyage qu'il avoit entrepris avec Erchinoald Gouverneur du Palais. Son corps repose à St. Quentin. La Cathédrale de St. Omer possede un grand Calice d'or massif avec sa patenne, qui viennent de lui.

(*a*) Voy. le Mss. de Corbie & le n°. 1°. *des p. justific.* Il est dit, dans ce Mss., qu'il fut Evêque 26 ans : ce qui revient au sistême chronologique que je soutiens. Molan lui prolonge la vie jusqu'à l'année 689.

monument de sa piété: il y fit bâtir conjointement avec son épouse, une Eglise au bas de la Colline. On présume que son château s'élevoit sur la croupe de la montagne. Le vertueux Prélat pourvut aux fonts baptismaux & aux autres choses relatives au culte de la religion. Tandis qu'il s'acquittoit des fonctions de son ministère, on vint lui annoncer que la Dame de Querne étoit accouchée d'un enfant aveugle. *Que Dieu soit béni*, dit-il deux fois. Le pere, son fils entre les bras, survint; aux pieds d'Omer, il le conjura de lui conférer le baptême: il manquoit d'eau. Le St. Evêque frappa la terre de son bâton pastoral; il en jaillit une source limpide de son Sein. Ce prodige en pronostiquoit un autre. En effet les yeux du nouveau né s'ouvrirent à la lumiere pendant l'immersion baptismale. Ce double miracle causa la plus grande admiration aux Spectateurs & la joie la plus vive au château. C'est afin d'en perpétuer la mémoire, que l'on érigea dans ce village une église en l'honneur de ce Saint Thaumaturge. Erlebert, reconnoissant d'un si rare bienfait, lui fit présent de Querne & de ses appartenances. On croit que la fontaine que l'on y voit vers le cimetiere, est la même dont il s'agit. L'an 659.

Omer travailla au salut de son peuple avec une ardeur que la mort seule interrompit. Malgré la cécité dont il fut affligé quelque temps avant sa mort, il ne discontinua point la célébration des Saints Mysteres. Attaqué de la fiévre dans sa maison de Wavrans,

L'an 659. village entre Sithiu & Renti, il manda Bertin pour l'assister dans sa derniere heure qu'il pressentoit être prochaine. Les souffrances ne l'empêcherent pas d'être, selon ses désirs, transporté dans l'Église. Après une longue priere, il offrit le St. Sacrifice de l'autel, communia ses Disciples, les bénit, les exhorta à la persévérance dans toutes les vertus. Retourné à son lit, il leva ses mains pures vers le ciel & s'endormit dans le baiser du Seigneur. Son corps fut inhumé dans

L'an 665 ou 667. l'Église de la Vierge, &, selon sa volonté, par St. Bertin, accompagné du Clergé & des Moines de Sithiu. Malbrancq rapporte que ce Prélat avoit, en 665, recommandé de l'y transférer du lieu où il décéderoit. Divers miracles ont illustré son tombeau que l'on remarque dans la nef de la Cathédrale.

Malbr. l. 4 & 6. A. le Mire in notitiâ B. Eccl. &c. ut suprà.

Le zele de Bertin fut pareillement infatigable jusqu'au bout de sa carriere. Malgré sa vieillesse, il eut le courage d'entreprendre un voyage à Rome, pour solliciter des privileges & des constitutions qui pussent affermir le sort de ses Religieux : tout y prospéra au gré de ses souhaits. Affaissé sous le poids des années, il se démit du Gouvernement en faveur de Rigobert qui avoit blanchi dans les austérités du cloître : ce Disciple l'accepta par obéissance. Mais soit par excès d'humilité, soit pour travailler plus librement à sa perfection, il remit cette charge au bout de plusieurs années. Bertin choisit alors Erléfroi ou Erléfride

léfride pour autre Coadjuteur, & son successeur. *L'an 685 ou 667.*
Enfin parvenu à un âge décrépit, il fut retiré de ce monde le 5 Septembre l'an 705, selon les Écrivains de son Abbaye, étant âgé de 112 ans, & après en avoir gouverné 61 ; mais selon d'autres, l'an 698, à l'âge de 96 ans (*a*). L'Évêque de Térouane & l'Abbé Erléfroi lui donnerent la sépulture dans la chapelle de St. Martin, bâtie par Rigobert. Il s'est signalé par plusieurs miracles, opérés avant & depuis sa mort. On le regarde comme l'auteur & le pere des monasteres qui existoient de son temps dans le Diocese de Térouane.

V. Il ne nous est point honorable d'observer que plus on s'éloignera des premiers siécles, plus on s'appercevra que le nombre des héros du christianisme diminuera. Ces hommes miraculeux étoient sans doute nécessaires à la propagation de la foi & au soutien de l'église naissante. Mais un avantage politique qui est résulté de leur apostolat, est l'origine ou l'agrandissement de plusieurs villes. C'est en les considérant sous ce double point de vue que je les insere dans cette partie. Quelques-

(*a*) Molan, la chronique de Tournai, Malbrancq, Meyer & autres d'après Folcard, fixent sa mort à l'an 698. Iperius estime qu'il a vécu plus de cent ans. Le moine Folquin lui donne 54 années de Gouvernement. Il seroit difficile de concilier ces opinions.

L'an 665 ou 667. autres qui vont ſuivre, termineront ce qui concerne l'Artois illuſtré par les vertus de ſes Saints.

Antiq. Gaul. Acta. ſſ. ord. ſ. Bernardi. Chron. hug. verd. hiſt. eccl. t. 8. Velly. t. 1. N. lection. de St. Omer. Locre. Léger, que l'on dit né en Artois l'an 616, fut ſucceſſivement Archidiacre de Poitiers, Abbé de St. Maixent & Évêque d'Autun pendant 19 ans. Childéric II, par reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit rendus avant de parvenir au trône, le nomma principal Miniſtre d'État. Ce Prélat, emporté par ſon zele, entreprit de ramener ce Monarque à l'obſervation des Loix du royaume & à de meilleurs ſentimens de vertu. La jalouſie s'éleva contre lui, en blâmant cette ſainte hardieſſe. Il fut dépouillé de ſes dignités & confiné

L'an 671. dans le Monaſtere de Luxeuil, où Ebroïn, Maire du Palais, ſe trouvoit tondu & relégué. L'aſſaſſinat de Childéric fut ſuivi de ſon rétabliſſement dans ſon Égliſe. Il reparut à la Cour de Thierri ſous

L'an 673. les auſpices les plus heureux: l'ambitieux Ebroïn, qui s'étoit évadé de ſon Monaſtere pour ſe révolter contre ce Roi, ſoupçonna Léger, auteur de ſes diſgraces; il jura de le ſacrifier à ſa vengeance. L'innocent, prévenu de la deſtinée qui l'attendoit,

L'an 677. ſe prépara à en ſubir toute la rigueur par des aumônes, des jeûnes & des prieres. Après l'avoir arraché à la tendreſſe de ſon troupeau, on ne ſe contenta point de l'affamer dans les horreurs d'un cachot, de lui crever les yeux, de lui couper la plante des pieds, la langue & les levres; il fut conduit en Artois & décapité ſur un côteau contigu à la forêt de Lucheu, appelé autrefois *Sarcin*

ou *Sercin* (*a*), & aujourd'hui *bois de St. Léger.* Le Comte Guérin ou Gérin, son frere, fut lapidé, après avoir été cruellement maltraité par le Tyran Ébroïn. Le corps de St. Léger fut transporté dans l'Abbaye de St. Maixent, en Poitou. Lens, dans la paroisse de son nom, conserve de ses reliques dans un buste d'argent; on y fit une procession pour leur translation le 5 Juin 1620. L'an 678 (*b*).

VI. Ce même siécle (*c*) donna naissance aux deux freres Lugle & Luglien. Leur pere se nommoit Dodan, un des Rois d'Hibernie, & leur mere, Rélanie. La lumiere de l'Évangile éclairoit alors leur patrie, qui fut par la suite en proie aux schismes & aux hérésies. Des sentimens chrétiens ornerent leur éducation. L'aîné de ces Princes, s'étant consacré au service des autels, céda les honneurs du trône au puîné. Celui-ci, après avoir sagement gouverné ses peuples durant 40 ans, se retraça vivement la chute de Salomon *Malbr. t. 4. N. lection. de St. Omer. Locre.*

(*a*) Dit en latin *Siricinium* vel *Sarcinium.*

(*b*) Molan, Locre & Sigebert placent la mort de ce saint Évêque à l'an 685; l'auteur du supplément d'A. le Mire la fixe à l'an 666: ce qui n'est pas croyable; & d'autres à l'an 678. Ébroïn avoit été assassiné dès l'an 681, sept ans plutôt que Locre ne le marque.

(*c*) On les fait naître vers l'an 660, sans que l'on marque la durée de leur vie ni le jour de leur mort. André Herbi, natif de Bruges & Chanoine d'Arras, en a écrit la vie, imprimée à Arras en 1597.

L'an 678. & d'autres Monarques, dont la vertu avoit succombé aux amorces de la volupté. Un trait empoisonné de vanité avoit failli d'altérer la pureté de ses mœurs. Il s'enfonça dans la solitude où il vécut six ans dans l'esprit d'oraison & de pénitence. Lugle, que l'on auroit cru guidé par un nouveau Raphaël, vint le découvrir dans sa grotte, avec le dessein de lui proposer le voyage de la terre sainte. Quelle joie pour ces deux freres de se revoir après une longue séparation & d'être dans la même intention de porter leurs hommages aux lieux ennoblis par la mort du Sauveur! sur ces entrefaites l'Évêché d'Hibernie fut déclaré vacant; le Clergé & le peuple forcerent Lugle à l'accepter. Il se comporta dans ce redoutable emploi avec tout le zele & l'édification que l'on a droit d'attendre d'un Pasteur formé selon le cœur de Dieu. Il ne quittoit son domicile que pour reconnoître le visage de son troupeau, & secourir ceux qui avoient besoin de son immense charité.

Luglien, à son retour de Jérusalem, avoit repris le sceptre pour la satisfaction des Hibernois. On observoit dans son Palais la même régularité que dans celui de son frere. Quelque temps après, ils formerent la résolution d'aller à Rome visiter le tombeau des Apôtres St. Pierre & St. Paul. Une grande partie de leur argent fut déposée dans le sein des pauvres. Leur départ laissa la consternation dans tous les esprits.

Ils se rendirent en Angleterre, suivis de quelques fideles sujets, parmi lesquels on distingue Erkembode, qui fut en 712 Abbé de St. Bertin, & en 723 Évêque de Térouane (*a*). Leur principale occupation fut de rallumer dans cette isle le flambeau de la foi que l'idolâtrie avoit éteint. Rien ne les rebuta dans leur mission, sinon l'appréhension d'être trop connus. Ils n'abandonnerent secrétement ce pays qu'à cause de la grande vénération que leurs merveilles leur attiroient. Tandis qu'un vaisseau les mene vers les côtes de la Morinie, une tempête s'éleve; la mer en fureur menace de l'engloutir. Les matelots & les passagers effrayés du péril imminent, les conjurent d'appaiser les flots irrités. Bientôt la mer, docile à la ferveur de leurs prieres, reprend un calme qui rétablit la tranquillité de tout l'équipage. A leur débarquement ils gagnerent Boulogne par des chemins écartés. Cette Ville n'étoit pas encore purgée de toutes ses erreurs: ils y semerent de nouveaux germes de la grâce. Le maître qui les autorisoit à extirper & planter, répandit sa céleste rosée sur leurs travaux. Lugle y signala l'excellence de sa foi en ouvrant les yeux d'un aveugle né, nommé Éventin. Après ce miracle, ils se mirent en route pour Térouane.

L'an 678

(*a*) Malbrancq a découvert que cet Erkemborde est celui que nous désignons. Il croit qu'alors il étoit prêtre, & peut-être archidiacre de St. Lugle. *L.* 8. *c.* 55.

L'an 678. Les Boulonois témoignerent mille regrets de leur départ. Outre leur coutume de fuir les lieux où ils étoient admirés, ils se proposoient d'effectuer le pélerinage qu'ils avoient promis à Dieu. La nuit même de leur arrivée à Térouane, le feu prit à côté de l'hôtellerie où ils étoient logés. L'activité des flammes menaçoit, malgré les efforts pour y remédier, toutes les maisons voisines. L'hôte répandit l'alarme dans la sienne qui alloit être brûlée. Il conseilla aux deux Saints de se garantir de tout accident. Ils sortirent de leur logis moins par crainte que pour l'avantage des habitans affligés. Lugle, ému de compassion à la vue de ce désastre, se mit en priere avec son frere & fit le signe de la croix sur le feu: cet élément en respecta la vertu, en se dissipant comme si on l'avoit étouffé à force d'eau. Le peuple se disposoit à remercier les auteurs de ce prodige & à exalter leur sagesse, mais ils disparurent dès le point du jour. Ils avoient prié la Ste. Vierge, dans sa basilique, de s'intéresser à la prospérité de leur voyage; de peur qu'il n'eût souffert quelque retardement, ils avoient négligé de visiter l'Évêque Théodoric Bain qui, charmé de les connoître, auroit pu les retenir plusieurs jours.

Ces deux freres reprirent leur marche, en publiant les louanges du Très-Haut. Après avoir traversé le village de Frefaï, ils entrerent, à une demi-lieue de là, par des défilés & des lieux

incultes, dans une ſombre & profonde vallée, nommée *Schirédal* ou *Schirendal.* Trois voleurs, redoutables par leurs meurtres, les ſurprirent: l'un, nommé Bovon, demeuroit auprès de Bunetes; l'autre, Heſſelin ou Éſelme (*a*), ſe tenoit à Frefaï; le troiſiéme, qui avoit ſon repaire à Preſſi, auprès de Pernes, s'appeloit Bérenger. L'unique défenſe de Lugle & Luglien fut leur confiance en Dieu qui alloit leur ouvrir le ſein de ſa gloire. Maſſacrés & dépouillés de tous leurs habits, on les jetta dans un large ravin. Les gens qui les accompagnoient, avoit cherché leur ſalut dans la fuite, à l'exception d'Erkembode. Il auroit eu à ſe reprocher la même lâcheté, s'il s'étoit ſauvé. Hélas! un coup d'épée l'étend par terre & le laiſſe pour mort. Cependant après s'être relevé difficilement, il couvre de gazons les deux corps ſaints. Tandis qu'il tâche de ſe traîner juſqu'au Village prochain, la Providence prend elle-même le ſoin de manifeſter la cataſtrophe dont il vient d'être témoin. Il ſurvint une pluie ſi abondante que le torrent les tranſporta juſ-

L'an 678.

L'an 696 (*b*).

(*a*) Boven & Efelme paroiſſent les mêmes que Dovon & Heſcelin, dont il ſera fait mention à l'Abbaye d'Arouaiſe.

(*b*) En *696*, ſelon les archives de Lillers, Herbi, &c. cette date eſt la ſeule connue depuis celle de leur naiſſance. Malbrancq dit que St. Bain continuoit d'être Évêque: d'où l'on doit conclure qu'il n'a ceſſé de l'être par démiſſion qu'en 698.

L'an 696. qu'à Heuronville (*a*), dit vulgairement *Heurlonville*, hameau éloigné d'une demi-lieue de Lillers. L'Évêque de Térouane, informé par le généreux Erkembode des circonstances de l'action, ordonna l'enlévement de ces précieux cadavres, pour être déposés dans un cercueil & conduits avec vénération dans son château d'Almer ou des Ormeaux, proche d'Heuronville. On a construit dans ce hameau une Chapelle qui servit à des Ermites jusqu'en 1625; on y a substitué celle qui existe aujourd'hui. De Lannoi, Chanoine d'Arras, y a fondé une messe pour les Dimanches & Fêtes. Les Chanoines de la Collégiale de Lillers s'y rendent processionnellement chaque année avec la belle châsse d'argent qui renferme une partie des reliques de ces deux Saints; elle a été donnée en 1471 par la pieuse Isabelle, fille de Jean, Roi de Portugal & Duchesse de Bourgogne. Les autres reliques se conservent à Montdidier, dans le prieuré de Notre-Dame.

VII. Tandis que le centre de l'Artois étoit témoin de cette scene tragique, un doux spectacle édifioit l'Ostrevant : c'étoit celui des vertus de Mauront (*b*). Les auteurs de ses jours étoient

(*a*) Heuronville signifie, selon l'étymologie Teutonique, maison des Seigneurs. *Malbr. l.* 4, *c.* 39.

(*b*) Mauront n'est pas le même que celui qui conserva les forêts du Roi Dagobert & qui se fit Moine de Forêt-Monstier. *Ord. S. Bened. acta.*

deux saints, Adalbalde (*a*), Duc de Douai, & *L'an 699*
Rictrude. Il joignoit à ce rare avantage celui d'être le filleul de St. Riquier. Que d'exemples puissans pour se sanctifier ! pénétré d'excellens principes de religion, on l'envoya à la Cour de Clovis II. Le vice n'y trouva aucun accès dans son cœur. Un mariage projeté le rappela dans sa famille. St. Amand (*b*) ayant appris son retour, le détermina au célibat par l'éloge pathétique de cet état. Rictrude, dont l'époux tenoit un rang distingué auprès de nos Rois, parut alarmée de ce changement de parti : elle n'ignoroit pas combien sont à craindre les dangers qui environnent un jeune célibataire à la Cour. Amand la rassura, protestant que le seul amour de la vertu inspiroit son fils, & que les amorces de la volupté ne lui avoient porté aucune atteinte. Que la joie de cette tendre mere augmenta, lorsqu'elle apprit que Mauront, l'aîné de ses enfans, étoit inscrit au nombre des Clercs ! le Roi de France, informé de cette vocation, loin de ralentir l'ardeur de sa bienveillance envers ce Prince, le nomma son Chancelier : il ne remplit cette dignité que pour signaler sa prudence & sa fidélité. Le ciel qui avoit ses desseins, lui donna, au bout de quelques années, du goût pour la retraite. Il quitta le

---

(*a*) Ou Adalbaud & Adalbert.

(*b*) Je fais mention de cet Évêque au *liv.* 3 *n°. XI.*

L'an 696. monde pour le Monaftere d'Hamage, aujourd'hui Prieuré de Marchiennes. Les vertus & la mort de fa fœur Ste. Eufébie avoient augmenté la célébrité de ce cloître. Confeillé par St. Amand, il fit conftruire, en 670 (*a*), un Monaftere fur la Lis, au Diocefe de Térouane, dans un terrain qui lui appartenoit : c'eft celui de Breuil ou Bruel, nommé aujourd'hui Merville (*b*). Il l'enrichit par la donation de tous fes biens.

Ce fondateur étoit à la tête de fes Bénédictins, lorfqu'il eut la confolation d'y recevoir St. Amé, Évêque de Sens (*c*). Le Maire Ébroïn, perfécuteur des grands qui briguoient les premiers emplois, des riches pour s'emparer de leurs biens, & des gens vertueux dont les actions étoient la cenfure de fes crimes, avoit d'abord exilé ce Prélat dans un Monaftere de Péronne, gouverné par Ultan, frere de St. Furfi, enfuite dans celui d'Hamage. Mauront, auffi admirateur de fa fageffe

(*a*) Et non en 684 : il y avoit alors cinq ans que St. Amand n'exiftoit plus.

(*b*) *Meurivilla feu Mervilla, quafi Mauronti Villa*, s'appeloit dans fon origine *Menderghem* ou *Menreghem*, puis par contraction *Merghem*, ou petite Ville, & en françois, *Menreville*, & par contraction *Merville*. Les Capucins occupent aujourd'hui l'ancien terrain de Breuil *Molan*.

(*c*) L'opinion de l'Abbé le Bœuf, qui a cru St. Amé Évêque de Sion, dans fa lettre de 1753 au journalifte de Trévoux, n'a point fait fortune.

que touché de ses malheurs, lui remit le Gouvernement de sa maison & se retira à Marchiennes. L'an 696.
Amé, décédé dans son exil, le 13 Septembre 690 (*a*), fut inhumé dans son Abbaye, où il avoit consacré l'Église sous le vocable de St. Pierre. Le Roi Thierri, inconsolable de l'injustice qu'on lui avoit faite, se transporta au plus vîte vers son tombeau; là dans le deuil & l'amertume, il le supplia de lui pardonner sa faute.

Mauront qui avoit repris la conduite de son Monastere, continua, jusqu'à sa mort, les exercices d'une vie contemplative & pénitente.. Il reçut sa sépulture dans un caveau, auprès d'un puits qu'il avoit creusé lui-même dans l'Église de Marchiennes; son eau passe pour avoir été salutaire à plusieurs maladies scrofuleuses. Son corps fut tranféré à Douai en 870 dans l'Église de la Vierge, à cause du ravage des Danois, & mis dans une nouvelle châsse en 1130. On présume que cette Église avoit été bâtie par son pere & son oncle. *L'an 702 (b).*

VIII. A l'autre extrémité de l'Artois, florissoit un Apôtre, également du VIIe. siécle; il se nom- *Molan. Malbr. l. 4. N lectionn. de St. Omer. Hist. de Cal. l. 9.*

(*a*) En 687 selon Malbr. *l.* 4, & 691 selon la chronique de St. Amand.

(*b*) Selon le n. lectionn. de St. Omer, conforme aux archives du chapitre de St. Amé; en 700, le 5 Mai, selon Malbrancq, *liv.* 4; un an plus tard, selon Locre. On lui donne 68 ans à son décès.

L'an 702. moit Silvin, issu de parens illustres dans le territoire de Toulouse. Sa jeunesse avoit été remarquable par les aumônes qu'il répandoit avec profusion dans le sein des pauvres. Ni les avantages de la fortune ni ceux d'une alliance qu'on lui offroit, n'avoient été capables de le détourner de sa vocation à l'état ecclésiastique. Contraint de quitter son pays, pour éviter les embûches du furibond Ébroïn, il étoit venu chercher un asile à Auchi sur la Ternoise dans la famille vertueuse d'Adascaire, avec quelque dessein d'y fixer son domicile. Le nouvel établissement qu'elle y avoit formé, commençoit à étendre la renommée de ce lieu. Le zele qui embrasoit Silvin, fertilisoit, comme une rosée bienfaisante, les campagnes de la Morinie. Il se portoit avec une activité sans égale par-tout où il espéroit être utile, soit pour convertir les pêcheurs, soit pour soulager les infirmes. Aucune des maladies que la nature humaine a le plus en horreur, ne le rebutoit. Il catéchisoit les ignorans & ne les abandonnoit qu'après les avoir bien instruits des devoirs de la religion. Ceux qui refusoient leur croyance à ses discours, l'accordoient à ses œuvres miraculeuses. Ses missions entreprises à Hesdin, à Térouane & ailleurs furent couronnées des succès les plus salutaires. Il goûtoit une satisfaction singuliere à sacrifier le peu qu'il possédoit, à la rédemption des captifs & à l'honneur du culte divin.

Bientôt ce Missionnaire ne connut d'autre patrie

que celle d'uu Cosmopolite. La dévotion le porta L'an 702.
à visiter les tombeaux des saints Apôtres Pierre & Paul, & plusieurs lieux illustrés soit par la mort du Sauveur, soit par une vénération particuliere, pour les saints. Lorsque dans ses voyages, un Village ou une Ville promettoit quelque aliment à son zele, il y travailloit à la conversion des habitans. Il retourna à Auchi avec le titre d'Évêque régionnaire (*a*), non pour se reposer, mais po urseli vrer à de nouveaux travaux, administrer l'Évêché de Térouane pendant la maladie de Ravanger (*b*). Ces diverses fatigues étoient accompagnées de grandes austérités, dont son corps porta des marques sanglantes. Il passa, selon Malbrancq, 40 ans sans manger de pain. Des racines composoient sa nourriture. Il ne s'étudioit qu'à imiter la pauvreté & les souffrances de Jesus-Christ. Malgré tant de peines & de mortifications, sa laborieuse carriere fut poussée jusqu'à un âge avancé. L'Abbé de St. Riquier lui donna la L'an 718 (*c*).

(*a*) Les Évêques régionnaires étoient des Missionnaires évangéliques avec le caractere épiscopal, mais sans attachement à aucun siége particulier. Ils exerçoient les fonctions de leur ministere par-tout où ils étoient conduits par l'esprit de Dieu & le besoin des peuples.

(*b*) Des historiens ont cru Silvin, Évêque de Térouane, quoiqu'il ne soit pas reconnu pour tel. Malbrancq prétend que Ravanger, décédé en Novembre 720, lui a survécu

(*c*) Selon la nouv. lectionn. de St. Omer; en 720, le 17 Février, selon Malbrancq.

L'an 718. sépulture dans le Monastere d'Auchi; son corps y resta déposé jusqu'à sa translation l'an 953 à celui de St. Bertin par Arnoul I, Comte de Flandre. On étoit convenu du jour & du moment de l'en retirer, lesquels une fois écoulés, il ne devoit plus en sortir. Les Moines d'Auchi s'y étant rendus plus tard qu'il ne falloit, furent contraits de se désister de leur prétention. Néanmoins ils en possedent la mâchoire inférieure, donnée en 1516 par Antoine de Bergue, Abbé de St. Bertin. *Gallia Xtiana.* Silvin avoit été, l'an 686, un des Prélats présens à la consécration de l'Église abbatiale de Blangi. Deux Églises lui furent redevables de leur construction, l'une dans le voisinage d'Auchi, l'autre dans un village de la dépendance de Renti (*a*).

Molan. Malbr. l. 5. Locre. P. Wastel. N. lectionn de St. Omer. Mss. n°. 18. IX. Venant sera le dernier des personnages dont les exemples vertueux ont, dans cet âge reculé, contribué à la sanctification d'une Contrée de la Morinie. Il devoit le jour à Thierri, Duc de Lorraine, & à la Comtesse Ste. Amalberge (*b*).

(*a*) Malbrancq, *l.* 4. fait mention de cette seconde Église. La 1ere. selon Antenor, Évêque contemporain qui a écrit la vie du saint, mais interpolée par un anonyme, se nomme en latin *Mundini Cisterna vel Municisterna*, que Bolland atteste être Maunice. *Rec. des historiens des Gaules*, *t.* 3.

(*b*) Cette sainte, selon les historiens dont l'opinion est contestée, épousa en premieres noces le Duc Thierri; de ce mariage naquirent St. Gengon ou Gengoul, St. Venant & Ste. Pharaïlde. Elle eut de son second mari le Comte Witger,

Une blessure dangereuse, reçue à la jambe, dans un exercice où il donnoit des preuves de son adresse, le dégoûta des vanités du monde. Le genre de vie austere qu'il s'étoit proposé pendant le traitement de cet accident, eut lieu après sa guérison. Il se retira dans la forêt de Wastelau auprès d'Aire, avec le dessein d'y vivre inconnu : la bonne odeur de ses vertus pénétra jusqu'à Isbergue, fille du Roi Pepin. Dans l'entretien qu'il eut avec elle, il lui conseilla de vouer sa virginité à Dieu. Un Prince qui la rechercha, la trouva ferme dans la résolution de ne prendre aucun époux. Piqué de ses refus & soupçonnant Venant d'en être l'auteur, il fit suborner par ses domestiques deux voleurs pour l'assassiner, sous prétexte que sa cellule cachoit les trésors de la Princesse. Tandis qu'il vaquoit à l'oraison, aux

L'an 718.

Vers l'an 762 (a).

L'an 766.

Emebert ou Ablebert, Évêque d'Arras & de Cambrai, outre quatre filles. Ce Prélat, selon Molan, mourut en 640, c'est-à-dire, plus de 60 ans avant la naissance de Venant. Malbrancq, *l.* 5. prétend que Gengon n'étoit que cousin maternel de la Princesse ; il lui donne pour pere, Hugues, Comte de Cambrai, & pour frere, Vautier II, Comte de Hainaut.

(*a*) Le vide que l'on voit dans la chronologie de ce siécle, seroit moins sensible, si je n'avois pas cru devoir rapporter de suite les filiations des Comtes d'Hesdin, des forestiers de Flandre & des Comtes de Ternois, afin de ne pas trop partager l'attention des lecteurs ; ce qui l'augmente encore, c'est l'omission des Évêques, des Abbayes & des Communautés religieuses.

L'an 766. exercices de la pénitence, on lui coupa la tête & l'on traîna son corps nu dans la Lys. Des pêcheurs l'ayant retrouvé, on le mit dans un cercueil que l'on croit avoir été fait de pierre de Marquise. La Princesse ordonna de l'inhumer honorablement. Sa pompe funebre fut décorée de son habit d'Ermite, des instrumens de sa pénitence, des armoiries de ses ancêtres & des attributs militaires de ce temps-là. On compte, pour Prélats qui assisterent à ses obseques, Radualde, Évêque de Térouane en 765, Godefroi, Évêque d'Arras en 752, les Évêques de Noyon & d'Amiens, Hardrade, Abbé de St. Bertin en 766, Symphorien, Abbé de St. Riquier, ceux de Térouane, Renti, Broile, St. Josse, Bergue St. Vinoc, &c. d'où il résulte que la mort du St. Martyr n'a pu précéder l'année 766. En présumant de l'intention de Ste. Isbergue, son corps devoit être réuni au sien dans le village de son nom, distant d'une demi-lieue d'Aire (*a*). Ce lieu, du temps de Locre, s'attribuoit le glorieux avantage de le posséder, se flattant de l'avoir découvert en 1608 au grand étonnement de tout le monde. Cette prétention a cessé depuis 1756, lorsque, pour cause d'incommodité

(*a*) Il paroît, selon Malbrancq, que Pepin, en mémoire de ses victoires, avoit ordonné à Pétersberg, *Petroberga seu pagus ad Ariam*, dit aujourd'hui village d'Isbergue, une Église en l'honneur de St. Pierre, où sa fille avoit coutume d'aller faire sa priere.

commodité, on a démoli la petite chapelle élevée sur la sépulture de St. Venant, au milieu de la place: l'on y a apperçu sous l'autel les ossemens d'un corps humain, que l'on a déposés dans la tréforerie de l'Église paroissiale. L'an 764

Les miracles fréquens du bienheureux solitaire attirerent un prodigieux concours de monde à son tombeau. On y érigea une Église en son honneur; la ville se forma peu à peu sous le nom de *Papinghem* & retint par la suite celui de St. Venant. Avant cet événement, il n'y avoit dans ce lieu, hérissé de broussailles & d'épines, qu'une petite Chapelle construite par Ste. Isbergue.

Cette Ville (*a*), anciennement enclavée dans la Morinie, & aujourd'hui située sur les frontieres de l'Artois, au diocese de St. Omer, est bâtie sur la rive droite de la Lis, à deux lieues & demie d'Aire, dans un terrain fort couvert, en forme de bassin; les prairies qui l'entourent, sont souvent inondées par les pluies & les eaux qui descendent du haut Artois. Elle est située au 20e. degré 14 minutes de longitude, & au 50e. degré 38 minutes de latitude. Elle est bornée à l'Occident par la riviere de Guarbecque, au Sud-Est

(*a*) Le 17 Décembre 1655, le Roi d'Espagne a érigé cette Seigneurie en Comté pour récompenser les services de Maximilien d'Ostrel de Lieres, Mestre de Camp, Bailli & Capitaine de St. Omer. Celle de Lieres, en Artois, avoit été érigée aussi en Comté en 1627, en faveur de Gilles de Lieres, Baron du Wal & de Berneville, Gouverneur de Lens. *Nantigni*.

L'an 766. par celle de Busnes, au Nord par la forêt de Niépe, & au Midi par une plaine un peu plus élevée. Aucune hauteur ne la domine; celle du Mont-Bernanchon est la plus voisine, mais peu considérable. Les Angevins la fortifierent originairement: ces peuples, comme je le dirai, en furent chassés l'an 919 par Arnoul I, Comte de Flandre. Avant sa ruine en 1677, elle étoit plus grande & mieux fortifiée. Sa principale défense consiste maintenant dans des inondations. On est redevable à M. de la Haye, son ancien Gouverneur & Inspecteur des fortifications, du passage de la Lis par le front de la Flandre & de la construction de l'Écluse. Le Roi accorda à cette Ville en 1679 un franc marché par mois & deux foires par an, avec les privileges & franchises des autres foires du pays d'Artois. Ses armoiries sont de Gueules à deux Bars adossés & trois trefles d'or.

Louis XIV permit en 1670 que l'on construisît à St. Venant un couvent pour les Sœurs noires de Bourbourg; il fournit même une somme à cet effet. Ces religieuses, au bout d'un ou deux ans de résidence, furent renvoyées dans leur ancienne demeure. Les freres du Tiers ordre de St. François, dits vulgairement *les Bons Fils* (*a*), solliciterent

(*a*) Leur congregation commença a Armentieres en 1615 par cinq artisans. L'an 1626, ils prirent un habit régulier avec la 3e. regle de St. François. Ils se retirent de la soumission des Récollets en 1670, pour passer sous celle des Evêques Diocésains. Leurs constitutions sont imprimées depuis 1698. *Ordres Monast. t. 7.*

& obtinrent cet établissement pour tenir enfermés ceux qui auroient l'esprit aliéné ou qui auroient besoin de correction. Il seroit à desirer qu'il regnât dans cette maison de force la vigilance la plus rigoureuse sur les actions des pensionnaires libertins. Ce seroit un bien que de les occuper, non seulement à des exercices spirituels, mais à un travail conforme à leur état ou leur goût. On n'ignore pas que le désœuvrement & la liberté de se visiter dans leurs chambres, engendrent l'ivrognerie & d'autres vices plus infames. *L'an 764*

Le 10 Février 1702, le même Roi ordonna qu'il seroit construit un nouvel hôpital à St. Venant, & qu'on lui attribueroit les biens & revenus de l'ancien hôpital de cette Ville, avec ceux des maladreries dudit lieu & d'Haveskerque. Ces biens avoient été séparés en faveur de l'hospice de Lillers par l'édit de 1695. *État général des unions &c, in-4°.*

Le 7 Janvier 1731, est décédé Frigeac, Major de St. Venant, à l'âge de 112 ans huit mois. Sa longévité & 96 ans de service sous trois Rois, méritent une place dans ces annales.

X. Les flots de sang répandus dans les siécles précédens par les persécutions, avoient servi à fertiliser la vigne du Seigneur, à multiplier les ouvriers évangéliques, à grossir le nombre des Chrétiens. Il en est autrement des guerres suscitées par l'ambition, l'avarice & la vengeance; elles n'enfantent que calamités & horreurs. Quelquefois, on ne l'ignore pas, & l'Artois en

L'an 766. offriroit des exemples, il en eſt réſulté des avantages, tels que la civiliſation des nations féroces, l'abolition des erreurs groſſieres, même de la ſervitude, l'établiſſement des Villes & des Villages, la naiſſance du goût pour les ſciences & les arts, le défrichement des terres & une plus nombreuſe population. En général les maux de la guerre ſont fort au-deſſus des biens qu'elle procure. Rien ne ſauroit compenſer l'effuſion du ſang humain & tous les déſaſtres qui ſont à la ſuite d'une armée, ſoit vaincue ſoit victorieuſe. Cette derniere vérité ſera rendue plus frappante par le récit des ſiéges & des batailles qui enſanglanteront les champs de l'Artois dans les neuf ſiécles qui ſuivront. Les guerres des Romains & des Francs furent, à pluſieurs égards, avantageuſes à cette province, qui auparavant étoit inculte, féroce & déſerte; mais dans celles qui reſtent à raconter, elle aura plus de ſujet d'en gémir que de s'en applaudir.

Malbr. l. 5. Velly. D'abord elle ſera aſſailli par les Normans (a), avides de s'engraiſſer de ſes dépouilles. Ces habitans des régions du Dannemarck, de la Suéde & de la Norwege, gouvernés tantôt par un ſeul Roi, tantôt par deux ou trois, joignoient à une haute ſtature une phyſionomie ſi terrible, que l'on n'oſoit y fixer ſes regards. Ils étoient vêtus de peau ou de laine groſſiere, armés de traits

(a) Les deux ſyllabes de *Norman* ſignifient homme du Nord. *Vaſſebourg*, fol. 159.

courts & de piques. Des tiſſus d'oſier formoient *L'an 7* leurs armes défenſives. Leurs drapeaux repréſentoient un ſanglier. Leurs corps endurcis aux rigueurs & aux plus pénibles travaux, les rendoient propres à toutes ſortes d'expéditions militaires. Ils ne reſpiroient que le maſſacre, le pillage & l'incendie. Leurs invaſions en Europe en chan- *L'an 80* gerent la face, & y attirerent des peuplades d'habitans qui s'éleverent ſur les débris de l'Empire Romain. De nouvelles loix, de nouvelles coutumes dont il nous reſte de foibles veſtiges, s'introduiſirent en même temps dans les pays de leur domination. Les dévaſtations & tous les dommages qu'ils commettront en Artois, ſeront inappréciables. Ces malheurs avoient été preſſentis par Charlemagne, à la nouvelle de leurs vaiſſeaux raſſemblés dans un port de la Gaule Narbonnoiſe. L'appareil formidable de la Marine Françoiſe & des moyens de défenſe, pratiqués ſur les côtes de l'Océan, leur en avoient impoſé. Après la *L'an 814* mort de ce Monarque, ces barbares devinrent plus audacieux. La Morinie favoriſoit particulierement leur deſcente dans ſes ports à cauſe des inondations qui en avoient gonflé les eaux, & leur ouvroit tout accès dans le Continent par des chauſſées qui menoient d'un lieu à un autre. Au bruit de leur débarquement avec treize vaiſ- *L'an 821* ſeaux, les habitans incapables de réſiſter, abandonnerent leurs foyers, cherchant leur ſalut où ils pouvoient. La bravoure d'Engelram, 6e. foreſt.

L'an 821. de Flandre, les protégea néanmoins avec des forces suffisantes. Les Normans furent contraints de regagner leurs voiles, après avoir brûlé quelques chaumieres & enlevé un peu de bétail. Bientôt ils se rendront plus redoutables & l'on frémira de leurs excès. Aussi vit-on périr avec

L'an 840. Malbr. l. 6. Louis *le Débonnaire* la piété des fideles, la gloire des Églises, la splendeur des Monasteres (a), une grande quantité de villages, la population, le commerce & les richesses des familles. La mort de ce Roi fut comme l'avant-coureur des divers désastres qui menaçoient l'Artois & toute la France. Par-tout on n'entendra, selon l'expression de Virgile (b), que des cris lamentables, par-tout s'offrira l'image terrible de la mort.

Malbr. l. 6. Locre. Vér. de l'h. st. de l'Eg. de St. Omer. N. lettibnn de ce Diocese.

XI. L'ordre des matieres veut que deux événemens d'une nature étrange partagent le détail de ces incursions. Le premier concerne le corps de St. Omer. La dévotion pour les reliques étoit dans ces temps-là poussée jusqu'à la fureur ; pour s'en procurer, on employoit les voies les plus injustes. Leur possession étoit avantageuse aux Églises, par les offrandes qu'elles attiroient. C'étoit dans cette vue qu'on les transportoit aux Dédicaces & chez les Souverains dangereusement

(a) Les Monasteres, tant fondés que réparés par ce Roi, sont au nombre de 26. *Hist. Ecclés. t.* 10.

(b) Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor & plurima mortis imago. *Æn. l.* 2.

malades. Ce motif d'intérêt avoit probablement suggéré à Hugues un dessein indigne du sang royal dont il étoit né. Cet Abbé séculier de St. Quentin & de St. Bertin voulut placer, dans le premier de ces Monasteres, un collegue digne du patron des Vermandois. Morus, Moine de St Bertin & Custode de la Collégiale de St. Omer, lui sembla disposé à se prêter à cette manœuvre (*a*); afin de l'exécuter avec succès, on profita du temps que le St. Évêque Folquin exerçoit ses fonctions pastorales à Wormhout. Le corps de St. Omer fut enlevé par une troupe de gens dont Hugues étoit le chef. Enorgueillis de leur proie, ils se remirent en route. Folrade, qui avoit découvert le complot, courut vers son frere Folquin pour lui apprendre cette fâcheuse nouvelle. On se hâta de rassembler du monde. Pour une affaire si importante, la petite armée dont Folrade prit le commandement, fut promptement sur pied. On se mit vers le crépuscule du jour, à la poursuite des ravisseurs; on les atteignit à plus de six lieues de la Ville vers Lisbourg. La troupe sacrilege, forcée de céder à la supériorité du nombre & au courage, ne songea qu'à fuir. La châsse précieuse que l'on traînoit dans un chariot, fut abandonnée, rapportée en triomphe, & cachée honorablement dans la terre, afin de la garantir L'an 840.

(*a*) En 840, selon le nouv. lectionnaire de St. Omer. Malbranc & les éditeurs de *Gallia Xtiana* reculent ce fait à l'an 8

L'an 840. de toute autre entreprise. C'est à cette occasion que le 8 Juin on célebre dans la Cathédrale la fête de ce recouvrement. Morus eut tant de regret de sa faute qu'il en eut l'esprit aliéné.

XII. Les malheurs publics sont la punition de nos crimes. Toute sorte de corruption avoit souillé ce IXe. siécle. Les humains, quoique châtiés par la justice divine, résistoient à la voix qui les invitoit au repentir. De nouvelles guerres & d'autres fléaux (*a*) continuerent de les affliger. Le ciel se servit encore des Normans pour les Ministres de sa vengeance. Ces barbares, enflés du succès de leurs premieres courses, descendirent sur nos côtes avec de plus grandes forces. L'Océan fut couvert de leur flotte composée de six cens voiles. Des vestiges de cruauté défiguroient tous les endroits de leur passage. Ni âge, ni sexe, ni condition, ni château, ni église, rien n'étoit épargné. Les vases sacrés & les reliquaires irritoient principalement leur sacrilege cupidité. Ils emmenoient avec eux les enfans pour les élever dans la piraterie & le brigandage. Éric, leur chef, après avoir ravagé les bords de la Seine, se jeta dans la Picardie où il signala pareillement sa fureur. Un détachement de ses troupes se porta vers Sithiu; le Monastere de St. Bertin fut pillé & brulé. On avoit heureusement mis le corps de ce fondateur & celui de St. Omer à l'abri de

L'an 844. Malbr. l. 6. Meyer. Velly.

(*a*) Voy. ces fléaux aux anecdotes, à la fin de ce tome.

leurs impiétés. Les Églises les plus exposées aux insultes, avoient eu la précaution d'enfouir les reliques de leurs saints ou de les transporter en des lieux de sureté. Les peuples du Nord, attaqués de la dyssenterie, essuyerent néanmoins un grand échec sur les côtes de l'Océan par les troupes du pays. Ils demanderent la paix, avec promesse de se dépouiller de leur butin & de ne revenir dans le Royaume que comme troupes auxiliaires. L'an 844.

Cette engeance, à qui il ne coûtoit rien de fausser sa foi, aborda de nouveau dans la Morinie; Hasting (a) étoit un de ses chefs. Ce Champenois, né dans l'indigence à trois milles de Troyes, avoit débuté par le métier de soldat. Ses exploits en avoient fait un guerrier fameux, & ses crimes, un scélérat formidable, digne des Alarics & des Attilas. Térouane & les environs n'offrirent bientôt, selon ses ordres, que des ruines. Cette armée dévâstant tout ce qu'elle rencontroit, laissa dans une vaste étendue de terrain la déplorable image de sa barbarie. L'an 850. Marchant l. 2. Flandria Gener. c. 3 & seq. Ol. de Vrée. de Gen. Com. Flandr. Antiq. Gaul. t. 2. D'Oudegherst. Meyer. Malbr. l. 6. Lég. des Flamands P Daniel. Hist. litté. de la Fr. t. 3.

XIII. Le second événement ci-dessus annoncé, est le rapt de Judith de France: le témoignage unanime des historiens le rend indubitable. Il n'étoit pas extraordinaire de voir, dans les premiers siécles, des Princesses royales, éprises d'une

(a) Il est fait mention de ce chef dans le *Journal Encyclopédique* de Février, 1 vol. 1765.

L'an 850. passion déraisonnable pour un sujet, se prêter sans scrupule à leur enlevement. Les Souverains, trop foibles pour en tirer vengeance, s'attachoient le ravisseur par des bienfaits. Baudouin, fils d'Odoacre, dernier forestier de Flandre, osa exécuter une telle entreprise. Sa bravoure s'étoit illustrée en 841 à la journée de Fontenai & contre les peuples du Nord. Il goûtoit le fruit glorieux de ses exploits, lorsqu'un vif amour pour Judith vint le troubler. Cette fille du Roi Charles

L'an 855. *le Chauve* avoit, vers l'âge de 12 ans, épousé Ethelwolph (*a*), le 1er. Octobre, à son retour de Rome par la France. Ce Roi d'Angleterre

L'an 857. mourut au bout de deux ans, sans avoir pensé à jouir des droits de l'hymen. Parmi les écrivains, les uns veulent qu'après ce décès, cette Princesse ait retourné auprès de son pere pour se mettre sous sa tutelle ; les autres la remarient scandaleusement avec Éthelbald, que son époux avoit eu en premieres noces, & dont le regne finit en 860. Ce dernier sentiment, adopté par Flodoard & autres, a des partisans judicieux (*b*). Judith,

---

(*a*) Nommé autrement Éthelvalf, Éthelulp, Adolaphe, Édilolfe, Roi d'Anglétetre & de Wessex, ou des Anglo-Saxons.

(*b*) Tels que Daniel, Velly, R. Thoyras, &c. Flodoard, écrivain du Xe. siécle, prétend, *l.* 3. *Hist. Eccles. Remensis*, qu'Ethelbald l'épousa malgré les loix divines & ecclésiastiques, & contre l'usage de tous les païens. L'époque de son enlevement paroit s'accorder mieux avec le temps de la mort de ce

loin d'avoir perdu de sa fraîcheur, n'avoit fait que croître & embellir, en conservant un air d'innocence qui faisoit présumer favorablement de son cœur. Baudouin, ayant appris qu'elle revenoit en France, épia l'occasion de lui parler. Il eut l'adresse de lui persuader qu'il ne parviendroit à l'épouser qu'à l'insçu du Roi. Leurs mesures étant bien concertées, il se déguisa, l'enleva à Senlis où elle vivoit en Reine sous la conduite de l'Évêque & l'emmena dans son château d'Harlebeck. Un mariage clandestin couronna les desirs de cet amant. Charles II, outré de colère, prit l'avis de son Conseil. Il se plaignit de cet attentat dans une lettre envoyée au ravisseur par un héraut, & en demanda une juste satisfaction, sous peine de lui faire une telle guerre qu'on n'en perdroit jamais la mémoire. L'an 857. L'an 862.

Cette lettre menaçante irrita Baudouin. Il avouoit sa faute, mais la violence de sa passion en diminuoit la grièveté. Après avoir entendu ses Conseillers, il chargea le héraut d'une réponse. Son entreprise qu'il jugeoit moins punissable aux yeux de la raison, il la prétexta de la force de son amour, excité par les qualités excellentes de Judith; il l'auroit recherchée en mariage selon

---

Roi qu'avec celui de la mort de son pere: avant d'admettre ce sentiment, il faut supposer que Judith ait tardé 2 ou 3 ans à revenir en France après la mort de son 1er. mari, & qu'elle n'ait pas resté long-temps à Senlis.

L'an 862. les formes usitées, sans l'appréhension de ne pouvoir l'obtenir. Il soumit la réparation de sa faute à la discrétion du Roi & de son Conseil, avec promesse de souscrire à toute condition honnête & raisonnable. La bonne volonté de cette Princesse à le suivre & l'engagement irrévocable qu'elle avoit contracté, offroient un double motif à considérer. Enfin il lui représenta que le sort des batailles étoit incertain, & que le seul avantage qu'il pourroit en retirer, seroit la ruine d'un Vassal, toujours disposé à sacrifier à son service tous ses biens, son sang & sa propre vie.

Cette réponse, examinée dans le Conseil du Roi, occasionna diverses opinions : les uns se déclarerent pour la paix & la tranquillité; les autres estimerent qu'un tel outrage méritoit punition. Ce dernier sentiment fortifioit l'obstination de Charles à se venger par les armes; il le suivit, & donna le commandement de son armée à son fils Louis *le Begue*, ou selon quelques-uns, au Roi de Navarre dont le cœur s'étoit enflammé pour Judith. L'Évêque Anselme, un des plus ardens Ministres à souffler la discorde, fut nommé son Lieutenant. Baudouin ne fut point alarmé de cette déclaration de guerre : outre ses ressources dans sa valeur & son expérience, il savoit que le Roi de France avoit à redouter les factions & les incursions des Normans, que ses forces étant nécessairement divisées, n'auroient pu le réduire à l'obéissance. Résolu de se défendre,

il assembla tant de troupes que la Morinie en fut inondée. Son camp fut placé auprès d'Arras, dans une plaine voisine de l'Abbaye de St. Eloi. En attendant qu'on vînt l'attaquer, il pourvut à la défense de ses places, les approvisionna de munition de guerre & de bouche, s'étudia à fermer l'entrée de la Flandre à l'ennemi, à exercer ses soldats, à établir par-tout le bon ordre & la discipline. L'an 862.

Helgot, Comte de Boulogne, Henri, Comte d'Hesdin, Arninde, Comte de Ponthieu, restoient dans l'incertitude du parti qu'ils devoient épouser. Semblables à des pilotes avisés, ils avoient réfugié leurs forces navales à couvert de l'orage, prétextant quelque échec reçu des Normans. N'étoit-il pas embarrassant de se décider ou contre un Prince puissant qui commandoit à la Morinie, ou contre un Monarque qui menaçoit cette Province des effets de son ressentiment? si la crainte les sollicitoit en faveur du premier, le devoir les pressoit à l'égard du second. La conjoncture étoit délicate des deux côtés. Homfroi, Evêque de Térouane, leur avoit conseillé de ne pas résister à la force, & dans l'impossibilité de garder la neutralité, d'obéir à celui qui les y forceroit le premier. Plusieurs Seigneurs Morins avoient approuvé ses conseils; d'autres avoient coloré la levée de leurs troupes du besoin de s'opposer aux irruptions étrangeres, selon une convention signée après la bataille de Fontenai.

L'an 862. Cependant les François, que l'on porte au nombre de cent mille, accéléroient leur marche, en affectant beaucoup de menaces contre Baudouin. Les armées s'étant approchées, on préluda par des escarmouches dans lesquelles les Flamands conserverent presque toujours l'avantage. Leurs ennemis impatiens de présenter le combat, gagnerent, après le soleil couché, le mont St. Eloi. On s'observa de part & d'autre pendant toute la nuit. Au point du jour, les deux armées se rangent en bataille; celle des François étoit formée de trois divisions; celle des Flamands n'avoit que le corps de bataille & l'avant-garde. Le but de ces derniers, en voltigeant, étoit de se poster sur une petite montagne, afin de serrer les premiers entre eux & la Ville d'Arras: les autres, l'ayant deviné, se hâterent de leur barrer le chemin. Baudouin, placé à la tête de ses gens, en excita l'ardeur par un discours pathétique. Le chef des François harangua pareillement les siens. Les deux avant-gardes en étant venues aux mains, on voit bientôt plusieurs rangs éclaircis par une grêle de traits. Les lances & les piques s'étant mêlées, il s'en ensuit un grand carnage. L'avant-garde flamande met tant de furie dans sa premiere charge, que les ennemis sont sur le point de plier & de fuir. Les deux autres divisions s'approchent pour les soutenir; mais Baudouin les arrête. C'est alors que des ruisseaux de sang coulent de toutes parts. Les chevaliers & les soldats combattent

avec une valeur inouïe. L'armée royale, quoique L'an 862.
supérieure d'un tiers, ne peut entamer l'autre qui fait de son corps une masse inébranlable. Aussi-tôt que celle-ci entend crier que la victoire est pour elle, sa charge redouble avec tant d'impétuosité, qu'en peu de temps la terre est couverte de François tant tués que blessés. Les autres sont mis en déroute & vivement poursuivis. Sans la nuit qui survint, il n'en seroit échappé aucun. On amena au vainqueur les principaux prisonniers; douze d'entre eux, tant Barons que Chevaliers, furent reconnus pour ses mortels ennemis; il les fit pendre sur le Mont St. Éloi. Parmi ces coupables étoit l'oncle d'Anselme qui avoit conseillé cette guerre & qui avoit été tué les armes à la main malgré sa qualité de Prélat (*a*). L'exécution finie, les autres prisonniers furent

(*a*) Il n'étoit pas rare de voir, dans le VIIIe. siécle & les suivans, des Ecclésiastiques porter les armes & servir à la guerre; ils y étoient tenus par l'usage & les loix féodales, malgré la défense de plusieurs Conciles. Jean Ballue, Évêque d'Évreux & Cardinal, mort en 1491, faisoit la revue de la milice bourgeoise, en Rochet & en Camail, montoit la garde, payoit les soldats, & marchoit à la tête de la compagnie des hommes d'armes de Gamache. Cette contradiction de la forme de notre gouvernement avec l'esprit de la religion subsista jusqu'au temps que l'on exigea du Clergé des contributions en hommes & en argent. Depuis le XVIe. siécle, il est dispensé du ban & de l'arriere-ban. *Hist. de Fr. Monstrelet*, *T.* 2. *P. Jove*, *L.* 11.

An. 882. délivrés ſans rançon. Baudouin vouloit prouver par cet acte de générosité qu'il ne cherchoit point à nuire à ſon beau-pere, & qu'il ſavoit terraſſer ſes ennemis & épargner aux vaincus. Après le partage du butin, il retourna à Harlebeck, où toutes ſes Villes le féliciterent, par des députés, de l'heureux ſuccès de ſes armes. L'action ſe paſſa vers le Mont St. Éloi auprès d'Acq & Bertonval; pour en conſerver la mémoire, on mit deux ou trois grès en terre (*a*).

Mſſ. n°. 19.

Charles, conſterné de ſa défaite, fut en même temps touché du procédé généreux de ſon vainqueur. L'indignation qui l'avoit armé, devint plus modérée ; mais celle des parens des Seigneurs qui avoient péri par la corde, fut des plus vives. Mécontens de l'inaction du Roi, ils formerent le projet de ſe venger par eux-mêmes. Un Évêque, dont le nom reſte ignoré, fut établi chef de leur faction nombreuſe ; on étoit convenu qu'il emprunteroit celui de Louis *le Begue*. Baudouin, malgré le myſtere de leur entrepriſe, en avoit eu avis & s'étoit préparé à les recevoir. Il ne tarda

(*a*) André Vaillant, Abbé de St. Éloi, nomme ces grès, dans l'hiſtoire de ſon Abbaye, par ces mots latins, *prægrandia ſaxa*. Sur le chemin d'Écoivres à Acq, il doit ſe trouver encore une pierre conſidérable en forme de cône élevé par le bout : c'eſt une de celles que l'on poſoit en mémoire de quelque grand événement ; peut-être déſigne-t-elle la victoire de Baudouin.

tarda point à les aller trouver (*a*). La mêlée des *L'an 862.* deux avant-gardes fut si confuse, que les uns empêchoient les autres de combattre. Baudouin, comme un lion rugissant, parcouroit tous les rangs. Son bras ensanglanté immoloit à sa fureur les ennemis qu'il rencontroit. Ceux qui échapperent au carnage, furent mis en fuite & harcelés jusqu'au déclin du jour. L'Évêque fut arrêté & conduit le lendemain au vainqueur. Après avoir été blâmé de l'irrégularité de sa conduite, on ordonna de l'attacher à un poteau, de le battre de verges en présence de l'armée & de l'étrangler à un gibet.

Le mariage de Baudouin avoit été déclaré nul dans une assemblée d'Évêques, tenue à Senlis. Le Roi, incapable de l'abattre par l'épée de ses troupes, avoit recouru au glaive spirituel. L'Archevêque de Rheims, en lançant des anathemes contre le ravisseur, avoit interdit aux Prélats de la Flandre toute liaison avec lui, & porté les autres à user de cette voie rigoureuse, étant conforme à l'esprit des canons & au jugement du St. Pape Grégoire. Le coupable, terrassé par ce coup de foudre, rougit de sa faute & conçut la résolution d'aller à Rome avec sa femme. Il se *L'an 863.* prosterna aux pieds de Nicolas I, sans envie de le tromper ni de s'excuser. Le fait fut exposé

(*a*) Les sentimens sont partagés sur le second champ de bataille : les uns sont pour le territoire de Lille, les autres pour celui d'Arras, du côté d'Acq ou de la cense de Cinchi.

L'an 863. avec toutes les circonſtances. Après lui avoir remontré qu'il avoit enlevé Judith étant veuve & avec ſon conſentement, il le ſupplia de lui pardonner ſon crime par amour pour la religion. Ce grand Pape, naturellement doux & clément, avoit à craindre qu'en le déſeſpérant, il ne s'alliât avec les Normans. Il ſe laiſſa fléchir & révoqua l'interdit. Baudouin revint en France avec deux Légats Apoſtoliques, chargés de lettres pour la Cour & quelques Évêques. En les engageant à pardonner l'attentat, on leur repréſentoit qu'une rigueur inflexible conduit ſouvent les coupables au déſeſpoir, d'où il peut réſulter des ſuites funeſtes. Le Roi qui étoit à Soiſſons, accueillit ſon gendre qu'accompagnoient les Légats. On préſuma de cette gracieuſe réception qu'il étoit bien aiſe de terminer une guerre onéreuſe par ce prétexte honnête de réconciliation, & d'avoir, pour la défenſe des frontieres du Royaume, un fidele aſſocié, en état de s'oppoſer aux entrepriſes des Normans. Les cenſures furent levées & l'on célébra avec magnificence les noces à Auxerre. Charles, voulant rendre cette alliance plus digne de ſa Couronne, ſupprima le titre de Foreſtier, unit l'Artois à la Flandre, érigea ces deux Provinces en Comté héréditaire ſous le nom de celui de Flandre; il s'y réſerva le droit de ſouveraineté & de reſſort, avec les cas royaux. Baudouin, créé Comte & Pair de France, lui prêta ſerment de fidélité & devint le chef de ſa maiſon. Il eut droit de vie & de

mort sur ses vassaux. Douze Pairs, ayant un Tribunal pour rendre la justice en son nom, furent choisis parmi les premiers Seigneurs de ses États. Ceux qui avoient séance à sa droite, étoient les Comtes de Gand, d'Harlebeck, de Térouane, de Tournai, d'Hesdin & de Guise; les suivans siégeoient à sa gauche, les Comtes de Blangi, de Bruges, de Boulogne, de St. Pol, de Messine, & Sire de Tenremonde, Avoué d'Arras (*a*). *L'an 863.*

Le Gouvernement de ce Comté, qui est la premiere pairie inféodée, étoit un mélange de Monarchie, d'Aristocratie & de Démocratie. Il seroit difficile d'indiquer au juste les terres & seigneuries qui le composoient à sa création. Il embrassoit les pays enfermés entre l'Océan, l'Escaut & la Somme; ils comprenoient St. Valeri, Boulogne, St. Omer, le Vermandois en partie, le Tournaisis, Lille, Douai, Orchies avec ses dépendances, & les Villes de Flandre, parmi lesquelles étoit Arras. Du Tillet prétend qu'à l'érection de la Flandre en Comté, les pays de Boulonois, St. Pol, Guines & Artois y étoient enclavés; la Guesle doute que St. Pol (*b*) y ait été compris, parcequ'il en excepte Arras. On verra que ces deux Provinces, après n'avoir formé qu'un seul & même fief, tenu *Traité des contredits.*

(*a*) Voy. l'estampe de ces Comtes, au tom. 1, *pag.* 355. A. le Mire, *Notit Eccles. Belgii*, nomme les douze Pairs que l'on voyoit dans le Comté de Hainaut en 1145.

(*b*) Voy. *liv.* 3 n°. 12, *pag.* 320.

L'an 863. en foi & hommage du Roi de France, deviendront en 1237 deux fiefs de diſtinction, également mouvans de la Couronne.

Meyer. Buzel. l. 3. Malbr. l. 6. c. 15 & 22. Locre. Chron. de St. Amand

XIV. Les factions continuoient de diviſer les Princes François. Les Normans avoient profité de ces troubles domeſtiques, plus à craindre que ceux du dehors; pour rentrer en France avec deux cens vaiſſeaux. En faiſant ſemblant de cingler vers l'Angleterre, comme pour donner le change aux Morins, ils étoient débarqués en 861 à Nieuport, dépourvu de fortifications. Ce lieu appelé anciennement Iſere (*a*), ayant un port plus étendu qu'aujourd'hui, bordoit les frontieres des Ménapiens. Les Barbares de la Somme, conduits par Wéland, avoient ſurpris pluſieurs Villes de Flandre; celle de Cambrai avoit été livrée au pillage. Le Monaſtere de Wormhout ayant irrité leur rapacité, il leur étoit aiſé d'y avoir accès: les Moines s'étoient évadés au fond de la Flandre; il ne s'y trouvoit qu'une ſolitude, que leur rage de ſe voir fruſtrés de leur attente, avoit réduite en cendres, avec ſon Égliſe de St. Amand. Ils avoient enſuite dirigé leur courſe ſur Caſſel. Une grêle de traits les avoit forcés de ſe retirer de la

(*a*) *Iſerd-Portus vel Iſtræ portus*, ſelon Iperius, parceque l'Iſere qui prend ſa ſource au Nord de St. Omer, ſe décharge dans l'Océan près de Nieuport, ſignifiant nouveau port: cette Ville a porté ce nom après la conſtruction de ſon port, ordonnée l'an 1168 par le Comte Philippe d'Alſace.

montagne de cette Ville. Il leur auroit été très-difficile d'approcher de sa forteresse bâtie sur le sommet. Comme le cordon de Térouane étoit dans ce temps-là de gazons, le foible rempart qui protégeoit cette place, ne pouvoit les arrêter ; ils y avoient détruit deux tours, construites par le préteur Taruannus. On est redevable à l'Évêque St. Homfroi de la modération qu'ils ont montrée en se contentant d'une contribution, tant sa présence avoit su leur imprimer de respect. Ces peuples engraissés de butin, s'étoient avancés vers le territoire de Sithiu, dont on leur avoit vanté les richesses des Monasteres & des Églises. Les eaux & les fortifications étoient une foible barriere à leurs déprédations. Étant entrés dans St. Bertin, ils comptoient y trouver une fortune immense: mais l'Abbé Hugues II, éclipsé avec presque tous les Moines, en avoit emporté les effets les plus précieux. Quatre d'entre eux étoient restés pour garder ce Monastere, savoir Worard & Winald ou Winebaut, prêtres, Gérard ou Gervaut, & Régénard, Diacres. Son Église assise sur un terrain marécageux, avoit coûté beaucoup de travail & d'argent ; elle étoit devenue la proie des flammes. La Chapelle de St. Martin, érigée depuis l'an 700 par l'Abbé Rigobert, avoit essuyé le même désastre. Leur fureur s'étant déchargée sur les bâtimens, ils l'avoient tournée contre ceux qui en étoient les gardiens. Ces religieux respiroient le même zele & le même courage. Comme soup-

L'an 869

L'an 863. çonnés d'avoir connoiſſance des tréſors, on les avoit menacés des derniers ſupplices, s'ils ne les découvroient. Diſpoſés à périr plutôt que de trahir leur devoir, on les avoit inhumainement maſſacrés. Ces brigands étoient fort avides de vaſes ſacrés & de reliquaires à cauſe de l'or, de l'argent & des pierreries qui les enrichiſſent ordinairement. Furieux d'avoir manqué leur coup, ils avoient mis le feu à beaucoup d'édifices de la Ville, ſans épargner la Collégiale & l'Hôtel de l'Évêque.

L'an 870. Pluſieurs années après, les Normans témoignerent leur indignation ſur la mort d'un de leurs chefs. C'étoit un Moine apoſtat dont on s'étoit ſaiſi, après lui avoir tué ſoixante hommes. Le bruit ſe répandit qu'ils alloient ravager tous les lieux contenus entre l'Eſcaut, la Lis & la Somme, & qu'après avoir dépouillé les temples de leurs richeſſes, ils les livreroient à l'incendie. On tranſporta à Montreuil, à Douai & ailleurs les corps de pluſieurs ſaints. C'eſt dans cette criſe que cette ſeconde Ville a poſſédé le corps de St. Amé, avec l'approbation de l'Évêque Suffragant de Térouane. Les horreurs dont on fut menacé, auront bientôt la plus déplorable exécution & feront prolongées au delà de ce ſiécle.

Ann. de Hainaut, l. 1. Marchant l. 2. Iocr. D'Oudegherſt hiſt. des Comtes de Fl.

XV. Baudouin I, qui avoit été élevé à la cour du Roi Charles II, reçut le ſurnom de *Bras de Fer*, pour ſa grande taille & ſa conſtitution robuſte. Une belle figure relevoit ce double avantage. De plus il étoit agile, courageux, fort adroit dans

l'équitation & éloquent. Tant de qualités étoient bien propres à justifier l'inclination de Judith pour lui. Après les fêtes données à l'occasion de son mariage, il étoit, avec son épouse, retourné dans ses États, où il avoit continué de régner sur les Morins. Les acclamations de ses vassaux avoient retenti dans les Villes qu'il avoit visitées. Son administration se signala par toutes les vertus qui conviennent à un grand Prince. On loue sa bienfaisance à l'égard de tout le monde. Il haïssoit les flatteurs & ne se vengeoit que pour le maintien de sa gloire. Les soldats qui s'acquittoient convenablement de leur devoir, étoient sûrs d'être récompensés. Jamais sa bravoure ne démentit la haute opinion que la France en avoit conçue; il en donna des preuves dans la guerre contre les peuples du Nord, dont les courses ont recommencées en Flandre après sa mort, arrivée à Arras l'an 879. Son corps fut transporté à St. Omer, où il fut inhumé, dans l'Abbaye de St. Bertin, avec l'habit de St. Benoît. Car une dévotion de ce temps-là, accréditée par les Moines à cause du profit qu'ils en retiroient, consistoit à mourir ou se faire enterrer avec quelque habit religieux. Ce Prince avoit ordonné de réparer la Ville de St. Omer & de bâtir en 866 l'Église de St. Donatien à Bruges, érigée en Cathédrale depuis le XVIe. siécle. On ignore le temps du décès de sa femme. On s'apperçoit qu'elle n'avoit point cessé de vivre

L'an 870.

L'an 879.

L'an 879. en 870 (*a*), par la déposition des reliques de Ste. Valburge à Furnes. Elle eut sa sépulture à St. Pierre de Gand, où reposoit le cœur de son mari : ce qui dénote qu'elle lui a survécu (*b*). Leurs enfans furent, 1. Charles, mort en bas âge; 2. Baudouin, héritier de la Flandre; 3. Rodolphe ou Raoul, 1er. Comte de Cambrai. Judith, ayant perdu son aîné par l'imprudence d'une nourrice qui l'avoit couché à ses côtés, prit le parti d'allaiter elle-même son cadet. L'Épinoi lui donne pour fille, Wirichilde ou Winidilde qui épousa Witfred *le Velu*, Comte de Barcelonne.

Malbr. l. 6. &c. ut suprà n°. XIV. XVI. Dieu continuoit de châtier nos ancêtres de plusieurs verges, sans doute pour l'avoir mérité par la multiplicité de leurs crimes & leur endurcissement. Les divers fléaux (*c*), de la nature qui les affligerent dans ce siécle, ne furent que momentanées; mais on eût dit que les Normans menaçoient, par leurs guerres continuelles, d'anéantir toutes les Provinces où ils se répandoient;

(*a*) Dans les *traités sur le droit du Roi*, par Dupuy, on ôte Baudouin de ce monde en 877, & sa femme en 863: ce ne sont pas les seules erreurs de chronologie, commises par cet auteur.

(*b*) On lit leurs épitaphes latines & celles de plusieurs Comtes de Flandre, dans les chroniques de d'Oudegherst & de Locre.

(*c*) Voy. ces fléaux du IXe. siécle dans le recueil des anecdotes à la fin de ce tome.

la Belgique en fut particulierement la victime. L'an 879.
Le Ponthieu avoit engendré un monstre nommé Isembard, fils du Seigneur de la Ferté, proche St. Valeri. Son penchant pour le mal avoit étouffé le germe des vertus que sa famille avoit tâché de lui inspirer (a). Sa taille imposante & ses regards farouches s'allioient bien avec ses mœurs barbares. Sa cupidité pour les honneurs & les richesses étoit insatiable. Mécontent de l'élection de Louis III & du traité de paix, conclu entre les
Rois rivaux, on l'avoit exilé du Royaume, comme L'an 880.
un sujet capable d'y fomenter des troubles. Réfugié chez Gormon II, autrement Guaramon, Roi de Danemarck, il avoit prétexté sa révolte, en exagérant l'injure qu'il prétendoit avoir reçue injustement. On avoit accepté ses services ; flatté des belles promesses qu'on lui avoit données, il n'avoit pas balancé à renier son Roi, sa patrie, son baptême, toute sa religion. On le verra bientôt périr malheureusement, après avoir dévasté le Ponthieu & l'Amiénois.

Cette même année, il fut impossible de contenir la furie d'une fourmiliere de Normans. Louis de Germanie, secondé de Baudouin II, Comte de Flandre, les attaqua près de l'Escaut, au moment qu'ils alloient se rembarquer avec le fruit de leurs rapines, leur tua cinq mille hommes & mit le

(a) Il comptoit parmi ses ancêtres des Comtes de Boulogne & de Ponthieu.

L'an 880. reste en déroute. Cet échec ne servit qu'à les irriter, Isembard les conduisit à Gand, dans leur quartier général. Les Monasteres & les Châteaux, situés vers le milieu de l'Escaut, furent détruits par le pillage & le feu. Ils se retranchérent vers la Lis, dans un nouveau fort, de crainte que les pluies d'automne ou les premiers froids ne leur devinssent nuisibles. Des ponts de communication étoient établis d'une rive à l'autre. La prise de Courtrai fut suivie de celle de Comines, Wervick, Warneton, Harlebeck, Deinse, la Bassée (*a*), Orchies (*b*), Marchiennes, Hasnon, St. Amand, Cisoin (*c*), Cambrai où ils brûlerent l'Église de St. Géri, &c, les Tournaisiens, n'ayant plus de patrie, se dispercerent à Noyon, Beauvais, Laon & autres Villes de Picardie. La Ville d'Arras, sans en excepter l'Église Cathédrale, fut également abandonnée au pillage & au massacre. Les habitans

(*a*) Cette Ville, dont on vante l'antiquité, est aux confins de l'Artois. Ses fortifications sont rasées depuis 1668. Son canal fut ordonné en 1271. *Buzelin.*

(*b*) Cette Capitale du pays de Pévele ou Peule, autrefois riche & grande, est à 4 lieues de Douai : ce n'est plus qu'un petit endroit sans murailles & fortifications, avec une seule Paroisse. *Buzelin.*

(*c*) Village dans le Tournaisis à deux lieues d'Orchies. Le Comte Évrard, Duc de Frioul, y fonda des Chanoines séculiers en 831, & son épouse Gisele, le Prieuré de Beaurepaire. Renaud Desprets, Archevêque de Rheims, y a introduit la vie réguliere l'an 1129. *Buzelin.*

avoient sauvé à Beauvais le corps de St. Vaast L'an 880.
leur patron. L'Abbaye de St. Éloi fut enveloppée dans le même désastre. Les Barbares cherchoient partout les Suéves & les Ménapiens pour les immoler à leur cruel ressentiment.

Isembard, durant ces expéditions, en faisoit d'autres avec Gormon dans le Ponthieu. Après s'être emparé d'Abbeville (*a*), il fondit sur St. Riquier qu'il croyoit regorger de richesses: mais les Moines, au premier bruit de l'arrivée des Normans en Flandre, s'étoient enfuis & avoient transporté à Sens leurs effets précieux dans un coffre de fer. Isembard & ses gens, frustrés de leurs espérances, commirent un ravage inouï dans l'Église de ce Monastere; ils se déchaînerent également contre celui de St. Valeri (*b*). Chargés de *Chron. Tornacense.*

(*a*) Cette Ville sur la Somme étoit originairement une ferme ou maison de campagne de l'Abbé de St. Riquier, *Abbatis Villa* : Hugues Capet la lui ôta pour y construire une forteresse, capable d'arrêter les Normans qui pénétroient en France par cette riviere & celle de Canche. Ce lieu fut le séjour des Comtes de Ponthieu. Vers l'an 1183, Jean II, qui possédoit ce Comté & celui de Montreuil, y fonda, dans l'Église de St. Vulfran, six Canonicats, conjointement avec son épouse Béatrix, fille d'Anselme, Comte de St. Pol. Son pere y en avoit fondé vingt. *Ad. de Valois & T. Turpin.*

(*b*) Leucone, *Leuconaus*, étoit un lieu maritime du Vimeux à l'embouchure de la Somme. St. Valeri, Auvergnac & religieux de Luxeuil, vint y pratiquer, en 611 ou 613, la vie érémitique avec Vandolen, son compagnon. Blimond, un de

L'an 880. butin, ils s'avancerent jusqu'à Amiens, laissant aux deux côtés de la Somme, des vestiges déplorables de leur barbarie. Le feu dévoroit les choses qui ne pouvoient s'emporter (*a*).

Les Danois qui avoient hiverné en Flandre, sortirent de leurs quartiers pour recommencer leurs hostilités. Tournai, Ipres (*b*), Poperingue, Furnes (*c*) & leurs monasteres n'offrirent que des ruines. Estaires, Merville, Wormhout, Waten, Éperlecque, Bourbourg & Aire subirent

---

ses disciples, bâtit près de là en 627 un Monastere qui a pris le nom de St. Valeri; on appella de même la Ville qui s'y est formée. On y attira des Bénédictins de St. Lucien de Beauvais. *Ad. de Valois, Molan & Wastelain.* Dans les actes des saints de l'ordre de St. Benoît, on écrit *Gualaricus* & *Guadolenus* pour Valeri & Vandolen.

(*a*) Cl. Fauchet dit que les Normans brûlerent, au mois de Mars de cette année, St. Omer, & en Juillet suivant, Terouane, St. Riquier, St. Valeri, Tournai, &c. *déclin de la Maison de Charlemagne, l.* 5. *ch.* 14.

(*b*) Cette Ville, célebre par ses draperies dans le XIIIe. siécle, tire son nom du ruisseau Iper, qui se décharge dans l'Océan. Son château ayant été ruiné en 880, fut rétabli par le Comte Baudouin II, fortifié par Arnoul I, son successeur, agrandi par Baudouin III, & embelli par Robert I, 10e. Comte de Flandre. *Notit. Gall. Vales.*

(*c*) La Châtellenie de Furnes, après avoir été ravagée par les Danois l'an 861, avoit été fortifiée par la Comtesse Judith, lors de la déposition des reliques de Ste. Valburge & de ses deux freres, apportées d'Allemagne par son époux Baudouin I. *Meyer.*

la même infortune. L'Église de St. Jacques, éri- L'an [illegible].
gée dans cette derniere Ville par le fils de Lideric, fut alors détruite. Sur ces entrefaites Gormon les avertit de regagner leurs vaisseaux & de s'emparer adroitement des ports du Boulonois. Ils évacuerent la Flandre, choisirent leurs rivages, profiterent du flux de la mer pour porter l'effroi sur les côtes d'Ambleteuse & du Vimereux. Alfonse, Comte de Boulogne, & Hesfred, Comte d'Hesdin, s'étoient postés entre l'Authie & la Canche. Tous leurs efforts se réunirent pour la défense de Montreuil, de Boulogne & de toute cette contrée dont ils vouloient barrer le passage. On avoit garni de beaucoup de soldats les défilés des montagnes qui environnent *la fosse du Boulonois*. Le mouvement des ennemis ayant rendu cette précaution inutile, on se détermina à les aller attaquer vers la riviere de Vimereux, avec 30 mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. L'armée des Danois étoit double. Le combat fut vif & opiniâtre. Alfonse y remplit les devoirs tantôt d'un soldat courageux, tantôt d'un chef prudent: L'an 881.
il fut obligé de céder à la supériorité de ces Barbares. On évalue sa perte à huit mille hommes. On croit qu'à cause de ce nombre, le lieu de cette bataille s'est appelé *Wimile* (*a*). Le

(*a*) On y voit maintenant un château qui commande sur la mer. *Hist. de Cal. l.* 8.

L'an 881. reste de l'armée fut mise en déroute. Les Danois, sans s'inquiéter des fuyards, assiégerent Boulogne par mer & par terre. Cette Ville, peu fortifiée, conservoit encore ses murs fort élevés du temps de Jules-César. Elle fut emportée d'assaut malgré la résistance des citoyens; les vainqueurs les massacrerent sans aucune distinction (*a*). Les principaux édifices, même les Églises, sans excepter celle de la Vierge, furent réduits en cendres, & ces hautes murailles, absolument renversées. La Comtesse Berte eut le bonheur de disparoître la nuit avec ses deux fils par la porte qui mene à Montreuil.

Alfonse, chagrin du malheureux sort de Boulogne & de ses vassaux, rallia de son mieux les tristes débris de l'armée vaincue. Il se campa avec Heffred & Florent, Comte de Ponthieu, sur la Canche, à la tête de vingt-deux mille hommes. Son dessein étoit de tenter fortune. Une seconde bataille s'engagea entre cette riviere & celle d'Authie; mais elle lui devint encore des plus funestes : il fut taillé en pieces. Ceux qui se montrerent les plus courageux, furent précipités dans l'eau. Alfonse, blessé d'un coup de lance, passa la Canche à la nage, se sauva avec son Écuyer dans le Monastere de Samer *Malbr. l. 6. n°. 37.* où son épouse s'étoit réfugiée. Malbrancq rap-

(*a*) Selon Malbrancq, *liv.* 6. Ces barbares coupoient les enfans par morceaux & les rôtissoient à la broche.

porte qu'à peine entré dans l'Église de ce lieu, L'an 881.
il expira au pied de l'Autel de St. Pierre, que cette épouse qu'il avoit trouvée en priere, rendit l'ame sur le corps de son mari, & que la violence de la douleur suffoqua l'Écuyer peu de momens après.

La double victoire des Normans répandit le deüil dans une partie de l'Artois. Hesdin, Auchi-les-Moines, Térouane & autres lieux éprouverent leur barbarie. L'Évêque des Morins n'eut plus de siége, ni dans sa Ville ni à Boulogne. Durant ces épouvantables scenes, une autre légion de ces brigands assouvissoit sa rage à Fauquembergue, Renti & Wandone. Toutes les Églises y furent dévastées. Le château de Renti auroit pu quelque temps soutenir leurs attaques, mais la garnison s'en étoit retirée. On en avoit transporté le corps de St. Bertoul à Boulogne, où il resta jusqu'en 959.

Les Religieux de St. Bertin étoient revenus chez eux depuis les cruautés que les Normans y avoient exercées en 861. L'Abbé Adélard y avoit réparé une partie des dégâts; les toits de l'église avoient été couverts de plomb. Ces peuples y étant reparus, brûlerent encore le monastere. L'église de St. Omer fut épargnée dans cette expédition au mois de Juillet, par un effet qui tient du prodige. C'est après ce désastre que l'Abbé Foulques a fait, comme je l'ai dit dans l'introduction, murer & fortifier cette Ville.

L'an 883 (a). Louis III, informé du double échec essuyé contre ces barbares, confia la conduite du siége de Vienne qui le retenoit, à son frere Carloman. S'étant hâté de venir les combattre, il se posta en deçà de la Somme. Gormon passa cette riviere & désola ce pays jusqu'à Beauvais. Le Roi, chagrin de voir la fleur de ses villes harcelée par tant d'incursions, se détermina à tout risquer pour s'en venger. Il les joint à Saucourt, entre Abbeville & le Bourg-d'Ault. Plein d'ardeur & de confiance, il défie Gormon & Isembard. L'action s'engage & devient sanglante. La Cavalerie ennemie tâche de percer dans le flanc des François & de le rompre. Ce premier choc est suivi d'un grand carnage. Louis fond sur la queue de leur armée, dénuée de cavalerie, attaque Gormon dans le corps de réserve, l'étend par terre d'un coup de lance. Au même instant il arrête le perfide Isembard & lui plonge dans le cœur cette lance ensanglantée. La mort de ces deux Chefs fixe bientôt la victoire sous ses drapeaux. Neuf mille Danois restent avec eux sur la place. Les autres repasserent la Somme, se retirerent dans leurs retranchemens maritimes & songerent à renforcer leur armée. Des historiens prétendent que cette campagne leur coûta plus de soixante mille

Daniel t. 2.

(a) L'année commença à Noël sous les Carlovingiens depuis l'an 882 jusqu'en 987.

mille hommes. Louis de Germanie, moins heureux du côté de Nimegue, fut repoussé, battu, mis en fuite avec la plus forte partie de son armée. Il survécut peu de temps à sa défaite. Louis III le suivit de près au tombeau. Carloman son frere fut proclamé Roi de Neustrie. L'an 882. Cl. Fauchet. Velly.

La Germanie continuoit d'être le théâtre de la fureur des Normans. Charles *le gros*, frere héritier de l'Empereur, n'ayant pu réussir à les déloger des bords de la Meuse, conclut avec eux un traité qui déshonore sa mémoire. Sigefroi ou Sifrid resta possesseur de Hasloo. Godefroi ou Gotric, son collegue, reçut le baptême & épousa Gisele (*a*), fille du Roi Lothaire. Ces Peuples, peu de temps après, coururent la Picardie: Carloman les attaqua, lorsqu'ils songeoient à piller Rheims, comme les autres Villes; il parvint à les repousser. Bientôt il en parut une si prodigieuse foule, qu'il se vit obligé d'acheter la paix à force d'argent. L'an 883.

Ces Barbares, après la mort de ce jeune Prince, recommencerent leurs courses. Les Religieuses de Blangi, effrayées de leur prochaine visite, L'an 884.

(*a*) Cette Princesse eut 2080 livres d'or, faisant 300 seize mille écus de notre monnoie, en prenant la livre pour deux marcs. *Cl. Fauchet.* Le démembrement, que le Roi, en faveur de ce mariage, avoit fait du Domaine royal, inaliénable par les loix de l'état, en cédant la Normandie, indisposa les peuples contre lui. *De Serres.*

L'an 884. déserterent leur Monastere, en emportant en Allemagne les corps de Ste. Berte, leur fondatrice, & de ses deux filles Gertrude & Déotile. A peine avoient-elles fui qu'ils s'élancerent avec emportement sur ce lieu sacré. Le feu consuma tout ce qui n'étoit pas susceptible de transport.

L'an 885. Meyer. Locre. Malbr. l. 6. Velly. Daniel t. 3. Hist. de Cal. l. 8.

L'assassinat du Duc Godefroi par Évrard, Vassal de l'Empereur, ralluma toute leur colere contre la France. Sigefroi, à la tête de quarante mille hommes, vint brûler Pontoise & menacer Paris. Cette Capitale fut assiégée avec opiniâtreté & défendue de même, malgré les horreurs de la famine & de la contagion. Charles *le Gros*, après dix-huit mois de siége, s'attira la haine & le mépris de ses sujets par une treve honteuse.

L'an 888.

Les Normans qui se jouoient de la foi des traités, revinrent en France, après la mort de ce Roi. Eudes, Comte de Paris & son successeur au trône, avoit perdu son pere Robert *le Fort* dans un combat contre eux: il s'arma pour en tirer vengeance, avant de songer aux factions qui déchiroient l'Empire François. Leur défaite vers la forêt de Mont-Faucon augmenta l'opinion glorieuse de sa valeur. La Picardie & l'Artois étoient désolés par une autre division de ces Pirates. Arnoul, fils de Carloman & Empereur d'Occident dans le cours de cette année, les battit auprès d'Amiens: ils se rallierent & prirent leur revanche avec avantage. Ce succès les rendant plus audacieux, redoubla les malheurs de la France. La

Morinie, le rendez-vous de leurs forces de terre & de mer, fût asservie sous un joug plus accablant. La désertion d'une partie de ses habitans l'avoit changée en solitude. L'Évêque de Térouane & son Clergé, les riches & les pauvres s'étoient réfugiés au loin pour se soustraire au meurtre & au brigandage. *L'an 888.*

XVII. Les Audomarois eurent occasion de les harceler un second dimanche après Pâques ou le 18 Avril. Les sentinelles de la forteresse avoient, durant la Messe Paroissiale, vu défiler une troupe de ces Normans par la montagne d'Hellefaut, vers le Couchant. On ignora d'abord si c'étoit le gros de l'armée ou un simple détachement. Les citoyens alarmés s'assemblerent dans l'Église Collégiale. Plein de confiance en la protection de St. Omer, on forma la généreuse résolution de défendre son Église & la patrie. On alla à la découverte sur le haut des murs, & l'on envoya à la rencontre de ces barbares quatre-vingt dix hommes, tant à pied qu'à cheval, sous la conduite d'Odgrin I, Châtelain de Sithiu. Tous étoient bien décidés à vendre chérement leur vie. La bonne contenance qu'ils affecterent, en imposa aux ennemis dont le nombre étoit de trois à quatre cens. Ceux-ci n'osant avancer plus avant, s'amuserent à fourrager les campagnes, à enlever les bestiaux des prairies. La Cavalerie de St. Omer s'étudia à les couper sur la hauteur des montagnes, par des sentiers détournés, tandis que l'Infanterie faisoit *L'an 891. Malbr. l. 6. Mss. n°. 16.*

Lan 891. diligence pour les surprendre en queue. Les Normans, nullement effrayés d'une poignée de gens, emmenoient tranquillement leur butin : néanmoins dans la crainte d'en perdre une partie, ils gagnerent le côté gauche à l'Orient de la montagne, avec dessein de se retrancher dans un petit bois, où ils comptoient être en sureté. Odgrin avoit fait occuper ce passage. Il tâcha de les envelopper & les chargea si vigoureusement dans la plaine de Vimes (a), proche de Lumbres, qu'il culbuta tous ceux qui s'étoient rangés en bataille. Les autres furent poursuivis de si près qu'il n'en échappa que quatre. Le nombre de leurs tués, selon Locre, fut au moins de trois cens. Les Audomarois ne perdirent que neuf hommes. Les vainqueurs chargés de dépouilles, rentrerent dans la Ville au son triomphant des cloches de la Collégiale & de St. Bertin. Leur premier soin fut d'en rendre des actions de grâces au Dieu des armées & au saint Prélat. On divisa en trois parts ce que l'on avoit enlevé : les Églises eurent la premiere, les combattans la seconde, & les pauvres la troisiéme. Ces derniers avoient sans interruption adressé leurs prieres dans les Temples au Seigneur, pendant la durée du combat, qu'il auroit été facile de voir des tours du Château. Les trophées de la victoire furent suspendus aux voûtes de la Collégiale. Les

(a) Malbrancq écrit *Weims*.

citoyens qui par frayeur avoient abandonné leurs foyers, y retournerent, bien honteux d'avoir manqué de courage & de confiance dans cette conjoncture périlleuse. L'an 89.

D'autres Normans, indignés de la perte de leurs camarades, s'exciterent à la vengeance. Le 2 Mai suivant, on en découvrit de grand matin, sur la même montagne, une troupe formidable pressant sa descente vers le Fort de Sithiu: les Audomarois en furent effrayés. Le bonheur permit qu'ils se diviserent. Leur Cavalerie se dirigea tout droit au Monastere de St. Bertin, peu fortifié de soi-même. Leurs chevaux placés dans des pâturages voisins, ils se construisirent à la hâte des cabanes, comme s'ils avoient projeté un long séjour dans ce lieu. Sur ces entrefaites leur Infanterie s'étoit approchée du Château avec des machines de guerre. Elle chargea les assiégés, de maniere à ne leur laisser aucun instant de respiration. Elle leur lançoit avec des frondes des morceaux de fer ardent, les assommoit d'une grêle continuelle de traits, remplissoit les fossés du Château de claies d'osier, de pailles & autres matieres seches, à dessein de le détruire par leur inflammation. Les citoyens y ayant mis adroitement le feu, un tourbillon de vent chassa la flamme du côté des assiégeans, & leur fit craindre d'être brûlés. Cette manœuvre, toute dangereuse qu'elle fut, ne causa la mort d'aucun citoyen. Un jeune Moine fut blessé d'un coup de fleche à la cuisse, mais il en fut bientôt

L'an 891. guéri. Un autre Moine lança un trait dans le front d'un des chefs de la bande impie & le tua. Ces Normans leverent le siége & se retirerent. Meyer rapporte que douze d'entre eux ayant tenté de dépouiller l'Église de St. Bertin, furent tout-à-coup aveuglés; il ajoute qu'ayant été poursuivis, ils perdirent trois cens hommes.

Chronic. Andegav. ex mss. Colbertino. Antiq. Gall. t. 2. l. & c. 7. Colven. l. 2. Velly. Malbr. l. 7. Hist. de Cal. l. 8.

XVIII. A la fin du IXe. siécle, les usurpations & l'indépendance des seigneurs avoient anéanti l'autorité royale. La France se vit sur les bras un ennemi des plus redoutables, dans la personne de Rollon ou Raoul, tant célébré par nos historiens. Ce Prince Danois, principal chef des Normans, étoit un homme plein de valeur, de bon sens, de prudence; & ce qui étoit rare aux gens de sa nation, il relevoit ces qualités par un fonds de justice & de modestie. Il avoit ajouté à ses conquêtes en Angleterre & dans la Frise, celle de Rouen où sa place d'armes étoit établie. Les provinces du Royaume étoient désolées par ses pillages & ses cruautés. Charles *le simple* fut pressé de toutes parts d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Ce Roi, touché des représentations des Députés, lui fit offrir sa fille en mariage & des Provinces pour domaine, pourvû qu'il embrassât le christianisme. Les propositions furent discutées & admises. Il obtint, au lieu de la Flandre & de la Morinie, une partie de la Neustrie, nommée depuis lors la Normandie. Ce traité de

paix ignominieusement signé, fut suivi de son baptême (*a*), où le Duc Robert lui servit de parrain, & de son mariage avec la Princesse Gisele ou Gillette. On le reconnut premier Duc de Normandie, à condition qu'il prêteroit hommage pour son fief. Il poursuivit sa glorieuse carriere jusqu'en 917 ou 920 (*b*), sans démentir sa réputation de valeur & d'équité. On lui reproche d'avoir rendu sa femme malheureuse. L'an 912.

La tranquillité de l'Artois auroit dû être une suite de cette alliance; mais cette province eut à essuyer des troubles suscités par l'ambition & l'avarice de Baudouin II, Comte de Flandre, & par les vexations du féroce Regnier. Ce Comte de Boulogne & le 17e. de Tervanes, exigeoit des impôts excessifs des Seigneurs voisins, comme de ceux d'Amiens, de St. Pol, de Tournehem & de Lens. On étoit réduit à payer ou à s'enfuir, sous peine de périr. Le brigandage exercé sous sa protection, ôtoit la sureté des routes publiques, & même l'asile des maisons particulieres. Ce Comte fut tué à la chasse par l'instigation de la femme d'un Baron d'Ordre qu'il

(*a*) Gerlon, frere de Rollon, ne tarda point à se faire également chrétien; on lui donna la Principauté de Blois. *Malbr. l.* 7. *c.* 17.

(*b*) En 917 selon Locre, Meyer, Fauchet, &c. on l'enterra dans l'Église Métropolitaine de Rouen. C'est un des bienfaicteurs de cette Église, de celle de Baïeux & d'Évreux.

L'an 912. avoit poignardé pour s'être déclaré le défenseur des opprimés. Le Roi Charles l'avoit dépouillé (*a*), à cause de ce meurtre, des Comtés de Boulogne & de Tervanes, en les réunissant à celui de Flandre en faveur de Baudouin susdit.

On apperçoit que, dans ces temps malheureux, les loix étoient sans force, & que l'on se vengeoit soi-même des crimes par d'autres crimes. Les Évêques dont on méprisoit les pieuses remontrances, étoient réduits à défendre par les armes les droits de leurs Églises, usurpés par des Seigneurs entreprenans; la partie ecclésiastique en citera des exemples. Mais ce qui mit le comble à ces malheurs, fut le procédé inhumain de ceux qui tenoient le glaive de la Justice: au lieu de sévir contre un scélérat, ils l'excitoient & l'autorisoient à servir leur propre vengeance. Ce Comte Baudouin, surnommé comme son aïeul maternel, *le chauve*, avoit hérité des possessions de son pere, à l'exception du Cambresis qui composoit l'appanage de son frere Rodolphe. Sa cupidité excessive s'étoit approprié, sous un faux prétexte, les droits honorifiques & une partie des revenus du monastere de St. Bertin. Ses déprédations dans les biens ecclésiastiques lui avoient attiré des menaces d'excommunication en 893. Le bienheureux Foulques qui, d'Abbé de cette maison, avoit été créé

D'Oudegh. Meyer. Locre. Molan. Flandria gener. A. le Mire hialbr. l. 7 & 8. L'Epinoi Chron. Tom. MSS. clar. d. gen. Fland. Com.

(*a*) Comme je l'ai annoncé au *tom.* 1. p. 320.

Archevêque de Rheims, s'étoit opposé de tous *L'an 912.*
ses efforts, mais inutilement, à cette entreprise criante. Il prétendoit que des laïques étoient inhabiles à posséder la commende des Abbayes. Ce Comte indigné contre un si ferme défenseur des libertés de l'Église, avoit eu l'atrocité de le faire assassiner. N'étant pas connu pour fauteur du crime, il avoit réussi à obtenir du Roi les Abbayes de St. Bertin & de St. Vaast, sans témoigner aucun scrupule de les garder jusqu'à sa mort. Ces actions ont beaucoup contribué à noircir sa mémoire.

Ce Prince, qui pardonnoit difficilement, avoit encore voulu tirer vengeance de la défaite & de la mort de son frere Rodolphe (*a*), contre Herbert I, Comte de Vermandois; il s'étoit emparé de Péronne & avoit menacé cette Province. Le Roi Charles, irrité de cet acte d'hostilité, avoit repris cette ville, s'étoit emparé d'Arras & de St. Omer, dont il avoit gratifié Alchmar ou Authmar, Comte des Atrébates, & 22e. Abbé de St. Vaast. Baudouin avoit paru reconnoître ses torts, en feignant de se réconcilier avec son ennemi. Ce dernier avoit pour fille, Adele ou Alix : la restitution de ces deux villes d'Artois avoit été une suite de son mariage avec

(*a*) Rodolphe laissa une fille, nommée Guinedile, qui épousa Wifrid, Comte de Barcelonne, *Flandria Generosa*, c. 5.

L'an 912. Arnoul, héritier présomptif de la Flandre (*a*). C'est vers ce même temps qu'Arras est devenu la capitale de cette Province. Baudouin, malgré cet arrangement, continua de nourrir contre Herbert une forte animosité qu'aucune considération ne put étouffer.

L'an 918. On présume que ce Comte de Flandre s'est repenti de ses injustices & de ses violences vers la fin de sa carriere qu'il termina le 2 Janvier. Sa mort occasionna une contestation sur le lieu de sa sépulture. Comme la ville de St. Omer lui étoit redevable de ses fortifications, on désira qu'il fût enterré à St. Bertin, dans le tombeau de son pere. Son épouse Elstrude (*b*), fille d'Elfred ou Alfred *le grand* (*c*), Roi d'Angleterre, s'étant proposé la même sépulture que son mari, ordonna de le transporter à St. Pierre de Gand. Cette Princesse vertueuse a vécu jusqu'en 929. La vie de Baudouin fut un mélange étonnant de vertus & de vices. On le reconnoît pour le restaurateur & le bienfaicteur de plusieurs

(*a*) L'an 899: d'Oudegherst & autres historiens placent ce fait dans l'année 915: Herbert n'existoit plus alors.

(*b*) Dite, par S. de Fontenailles, Gertrude *à l'Œil*, mariée l'an 884. St. Bertin avoit sévérement défendu qu'aucune femme n'entrât dans l'intérieur du Monastere. *Malbr. l. 7. & Meyer.*

(*c*) Appelé Edger dans le MSS. de Clairmarais, *de Gen. Com. Flandriæ.*

Églises. Vers l'an 900, il avoit fondé à Bergue, *L'an 918.*
dans l'Église de St. Martin, un College de Chanoines, converti en paroisse l'an 1029 (*a*), par le Comte Baudouin IV. C'est lui qui a érigé Ipres & Bruges en villes. Bourbourg lui doit ses fortifications. Il eut pour enfans, Arnoul I & Adolphe ou Adalolphe, Comte de Boulogne, de St. Pol & de Guines (*b*), & le 22e. Abbé de St. Bertin. Du Tillet assure que Baudouin, sans doute pour l'entretien de l'union fraternelle, avoit eu, avant de mourir, la précaution de partager ses deux fils. Le cadet fut obligé de prêter *Malbr. l. 7.*
foi & hommage à son aîné. Malbrancq fait mention d'une Adelaïde, sœur d'Arnoul, & mariée avec un germain, d'où est provenu Hildébrand, 26e. Abbé de St. Bertin.

XIX. Ce Comte Baudouin avoit fortifié St. *Malbr. ib. c. 19 & 20. Meyer.*
Omer & muré l'enceinte du monastere de St. Bertin. Les autres villes qu'il avoit bâties & garanties des incursions ennemies, n'avoient pu lui refuser les tendres sentimens de leur reconnoissance. Les Normans, semblables à la tête

(*a*) Un an plutôt, selon Meyer qui ajoûte que Baudouin destina à St. Vinoc une autre Église avec un Monastere.

(*b*) Cl. Paradin l'a cru Comte de Térouane. Il fut 1er. Comte de St. Pol. Turpin nomme Florence, 1ere. Comtesse de cette Ville. J'ai quitté cet historien après la Comtesse Berte, pour le reprendre à Hermès, qu'il a cru être le 6e. Comte.

L'an 918. d'une hidre que l'on coupe, avoient réçu de nouveaux renforts de Danemarck : ils reparurent avec un nombre prodigieux de barques ; on croit qu'ils y avoient été incités par le Comte Regnier, inconsolable de la perte de son domaine. Ils débarquerent à Étaples, & leurs dégâts se prolongerent depuis cette côte jusqu'à Renti, en suivant la chaussée qui menoit de Sithiu à la Canche maritime. Arnoul I, Comte de Flandre, & son frere Adolphe se mirent en devoir de leur fermer l'entrée du Boulonois, avec une forte armée, composée de Morins & de Flamands, sans oser cependant se mesurer avec des forces supérieures. Ils implorerent le secours de Raoul ou Rodolphe II. Ce Roi des Bourguignons survint à propos. Ces trois Princes réunis rangerent leurs troupes sur les bords de l'Aa, de maniere que les Normans se trouvoient pris. Alors tels que des lions furieux de se voir enfermés, ils se frayerent une ouverture par un grand carnage de Flamands. Lorsqu'ils furent en rase campagne, il fallut en découdre. L'acharnement de part & d'autre fut poussé à un point incroyable. Adolphe animoit les Morins, Arnoul les Flamands, Raoul les Bourguignons. Le succès de cette affaire sembloit des plus importans : en la perdant, le malheureux sort de Térouane, St. Omer, Boulogne, Guines, Hesdin, étoit décidé. On avoit déjà ruiné Renti & son Monastere de St. Denis. Les autres maisons religieuses que ces barbares auroient rencontrées, n'auroient

pu éviter le même désastre. Ces illustres guerriers sentant qu'il y alloit de l'honneur de Dieu & de la patrie, prolongerent le combat presque jusqu'au soir. La victoire récompensa leur bravoure, mais elle coûta beaucoup de peines & de sang. Ce qui les consola, fut l'enlévement des dépouilles considérables des ennemis, & du riche butin qu'ils avoient amassé depuis leur débarquement. Le reste de leur armée, encore nombreuse, n'eut que le temps de fuir, pour regagner promptement ses voiles. Les Morins témoignerent leur vive gratitude au Roi de Bourgogne qui avoit détourné les nouvelles calamités dont ils étoient menacés. L'an 918.

Baudouin, premier Comte de Flandre, avoit ordonné des ouvrages solides dans la Ville de St. Venant, autant pour orner ce lieu illustré par les miracles de son patron, que pour servir de barriere à l'innombrable engeance des Normans. En effet nous n'apprenons pas que ses reliques ni celles de Ste. Isbergue aient jamais été transportées ailleurs pendant les guerres qu'ils ont faites. Les Angevins & les Vermandois avoient profité de la sécheresse des marais pour venir par Arras & le grand chemin de Lens à Estaires, surprendre cette Ville, alors mal pourvue de garnison. Ce coup de main étoit l'ouvrage du Duc Robert, excité par Herbert II, Comte de Vermandois. Le Comte Arnoul & Adolphe en étoient d'autant plus piqués, que leurs troupes avoient besoin de se rafraîchir après les fatigues essuyées contre les Normans.

L'an 918. Des affaires de la derniere importance rappelerent Robert en France. Il s'imagina que St. Venant, qui avoit fait autrefois le désespoir de Jules-César, seroit en sureté avec une garnison plus foible qu'auparavant, & que la nature du terrain ne permettroit de l'attaquer que dans le fort de l'été. Le Comte de Flandre & son frere, instruits du rappel des François, augmenterent leurs forces & vinrent y mettre le siége.
L'an 929. Adolphe enflamma ses soldats contre les procédés ambitieux de Robert qui, à la tête des factieux, tentoit d'usurper le trône. Étoit-il besoin d'autre aiguillon pour des gens offensés des entraves que l'on avoit mises au commerce de leur patrie, en gênant le passage de la Lys? S'étant présentés avec leurs machines de guerre, ils jeterent, vers l'endroit le moins large de cette riviere, un pont fabriqué avec les bois de Niépe. Tandis que les uns disposoient les échelles pour l'assaut, les autres lançoient sans interruption une grêle de traits sur les assiégés. Ceux-ci rendirent la Ville, lorsqu'ils virent leurs ennemis maîtres des eaux de la Lis. Ils savoient d'ailleurs que les troupes auxiliaires n'arriveroient pas de sitôt de l'Anjou. C'est ainsi que cette place est rentrée sous la domination des Comtes de Flandre.

L'an 921. Velly. P. Daniel. Meyer. Malbr. l. 7. D'Oudegherst.

XX. Charles *le simple*, jouet de l'infame trahison du Comte Herbert, perdit la liberté & la couronne, & en 929, la vie. Les Artésiens, pendant

les troubles qui agitoient la france, varierent *L'an 921.* dans le parti qu'ils devoient embrasser: il leur étoit difficile de se fixer à aucun dans les conjonctures critiques qui les inquiétoient sans cesse. Rainold, chef des nouveaux Normans, entretenoit, quoique battu & dispersé par le Comte Adélelme (*a*), une poignée de gens qui désoloient la Province d'Artois & qui en ruinoient le commerce. Ces Barbares, malgré le traité de paix, couroient le pays de Beauvais & d'Amiens; ils brûlerent, selon Fauchet, la ville d'Arras. *L'an 925.* Sigefroi avoit envisagé la faction des François ambitieux comme une occasion favorable à ses projets de conquêtes. Ce Prince du Nord étoit fort renommé pour sa valeur & ses talens militaires. Il débarqua à Witsan, s'empara de Gui- *L'an 928.* nes & de toute la contrée voisine, alors inculte & peu habitée; il y établit sa demeure qu'il fortifia d'un Château malgré le Comte Arnoul. Il est à croire que son ami Knut, frere du Roi de Danemarck, lui avoit fourni les moyens de se maintenir solidement sur la côte. Adolphe apprit l'arrivée & les entreprises de cet usurpateur Danois qui avoit assis son camp vers Tournehem. Il assembla les Moines de St. Bertin, leur représenta que le péril imminent qui les menaçoit, exigeoit sans délai les secours du

(*a*) Adélelme fut Comte des Atrébates, après son pere Alchmar.

L'an 928. Comte Arnoul. Toutes leurs possessions vers Calais, Oie, Ardenfort, Hames, Bredenarde, & surtout dans le Comté d'Arques, étoient exposées au risque de devenir la proie des Normans. Adolphe s'étoit d'abord imaginé que ces Pirates n'y séjourneroient pas autant de temps que ceux du siécle passé: aussi négligea-t-il d'assembler une armée. Ils eurent le loisir de faire des retranchemens & de les ceindre d'un double fossé. Au reste il étoit incapable, avec ses Morins & les secours fournis par les Bertiniens, de les expulser de leurs usurpations. Il eut recours à son frere Ar. oul. Ce Comte de Flandre, engagé dans la guerre du Roi Raoul & d'Herbert, étoit éloigné de la Morinie: cette circonstance fâcheuse, augmentée par les rigueurs de l'hiver, empêcha qu'il ne fût secouru selon ses desirs.

L'an 929. Au printemps de l'année suivante, Arnoul se rendit à St. Omer, avec le dessein de se venger d'un ennemi dont les procédés l'avoient indigné. Knut ne tarda point à venir l'y trouver. C'étoit un esprit adroit & insinuant, un grand guerrier. Son arrivée calma un peu la colere du Comte de Flandre, qui fut prié de vouloir céder la portion du domaine dont Sigefroi jouissoit, avec promesse de l'en récompenser au centuple, lorsque les secours de ce Prince Norman lui seroient avantageux. Arnoul consentit à lui accorder ses bonnes grâces.

Knut assura son ami des heureuses dispositions

du

du Comte de Flandre. Sigefroi se rendit avec confiance à sa Cour, après avoir néanmoins consulté la prudence de ses affidés. Il se présenta avec cette sérénité de visage qui n'appréhende rien, & la candeur d'une ame qui n'a nulle envie de tromper. Après une profonde inclination, il embrassa tendrement les Seigneurs avec lesquels Arnoul s'occupoit à des jeux publics. Il lui fit offre de tous ses services, non en qualité de Souverain, mais de Vassal. Son intention étoit de peupler la terre presque inculte qu'il lui laisseroit, de l'énnoblir du titre de Comté, de se rendre formidable aux Pirates & à tous vaisseaux ennemis. Il lui fit entendre qu'un Prince qui avoit abandonné sa patrie & les droits qu'il avoit à la royauté, auroit pu étendre son ambition plus loin. Arnoul, charmé des manieres agréables & des sentimens de Sigefroi, l'accueillit & lui permit de posséder la terre de Guines, en y prescrivant certaines limites qu'il seroit difficile de déterminer, parceque depuis cette époque elles se sont étendues, soit par achat soit par usurpation. Voilà donc le premier Comte de cette contrée à titre d'hommage envers celui de Flandre. Cet arrangement fut considéré comme un moyen d'assurer la tranquillité de la Flandre & de la Morinie. On prétend même qu'il lui donna en mariage sa fille Elstrude qui effaçoit toutes les personnes de son âge par sa beauté & son esprit. L'an 929.

L'an 929. Des hiſtoriens, entre autres Meyer, croient que Sigefroi en abuſa, après l'avoir enlevée, & que ſe voyant à la veille d'être perdu ſans reſſource, il s'étrangla lui même. Selon Malbrancq, il profita des abſences fréquentes du Comte Arnoul pour s'inſinuer dans les bonnes grâces de ſa fille: n'ayant pu réuſſir à l'obtenir pour femme (*a*), ni à tromper la vigilance de ſa mere pour l'épouſer clandeſtinement, il épia l'occaſion de corrompre ſon innocence; cette Princeſſe, ſur les preuves de ſa fragilité, fut éloignée de la maiſon paternelle; l'on prit enſuite des précautions pour ſe venger de Sigefroi. On ajoute que ce Prince s'étant tenu caché dans ſon Château de Guines, fit courir le bruit de ſon retour chez les Normans, que le chagrin lui ayant aliéné l'eſprit, il ſe donna la mort, qu'Arnoul & ſon épouſe, s'en regardant comme les auteurs, en conçurent un vif regret. Enfin on raconte qu'Elſtrude mit au monde Ardolphe qui devint le ſecond Comte de Guines, que ſa mere fixa ſon domicile dans ce lieu, ayant eu ſoin de procurer à ſon fils une éducation digne de ſon rang & de la religion, qu'après la mort de cette Comteſſe, il prêta, vers l'an 976, hommage au Comte Arnoul II, en lui promettant

(*a*) Sous prétexte que cette alliance auroit été une ſource de guerres continuelles, que le Roi n'en auroit point entendu la propoſition ſans indignation, & qu'un Prince ſans religion ne pouvoit s'allier avec cette Princeſſe qu'en mettant ſa foi en danger. *Malb. l. 7. c. 41.*

de ne suivre jamais le parti d'aucun étranger. L'an 929.

Ce fait, tel qu'il est rapporté en premier lieu, attribue à Sigefroi la plus monstrueuse ingratitude envers son bienfaicteur. Cette inculpation, quoiqu'un amour violent soit capable des plus grands excès, est réputée pour une fable par Duchesne : il lui paroît vraisemblable que ce Prince du Nord ne fut point indigne de la main d'Elstrude; ce sentiment est conforme à celui de Tillet. Un fait certain est que ce guerrier ne mourut qu'en 965, en laissant sa femme enceinte d'un fils. On conclut delà qu'il ne l'aura épousée que bien des années après son arrivée à la cour du Comte de Flandre. Hist. de la M. de Guines, l. 1.

XXI. Le Comte Arnoul I se détacha du parti de la France pour reconquérir le pays qu'on lui avoit enlevé. Il chassa d'Arras les ennemis & se fortifia dans le Monastere de St. Vaast. Deux ans après, il se rendit maître de Boulogne, Térouane, St. Omer & même de presque tout l'Artois. Marchantius l'estime comme la terreur de ceux qui cherchoient à lui nuire & comme le soutien de ses amis. Cette même année, mourut son frere Adolphe, pour qui la terre de St. Pol avoit été, depuis l'an 918, érigée en Comté, sous la mouvance de celui de Flandre. Comme il ne laissoit aucun enfant, ses biens furent reversibles à son aîné. Arnoul sera donc le second Comte de St. Pol & le troisiéme de Flandre. On le surnomma *le Beau* dans sa jeunesse & *le Vieux* dans sa vieillesse. Ses libéralités

L'an 931. L'an 933. Chron. de Tourn. & de St. Amand. Notit. Gall. Vales. Fauchet. Malbr. l. 7. Locre. Hist. de la M. de Châtillon. Hist. de Cal. Meyer. D'Oudegherst. De Gen. Fland. Com.

L'an 933. en faveur des Monasteres de St.-Pierre de Gand, de St. Bertin & de St. Vaast, dont il fut Abbé, contribuerent beaucoup a lui mériter le titre glorieux de *Grand*. Il étoit d'une taille haute & bien-faite, d'une figure agréable, de bon conseil & d'une grande prudence. Il prenoit indifféremment dans ses diplomes la qualité de Comte ou de Marquis de Flandre : ce que la plupart de ses successeurs ont imité (*a*). Une trahison lui valut la prise du Château de Montreuil-sur-mer, appartenant à Herluin, dont il envoya la femme & les enfans prisonniers au Roi d'Angleterre. Ce Comte dépouillé de sa terre, assembla une troupe de Normans, reprit cette place d'assaut, tua plusieurs

Lég. des Flamands Antiq. Gaul. Vredius. Marchantius. L'Espinoi Fontenailles. Le Mire. t. 1. Mézerai. Buzel. t. 1. Daniel. t. 3. &c. ut suprà.

L'an 938 ou 939. Chevaliers de Flandre, garda les autres pour racheter son épouse & ses enfans. Fauchet rap-

L'an 940. porte qu'Adelstan, Roi des Anglois, envoya une armée au secours de celui de France, & qu'après avoir pillé le pays de Térouane & la Flandre Maritime, elle repassa la mer sans d'autre exploit : sans doute qu'Arnoul l'aura repoussée de ses états.

L'an 941. Ce fut ce Comte qui constitua le premier Châtelain de Gand, nommé autrement *Burgrave*. Ses successeurs en ont établi d'autres dans les Villes

(*a*) Baudouin V & son fils prirent encore la qualité de Prince Le premier s'est qualifié Comte-Marquis dans la fondation des Chanoines de Lille. Molan appele Charles *le Bon*, Comte & Marquis. Baudouin *le Pieux* & Baudouin *de Mons* ajouterent les titres de Procureur & Bail, *Bajulus*, de Philippe, Roi de France & de son Royaume.

d'Artois & de Flandre. Un trait injurieux à sa mémoire est l'assassinat de Guillaume I, Duc de Normandie, surnommé *longue Epée*, parcequ'il avoit épousé le parti du Comte Herluin. Quatre de ses Chevaliers commirent ce forfait sous ses yeux, le 17 Septembre, près de Péquigni sur Somme. *L'an 942.* *L'an 943.*

Arnoul avoit, par sa valeur, procuré la paix & la tranquillité à ses vassaux. La possession d'Arras, de Douai & d'autres places sur la Lis & l'Escaut, étoit bien assurée à ses descendans. S'étant senti vieux & cruellemeut tourmenté de la gravelle, il convoqua les États à Gand; en leur présence, il rémit à son fils aîné le manteau de Comte avec tous ses droits. Cet associé au Gouvernement fut Baudouin III, surnommé *le Jeune*. On l'avoit marié en 951 avec Mathilde, fille d'Herman, Duc de Saxe. Beaucoup d'événemens n'ont pu éclore sous son regne qui n'a duré que quatre ans. La petite vérole l'emporta à Bergue-St. Vinoc, le 1 Janvier, au retour de la guerre de Lothaire contre les Normans. Sa sépulture est à St. Bertin. On le regretta pour sa valeur, sa fidélité dans les traités d'alliance & les avantages qu'il procura à ses sujets, nommément l'établissement des arts, des manufactures, des marchés, des foires & de l'échange des effets commerçables. *L'an 956.* *L'an 962 (a).* *Flandr. Gener. in not. Mss. Clar. de Gen. Fland. Com. Chron. St. Amand, &c.*

(*a*) Selon Fauchet; en 964 selon Wassebourg & Dupuy. D'Oudegherst le fait vivre jusqu'en 967.

L'an 962. Il répara la Ville d'Ipres, de Bruges, Furnes, Bergue, Bourbourg, Dixmude, &c. qui avoient été ravagées par les Barbares. Son épouse (*a*), après lui avoir survécu long-temps, fut enterrée, selon Meyer, au Mont-Blandin, auprès de l'autel de la Vierge. Ils eurent pour enfans, Arnoul II qui hérita la Flandre, & Jeanne, mariée à Godefroi, Comte de Mons.

L'an 964. Arnoul, après la perte de son fils, reprit les rênes du Gouvernement. Ayant convoqué derechef les États de Flandre, il fit agréer son petit-fils pour lui succéder, sans égard à sa minorité. Le 27 Mars de l'année suivante, il termina sa *L'an 965 (b).* carriere de 92 ans; il fut réuni, dans l'Église de St. Pierre de Gand, à son épouse Alix ou Adele de Vermandois, décédée depuis le 10 Octobre 960; il l'avoit épousé en 934, selon la chronique belgique. L'acte de sa fondation de douze prébendes canoniales avec un Prévôt (*c*), dans l'Église

(*a*) On n'est pas d'accord sur l'année précise de son décès: des historiens la remarient avec Godefroi, Comte de Verdun, surnommé *à la Barbe*, & la font vivre jusqu'en 1009. Wassebourg & l'Épinoi lui prolongent les jours jusqu'en 1023. On lui suppose plusieurs enfans de ce second mariage. Quelques-uns pensent qu'elle fut inhumée auprès de son second mari, dans le Monastere de St. Vanne à Verdun.

(*b*) Selon Flodoart, Fauchet, Méserai & P. Daniel.

(*c*) La Prévôté de Bruges a été annexée à l'Évêché de cette Ville. *A. Le Mire. t.* 1.

de St. Donatien de Bruges, eft du 22 Juillet 961. On loue fon zele infatigable pour le rétabliffement de la religion & la deftruction des abus qui s'étoient gliffés dans les Monafteres, pendant les guerres des Normans. Les maifons religieufes qu'il a réformées par les foins de St. Gérard, fondateur de Brogne & le 24e. Abbé de St. Bertin, font celles du Mont-Blandin, de St. Pierre & St. Bavon de Gand, de St. Martin de Tournai, de Marchiennes, d'Hafnon, de St. Guiflain, de Ronneen ou Renai (*a*), de Tourhoult, de Wormhout, de St. Riquier, de St. Bertin, d'Auchi, de Samer, de St. Amand, de Blangi & de St. Amé. Quatre enfans naquirent de fon mariage: I. Baudouin III ci-deffus; II. Egbert, mort jeune; III. Lutgarde, femme du Comte Wicman, nommé Virginian par Fauchet, & Gouverneur du nouveau Château de Gand; IV. Elftrude, mariée à Sigefroi ci-deffus. L'an 965.

XXII. Les IXe. & Xe. fiécles furent le triomphe fcandaleux de toutes fortes de crimes. Les courfes multipliées des Normans y avoient accrédité, non feulement les ufurpations & l'indépendance, mais auffi les fimonies, les perfidies, les brigandages & les meurtres. La France agitée de toutes parts tendoit à l'anarchie. Les Seigneurs, pouffés

(*a*) En latin, *Ronnacence*. Ce Monaftere, ruiné par les Barbares & rétabli par Arnoul I, eft aujourd'hui un College de Chanoines. *Gallia Xtiana*.

L'an 965. par un esprit de vengeance ou d'avarice, se faisoient les uns aux autres des guerres sanglantes. Les biens de l'Église n'étoient pas à l'abri des rapines ni des voies simoniaques. Les Comtes de Flandre & les Châtelains, qui par devoir auroient dû les protéger, étoient les plus ardens à les envahir: la partie ecclésiastique en rapportera des preuves. Les Gouverneurs provinciaux, guidés par le même esprit, rendirent héréditaires, des biens qui ne leur avoient été donnés qu'à vie. Chacun préféroit ses propres intérêts à toute considération politique; & dans l'espérance d'affermir solidement des domaines usurpés & de les agrandir, on se liguoit contre le Souverain. L'autorité royale, affoiblie par une multitude de partages que l'on avoit faite des Provinces, & par des démembremens tels que ceux de l'Artois & de la Flandre, étoit incapable de réprimer ces désordres. Elle avoit elle-même à lutter contre les Princes ambitieux qui travailloient à bouleverser le centre de la Monarchie. C'étoit à qui auroit formé le parti le plus redoutable pour s'emparer de la Couronne. Factions, calomnies, trahisons, empoisonnemens, assassinats, tout sembloit permis. On ne respectoit ni droit de naissance ni celui d'élection. Tout le succès consistoit dans la force & l'adresse; mais ce succès qu'avoit promis la décision d'une bataille, n'étoit que momentanée: un Prince étoit à peine assis sur le trône, qu'il survenoit un rival jaloux de l'en faire décheoir sous de faux prétextes.

Quelquefois pour s'y maintenir un certain temps, un Monarque acceptoit des traités de paix honteuse; il se rendoit même l'esclave des volontés des hommes de néant qui, à force de brigues, étoient parvenus à conduire le timon de l'état. Les Papes & les Evêques, entraînés par des vues d'intérêt ou par une lâche condescendance, s'avisoient de confirmer ou de déposer les Souverains. L'excommunication étoit l'arme dont ils abusoient tant pour intimider les factieux que pour s'approprier des titres & des droits dont plusieurs ont continué de jouir. Par les précautions que l'on prit dans ces temps-là & que l'on a réitérées depuis, contre les abus du Glaive spirituel, le Clergé a reconnu combien il est imprudent de l'employer dans les affaires temporelles. *L'an 965.*

Lothaire avoit senti les suites fâcheuses, occasionnées par la création des Comtes de Flandre. L'accroissement de leur puissance qui auroit pu s'étendre jusqu'à la royauté, les avoit rendus des voisins formidables: ce Roi prit quelque ombrage de celle d'Arnoul II; jaloux de la restreindre, il profita de la minorité de ce Prince pour lui enlever les Seigneuries de Boulogne, de Guines & de St. Pol. Guillaume, Comte de Ponthieu, fut *L'an 966.* établi le troisiéme Comte de cette derniere Ville. Ce fils de Roger s'étoit cru autorisé à réclamer le domaine de ses ancêtres & à lui rendre l'étendue qu'il avoit au VIIe. siécle, sous Valbert dont il se disoit descendant. Les Villes d'Arras, de Douai

L'an 966. & plusieurs autres qui s'étendoient jusqu'à la Lis, furent également soumises à la domination royale. Lothaire prétextoit que ce pays avoit été, contre tout droit & équité, enlevé à la France par les Comtes de Flandre. L'indiscipline des Flamands & la mésintelligence de leurs chefs favoriserent

L'an 974. Malbr. l. 7. Hist. de Cal. cette expédition. Néanmoins on restitua Arras & Douai par le traité de paix.

Ce Comte de St. Pol, que l'on marie avec la fille du Comte de Boulogne, avoit distribué ses terres à ses quatre fils, assignant le Ponthieu à Hilduin, le Boulonnois à Ernicule, Guines à Guillaume ou Gautier & St. Pol à Hermès ou Hugues. Ces États ainsi divisés devinrent par la suite la proie des usurpateurs.

Malbr. l. 8. Hist. de la M. de Châtillon. Nantigni. Cet Hermès, 4e. Comte de St. Pol vers l'an 970, avoit épousé Antoinette des Beaux. On prétend qu'il fut, avec ses freres, présent à la translation du Corps de St. Valeri, faite par ordre de Hugues Capet, du Monastere de St. Bertin dans son ancienne demeure du Vimeux. Il eut pour

L'an 981. fille, Roselle qui épousa en premieres noces Raoul (*a*), Comte de Guines, & en secondes, Anselme ou Arnoul, 5e. Comte de St. Pol.

Arnoul II, 5e. Comte de Flandre, fut surnommé *le Jeune*, pour avoir succédé avant l'âge de dix ans à son aïeul. On fit à cette occasion

(*a*) Ce Raoul ordonna à ses sujets de porter des Massues. *Fauchet*.

valoir cette regle aux Flamands: *La mort saisit le vif, son plus prochain descendant, habile à lui succéder.* Ce Prince s'opiniâtra à ne point assister au couronnement de Hugues Capet qu'il regardoit comme usurpateur, au préjudice de Charles, Duc de la basse Lorraine. Ce Monarque piqué de ce refus, entra dans Arras, ravagea l'Artois, insulta Orchies & plusieurs autres places sur la Lis. Selon les annales de Flandre, il soumit Douai malgré la vive résistance des Flamands, qu'il prenoit à la vérité pour des lions, mais sous la conduite d'une chevre. Arnoul, fort chagrin de ces revers, plia sous les forces victorieuses de son ennemi. Richard I, Duc de Normandie, chez lequel il s'étoit réfugié, fut le médiateur de la paix. Le Comte recouvra ses États, après avoir reconnu la Royauté de Hugues Capet & lui avoir prêté hommage. Il fut même contraint de restituer le corps de St. Riquier, que son aïeul avoit enlevé au Monastere de ce nom. Sa mort arrivée à Gand le 23 Mars, acheva de réduire les partisans du Duc Charles; il y fut inhumé dans l'Église de St. Pierre. Des historiens font l'éloge de plusieurs de ses bonnes qualités. Sa bonne conduite l'avoit rendu les délices de la noblesse & du peuple. Il avoit fait achever l'Église

L'an 986.

L'an 987. (a) *Meyer. Locre. Marchant. l. 1. D'Oudegherst. Chron. de Tourn. & de St. Am. Mss. Clar. de Gen. Fland. Com. Malb. l. 7 & 8. Balder. l. 1. Bellefor. Wasseb. Hist. de Fland.*

L'an 989.

(a) L'année commença à Pâques sous les Capétiens depuis l'an 987 jusqu'en 1564; Meyer, Locre, Belleforet, Villaret, &c. la commencent ainsi.

L'an 989. du Mont-Blandin & en avoit ordonné en 975 la dédicace, à laquelle se trouverent Frameri & Teddon, Évêque de Térouane & d'Arras. Ce fut lui qui commença, selon Mézerai, à fortifier le port de Calais. L'an 966, il avoit fait à Adolphe, Comte de Guines, son cousin & son filleul, présent d'une alluvion qui forme aujourd'hui le pays de Brédenarde. Il s'y est érigé les Paroisses de Zudkerque, Nortkerque, Audruicq & Polincove. Les trois premieres appartiennent au Diocese de St. Omer, & la 4e. à celui d'Arras. Ce pays ressortit au Bailliage de la premiere de ces Villes. Les forts dont il étoit hérissé, ont été rasés après la réduction de St. Omer 1677, comme ceux nommés *Batard*, *St. Jean*, *de Rebus & Rouge*. Ce Comte s'étoit marié en 967 (*a*) avec Ludgarde (*b*) ou Roselle, fille de Bérenger, Roi de Lombardie & d'Italie. Elle décéda à Compiégne le 26 Janvier 1003 & fut inhumée auprès de son époux. Ils eurent pour enfans Baudouin IV, héritier de la Flandre, Mathilde, Adelbert & Thierri; ces deux derniers sont peu connus.

(*a*) En 970, selon Malbrancq, l. 7.

(*b*) D'Oudegherst & Locre la nomment Ludgarde & la remarient avec le Roi Robert, sous le nom de Susanne: de Vrée dit qu'une Chartre de son fils Baudouin est ainsi intitulée: *Ego Balduinus cum matre meâ Susannâ Reginâ*: les meilleurs historiens de France ne font pas mention de ce fait.

LIVRE CINQUIEME.

SOMMAIRE.

I. EXamen du Génie des Artésiens. II. État des Sciences & des Arts pendant les douze premiers siécles, avec les désordres qui ont résulté de l'ignorance. III. Anselme I, Comte de St. Pol, & Baudouin IV, Comte de Flandre. IV. Conversion des Manichéens d'Arras. V. Suite de Baudouin IV, avec la révolte de son fils. VI. Guerres de Baudouin V, Comte de Flandre, & Roger, Comte de St. Pol. VII. Hugues II, Comte de St. Pol, avec l'origine de la ville d'Ardres. VIII. Baudouin VI, Comte de Flandre. IX. Intrigues de la Comtesse Richilde, avec les batailles de Bavincove, près de Cassel, où succombe Arnoul III, Comte de Flandre. X. Robert I, Comte de Flandre, & Gui de Candavene, Comte de St. Pol. XI. Origine de la Ville d'Hennin-Liétard, avec la notice de ses Privileges, Loix & Coutumes. XII. Origine & effets du Cierge d'Arras. XIII. Discussion de ce fait. XIV. Événemens sous Robert II, Comte de Flandre. XV. Son successeur Baudouin VII.

I. LEs lettres ont fait beaucoup moins de progrès en Artois que dans les provinces plus voisines du midi, fertiles en toutes sortes de savans; L'an 980. cette lenteur met ce pays à une très-grande dif-

L'an 989.

férence des autres. Devons nous l'attribuer à la nature de ſon climat, ou à quelque vice dans l'organiſation de ſes habitans? Cette derniere cauſe ſeroit contre toute vraiſemblance: car les Artéſiens ne le cedent guere à d'autres peuples pour la bonté de leur conſtitution & leur aptitude aux ſciences difficiles. La nature de leur eſprit reſſembleroit-elle à celle de leur ſol qui froid & humide, ne rapporte qu'à raiſon de ſa culture? plus on ſe rapproche des régions ſeptentrionales, plus cette conjecture ſemble frappante (*a*) On remarque qu'ils ſe ſont plus diſtingués dans les ſciences qui ſuppoſent beaucoup de nerfs dans l'eſprit, qui exigent une forte contention, que dans les belles lettres & les arts dont le ſuccès dépend d'une vive & riche imagination. J'en excepte l'Abbé Prévôt & quelques autres Littérateurs qui, par leurs productions fécondes & ingénieuſes, ont paru doués de talens extraordinaires, dont le développement s'eſt opéré hors de leur patrie.

L'Artois, à dater depuis pluſieurs ſiécles juſqu'à nos jours, peut vanter des Mathématiciens des Médecins, des Philoſophes, des Théologiens, des Juriſconſultes, des Hiſtoriens, des Orateurs & des Grammairiens: en ſuivant l'ordre de chacun de ces ſavans, je nomme comme les plus renommés, chrétien dit de St. Omer, de l'Écluſe,

---

(*a*) C'eſt plutôt aux cauſes morales qu'il faut attribuer la ſupériorité de certains peuples ſur d'autres.

Buridan, de la Verdure, Baudouin, Locre, avec le P. Malbrancq, Réli & l'Abbé Vallart. On connoît à peine les noms de la plupart des autres qui ont vécu dans ces temps-là ou qui les ont précédés. Aucun de ceux que je viens de citer, ne feroit digne du parallele des beaux génies nés au centre de la France ou dans ses confins méridionaux. L'an 989.

Sans doute que la surprise augmentera, quand ma *Partie Littéraire* ne fera mention que de deux Artistes célebres, mais non de la premiere classe, savoir Lestocart, Sculpteur dans le XVe. siécle, & Arnoul de Vuez, peintre mort en 1724. Aucun autre n'a, je pense, acquis une certaine réputation dans la gravure, la sculpture, la peinture, la musique (*a*), la géographie & l'architecture. Cependant les provinces voisines de l'Artois se glorifient d'avoir donné le jour à différens Artistes dont on admire les chef-d'œuvres.

Il est né dans cette province quelques poëtes latins dont on lit assez volontiers les ouvrages. Il y a 50 ans que la poësie françoise y étoit presque encore dans l'enfance. Les vers imprimés depuis cette époque, méritent au plus le second rang du Parnasse. Ces observations sont confirmées par le silence que garde envers les Artésiens, le *Dictionnaire historique* de tous les hommes qui se sont fait un nom par leur habileté dans les sciences & les beaux arts: j'espere en faire connoître plusieurs qui y sont omis.

(*a*) Excepté M. Mon.... natif de St. Omer : peut être vit-il encore.

L'an 989. Je conclurai donc que le génie des Artéfiens, faute de culture, eft refté dans un état de langueur. Cette caufe provient des guerres cruelles qui les ont affligés, des foins continuels qu'ils fe plaifent à donner à leur commerce & leurs affaires domeftiques, de l'appréhenfion de fe priver, pour une gloire paffagere, des plaifirs de fociété, qui leur paroiffent plus attrayans, & de la préférence trop marquée qu'ils attachent aux richeffes fur tout mérite littéraire (*a*). On ne fauroit difconvenir qu'il n'y ait parmi eux des hommes de grand fens, de beaucoup de fagacité & d'efprit : mais ils fe bornent à la connoiffance des chofes effentielles à leur état. Les fciences dont ils font le plus de cas, font la jurifprudence & la médecine, comme vraiment utiles au bien être des citoyens. D'ailleurs avant le fiécle actuel, rien ne réveilloit leur émulation. Où il manque de Mécene, on ne trouve point d'homme qui honore fa patrie par fes écrits. L'appât & l'aliment que les États d'Artois & l'Académie de cette province ont commencé à préfenter aux Amateurs, font d'un heureux augure pour l'avenir. L'inftitution de ce Lycée & la fondation de fes prix, l'établiffement des écoles publiques confacrées aux arts, l'ouverture de deux riches bibliotheques d'Arras, nous promettent des Artiftes & des Littérateurs diftingués avant une révolution de

(*a*) Les progrès des fciences & des arts font lents dans les pays qui eftiment beaucoup plus de richeffes que les talens.

de cinquante ans; les effets en seront avantageux, si l'on a la prudence de se prémunir contre l'accroissement du luxe qui est un abus des arts qui n'ont que des objets de pur agrément ou de frivolité.

L'an 989.

Art de vérif. les dates.

II. L'état des sciences & des arts pendant les douze premiers siécles, rendra plus sensibles quelques-unes de mes assertions. La naissance de la réthorique, des belles-lettres & de la jurisprudence dans la seconde Belgique suivit les conquêtes de César. L'éloquence dépouilla peu à peu ses habitans de leur férocité. On leur persuada qu'il ne suffisoit pas de combattre vaillamment, qu'il importoit de bien voir, de raisonner juste, de s'exprimer avec art, de régler ses actions sur des principes incontestables de justice. Le goût de l'étude avoit déjà produit de bons effets, lorsque la haine de plusieurs Empereurs contre la Religion en arrêta les progrès. Les persécuteurs ont moins de peine à séduire une nation ignorante qu'une nation éclairée. Julien *l'Apostat* l'avoit senti: aussi plusieurs sciences furent-elles proscrites sous son regne.

Velly. Hist. Ecc. Villaret. Diplomat. Mézerai. Le Bœuf. antiq. Gaul. Chron. Belg. A. Mir. Hist. Litt. de la Fr. T. 5 & 6. Buzel. l. 4. Hist. de Fl. & de Calais.

On a lu dans l'introduction à ce tome, que Pepin avoit établi à Aire des écoles d'instruction pour ses enfans & les Princes de sa famille, à qui d'habiles précepteurs montroient différentes sciences. Chenrix, Roi des Saxons occidentaux, avoit, deux cens ans auparavant, attiré les gens de lettres dans le royaume de Westsex. Charlemagne se déclara aussi leur protecteur. On ne compre-

L'an 989. noit guere que l'Écriture Sainte, avant qu'il eût ordonné d'ouvrir des cours publics d'humanités & de Théologie (*a*), dans les églises cathédrales & les principaux monasteres. Ce restaurateur des lettres institua à St. Riquier, compris alors dans la Morinie, une académie célebre où les jeunes Princes alloient puiser les meilleurs principes d'éducation. Louis *le débonnaire* protégea les mêmes enseignemens, malgré l'irruption des barbares, qui faillirent de précipiter tout d'abord les sciences & les arts dans l'enfance. Des hommes occupés de leur défense, ne songeoient guere à épurer leur goût & leurs mœurs par l'acquisition d'utiles connoissances. D'ailleurs beaucoup d'esprits foibles s'étoient imaginés que les lettres tendoient à énerver l'ame, à la corrompre (*b*), à l'avilir. Aussi refusoient-ils toute espece d'instruction à leurs enfans.

Sous la seconde race de nos Rois, on étudia donc les sciences, savoir l'Écriture-Sainte, la théologie, l'astronomie, les mathématiques, la médecine, le droit & la grammaire. Les beaux arts, du moins en partie, fleurissoient aussi. Malbrancq nous vante Gontbert, Moine de St. Bertin au IXe. siécle, à cause de ses rares talens pour la peinture. On lui doit le rétablissement de la

(*a*) D'où provient l'établissement des Écolâtres.

(*b*) Opinion erronée, renouvellée en 1750 par J. J. Rousseau avec toute la magie des Sophismes & de l'élocution.

bibliotheque de son monastere. Haymoin, Disciple d'Alcuin, tenoit école à St. Vaast dont il étoit religieux. L'an 981.

Les maux qu'avoient pensé causer les premieres incursions des Normans, eurent lieu plus tard. Leurs guerres réitérées, jointes à celles des Comtes de Flandre, trop attachés à leurs intérêts personnels pour encourager les lettres, éteignirent le flambeau des sciences & des Arts. On n'en apperçoit que de foibles lueurs, qui ressemblent à quelques étoiles luisantes pendant la profonde obscurité des nuits. L'extrême ignorance du Xe. siécle & des deux suivans fut une suite de ces troubles. Des Prêtres, selon Pierre Damien, savoient à peine lire. Le Capitulaire de Rodulphe, Évêque de Bourges, nous apprend qu'on leur demandoit à l'examen deux articles de la plus simple grammaire (*a*). La poësie dégénera tellement dans la célebre Abbaye de St. Amand, que Judion, disciple de Hucbaud, employa dans l'éloge de son maître un langage aussi rampant que la prose la plus commune. La connoissance des lettres étoit réputée honteuse pour un gentilhomme. Il fut un temps, dit Mabillon, que certains Seigneurs,

(*a*) Savoir comment on distinguoit le plurier du singulier, & dans le baptême, le sexe masculin du féminin. *Rec. de divers écrits, &c. par l'Abbé le Bœuf, T. 2.*

L'an 989. même des Rois, rougissoient de savoir écrire (*a*). Sous le regne de Hugues Capet, les guerres avoient brûlé, déchiré ou dispersé presque tous les livres. Cette perte, jointe à l'ignorance générale de ce temps-là, est cause que nous sommes peu éclairés sur les faits qui se sont passés. Cependant il est prouvé, par un article du réglement des Églises de Cambrai & d'Arras, quelle estime on conservoit dans le Xe. siécle pour l'étude du droit civil; il vouloit que l'on instruisît, dans les arts comme dans la piété, les enfans laïques de l'école épiscopale. On y déploroit en même temps le mépris que l'on témoignoit pour la science qui tend à la conduite des affaires temporelles des peuples.

Cette ignorance enfanta la superstition & le libertinage. On envisageoit l'apparition d'une comete & autres phénomenes comme les avant-coureurs de quelque fléau. L'an 1100, on s'étoit figuré l'arrivée prochaine de l'Ante-Christ. L'ancienne discipline se relâcha jusqu'à tolérer la vénalité des Bénéfices. Les monasteres étoient habités par des ignorans & gouvernés par des étrangers ou des intrus. Les Religieux ne se faisoient aucun scrupule de quitter leurs habits, de retourner dans le monde, d'y commercer ou de prendre le parti des armes. Ces derniers désor-

(*a*) Quand ils avoient un établissement, une donation à confirmer, ils recouroient au Notaire, & plus souvent à l'Évêque. *D. Mabillon*, *p.* 163.

dres, pouffés encore plus loin, exciterent le zele du Pape Grégoire VII, qui écrivit au Comte de Flandre & à l'Évêque des plaintes contre ceux qui déshonoroient le Sanctuaire dans la plupart des cantons de la Morinie & du voifinage. L'an 989.

Cependant il y avoit, dans ce même XIe. fiécle, des écoles à Rheims, Cambrai, Arras & autres lieux. Raimbert enfeignoit la Dialectique à Lille vers l'an 1088. Odon ouvroit à Tournai le tréfor des fciences divines. Lambert, Abbé de St. Bertin, apprenoit à fes Moines, en 1093, la Grammaire, la Théologie & la Mufique. Drogon & Jean, Évêques de Térouane, avoient été inftruits, le premier à St. Riquier, & le fecond, à St. Quentin. On y cultivoit à la vérité la fcience des chofes fpirituelles, mais bien foiblement la Grammaire. La Géographie & la Chronologie y étoient encore négligées. Le fiécle fuivant, où l'enfeignement n'eut lieu qu'en latin, fut le fiécle des fophifmes & des pointilleries qui pafferent de la Philofophie dans la Théologie. A force de fubtilifer, il s'éleva fur ces fciences des queftions puériles & dangereufes.

Durant cet âge d'ignorance, qui défigura le IXe. fiécle & les trois fuivans, quelques Écrivains fleurirent en Artois, mais fi triftement que leurs écrits font reftés dans l'oubli, comme ceux d'Ulmar, Moine de St. Vaaft, de Vicfrede, Évêque de Térouane, de Simon, Abbé de St.

an 989. Bertin, de Robert, Archidiacre d'Ostrevant, de Guimane, Prévôt de St. Vaast, &c (*a*). Folquin, Moine de St. Bertin, mort en 990, & Balderic le Rouge, décédé à Térouane l'an 1112, sont les plus connus, celui-ci par ses Chroniques de Cambrai & de Térouane, celui-là par les gestes de ses Abbés & quelques Œuvres d'édification. Il est dû d'autres éloges à Baudouin II, Comte de Guines, qui excella dans la Philosophie & les Arts libéraux. Afin de ranimer l'ardeur & le goût des Savans, il forma une riche bibliotheque qui passe pour une des premieres de la Morinie (*b*) : on la confia aux soins de Hésard de Haldehem ou Haeden, l'an 1180.

III. J'ai avancé que les Comtes de Flandre étoient trop occupés de leurs propres intérêts pour protéger les Lettres : l'exposition des faits principaux qui les concerne, en sera la preuve. L'an 990.

Anselme I ou Arnoul II fut, par son mariage avec Roselle, le 5e. Comte de St. Pol. Turpin retarde cette installation jusqu'à la royauté de Robert. Les conseils de la vertueuse Hersende, sa femme, ou sa parente, l'engagerent à restituer au Monastere de Blangi plusieurs biens

(*a*) Les Abbayes de St. Vaast & de St. Bertin sont redevables à leur émulation de beaucoup de manuscrits qui enrichissent leurs bibliotheques.

(*b*) Et non la premiere selon l'Historien de Calais, puisqu'au IXe. siécle, Gontbert avoit été le restaurateur de celle de St. Bertin.

enclavés dans son Comté, afin de l'indemniser des déprédations des Normans. Il laissa pour enfans, Roger, son successeur, & Richilde, mariée avec Bouchard, Seigneur de Crequi. L'an 991.

Il y avoit un an que Baudouin IV, surnommé *le Barbu* ou *à la belle Barbe*, avoit pris les rênes du Gouvernement de Flandre. Sa grande jeunesse rendit orageux, les commencemens de son regne. après avoir appaisé les séditions excitées par Gilbod, Seigneur de Courtrai, & châtié les habitans de cette Ville, il épousa Ognie ou Ogive de Luxembourg, sœur du Comte de ce nom, & des Ducs de Lorraine & de Baviere. La défense qu'il prit de ses parentes Hermengarde & Gerberge, l'une Comtesse de Namur, & l'autre Comtesse de Hainaut, l'engagea dans une nouvelle guerre. La ville de Valenciennes fut enlevée au Comte Arnoul. Cette conquête lui attira le ressentiment de Henri II. La valeur incroyable avec laquelle il soutint le siége meurtrier de cette Capitale du Hainaut, entrepris par cet Empereur d'Occident, par le Roi Robert & Richard II, Duc de Normandie, les contraignit d'y renoncer. Baudouin, ayant perdu le Château de Gand & souffert beaucoup de dommages, proposa la paix. Henri, alarmé de la rebellion des Allemands, rechercha volontiers son alliance & son amitié. Il refusa par générosité la restitution de Valenciennes, en y ajoutant la cession des quatre métiers du Pays de Waes & de quelques isles de

D'Oudegherst. Meyer. Locr. Vredius. Marsh. l. 1. Malb. l. 8. Buzel. T. 1 & 2.

L'an 997.

L'an 1003 & suiv. *L'Epinoi. Velly.*

L'an 100-

L'an 1007. Zélande, à condition que le Comte les tiendroit en fief perpétuel de l'Empire. Ces isles ont occasionné, entre la Flandre & la Hollande, des guerres qui ont duré presque 400 ans. Ces quatre métiers ou offices sont une riche contrée de la partie orientale de la Flandre, nommée Flandre hollandoise. Ce pays, fort entre-coupé de rivieres, comprend les territoires de Bochout ou Bouchaut, d'Assenede, d'Axel & de Hulst.

Dict. des P. bas T. 6.

Baudouin avoit de vives inquiétudes sur la stérilité dont son épouse, âgée d'environ 50 ans, étoit menacée. Elle donna enfin l'espérance prochaine d'un héritier. On dressa, sur la Grand'-Place d'Arras, une tente magnifique pour rendre son accouchement public; plusieurs sages-femmes & toutes les dames de qualité furent invitées à le constater par leur présence. La mémoire de cet événement (*a*) s'est perpétuée par l'érection d'une pyramide de grès de 45 pieds d'élévation, sur cette place vis-à-vis le cabaret du chaudron; elle n'a été démolie avec des corps-de-garde qu'en 1701.

L'an 1014.

Hist. Ecc. n. traité d. la Diplom. tome 5.

IV. Des Manichéens, sortis d'Italie, semoient

(*a*) Cet événement n'est pas unique: Constance, femme de l'Empereur Henri VI, accoucha, le 7 Janvier 1193, à l'âge de 55 ans, dans la chapelle publique de l'Eglise de Palerme. *chron de holl. l. 2.* On rapporte que, le 17 Février 1731, une femme d'Auxi-le-Château, agée de 66 ans, mis au monde deux garçons & un fille: ce fait est incroyable.

dans ce temps-là leurs erreurs dans la Ville d'Arras. Trois ans auparavant, on en avoit brûlé onze à Orléans & plusieurs à Toulouse. Gérard de Florines, Evêque d'Arras, enjoignit de lui amener ces hérétiques, connus dès le IIIe. siécle, & qu'un illustre Docteur de l'Église a confondus dans ses écrits, après avoir été dans sa jeunesse un de leurs sectateurs. Le prélat les questionna sur leur croyance. S'étant convaincu de leur mauvaise doctrine, il conclut à leur emprisonnement. Le lendemain, on prescrivit un jeûne aux Clercs & aux Religieux. Le troisiéme jour étoit un Dimanche. Gérard se rendit dans l'Église Cathédrale, étant revêtu de ses ornemens pontificaux, accompagné de ses Archidiacres, entouré de tout son clergé & du peuple. On commença par chanter le pseaume 67e. *Exurgat Deus.* Pendant qu'il se tenoit assis, arriverent les prisonniers. Après un sermon fait à leur sujet, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & quel en étoit l'auteur. Ils s'avouerent les disciples d'un italien, nommé Gandulfe, qui leur avoit enseigné à ne point reconnoître d'autre écriture que les Évangiles & les écrits des Apôtres. Il continua de les interroger sur plusieurs sacremens & autres articles concernant le culte extérieur de la Religion. Tant de solidité & d'onction accompagnerent l'instruction qu'il joignit à tous ces points, que les auditeurs en étoient pénétrés jusqu'aux larmes. Sa charité & sa science eurent plus de pouvoir

L'an 1025

L'an 1025 que les menaces & les ſupplices que l'on avoit employés ailleurs contre les Manichéens. L'Évêque, ayant reçu l'abjuration de leurs erreurs, en prononça lui-même la condamnation. Ils ſignerent publiquement leur profeſſion de foi catholique, qui conſiſtoit à faire une croix : car de ſemblables ſignatures étoient fort uſitées dans ce ſiécle où peu de gens ſavoient écrire. Le ſuccès glorieux de la ſage conduite de Gérard eſt au-deſſus de nos éloges. C'eſt par la conviction qu'il faudroit triompher de l'héréſie, & non par le fer & le feu. Les actes du Synode qu'il tint à ce ſujet, ſont un précieux monument de la foi du XIe. ſiécle; D. Luc d'Acheri les a recueillis dans le Ier. tome de ſon ſpicilege.

V. Deux ans après, le Comte de Flandre ſe hâta de marier ſon fils unique avec Adele (*a*), fille du Roi Robert. C'étoit le moyen de reſſerrer plus étroitement ſon alliance avec la France. Les noces ſe célébrerent à Amiens avec la plus grande magnificence : mais la joie qu'elles avoient cauſée, ne fut pas de longue durée. L'ingratitude du jeune Baudouin vérifia ces paroles de l'écriture : *les nations ſe ſouleveront l'une contre l'autre, & le fils contre ſon pere.* Soit qu'on lui eût occaſionné quelque mortification, ſoit que ſon ambition fût impatiente de régner, il ſe laiſſa corrompre par de pernicieux conſeils. L'audace

L'an 1027

(*a*) Velly la fait veuve de Richard III, Duc de Normandie.

& l'impiété l'aveuglerent jusqu'à concevoir le *L'an 1027.* détestable projet de dépouiller son pere de ses états ; les principaux nobles de la Flandre & *L'an 1029* de la Morinie s'engagerent à le seconder. Peut-être s'étoient-ils flattés de jouir d'une plus grande licence sous un prince moins expérimenté. La crainte d'être la victime de son imprudence, lui conseilla de préparer secrétement ses amis, ses armes, ses troupes. L'avis de ses adhérens étoit, qu'il formât des retranchemens à Cambrai; mais il prévoyoit que les sentimens religieux de l'Évêque Gérard lui auroient été contraires. Il aima mieux recourir à Conrad II, Empereur d'occident. Il fut d'abord déconcerté par le refus d'un secours attendu.

Cependant les principaux de la Flandre lui avoient tenu parole. L'infortuné pere se vit enlever ses Domaines. Il s'empressa d'implorer l'assistance de Robert. Ce Duc de Normandie étoit un peu éloigné: touché du malheur du Comte Baudouin, il fit diligence pour le venger des indignités de son fils. Sa forte armée fondit, telle qu'un tourbillon de vent, sur les Morins par les frontieres des Atrébates. Les cruels vestiges de son passage répandirent la terreur jusqu'aux villes maritimes tirant vers le nord. Le Prince rebelle s'étoit retranché sur la Clarense & la Lis. Quoique Choques fût un lieu fortifié, Robert le détruisit en peu de jours, en livrant aux flammes les édifices des environs. Sa marche se dirigea ensuite sur St. Venant. La no-

L'an 1029 blesse flamande, à la vue des dommages causés par ces hostilités, trembla pour toutes ses possessions. Elle abandonna le parti du fils & envoya des otages au pere pour lui ôter tout soupçon de trahison. Le jeune Baudouin, incapable de résister plus long-temps par les ressources qu'il perdoit, employa l'entremise des Ambassadeurs pour se réconcilier. Avouant son crime & le rejettant sur les mauvais conseils qui avoient égaré sa jeunesse, il en sollicita le pardon. Il promit de garder à l'avenir une conduite irréprochable. Le Duc Robert (*a*), charmé de ce repentir, s'acquitta promptement des devoirs de médiateur. Le respectable pere, n'écoutant que les doux sentimens de la nature, pardonna à son fils sous certaines conditions. La paix fut jurée

L'an 1030 à Oudenarde, en présence des reliques des Saints que l'on y avoit transportées. Léduin, Abbé de St. Waast, s'y étoit rendu avec celles de son fondateur & de St. Amand; Roderic, Abbé de St. Bertin, y avoit porté celles de son fondateur, de St. Vinoc & de Ste. Valburge; il y étoit venu d'autres Abbés du pays des Ménapiens & de Bruges avec des reliquaires. L'amour le plus tendre ne cessa de cimenter cette réunion. Le fils avoit éprouvé que le succès des armes abandonne ceux qui se révoltent contre l'auteur de leurs jours.

(*a*) Ce Duc est mort en 1042.

La vertueuse Comtesse de Flandre survécut peu au chagrin qu'avoit dû lui causer l'outrage de son fils. Chérie de tous ses vassaux, adorée des pauvres, elle reçut sa sépulture à St. Pierre de Gand. La carriere de Baudouin, après une prolongation de quelques années, fut terminée le 28 Mai à Gand (a). où il repose auprès de son épouse. Il possédoit les qualités qui ornent un Prince, comme la beauté, l'esprit, la prudence, la valeur, la piété. On lira dans cet ouvrage, aux Abbayes de St. Bertin & de Marchiennes, des traits qui font l'éloge de son ame religieuse. La ville de Calais lui est redevable des travaux qui ont rendu la forme de son port plus réguliere, & des tours que l'on y a tant construites que réparées. Ce fut pour en défendre l'entrée aux pyrates, qu'il ordonna d'en nettoyer le canal, d'y creuser le bassin connu sous le nom de *vieux Paradis* (b). Ce qu'on lui reproche est la foiblesse d'avoir

L'an 1030

L'an 1034

(a) En 1035 selon la chronique de Tournai, & en 1036 selon Meyer, Locre, Sanderus, Buzelin, Lemire, Malbrancq & Anselme. Marchantius & Paradin lui donnent pour 2de. femme, Léonore, fille de Richard, Duc de Normandie.

(b) Philippe de France, dit *Hurepel* ou *Le rude*, qui avoit eu en mariage le Comté de Boulogne avec la terre de Calais, fit ceindre cette derniere Ville de murs très-solides. La construction de quelques tours & le rétablissement du château sont également son ouvrage. *Malbr.* & *hist. de Calais*. Voy. ce que j'ai dit sur le port *Itius*, T. 1. p. 91

L'an 1034 souffert que ses proches parens aient été dépouillés du Comté de Cambrai par l'Évêque Herluin, à qui l'Empereur Henri II en avoit fait don en 1027.

D'Oudeg. Locre. Meyer. Malbr. l. 8. Buzel. March. l. 2. Chr. de St. Amand. Mss. de Clairm. De Gen. Com Fl. &c.

VI. La conduite louable que Baudouin V tint par la suite, effaça le souvenir affligeant du passé. Il reçut le surnom de *pieux* à cause de ses vertus exemplaires & de ses fondations en faveur des Églises, celui de *débonnaire* pour sa douceur & sa bienfaisance, & celui de *Lille* (*a*), pour avoir affectionné particulierement cette Ville. Son pere y avoit formé une enceinte & construit un château où il restoit souvent : le fils y fixa son principal domicile, l'environna de murs & de fossés, accorda à ses habitans le privilege de battre monnoie.

L'an 1047 Ce 7e. héritier de la Flandre eut une guerre cruelle à soutenir contre l'Empereur Henri III, pour avoir embrassé le parti de Godefroi, Duc

(*a*) Lille, ou selon des anciens, isle, est ainsi nommée à cause de son assiette &, de ses fortifications. C'étoit originairement un marais rempli d'eau. Les Historiens varient sur le nom de son fondateur : les uns veulent que ce soit Baudouin V ; d'autres Baudouin IV ; d'autres Lideric de Buc, Forestier ; d'autres Flanbert ; plusieurs en font remonter l'origine jusqu'à Jules-César. Il n'est pas douteux que ce lieu ait existé avant ces deux Comtes de Flandre. Il paroît vraisemblable que César ou Flandbert en a jeté les premiers fondemens ; mais j'observe que ce n'étoit alors qu'un bourg ou village avec un fort. *Buzel, T. & l.* 1.

de la basse Lorraine. Ce Comte fut assiégé dans Tournai, fait prisonner & relâché. La paix plâtrée d'Aix-la-Chapelle occasionna de nouvelles hostilités. On inquiéta l'Empereur jusqu'à Nimegue où son Palais fut brûlé; mais les plus belles Villes de Flandre avoient été ravagées. Herman, Comte de Hainaut, étant décédé, Baudouin, jaloux de s'étendre, proposa la main de son fils à Richilde, sa veuve; elle la refusa. Il l'assiégea dans Mons, prit la Ville & la Comtesse, qui consentit à ce mariage qui devint une source de malheurs pour son époux & les flamands. Henri III, Souverain du Hainaut, s'irrita d'une alliance consommée à son insçu. Il joignit à une déclaration de guerre, une excommunication contre les nouveaux mariés, signifiée par Lietbert, Évêque de Cambrai, sous prétexte d'un défaut de dispense pour degré de parenté (*a*). Le Comte de Flandre, attristé de cet événement, eut recours au Pape Léon IX. Le lien conjugal subsista, mais il fut enjoint aux époux de ne point user de leurs droits.

L'an 1047

L'an 1048

L'an 1051

L'an 1052

Jean de Béthune, Avoué d'Arras, croyant avoir à se plaindre de Baudouin dont il étoit vassal, servoit dans l'armée de l'Empereur. Comme il connoissoit parfaitement le pays, il passa la riviere à Cambrai, à la tête d'un gros détache-

L'an 1054

(*a*) Adele ou Alise, femme de Baudouin V, & Regnier, Comte de Mons & pere de Richilde, étoient cousins germains.

L'an 1054 Flandr. Gener. chron. Camer. & Atreb. & Alberici. art de vérif. les dates. P. Dan. T. 3.

ment. Le Comte, informé de ce mouvement, se retira dans l'intérieur de ses états dont il fit garder les avenues. Cette retraite engageoit Henri à tenter une invasion dans la Flandre. Il franchit l'Escaut & la Scarpe entre Arras & Douai, surmonte toutes les difficultés d'un pays coupé de ruisseaux & de marais, & pénetre dans la plaine de Lille. Cette ville se soumet avec peu de résistance. On passe au fil de l'épée la plupart de ses habitans. Lambert, Comte de Lens, est battu & périt sur la place; les débris de ses troupes sont dispersés. La prise de Tournai termina cette campagne.

Ce revers apprit à Baudouin combien il importoit d'opposer une barriere aux entreprises des ennemis. Il s'appliqua à réparer certaines places; à yétablir de nouvelles fortifications. L'Escaut & la Lis lui parurent trop foibles pour leur fermer l'entrée de la Flandre & de la Morinie : ce fut alors que l'on creusa le canal, dit *neuf-fossé* (*a*), qui garantissoit les territoires de Lille & de Tournai. Les fortifications de Bruges, Gand, Ipres, Oudenarde, Aire & St. Omer furent augmentées.

L'an 1056

Henri IV étoit jeune & sous la tutelle de sa mere, femme prudente & fort religieuse, lorsqu'il parvint à l'Empire d'Occident. Ayant dessein d'attaquer la Flandre par le côté le plus favorable, il se dirigea d'abord vers Tournai; puis il médita

(*a*) Mentionné au T. I p. 71.

médita des entreprises contre Aire & St. Omer. *L'an 1054*
S'étant posté dans le Comté d'Arques, le neuf-fossé lui sembla un obstacle difficile à franchir. Au moment qu'il essayoit de le passer avec des pontons, les flamands se mirent en devoir de lui résister: il fut repoussé & poursuivi jusqu'à Nimegue avec grande perte de ses gens. La paix dont on traita à Cologne, mit fin aux hostilités. *L'an 1057* On confirma à Baudouin, sous condition de les tenir en fief de l'Empire, la donation des quatre métiers, du château de Gand, du Comté d'Alost (*a*), des cinq isles de Zélande & de toutes les terres comprises entre la Dendre & l'Escaut. Son fils obtint la ville de Mons avec le territoire de Tournai. La dispense de mariage fut ratifiée, & l'interdit levé par Victor II.

Henri I avoit laissé un héritier du trône de *L'an 106[illegible]* France, âgé de huit ans: c'étoit Philippe I, dont la minorité exigeoit les soins d'un Prince habile pour la conduite du royaume. Baudouin réunissoit les qualités les plus propres à fixer la préférence du choix: on lui confia la tutelle & la régence, sous le titre de Marquis de France. Ce sage modérateur, après s'en être acquitté avec fidélité, prudence & courage, décéda à

(*a*) Ce Comté d'Alost & une partie des isles de Zélande furent donnés par Baudouin VI à son frere Robert, en faveur de son mariage avec Gertrude de Saxe. *Hist. des Comtes de Fl.*

L'an 1067 V. haer. Lemire T. 1.

Lille le 17 Septembre, & y fut inhumé au milieu du chœur de la Collégiale de St. Pierre, dont il étoit fondateur (*a*). Les Chapitres d'Aire & d'Harlebecque lui sont également redevables de leurs fondations, ce dernier en 1063 & par confirmation du Pape en 1070. Ce Comte étoit d'un esprit pénétrant, patient dans l'attente, prompt à saisir l'occasion, actif dans la poursuite de son objet, heureux dans ses entreprises. On lui reproche d'avoir permis l'agrandissement de Guillaume II, dit *le bâtard*, Duc de Normandie, & de lui avoir frayé le chemin au trône d'Angleterre par la mort d'Harald, tué dans un combat le 14 Octobre 1066. Doit-il être blâmé d'avoir profité de l'occasion d'affermir de plus en plus le gouvernement de la Flandre par des alliances puissantes? C'étoit son but politique lorsqu'il maria sa fille Mathilde avec Guillaume. Ce fils naturel étoit reconnu seul héritier de Robert I, Duc & Capitaine des Normans. N'étoit-il pas juste que Baudouin s'intéressât en faveur de son gendre?

Bellefor. R. Thoyras, T. 1.

La Comtesse Adele vécut jusqu'en 1079; son tombeau est à l'Abbaye de Messine (*b*), à deux

(*a*) Le commencement de cette Église est de l'an 1055; les lettres de sa dotation furent délivrées en 1066.

(*b*) Elle avoit fondé, quelques années avant le décès de son mari, ce monastere de Bénédictines, situé autrefois dans le diocese de Térouane. Il est converti depuis 1777, par les soins de Marie-Therese, Reine de Hongrie, en une maison

lieues d'Ipres. Après la mort de son mari, on la transporta à Rome dans une litiere pour recevoir le voile du Pape Alexandre II. Elle se renferma dans un monastere pour y achever saintement sa carriere. Les Chantres du Chapitre de Lille demeurent dans un hôpital qu'elle y avoit fondé.. Des historiens, nommément Locre & Paradin, ne lui connoissent que trois enfans, Baudouin VI son successeur, Robert *le frison*, 10e. Comte de Flandre par son invasion, & Mathilde, femme de Guillaume ci-dessus; d'autres ajoutent ceux qui suivent: Eudes de Flandre, Archevêque de Treves; II. Henri; III. Judith, mariée d'abord avec Toston, frere aîné d'Harald, puis avec Welpe, Duc de Baviere; IV. Ide, femme de Ludolphe de Saxe.

L'an 1067. Mss. n° 7. T. 1.

Roger, 6e. Comte de St. Pol, étoit décédé le 13 Juin de la même année que Baudouin V. On voit par sa souscription à un Diplome de l'Évêque de Beauvais pour l'établissement d'une confraternité entre la Cathédrale de cette Ville & le Monastere de St Vaast, qu'il florissoit en 1023. Il approuva encore en 1039 la fondation de l'Église de Phalempin (*a*), au diocese de

Malbr. l. 8. Lemire T. 1.

d'éducation & d'instruction pour les enfans des bas-Officiers & des Soldats.

(*a*) Ce monastere fut fondé par Sasvalon, que Vanderhaer reconnoît pour premier Châtelain de Lille. Lambert, Clerc de l'Église de Térouane & ami de l'Évêque Jean de Comines, en fut le premier Abbé, lorsqu'on le régularisa l'an 1108. *Lemire*, *T*. 1. *Gall. xtiana*, *T*. 3 & Galland.

L'an 1067 Tournai; en 1056 une donation faite au monastere de St. Bertin; & en 1067 un diplome de Baudouin *de Lille* en faveur de celui de Bergue-St. Vinoc. Il se maria deux fois, savoir avec Hadvis & Berte: il eut pour enfans du 1er. lit Manasses & Robert, & du second, Hugues II, son successeur. Il est fondateur des Canonicats de St. Pol, & l'un des Bienfaicteurs de Blangi: ce qui sera expliqué dans la partie ecclésiastique.

VII. Hugues II, en reconnoissant Hugues I au lieu d'Hermès, remplaça le précédent qui fut surnommé *le vieux* à cause de sa prudence. Il s'étoit marié en 1060 avec Clémence & avoit, en 1065, souscrit un privilege accordé par le Roi Philippe I au monastere d'Hasnon. Il mourut cinq ans après, laissant pour fils, Gui son successeur, Hugues & Eustache. Sa veuve se remaria avec Arnoul, héritier d'Ardres & Avoué de plusieurs lieux. Ce mari à cause de la minorité des enfans de Clémence, fut Comte de St. Pol par intérim. Malbrancq le préconise beaucoup.

L'an 1070. Malbr. l. 8. Hist. des Maisons d'Ardres, &c. & de Châtillon. Desc. Hist. & Géogr. de la Fr.

Ardres, à trois lieues de Calais, n'étoit dans son origine qu'un champ convenable au pâturage (*a*) avec une seule maison où l'on brassoit de la biere. Les Seigneurs habitoient le château de Selvesse ou Selnesse, appartenant à Adele, épouse d'Herred ou d'Hérébert, issu des

---

(*a*) *Ille Locus eò quod pascuus erat, à pasturâ dicebatur.* A Vales. notit. Galliarum.

Châtelains de Furnes. Arnoul de Selve, fils d'Adele & d'Elbodon, Châtelain qu'elle avoit épousé en secondes noces, est reconnu pour fondateur de cette Ville depuis 1069. Peu de temps après, le chef-lieu de son domaine y fut établi dans un donjon fortifié, nommé *la motte d'Ardres*. Il institua douze pairs ou Barons, dépendans de son château, y créa un marché pour les Jeudis, des Échevins & un College de Chanoines qu'il dota en 1069. Après la mort de sa femme Clémence, il fit bâtir, au milieu de la place, une Église en l'honneur de la Ste. Vierge & de St. Omer, pour y transférer la Collégiale. Il laissa, dans la premiere Église dite vulgairement *du Cimetiere*, un Prêtre pour célébrer la messe en mémoire des Trépassés. Sa sépulture est au Monastere de St. Bertin où il décéda l'an 1093 en habit religieux. Cette Ville, après avoir été insultée & dévastée, fut rétablie & fortifiée l'an 1540; on y plaça pour Capitaine & Gouverneur, Jean de Senicourt, Seigneur de Saisseval.

L'an 1070.

Bellefor.

VIII. Le 8e. Comte de Flandre fut Baudouin VI, dit *de Mons* ou *de Hainaut*, pour avoir fait son séjour ordinaire dans cette ville & avoir assuré cette province à la Flandre par son mariage avec Richilde *au long cou*, fille unique du Comte Regnier. On le surnommoit encore *le bon* & *le paisible* à cause de son amour pour la paix & la tranquillité qu'il procura à ses vassaux. Étant reconnu héritier autant par le choix de son pere

Meyer. Locre. d'Oudeg. March. l. 2. L'Épinoi, Hist. des C. de Fl. Buzel. Chron. de St. Am. & de Tourn. Gall. xtiana.

l'an 1070 que par droit d'aîneſſe, il reſpecta l'appanage de ſon frere Robert. C'eſt le premier qui ait enjoint aux Baillis (*a*) des villes de Flandres de porter une longue verge blanche pour marque de leur dignité & de leur équité dans l'adminiſtration de la Juſtice. Son regne court & pacifique n'offre pas d'événemens. Des Hiſtoriens (*b*) l'ont dépeint comme un Prince jaloux des conquêtes de ſon frere dans la Friſe. Ils diſent que la bataille où il fut tué, ouvrit la Flandre à l'armée victorieuſe de ce dernier : ce ſentiment eſt contraire à beaucoup d'autres qui font mourir tranquillement Baudouin le 21 Juillet, ſans avoir donné aucun ſigne de douleur. Sa ſépulture eſt au Monaſtere d'Haſnon, dont il avoit été le reſtaurateur. Son amuſement ordinaire conſiſtoit dans la chaſſe. Il étoit ſobre, diſcret, verſé dans pluſieurs langues, affable envers tout le monde & libéral. Il écoutoit avec patience tous ceux qui avoient des plaintes à lui porter & qui imploroient ſa protection. La flatterie & les propos nuiſibles au prochain ne trouvoient aucun accès à ſa Cour. Sa ſoumiſſion

(*a*) Ph. de l'Épinoi, *ch.* 34. Nous apprend que Louis de Nevers, Comte de Flandre, dans la vue de punir les déſordres qui s'augmentoient, nomma pour premier ſouverain Bailli, Goſſuin de Wilde, lequel fut auſſi Châtelain de Bapaume, & qui après avoir exercé d'autres charges, fut Gouverneur de Hollande en 1444.

(*b*) Nommément Velly & le P. Daniel.

au St. Siége, à l'occasion de son mariage contracté sans dispense de parenté, a prouvé ses sentimens religieux (*a*). D'ailleurs sa modestie dans l'Eglise étoit exemplaire. Il ne commençoit rien sans avoir invoqué le Nom du Seigneur & avoir pris conseil. Ses loix & ses bons exemples ont réprimé les vols, les rapines, les brigandages, les inimitiés secretes & les haines ouvertes. Lent à se décider pour la guerre, il proposoit des moyens de pacification sans compromettre son honneur: ce qui entretenoit la concorde & l'amitié parmi ses voisins. On peut assurer que son regne a retracé l'image du siécle d'or. Ce Comte & la plupart de ses successeurs employerent ces mots dans leurs ordonnances & sur leurs monnoies: *Dei gratiâ*, ou *misericordiâ*, ou *per Dei Clementiam*. Ses enfans furent, I. Arnoul III, son successeur; II. Baudouin, Comte de Hainaut, marié avec Ide de Louvain, qui eut la Ville & le château de Douai; III. Agnès peu connue.

L'an 1070
Mss. Clar. de Gen. Com. Fl.

IX. Les Comtes de Flandre avoient pour ancienne maxime de ne point démembrer cette

Ann. de Hain. l. 4.

(*a*) Le plus bel éloge des Princes & de tout homme est celui de leurs sentimens religieux. Depuis les malheureux progrès de l'incrédulité, on ne s'attache à préconiser, après leur mort, que les talens, les qualités politiques & militaires, quelques vertus morales communes à toutes les Religions; les vertus chrétiennes, exercées pendant le cours de la vie & à son dernier terme, sont réputées pour rien.

L'an 1070. Chron. de Fr. le Petit l. 2. &c. ut suprà.

province en faveur de leurs enfans. Baudouin, ayant pressenti sa fin prochaine, avoit partagé ses deux fils dans une assemblée des États. Comme ils étoient trop jeunes pour gouverner, Robert *le frison* fut choisi pour tuteur & Administrateur.

Richilde, veuve d'Herman, Comte d'Ardennes, s'étoit remariée avec Baudouin. Il étoit né deux enfans du premier lit; par complaisance pour son mari, elle les avoit fait renoncer au Comté de Hainaut, en persuadant à sa fille Gertrude de prendre le voile, & à son fils Roger, d'embrasser l'état ecclésiastique, sous prétexte de ses défauts de corps & d'esprit.

La conduite de Richilde avoit été, du vivant de Baudouin, exempte de reproche & de soupçon. Elle avoit affecté de la modestie, de la douceur, de l'équité, des bontés pour ses sujets. Malgré les dispositions testamentaires de ce Prince, son ambition aspira au gouvernement des flamands : les États dont elle avoit ménagé l'esprit à force d'intrigues, le lui accorderent. Vers le même temps ayant épousé en troisiemes noces Guillaume Osberne, Comte d'Herfort, elle lui attribua la qualité de Comte de Flandre. C'étoit un Gentilhomme de la maison du Roi Guillaume I. En changeant de fortune, elle changea de conduite. Corrompue par les conseils de Dreux, de Couci, d'Anselme de Mailli, ennemis secrets des flamands, elle démentit la bonne

opinion des États. Arbitre absolue d'une Province entiere, elle développa son caractere d'hypocrisie; on ne vit que faste, arrogance, dureté & cruauté. Elle gouvernoit despotiquement en son nom, s'arrogeant toute autorité au préjudice d'Arnoul qui n'étoit plus qu'une ombre. C'étoit chaque jour de nouvelles taxes imposées sous le plus léger prétexte; on les exigeoit avec la derniere rigueur. Les grands n'avoient pas moins à souffrir que les petits. On destituoit les uns de leurs emplois pour les conférer à d'autres moins dignes de les posséder. Des favoris mercenaires & trompeurs étoient les moteurs de ces affligeantes révolutions. En un mot son administration fut souillée par toutes sortes d'iniquités; ce qui en combla la mesure, fut son procédé barbare à l'égard des Députés des États de Flandre: dans l'espérance d'obtenir quelque adoucissement à leurs maux, ils lui avoient représenté, avec tout le respect convenable, la conduite irréguliere de ses Ministres: la perte de leurs têtes fut sa réponse, sans égard pour leur noblesse, leur rang, leur caractere. Jean, Baron de Gavre, étoit du nombre de ces infortunés. Elle fit encore mettre le feu aux quatre coins de la Ville de Messine où elle avoit fait sa résidence. *L'an 1070*

Le sang de ces illustres Citoyens acheva de soulever toute la Flandre. La privation de la tutelle avoit ulcéré le cœur de Robert. En vouant

L'an 1070 ſa haine à cette Province, il jura de la punir de l'affront qu'il en avoit reçu, par les Friſons & les Hollandois, guerriers redoutables dans ce temps-là. On s'étoit moqué de ſes menaces & l'on avoit confiſqué ſon Comté d'Aloſt avec les quatre offices & les iſles de Zélande. Indigné des vexations de ſa belle-ſœur, il profita de la diſpoſition des flamands à ſecouer le joug. Ils lui avoient promis leur aſſiſtance, non ſeulement pour recouvrer ſes poſſeſſions, mais encore pour l'inveſtir du domaine de la Flandre. Se fiant à leurs paroles, il conduiſit une armée dans cette Province. Secondé du Duc de Saxe, ſon beau-pere, il ſe mit à la tête de quelques troupes & tira vers Gand, où cette Ville le reconnut pour Prince légitime; celles de Bruges, d'Ipres & de toute la Flandre flamande, que le même eſprit de faction échauffoit, lui ouvrirent leurs portes, en jurant de lui obéir. Surprendre Richilde à Leſſine étoit ſon projet; mais cette Comteſſe inſtruite de la marche de ſon ennemi, s'étoit réfugiée à Lille avec ſes enfans: Robert tenta de l'y inquiéter; ayant perdu l'eſpérance de la joindre, il retourna à Gand. Rien n'auroit pu augmenter la joie & la pompe que les Prélats & les Nobles firent paroître à ſa ſeconde réception. Pour le convaincre de leur fidélité, ils lui en prêterent le ferment & lui fournirent des ſecours en troupes & en argent. Son armée

grossie de flamands, s'achemina vers Ipres. Son approche répandit l'allarme parmi les Lillois, dont la bonne intelligence & l'attachement pour leurs Princes, soutinrent le courage: mais la trahison rendit inutiles, leurs mesures & les fortifications de leur ville: Gérard du Buc qui en étoit Châtelain, avoit furtivement introduit dans la Citadelle le Comte Robert & quelques autres propres à un coup de main. Richilde, à qui la prudence conseilloit d'éviter le combat, se retira avec ses enfans dans Amiens pour y attendre le renfort de Philippe I. Lille se rendit au bout de quelques jours de siége. Anselme de Mailli (*a*) qui y commandoit, fut pris & mis en piéces. Robert pourvut cette Ville d'une forte garnison & se précautionna contre tout complot. Il soumit ensuite Cassel & toutes les petites Ville du West-quartier (*b*). Cette premiere, ravagée par les Normans, mais rétablie par le Comte Arnoul *le Grand*, lui offroit, en cas d'échec, une retraite assurée. L'an 1070.

Le Roi de France s'étoit laissé gagner en faveur de Richilde par son Chancelier Godefroi, Évêque de Paris, & son frere Estache II, Comte

---

(*a*) Cet Anselme étoit Lieutenant des Armées de Richilde dès l'an 1050, Gouverneur de ses États & du Comte son fils. *Archiv. de la maison de Mailli.*

(*b*) La Flandre occidentale.

L'an 1070. de Boulogne. On lui avoit insinué que sa protection étoit spécialement dûe aux glorieux services rendus, lors de sa régence, par l'aïeul du jeune Arnoul. Lui-même conduisit son armée en Flandre au commencement de Février, étant accompagné de la principale noblesse Gallicanne.
L'an 1072. (a).
Les peuples de St. Omer, Aire, Béthune, Arras, Hesdin, St. Pol, Boulogne, Montreuil, Douai, Tournai, &c. étoient restés fideles à la Comtesse & à son fils. Le rendez-vous général des troupes avoit été indiqué dans la premiere de ces Villes. Leur dessein étoit de combattre avant que Robert se fût mis en état de défense. Bien résolu d'attaquer les ennemis le lendemain, on partit de St. Omer le soir du 21 Février. Les Hannuyers & les Habitans de la Flandre françoise formoient le premier corps de bataille; suivoient ensuite les François. On parvint dans cet ordre au village de Bavincove.

Robert, informé de leurs mouvemens & de leur projet, sembla d'abord intimidé, mais la réflexion lui rendit sa fermeté. Ses troupes arrivées sur le mont appelé *Descoufle*, furent rangées avantageusement de cette sorte: les Arbalétriers & les gens armés à la légere occupoient le front; ils avoient derriere eux les Frisons, les Germains & les Flamands. La Cavalerie sou-

(a) Selon d'Oudegherst & le calcul romain de Gilbert.

tenoit les deux ailes; il se posta lui-même à la droite. Il harangua ses soldats avec énergie sur la tyrannie de Richilde & les dangers qu'ils courroient, si par lâcheté ils tomboient entre ses mains: tous lui jurerent de vaincre ou de mourir. La Comtesse anima aussi les siens par ses discours & par son ardeur à remplir les devoirs d'un Général intrépide. Son adversaire, autant armé de fureur que de force, fondit inopinément sur les Hannuyers & réussit à les rompre. Voyant que les ennemis chargés à l'aile droite, se renforçoient à la gauche, il y vola avec ses valeureux Chevaliers, entama les François & les mit en désordre. On fit une infinité de prisonniers, parmi lesquels se trouva la Comtesse. Le gros de l'armée alloit suivre l'exemple des premiers fuyards, lorsqu'Eustache qui contenoit l'arriere-garde, rétablit le combat par sa valeur & ses exhortations. Son habileté repoussa les ennemis qui rétrogaderent autant qu'ils s'étoient avancés. Robert indigné de se voir arracher une victoire qu'il croyoit certaine, redoubla d'activité; & se livrant à son emportement, il entra si avant dans les fuyards, qu'il fut environné, saisi & conduit au château de St. Omer par le Comte de Boulogne. Rabel ou Rabillon, Châtelain de cette Ville, eut ordre de le garder très-étroitement. Richilde eut Cassel pour prison. Ce combat vif & sanglant ne finit qu'au soleil couché. Les Flamands demeurerent maîtres du champ de bataille, couvert de François tués.

L'an 1072

L'an 1072 Après l'échange des deux illuſtres priſonniers, on projetta de ſe battre avec plus d'acharnement. Chaque chef de parti jugea convenable de laver dans le ſang la tâche honteuſe de ſa captivité. La Comteſſe raſſembla toutes les troupes que renfermoient l'Artois & le Hainaut. Son armée fut encore renforcée des François qui vinrent ſe ranger ſous ſes enſeignes. On ſe rendit au même endroit où la premiere action s'étoit engagée. Elle étoit accompagnée du Comte Oſberne, de ſes fils Arnoul & Baudouin, & du Comte de Boulogne. Robert plein de confiance, non dans la multitude, mais dans la bravoure de ſes ſoldats, attendit l'ennemi de pied ferme. Les premiers chocs furent rudes & meurtriers. On combattit longtemps avec un égal ſuccès. Un dernier effort de la part des Flamands Teutoniques fixa la victoire de leur côté. Les eſcadrons de Richilde furent culbutés & mis en déroute. Malbrancq & autres Hiſtoriens évaluent à plus de 40 mille hommes la perte des deux armées, vraiſemblablement dans l'une & l'autre action. Le carnage fut tel, ſelon leur rapport, que des torrents de ſang arroſoient le pied de la montagne. Oſberne (*a*) & le Seigneur de Couci reſterent ſur la place. Euſtache perdit la liberté (*b*). Beaucoup de nobles eurent

(*a*) Il fut enterré dans l'Égliſe de St. Bertin à St. Omer. *D'Oudegh. C.* 52.

(*b*) Avec ſon domeſtique Pierre l'Hermite, mentionné aux anecdotes, *art. des croiſades.*

la sépulture entre St. Omer & Cassel. Le jeune Arnoul, après s'être distingué héroïquement & avoir eu deux chevaux tués sous lui, eut le malheur de succomber dans le fort de la mêlée. Gilbert raconte qu'il fut tué par Gerbodon, son vassal, & que ce traître conçut tant de regret de son crime, qu'il alla à Rome se jeter aux pieds du Pape: dans la vue de l'expier, il lui présenta ses mains à couper. Ce Pontife content de son sacrifice, lui conseilla de passer ses jours dans la pénitence. Il s'enferma dans le monastere de Cluni sous l'Abbé Hugues. L'an 1072

Le Roi avoit été de l'arriere-garde à la premiere action. Effrayé de la déroute de l'armée, il s'étoit retiré précipitamment au Château de Montreuil. A la nouvelle de la détention de Robert, il avoit cru qu'elle mettroit fin aux troubles de la Flandre. Mais quel avoit été son étonnement en apprenant que le Prince guerrier avoit été échangé pour une femme! irrité de ce procédé, il avoit accusé les Audomarois d'infidélité & s'étoit remis à la tête de ses troupes pour venir brûler leurs faubourgs. Leur ville avoit été, le 6 Mars, prise d'assaut à la faveur des ténebres (*a*), incendiée en divers quartiers & livrée au fil de l'épée avec tous les outrages

---

(*a*) Le Mss. de Clairmarais & S. de Fontenailles, *I. part. c.* 3. disent qu'il y étoit entré par la trahison du Châtelain.

L'an 1072 de la guerre. Les meurtres & la brutalité du soldat n'avoient cessé qu'à la priere des Grands qui avoient attesté l'innocence & la fidélité des citoyens. Sur l'avis vrai ou faux que Robert étoit en embuscade pour le surprendre, le Monarque étoit promptement décampé de St. Omer, y laissant une partie de ses équipages. Ce Comte, à son entrée, avoit été bien chagrin des dégâts que l'on y avoit commis. Sa victoire complete le rendoit maître absolu de l'une & de l'autre Fla ndre.

Richilde, honteuse de sa défaite & inconsolable de la perte de son fils & de son époux, auroit bien voulu que le Roi fît un dernier effort pour la venger : mais Godefroi, qui avoit de l'ascendant sur lui, le détourna de cette entreprise. Le but de ce rusé politique étoit d'obtenir l'élargissement gratuit de son frere Eustache. Ses représentations furent écoutées; & dans une entrevue avec Robert, il fut convenu par un traité secret, que le Comte de Boulogne seroit renvoyé simplement & sans réserve, & que Godefroi empêcheroit Philippe de recommencer la guerre contre *le Frison.* Eustache remis en liberté, fut confirmé dans la possession du Comté de Boulogne. On lui donna même à perpétuité la forêt de Béthlo, située entre celle de Ruminghem & Waten, ainsi que le Château d'Eperlecque. Les Audomarois eurent, pour dédommagement de leurs disgraces & de leurs pertes, toutes

toutes les prairies que nous appelons *comunes.* L'an 1072
Robert fut reconnu Comte de Flandre par le Roi qui reçut son hommage.

Richilde, furieuse de n'avoir rien obtenu, rentra dans le Hainaut avec son fils Puîné. Elle sollicita les secours de l'Empereur Henri IV & de Théoduin, Évêque de Liége. Elle promit à ce dernier de soumettre le Comté de Hainaut à son Évêché. Cette convention acceptée lui valut de grosses sommes d'argent qui lui servirent à soudoyer une nouvelle armée. Secondée de plusieurs Seigneurs puissans, elle pénétra en Flandre où ses tentatives resterent sans succès. Robert attaqua ses ennemis près de Mons & les maltraita si cruellement, que les buissons de Broqueroie portent encore le nom de *mortes haies* ou *haie des morts.* Couvert de nouveaux lauriers, il posséda paisiblement la Flandre. La paix fut conclue à L'an 1076
condition que lui & ses successeurs retiendroient ce Comté, moyennant certaine somme payable à la Comtesse & à son fils. Le Hainaut fut destiné à ce dernier; on y joignit Douai & ses dépendances, pourvu qu'il épousât la fille ou petite-fille de son oncle: mais elle lui parut si laide, qu'il préféra la perte de cette Ville à l'accomplissement de ce mariage. Il s'allia, comme je l'ai dit, avec Ide de Louvain. La Ville de Douai fut démembrée du Hainaut pour être réunie à la Flandre.

L'infortunée Richilde, jouet de l'adversité, se

L'an 1076 replia sur elle-même. Un reste de vertu lui inspira la résolution héroïque de se retirer à Rome. La pénitence austere qu'elle y pratiqua, fut le prélude de sa retraite à Messine, où elle continua de pleurer ses péchés. Elle laissa du moins, après *Malbr. l. 8. c. 76.* sa mort arrivée au mois de Mars 1084 (*a*), des monumens somptueux de sa piété. Son corps fut transporté au monastere d'Hasnon. Plusieurs autres églises la reconnoissent pour fondatrice.

Arnoul qui eut le malheur de périr à Bavincove, avoit à peine 17 ans & n'étoit point marié. On l'inhuma dans le monastere de St. Bertin, où Robert lui érigea un mausolée qui le représentoit dans la posture d'un combattant. On peut dire à son sujet que l'innocent devient quelquefois la victime du coupable. On le surnomma *le malheureux* à cause de ses revers de fortune, & *le simple*, à cause de l'innocence de ses mœurs.

D'Oudeg. Meyer. Locre. Malbr. l. 8. Buzel. l. 4. de l'Epin. March. l. 2. X. Robert I fut donc le 10e. Comte de Flandre, quoiqu'il eût juré sur les reliques des Saints, en présence des États assemblés à Oudenarde en 1063, de ne jamais attenter aux droits de son frere. Son surnom *le frison* provient soit de ses conquêtes dans la Frise, soit de son corps aussi robuste & courageux que s'il

(*a*) Selon son épitaphe latine en 1084, en commençant l'année à Pâques, & en 1086 selon Gramaye, Meyer, Malbrancq & Wassebourg.

y étoit né (*a*). Voulant exclure pour toujours son neveu & ses enfans du gouvernement, il y associa son fils & lui confia l'administration de ses états avant son départ pour la Terre Sainte & le Mont-Sinaï. Ce pélérinage (*b*), que l'on prétend avoir été entrepris dans des vues de pénitence, ne l'a point corrigé de ses injustices. Il donna cependant des marques de son obéissance au St. Siége & de son zele pour la religion, lorsque Grégoire VII lui enjoignit de poursuivre avec rigueur, comme ennemis de l'Église, les Ecclésiastiques flamands qui se déshonoroient par la fornication & la simonie.

L'an 1076.

L'an 1077.

L'an 1081.

Deux ans après, décéda sans postérité Gui I de Candavene (*c*), 8e. Comte de St. Pol. Il avoit, en 1075, souscrit avec son frere Hugues les lettres du Roi Philippe I qui, sur la demande de Robert I, avoit confirmé les biens du Chapitre d'Aire.

L'an 1083. Not. Eccl. Belg. A. Mirai.

(*a*) Scipion fut surnommé l'*Africain*, non parceque l'Afrique étoit sa patrie, mais pour l'avoir subjugée. Quand on on vouloit louer un homme pour sa force, on le comparoit à un Frison : le Lecteur optera l'une ou l'autre opinion.

(*b*) Il ne revint de son pélerinage qu'en 1091.

(*c*) Candavene est formé de *Candens avena*, avoine blanche. Les armes de cette maison sont une gerbe de ce grain fleürie & blanchissante. Nantigni ne donne pas Gui pour successeur à Hugues II dont il prolonge la vie jusqu'en 1083.

L'an 1083 Ce dernier entreprit de faire revivre, dans la Flandre & l'Artois, un prétendu ancien usage qui défendoit aux Clercs de disposer de leurs biens par testament. En le mettant en exécution, il seroit devenu la sangsue du Clergé séculier. Cette injustice criante, proscrite par plusieurs Conciles, alarma les peuples. On en écrivit à Rome. L'an 1091 Urbain II exhorta Robert à se désister de ses prétentions contraires à la justice & à la religion. Il le pria de « considérer toute l'obligation qu'il devoit à Dieu qui l'avoit élevé au rang qu'il occupoit, malgré la volonté de ses parens; que par une faveur particuliere, il l'avoit distingué du commun des princes, en l'ornant de connoissances humaines & de sentimens religieux; que de tels bienfaits devoient le porter à tous les moyens de lui en témoigner sa gratitude; qu'il convenoit de l'honorer dans ses Ministres, en leur laissant la liberté de servir Dieu & de disposer à leur gré de leur patrimoine, & nullement de les vexer après leur mort par l'usurpation de leurs biens pour les employer à son profit. Il ajouta que s'il prétendoit se prévaloir d'un ancien usage du pays, il devoit savoir que Dieu avoit dit: *Je suis la vérité, & non l'usage & la coutume.* (*a*). »

(*a*) *Ego sum veritas, non autem usus vel consuetudo.* Cette lettre se voit dans d'Oudegherst, Locre & Buzelin, l. 4.

Le Prince, insensible à ces raisons, persista à croire que l'usage de son droit ne lésoit personne. Son entêtement occasionna un Synode tenu à Rheims par l'Archevêque Renaud; les Prélats & les principaux Ecclésiastiques de la Flandre & de l'Artois y assisterent. Il y fut résolu de procéder contre le Comte & son conseil par interdit & excommunication. Jean I, Abbé de St. Bertin, Arnoul, Prévôt de St. Omer, Gérard, premier Abbé de Ham, & Bernard, Prévôt de Waten, se rendirent à St. Omer pour lui signifier la sentence portée contre lui. On étoit en Carême; Robert faisoit alors ses dévotions dans l'Église de St. Bertin. Les remontrances de ces Députés, dit Iperius, furent si fortes, si touchantes qu'il s'humilia & ordonna de ne plus vexer à l'avenir les Églises & les Clercs. Il usa même de précautions pour qu'aucun de ses successeurs ne s'en avisât. *L'an 1091*

Il fut sur le point de soutenir une autre querelle contre le Duc de Normandie, pour un tribut en argent que Guillaume II s'étoit engagé de payer annuellement & à perpétuité à Baudouin V & aux autres Comte de Flandre. D'après le refus qu'on lui fit de reconnoître cette obligation, sous prétexte qu'il n'étoit pas légitime héritier d'Arnoul, il alloit porter la guerre *L'an 1093* chez les Anglois: sa mort imprévue en rendit *Chr. de St. Amand.* les préparatifs inutiles; il fut enlevé dans la

L'an 1093 mois d'Octobre de cette même année (*a*). Son corps fut, en 1281, transféré à Cassel dont il avoit fortifié le château, sous la voûte souterraine du chœur de la Collégiale de St. Pierre. En mémoire de sa victoire, il y avoit fondé en 1085, dans le quartier des Ménapiens, ce Chapitre de 20 Chanoines (*b*). On le regarde comme le fondateur & le restaurateur de plusieurs autres Églises, soit qu'il eût désiré rapporter à Dieu la gloire de ses exploits, soit que le Pape lui eût ordonné d'expier par des libéralités le meurtre de son neveu ou d'autres crimes semblables (*c*). Sa vie est un tissu de contrariétés étonnantes. On l'accuse d'ambition, d'injustice & de cruauté. On a vanté ses talens militaires & sa bienfaisance. On l'appeloit, à cause de sa valeur, *le fils de St. George*. Il s'étoit marié en 1063 ou 1064 avec Gertrude de Saxe, Veuve de

(*a*) En 1094 selon Vredius, après avoir gouverné environ 17 ans avec son fils.

(*b*) Le Roi Philippe I ratifia en 1085 la fondation de ce Chapitre avec tous ses biens, excepté l'ost & la chevaucié, *excepto equitatu equitum*. Il devoit être composé de 7 Prêtres, 5 Diacres & 8 Soudiacres. Les lettres de cette fondation reposent à la Chambre des Comptes, à Lille.

(*c*) On le soupçonne d'avoir fait assassiner son proche parent Godefroi *le Bossu*, Comte de Louvain, & d'avoir été le mobile du meurtre de Gozelon, Duc des Lorrains. *Malb. l.* 8. *Mir. Chron. Belg.*

Florent *le gros*, Comte de Hollande, & inhumée à Furnes l'an 1113, après avoir mérité l'amour & les regrets de tout le monde. Ils eurent pour enfans, I. le Comte Robert II; II. Philippe, Burgrave d'Ipres, mort l'an 1104; III. Alix ou Adele, femme de St. Canut, Roi de Dannemarck (*a*), & en secondes noces, de Roger, Duc de Calabre & de la Pouille, mort en 1107; c'est la mere de Charles *le bon*, 13e. Comte de Flandre, & d'Arnoul qui prétendit au gouvernement de cette province, après la mort de son frere; IV. Gertrude, mariée d'abord avec Henri, Comte de Louvain, puis avec Thierri, Landgrave d'Alsace; de ce second mariage naquit Thierri d'Alsace, 15e. Comte de Flandre; V. Ogive ou Ogine, Abbesse de Messine, décédée l'an 1141. L'an 1093

XI. Hennin-Liétard étoit un lieu habité dès la fin du Ve. siécle, mais dans un canton couvert de broussailles & d'arbres sauvages; le terrain en est devenu par la suite gras, fertile en blés & en pâturages. Après qu'on l'eut fortifié de remparts & entouré de fossés, avec des ponts & des portes, Robert *le frison* lui octroya les droits de ville. Les Seigneurs & Souverains lui ont confirmé ses privileges, loix & coutumes en 1096, 1144, 1196, 1229 & 1280. Dans le XIIe. sié- mss. in fol. nº 6.

(*a*) Ce Roi est réputé martyr, parceque son zele pour la religion occasionna sa mort.

L'an 1093

cle & le suivant, on y remarquoit une Magistrature de 12 Échevins & un Avoué. Il y eut pendant long-temps un Capitaine-Gouverneur.

Archiv. de la Ch. des Comptes de Lille.

Voici les dispositions des lettres données à Arras au mois de Novembre 1229, par Baudouin, Seigneur d'Hennin.

I. Cette Ville sera conduite par la loi, l'échevinage & la sentence des Échevins pour tout ce qui pourra arriver.

II. Les Échevins pourront changer les bans & assises à leur volonté pour l'avantage de la ville, excepté les bans que le Roi leur a accordés par lettres, & qui seront observés immuablement.

III. La Ville aura une moitié & les Seigneurs, l'autre, de tous les bans & assises que l'on changera.

IV. Les habitans jouiront, comme ils l'ont toujours fait, de tous les pâturages, assises & communes de cette ville, selon le dire des Échevins, en payant au Seigneur quatre deniers par an le jour de Noël.

V. Le Seigneur ne pourra reprendre les Échevins que pour choses qu'ils auront jugées; s'il le fait, il en fera réparation selon le dire des Échevins.

VI. Quand les Échevins sortiront de l'Échevinage & qu'ils auront choisi Preudhommes pour les remplacer, le Seigneur ou son Prévôt s'y trouvera pour recevoir le serment des nouveaux Échevins.

VII. Le Seigneur leur accorde tous bons usages, selon le dire des Échevins. L'an 1093

St. Louis confirma ces Lettres au mois de Mars suivant.

Cette ville a subi en divers temps les calamités de la guerre. Pendant le siége de Lille en 1297, elle fut pillée & brûlée. Les habitans en releverent les ruines pour se remettre en état de défense; elle fut de rechef incendiée & ravagée en 1302 & 1307. Il y restoit en 1416 ou l'année suivante, à peine 120 maisons des plus pauvres. En 1471, on en ruina plus de la moitié. Huit ans après, un nouveau désastre lui enleva le reste de son éclat. Hors d'état de résister à tant de malheurs, elle est restée ouverte. On y voit les débris de ses anciennes fortifications.

Des renseignemens prouvent que cette terre appartenoit par achat en 1202 à Jean, Seigneur de Cunchi ou Cuinchi, dit *le brun*, fils d'Étienne & époux de Marie de Lens; son beau-frere en avoit été le vendeur. Elle passa ensuite à Robert, Comte d'Artois, par Baudouin de Cunchi, époux de Mathilde, Dame de Fontaine. Philippe II, Roi d'Espagne, l'érigea en Comté, le 7 Septembre 1579, en faveur d'Oudart de Bournonville, Gouverneur des Ville & Cité d'Arras. Les Seigneurs ont réuni à ce Comté la Mairie & la Prévôté. La Maréchale de Duras a hérité cette seigneurie par la mort du Prince de Bournonville, son frere.

P. Heuterus. Tit. de la Maiʃ. de Cuinchi. Locre. Nantigni.

L'an 1093 XII. Tandis que les hostilités, les meurtres, les brigandages désoloient la Flandre & l'Artois, une étrange maladie, dont on rapportoit la cause à l'intempérie de l'air, dépeuploit Arras & les contrées voisines. C'étoit un feu ardent, *ignis sacer*, qui dévoroit jusqu'aux os la partie du corps qui en étoit attaquée, une espece de charbon pestilentiel dont les ravages inouïs faisoient le désespoir de la médecine. On s'estimoit fort heureux d'obtenir sa guérison par la mutilation de quelque membre. La mort offroit en tous lieux son image; & l'odeur infecte que l'on respiroit, menaçoit d'éteindre la race des Atrébates. Les citoyens consternés sollicitoient leur délivrance aux pieds des autels, & surtout au portail de l'Église Cathédrale. L'Évêque Lambert gémissoit sur leurs souffrances avec des entrailles paternelles. Ses exhortations, ses prieres, ses aumônes, rien ne fut omis pour leur procurer du soulagement. On n'ose assurer si son amour pastoral réussit à restreindre les progrès de ce fléau, dont l'extinction totale annonce quelque chose de miraculeux.

Deux Joueurs d'instrumens s'étoient voué une haine implacable, savoir Itier, demeurant dans le Brabant, & Pierre Norman, de St. Pol en Artois: celui-ci avoit tué le frere de l'autre. On rapporte que la Ste. Vierge, voulant se servir de
L'an 1105 leur ministére pour guérir les Atrébates, leur apparut tour à tour pendant le sommeil. Elle les ap-

pela par leur nom, leur enjoignant de se rendre *L'an 1105.*
à Arras pour tel jour, d'y révéler à l'Évêque *Locre. Gazet.*
cette apparition, de lui recommander de veiller *Buzel. T. 2. &c.*
dans son Eglise la nuit qui suivroit leur arrivée, parce qu'elle y reparoîtroit au premier chant du coq, avec un remede certain pour les affligés de cette Ville. Tous deux prirent cette vision pour une illusion des sens. Cependant la même pensée leur vint de ne pas se coucher la nuit suivante & de supplier Dieu de vérifier la premiere apparition par une seconde. La Ste. Vierge exauça leurs prieres, mais en les menaçant de la même maladie, s'ils n'exécutoient ses volontés. Norman arrive le soir à Arras, & vole après son lever dans l'Église Cathédrale. Les malades qui s'y trouvent, attristent son cœur. Tout ce qu'il a vu & entendu, il s'empresse de le raconter fidélement à l'Évêque; entre autres choses, la Ste. Vierge devoit lui délivrer un cierge allumé, dont quelques gouttes distillées dans un verre d'eau, rendroient la santé à ceux qui auroient la confiance d'en boire. Lambert prend ce joueur d'instrumens pour un visionnaire, un imposteur qui cherche à le jouer. Plus on répond à ses questions, plus cette apparition lui paroît une fable.

Itier survenant quelques heures après, répéta tout ce que l'autre avoit attesté. Le Prélat appréhendoit qu'ils ne fussent d'intelligence pour le tromper. Il lui dit que Pierre Norman lui avoit

L'an 1105 St. Vaast, propriétaire de ce terrain, a permis l'érection de cette pyramide, & que sans son consentement on n'y peut bâtir de chapelle, ni dire la messe, ni entreprendre quoique ce soit. (a).

On a vu, dans une Chapelle rue des Drapiers à Arras, un autre petit cierge des Ardens, dont on tire ainsi l'origine. Vers l'an 1226, la Dame de Ghistelle envoya chercher de l'eau bénite & des gouttes de la Ste. Chandelle pour la guérison de sa fille dangereusement malade. Cette eau bue avec confiance, lui rendit la santé. Retombée dans le même accident, elle recourut au même spécifique, mais la fiole se trouva remplie de cire; on en forma un second cierge à l'aide d'une autre demi-livre de la cire d'un des grands cierges; puis on le donna aux Drapiers qui s'obligerent à offrir annuellement, le Dimanche qui suit la St. Jean-Baptiste, au Chapitre de la Cathédrale, l'hommage d'une roue de Bougie. On ne dit pas si la malade fut guérie de nouveau. J'observerai que plus les faits merveilleux se multiplient touchant un même objet, plus on doit appréhender qu'ils ne se nuisent les uns les autres.

XIII. Quiconque auroit autrefois tourné en dérision

(a) *Anno Dominicæ Incarnationis 1200, hæc pyramis erecta est in fundo Sti. Vedasti per consensum Abbatis & Capituli sine quorum assensu nec altare hic potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri.*

dérision la Ste. Chandelle, auroit couru risque d'être lapidé par la populace d'Arras, ou d'être dénoncé au Magistrat pour impie. Dans des temps plus proches du nôtre, l'apparition de la Ste. Vierge, délivrant ce cierge miraculeux à deux joueurs d'instrumens, a excité impunément les plaisanteries de beaucoup de critiques: je préviens ceux-ci que le fait, que les apparences semblent démentir, n'est point proposé comme un article de foi, & qu'il est arrivé dans un siecle où le goût du merveilleux étoit le goût dominant. En même temps je les invite à jeter un coup d'œil réfléchi & dépouillé de tout préjugé, sur la discussion suivante. La plupart de mes preuves sont empruntées du volumineux manuscrit du P. Constantin, Carme, mais exposées avec plus de méthode & de précision. L'an 1105.

Je considere ce fait, I. relativement à lui-même; II. aux personnes qui en furent témoins; III. aux titres qui en font mention; IV. aux effets qui en ont résulté.

I. Il convient de rejeter les apparitions & les visions qui sont contraires à la puissance de Dieu, ou qui blessent la dignité de la Religion, ou qui annoncent des vues d'orgueil ou de quelque autre passion: or le fait mentionné n'est susceptible d'aucun de ces reproches.

Il n'a rien de contraire à la puissance divine. C'est une de ces merveilles que l'on a vu mille fois se manifester d'une façon différente. A com-

L'an 1104 bien d'autres personnes la Ste. Vierge s'est-elle montrée soit pour le salut de leur corps ou de leur ame; soit pour celui du genre humain? Nos Auteurs Sacrés en fournissent des preuves. Il arrive dans le monde des choses aussi incroyables, dont la certitude n'est contestée que par des esprits qui font profession de n'admettre rien de ce qui contredit l'ordre naturel. L'événement dont il s'agit, n'offense aucun des attributs de la Divinité. C'est plutôt un nouveau témoignage de sa bonté, fait pour nous inspirer des sentimens de gratitude & augmenter notre confiance en elle dans les maux physiques qui nous affligent.

La maniere dont cette apparition s'effectue, & les lieux où elle se passe, sont incapables de préjudicier à la dignité de la Religion; elle devient plutôt un motif d'édification & de consolation. Les premieres visites de la Ste. Vierge se font secretement dans les deux maisons des Joueurs d'instrumens; elle les confirme sous les yeux de témoins respectables, dans l'Église Cathédrale, sans aucun discours équivoque. Son objet est de réconcilier ces ennemis mortels & d'opérer, par leur ministere, la guérison d'une maladie opiniâtre. Itier & Norman, dociles à la voix qui leur a parlé, après s'être mis en état de grâce, tâchent d'attirer, par le jeûne & la priere, les faveurs du ciel sur le peuple consterné. Toute cette conduite respire-t-elle quelque chose qui ne soit louable? On remarque en même temps

un Prélat vertueux réfléchir attentivement sur toutes les circonstances qui précedent cet événement, & se prêter avec zele à son exécution: il s'y seroit certainement opposé, si l'honneur de la Religion avoit été compromis. L'an 1105

Ce fait ne décele aucun intérêt personnel. Quand des hommes se proposent la jouissance de quelque vaine gloire ou de quelque profit dans l'invention d'une chose extraordinaire qui a l'apparence d'un bien, la prudence conseille de s'en défier, comme d'un piége que leur malice tend à notre crédulité: or l'on ne soupçonne dans le procédé d'Itier & de Norman nulle envie de se singulariser ni de s'enrichir. Ils se comportent tels que des gens qui considerent de bonne foi l'unique avantage des malades; ils ne se glorifient que de coopérer à leur guérison; & toute la récompense qu'ils en attendent, est la douce satisfaction d'avoir été utiles à l'humanité. Après que le Cierge leur fut confié, ils n'exigerent rien, tant pour le faire voir que pour procurer de son eau salutaire.

II. Ce fait est appuyé sur le témoignage de plusieurs. Le Cierge est reçu par deux personnes dans l'Église. L'Évêque d'Arras, prévenu de ce don, y est, comme je l'ai dit, présent avec d'autres, parmi lesquels Robert, son Archidiacre, & par la suite son successeur. Ce dernier déclare, dans son mandement qui suivit en

L'an 1106 1120 la lettre du Pape Gelase II (*a*), avoir vu la Ste. Vierge apporter dans son Église la Ste. Chandelle à Itier & Norman ; il les y autorise à établir pour toujours une confrérie, en accordant des indulgences à ceux qui y entreront. Voilà donc quatre témoins, au lieu de deux ou trois qui suffiroient pour rendre le fait incontestable. Seroit-il croyable que Lambert, distingué par ses vertus & son érudition, eût cherché à en imposer au Peuple ? Seroit-il croyable que Robert digne de le remplacer, eût eu la même intention ? Seroit-il croyable que toute cette histoire, malgré les titres qui déposent en faveur de sa réalité, fût une imposture monstrueuse.

III. Nous joindrons à l'épitaphe de Lambert, où le fait est clairement énoncé (*b*), le *Vidimus* d'un acte latin que le P. Constantin dit avoir lu. Jean de Beaumont, Maïeur de Franchise (*c*), ou en ayant l'administration, fit Vidimer ce titre contenant le récit du miracle de la Ste. Chandelle, attesté & scellé de six Sceaux le 1er. Mai 1240 : le 1er. Sceau est celui de la Confrérie ; le 2d. du

(*a*) La lettre de ce Pape, décédé la même année 1119, & le mandement donné l'année suivante par l'Évêque Robert, sont au n°. 19 des piéces justif.

(*b*) Voy. cette épitaphe n°. 20 des piéces justif.

(*c*) La ville d'Arras portoit alors ce nom.

Maïeur & des Joueurs d'instrumens; le 3e. de l'Abbaye de St. Vaast; le 4e. du Ministre des Trinitaires; le 5e. du Prieur du Couvent des freres prêcheurs; le 6e. du Gardien des freres Mineurs. Leurs noms étoient ainsi repris dans la légende de ces Sceaux. Ce titre fut vidimé l'an 1482 par Jean l'Ostelier, Bachelier en droit, & Jean de Houdaing, tous deux Clercs & Notaires de l'Église & Diocese de franchise, dans la maison de Jean de Rubempré, Chanoine & Archidiacre de la même ville, en présence & comme témoins, de Jean Fervaque, Prêtre & Chapelain de ladite Église, & de Jean du Trisson, Procureur pour les Causes spirituelles à la Cour Épiscopale. *L'an 1105*

Il est dit que la Chandelle de Notre-Dame reposoit dans le marché d'Arras, dans un jugement rendu le 1er. Juillet 1265 par le Parlement de Paris contre plusieurs Citoyens qui avoient enlevé des reliquaires de ce lieu, & qui en se promenant & commettant des crimes énormes, avoient insulté les Officiers Municipaux. *Archiv. de la ch. des comptes de Lille.*

Aucun des Successeurs de Lambert n'a condamné la dévotion que l'on porte à ce Cierge, parce que le fait ne leur a paru ni faux ni douteux; plusieurs Évêques l'ont au contraire approuvée. Alvise qui a regné après Robert, en a dressé lui-même l'histoire, qui a été renouvellée par Asson; Martin Porée a confirmé en 1421 la fondation du Maïeur Saquépée; quarante jours d'indulgence ont été, le 12 Mai 1615, accordés

L'an 1105 par Herman Ottemberg à tous les fideles qui diroient un *Ave Maria* à la proximité de la chapelle.

St. Bernard, étant à l'Abbaye de St. Vaast l'an 1130, marqua un vif désir de visiter ce Cierge : les Confreres des Ardens, pénétrés de vénération pour cet illustre Abbé, résolurent de le lui porter. Le Saint ayant eu avis de cette déférence, se hâta d'aller au devant d'eux ; il les rencontra avec le cierge dans le cimetiere de St. Pierre. On a conservé la mémoire de ce fait par l'érection d'une croix qui forme un nouveau titre. Jean du Clerc, Abbé de St. Vaast, la fit réparer en 1447, entre la Cour-le-Comte, & l'Église de son Monastere. St. Bernard n'aura point manqué d'examiner attentivement ce Cierge, de s'instruire de son origine, de ses effets, de toutes les circonstances de cet événement. Sa dévotion singuliere envers la Mere de Dieu étoit certainement incompatible avec tous les artifices capables d'en altérer le culte.

Enfin on lit, dans la capitulation d'Arras en 1640, *Art.* 3, que *le St. Cierge & toutes les autres reliques ne seront point transportés hors de la Ville & Cité* : ce qui prouve la pieuse idée que l'on continuoit d'en conserver alors.

Ces divers titres, respectables par leur ancienneté & le caractere des personnes, sont un argument invincible en faveur de l'apparition de la Ste. Vierge & de la réception du Cierge.

IV. Ce fait a pour dernieres preuves les effets qui en ont résulté : ce sont les guérisons procu-

rées par le Cierge, & l'institution de la Confré- L'an 1105
rie des Ardens. Ces effets sont expliqués ci-dessus & clairement attestés par les piéces justificatives. L'étui du Cierge accordé par la Comtesse Mathilde, est un autre argument en faveur du don céleste qui en á été fait.

Peut-être objectera-t-on que l'apparition de la Ste. Vierge à deux joueurs d'instrumens, que Iperius traite de bouffons, offre quelque chose de plaisant, & qu'il eût été plus convenable de remettre le Cierge à l'Évêque ou à un autre personnage d'un caractere imposant. Il vaudroit autant demander pourquoi Jesus-Christ n'a pas choisi un Chef d'Église d'une condition plus relevée que St. Pierre, qui étoit un Pêcheur grossier, pourquoi il a quelquefois manifesté & communiqué ses faveurs à des gens qui en paroissoient indignes. Cette objection s'évanouit, dès que l'on considere que Dieu se plaît à préférer les plus foibles dans la distribution de ses dons, afin de confondre les plus forts. C'est à nous d'adorer en silence ses desseins impénétrables.

Une objection plus forte contre le Cierge est sa durée perpétuelle que l'on a combattue par des plaisanteries. Il est bon d'expliquer la maniere dont il est construit & dont il brûle sans paroître s'user.

L'étui d'argent qui le renferme, a quatre pouces & demi de diametre en bas, deux en haut & vingt-huit de hauteur. Le P. Constantin qui l'a

L'an 1105 mesuré le 11 Juin 1735, lui a reconnu ces dimensions. Il a compté depuis la base de l'étui jusqu'à l'extrémité du Cierge dix-sept pouces de cire d'une couleur tirant sur le brun. Il n'a point de meche; avant d'y mettre le feu, on le nettoie un peu de sa fumée, on l'incline horisontalement & on lui présente une bougie torse de trois petites, dont chacune, ayant cinq fils de coton, est couverte de cire, environ l'épaisseur d'une feuille de papier, c'est-à-dire, autant qu'il en est besoin pour enflammer le coton; de maniere que l'on ne sauroit distiller de la cire de cette bougie. Ce procédé est incapable d'augmenter le volume du Cierge. Le peuple, communément superstitieux dans ses idées, l'a cru, en certaines années, susceptible d'augmentation & de diminution, en regardant l'une comme le pronostic d'une grande abondance, & l'autre comme celui d'une grande disette. On s'est encore figuré que le goudron que l'on y joignoit secretement, lui servoit d'aliment: mais l'odeur désagréable de cette matiere combustible trahiroit ce moyen artificieux. On n'a jamais prouvé qu'il ait été employé.

Trois clefs différentes, confiées à des personnes de probité, ferment l'entrée de la pyramide où le Cierge repose: il feroit impossible à l'une de l'ouvrir sans les deux autres. Une telle précaution empêche la pratique de toute manœuvre suspecte.

On éteint ce Cierge en le fermant avec la partie ſupérieure de l'étui. La fumée qui en ſort, eſt d'une odeur ſi extraordinaire qu'on ne peut la comparer à aucune autre. L'an 1105

Notre hiſtorien ſuppoſe que ce Cierge ait brûlé ſeulement deux heures par an, quoiqu'il en brûle trois, de l'aveu des confreres. Depuis l'année 1105 juſqu'en 1735, nous comptons 1260 heures ou 52 jours & demi: il ſeroit ridicule de penſer qu'il étoit aſſez grand pour durer ce long eſpace de temps. Depuis 1735 juſqu'en 1785, il s'eſt encore écoulé 50 ans qui donnent 100 heures ou quatre jours 4 heures. Si l'on y trouve encore les 17 pouces de cire, la critique eſt forcée de ſe taire & de convenir que cette cire n'eſt point naturelle. Car ſi elle l'étoit, il s'en conſommeroit au moins un pouce par heure. Or 1260 pouces, joints à cent autres, font 1360: oſera-t-on ſuppoſer que telle fut la grandeur démeſurée du Cierge au moment de ſa réception par les Joueurs d'inſtrumens?

Mais la maniere dont il brûle, devroit lui retrancher au moins quatre pouces de cire par heure: car il s'enflamme comme du Goudron dans toute la capacité de l'étui, c'eſt-à-dire qu'il a preſque 3 pouces de flamme: ainſi les 17 qui reſtoient en 1735, auroient dû être abſorbées peu d'années après: ce qui n'a point eu lieu. Et en ſuppoſant ſeulement la conſommation de deux pouces par an ſur les 17 qu'on lui avoit remarqués en 1735, il ne devoit reſter aucun veſtige de cire

L'an 1105 la neuviéme année, je veux dire, en 1744.

Une cire de plusieurs siécles, comme celle des Sceaux apposés aux vieilles Chartres, devient si friable qu'elle se détache aisément & tombe en poussiere par le frottement des doigts: au contraire celle du Cierge ne perd pas son onctuosité, malgré plus de six cens ans de vétusté. La seule qualité qui lui manque, est sa couleur naturelle: ce qui ne l'empêche pas de fondre aux approches du feu.

Si l'apparition de la Ste. Vierge est incontestable, le don du Cierge, ses effets & sa durée doivent être miraculeux: toutes ces idées sont tellement liées ensemble que l'une est inséparable des autres. Il faut les admettre sans exception ou les rejeter. C'est un objet d'admiration que je laisse à l'examen des Lecteurs. La foi soumet la raison dans les faits reconnus par l'Église: elle n'a point prononcé dans la question présente. On est donc libre de les croire ou de ne pas les croire. J'observerai qu'il est prudent de suspendre son jugement & de rester dans le doute, lorsque l'affirmative ou la négative d'un événement sérieux donneroit matiere à des conséquences humiliantes.

XIV. Les démêlés fréquens qui occupoient les Comtes de Flandre, détournoient leur attention des merveilles qui échauffoient l'esprit des Atrébates. Aucun de ces Princes, nommément Robert II, ne passe pour s'y être intéressé: ce qui motive presque un doute à cet égard. Ce XIe. Comte étoit

allé, en 1096, à la terre sainte avec sa sœur Gertrude, le Comte de St. Pol & autres croisés célebres. L'objet de ce voyage étoit la conquête de Jérusalem sur les Sarrasins. Sa femme & Baudouin son aîné étoient, dans l'intérim, chargés de régir ses états. Sur ces entrefaites l'Empereur Henri IV avoit revendiqué le Comté d'Alost, les quatre offices, le château de Gand & & les isles de Zélande, confirmés au Comte Baudouin V. Robert, revenu de sa croisade au bout de quelques années, apprit avec étonnement l'infraction du traité de Cologne. On mit en état de défense les places voisines de l'ennemi. Baudouin, Comte de Hainaut, exigeant la restitution de la Flandre, essaya de reprendre Douai en 1102. L'Empereur, à la nouvelle de Cambrai assiégé par Robert, accourut avec de grandes forces au secours de cette ville. La rigueur de la saison força la levée du siége. On fut restreint à la prise du château de l'Écluse. Par la paix de Liége en 1103, Henri posséda Douai; Baudouin, son allié, obtint un équivalent pour cette place; Robert rendit hommage à l'Empereur pour la Flandre impériale.

L'an 1103. Meyer. d'Oudegh. Locr. Malb. L. 9. Buzel. l. 4. & 5. March. L. 2. Chron. de S. Amand. P. Daniel. T. 3. A. de vérif. les dates.

Après la mort de ce dernier, Henri V rompit cet accord, en renouvellant les mêmes prétentions que son pere. S'étant ligué avec le Comte de Hainaut, il marcha contre Robert avec une armée nombreuse. Le fléau de cette guerre s'appesantit sur la Flandre françoise. L'Empereur se retira fort

L'an 1106.

L'an 1106 chagrin de s'être infructueusement morfondu devant Douai. Un nouvel accommodement, qui auroit eu lieu plutôt, si ces Princes eussent prévu les suites de leurs mauvaises querelles, fut conL'an 1110 clu à Maïence. On céda à Robert Douai avec Cambrai. Il jouit peu de temps de cette acquisition. Mécontent de ce que Henri I, Roi d'Angleterre, lui refusoit son tribut annuel, contracté par Guillaume II, il épousa le parti de Louis VI & conduisit des troupes à son armée. Son cheval le renversa dans une déroute auprès de Meaux; il en mourut trois jours après, le 4 Décembre L'an 1111 (*a*). Son corps fut transporté à l'Abbaye de St. Vaast qu'il avoit fortifiée. Le Roi de France, son neveu, accompagna le convoi. C'est le bienfaicteur de plusieurs Églises. La Prévôté de Beuvrieres qui a passé sous la dépendance de ce Monastere, lui doit sa fondation. On estime ce Prince éclairé & vertueux, comme l'un des plus braves guerriers de son siécle. On le surnommoit *le Jeune* pour le distinguer de son pere, & *de Jérusalem* à cause de ses exploits qui avoient contribué à la prise meurtriere de cette Ville le 15 Juillet 1099. Il se qualifioit tantôt Comte ou Marquis de Flandre *Dei misericordiâ*, tantôt Prince de toute cette Province *post Deum*. L'interdit dont il fut menacé, nous porte à soupçonner sa tentative de s'opposer, à l'exemple de son aïeul, aux volon-

---

(*a*) Selon Meyer & Malbrancq, & le 5 Octobre selon d'autres.

tés testamentaires du Clergé. Il renouvella la peine du talion contre les séditieux, dont le nombre s'étoit accru pendant les croisades. Les Seigneurs, armés les uns contre les autres, s'attribuoient le droit de venger, à la pointe de l'épée, leurs injures personnelles & de ravager le patrimoine d'autrui. Son épouse fut Clémence, fille de Guillaume *Tête hardie*, Comte de Bourgogne, & sœur du Pape Calixte II & de Lambert, Abbé de St. Bertin. Elle lui avoit donné trois fils en trois années: dans l'appréhension d'être trop chargée de famille, elle eut recours à je ne sais quel artifice pour arrêter le principe de sa fécondité (*a*) : elle en fut justement punie par la douleur de perdre ses enfans, & d'en voir d'autres gouverner la Flandre. On la remarie avec Godefroi VII, Comte de Louvain. Elle décéda l'an 1128 dans l'Abbaye de Bourbourg, dont elle est fondatrice, ainsi que de celles des Bénédictines d'Avesnes & de Merck (*b*), Village du Diocese d'Ipres. Nous aurons occasion de parler encore de cette Princesse.

Les enfans de Robert furent, I. Baudouin, son

(*a*) *Hanc sterilitatem Medici* Asplepsiam *dicunt*, *juxta Sanderum*, T. 1, *seu* Asyllipsiam, *juxta Marchantium*, l. 2.

(*b*) Ce Monastere fut ruiné vers le milieu du XVIe. siécle par les Iconoclastes & la fureur des rebelles; les biens en ont été cédés au College des Jésuites d'Ipres. *Le Mire*, *T*. 2.

L'an 1109. successeur ; II. Guillaume décédé à Aire l'an 1109, âgé d'environ 18 ans, & inhumé à St. Bertin ; III. Philippe, mort en bas âge.

L'an 1111 & 1112. Malbr. l. 9. Buzel. l. 5. &c. Dupleix. Le Mire, T. 3. &c. ut suprà.

XV. Baudouin VII remplaça son pere. Ce 12e. Comte fut proclamé par les États assemblés à Arras par ordre du Roi de France, à qui il prêta foi & hommage. Il reçut le surnom de *Hapkin ou à la hache*, à cause de cette espece d'arme qu'il portoit à l'exemple de Clovis & autres Rois des Francs. On le représentoit même avec cet instrument, autrefois usité contre les criminels, pour signifier qu'il étoit toujours prêt à sévir contre l'injustice (*a*). Les désordres accumulés par le long voyage de son pere, l'avoient déterminé, afin d'y remédier, à convoquer les États à Ipres ; il y avoit décerné des peines capitales contre les crimes, & porté des ordonnances qui mettoient ses peuples à l'abri des vexations des Grands. Hugues III, Comte de St. Pol, jaloux de s'étendre, s'étoit permis des incursions à Lillers, St. Omer, Aire & même chez les Atrébates : il en auroit été puni par la prise de son Château, si Eustache III, Comte de Boulogne, n'eût interposé sa médiation. Baudouin se fit encore un devoir de réprimer l'insolence de ceux qui avoient coutume de se battre. Le port des armes n'étoit permis qu'aux Baillis, aux

Préf. du T. 12 de M. de Vilevault.

L'an 1115.

L'an 1117.

(*a*) Nous rapportons des exemples de sa sévérité, *voy. les Anecdotes.*

Châtelains & autres Officiers préposés à sa garde ou à la défense de ses Etats. Il confirma la peine du talion & la nécessité de se purger des accusations criminelles soit par le combat mortel, soit par les épreuves du feu ou de l'eau (*a*). L'épreuve la plus chere à la Nation, & que Gondebaud, Roi de Bourgogne, avoit ordonnée, étoit celle du duel : elle tenoit à l'esprit de Chevalerie, qui né dans des temps d'ignorance & d'anarchie, mêloit les abus de la valeur à ceux de la Religion. L'erreur étoit encore si forte dans ce XIIe. siécle, que l'on s'imaginoit que la Justice divine ne faisoit triompher que l'innocence. Les canons ont proscrit ces usages aussi barbares que superstitieux. Ce Comte de Flandre, en Prince vigilant, parcouroit fréquemment ses Etats, pour s'instruire de ce qui se passoit, pour juger lui-même, sans acception de personne, des différents qui divisoient les particuliers. Le glaive de la Justice n'étoit confié qu'à des hommes integres & vertueux. Il favorisoit les talens & recherchoit les étrangers capables de faire fleurir les manu-

(*a*) La purgation ou les épreuves de l'eau consistoient à plonger le bras dans de l'eau ou de l'huile bouillante, & celles du feu, à lever ou porter, avec la main toute nue, des morceaux de fer rouge ; ou bien à marcher piés nus sur des barres de fer embrasées : si l'accusé les supportoit patiemment sans se brûler, il étoit absous ; sinon il perdoit sa cause. Delà ce proverbe, dit Pasquier, *L.* 4. pour affirmer une chose : *J'en mettrois bien mon doigt au feu.*

L'an 1117 factures. Toute sa sagesse qui fut prématurée, étoit l'heureux fruit de l'éducation qu'il avoit reçue de l'Abbé Lambert. On regretta la briéveté de son regne, occasionnée par la chaleur avec laquelle il défendit la querelle de Louis VI contre le Roi d'Angleterre. Un Soldat, nommé Hugues Boterel, le blessa dangereusement au front pendant le siége d'Eu, en Normandie. On
L'an 1118 le transporta à Aire où la Comtesse sa mere se trouvoit. Sa blessure fut d'abord négligée; son peu de ménagement l'empira; un abscès au cerveau l'emporta à l'âge de 26 ans, le 17 Juin de
L'an 1119 l'année suivante (a). Prévoyant sa fin prochaine, il pria son oncle Lambert de l'admettre au nombre de ses Religieux. De grands sentimens de piété éclatent dans la chartre avantageuse qu'il octroya au Monastere de St. Bertin, où il fut inhumé avec l'habit de cet ordre, vis-à-vis l'autel de Ste. Croix. Selon des historiens, il mourut à Rousselart; d'autres le font vivre quelque temps à St. Bertin avec toute la régularité possible, vu son infirmité. Il avoit convoqué les États

(a) Belleforest le fait mourir d'une blessure reçue à la bataille d'Arques que je ne connois pas. Selon Velly, il est mort quelques jours après avoir été blessé au Château de Bures, dans le pays de Caux. On lit, *pag.* 11 *de l'Épinoi*, que ce Comte publia, en 1120, une ordonnance contre les usuriers: d'où il résulteroit qu'il vivoit encore cette année. Malbrancq, *Liv.* 9. dit qu'il vécut neuf mois en Religieux.

États pour instituer Charles, fils de sa tante Adele, son héritier & son successeur. On loue ses sentimens pour la Religion, sa fidélité pour la patrie, son amour pour ses sujets & sa justice envers tout le monde. Le Monastere de Ham & autres ont des obligations à sa pieuse libéralité. Il s'étoit marié l'an 1110 (*a*) avec Agnès, fille d'Alain, Comte de Bretagne, & sa parente au sixiéme degré. Contraint de s'en séparer pour avoir négligé de solliciter une dispense, il ne s'est point remarié & n'a laissé aucun enfant. On ignore le temps de la mort de cette Comtesse & le lieu de sa sépulture. L'an 1119.

(*a*) L'an 1105, selon *l'art de vérifier les dates* ; il faudroit supposer qu'on l'eût marié bien jeune.

LIVRE SIXIEME.

SOMMAIRE.

I. *INtrigues de la Comtesse Clémence contre Charles de Dannemarck, Comte de Flandre.* II. *Ce Comte est assassiné.* III. *Hugues III de Candavene, Comte de St. Pol, & Guillaume, Comte de Flandre.* IV. *Faction contre ce dernier.* V. *Sa mauvaise conduite & son revers de fortune.* VI. *Examen du différent entre Alvilse, Évêque d'Arras, & l'Abbaye de Marchiennes.* VII. *Démêlés du Monastere de St. Bertin pour un projet d'agrégation à celui de Cluni.* VIII. *Hugues IV de Candavene, Comte de St. Pol, & Thierri d'Alsace, Comte de Flandre.* IX. *Enguéran, Comte de St. Pol, avec la suite de Thierri.* X. *Anselme II de Candavene, Comte de St. Pol, & Philippe d'Alsace, Comte de Flandre.* XI. *Bernard* le pénitent *& St. Druon.* XII. *Suite de Philippe d'Alsace.* XIII. *Guerres occasionnées par le démembrement de la Flandre, & terminées par des voies insidieuses, avec l'article de Hugues V de Candavene, Comte de St. Pol.* XIV. *Ligue des Flamands contre la France.* XV. *Victoire de Bovines qui assura à la France la possession de St. Omer & d'Aire.* XVI. *Sceaux des Comtes de Flandre & d'Artois, avec ceux des Évêques.*

I. CHarles de Dannemarck, né d'Adele de Flandre & de St. Canut, & petit-fils de Robert *le frison*, fut reçu par les États pour le 13.e Comte, selon le vœu du testament de Baudouin, son cousin. On le surnommoit *le bon* & *le dévot* à cause de la bienfaisance de son caractere & de la sainteté de ses mœurs. Son avénement excita la jalousie de Clémence. Cette Douairiere de Robert II s'intéressoit en faveur de Guillaume de Lòs, fils de Philippe, Burgrave d'Ipres, avec d'autant plus de chaleur qu'il avoit épousé sa niéce. Des historiens prétendent qu'il sortoit d'une concubine: Charles dans ses lettres patentes qui reposent à l'Abbaye de Lòs (*a*), le reconnoît pour fils de Philippe & son neveu, quoiqu'il ait été son ennemi. Est-il croyable que ce Guillaume, étant bâtard, auroit eu l'imprudence d'ambitionner le Gouvernement des Flamands, & que Clémence auroit eu, malgré les loix & les coutumes, la foiblesse de le protéger de tout son crédit? Cette Comtesse (*b*) attira dans son parti Baudouin de Mons, Hugues III de St. Pol, Eustache III de Bou-

L'an 1119. *Meyer, d'Oudegherst, Locre. Sauvage. Vassëb. L. 4. Buzel. L. 5. Malbr. L. 9 & 10. Hist. des Comtes de Fl.*

(*a*) Guillaume est décédé dans l'Abbaye de ce nom après son retour d'Angleterre où il avoit été créé Comte de Kent. il laissa par testament deux croix d'or, l'une à ce Monastere, & l'autre à celui de St. Bertin. *Meyer & Malbr. L. 10.*

(*b*) Selon l'histoire de Flandre, Clémence, dans la vue de grossir son parti, s'étoit remariée avec le Comte Godefroi. *Voy. Suprà p. 237.*

L'an 1119. logne, Gautier II d'Hesdin, Eustache, avoué de Térouane, & autres puissans Seigneurs. Les premieres scenes hostiles se passerent dans le pays d'Oudenarde : les confédérés le dévasterent. Sur ces entrefaites le Comte de St. Pol mettoit la Flandre occidentale à feu & à sang. Charles, inquiet du succès des armes, assembla la Noblesse à St. Omer ; il l'engagea à humilier l'orgueil des factieux, leva des troupes & se mit à leur tête. Le Château de St. Pol fut emporté, pillé, incendié. On en rasa les fortifications & l'on en combla les fossés. Après avoir battu les ennemis en plusieurs rencontres, il les contraignit à la paix. Le Comte d'Hesdin fut exilé & dépouillé de son domaine ; on ne réhabilita celui de St. Pol qu'à condition de relever de la Flandre. Clémence perdit plusieurs portions de son douaire, telles que Dixmude, Aire, Cassel & St. Venant. On traita mieux le Comte de Boulogne, dont les terres avoient été ravagées : on lui adjugea Calais & ses dépendances. Charles eut la générosité de donner à Guillaume une certaine somme d'argent, quoique son concurrent & son prisonnier, & d'augmenter le nombre de ses seigneuries. Quant à l'Avoué de Térouane (*a*), on ignore son sort. On sait que, peu de temps après,
L'an 1121. il persécuta l'Église de cette Ville par ses mau-

(*a*) Voy. p. 18 de ce tome.

vaiſes manœuvres, ſous prétexte d'en défendre les intérêts. Jean, Évêque de ce diocefe, forma des plaintes réitérées contre ſes vexations: Charles ſe rendit à Térouane pour l'en punir par la deſtruction de la fortereſſe qu'il y avoit bâtie dans le cimetiere de Notre-Dame, malgré la liberté de ſon Égliſe. *L'an 1121.*

II. Ce Comte n'a point joui de ſon triomphe. Un très-rude hiver, ſuivi de pluies affreuſes, avoit pronoſtiqué quelque calamité. En effet la famine déſola la Flandre & d'autres Provinces. Il fut ordonné de tuer les chiens & de ne plus braſſer de biere. Cette précaution ménageoit les vivres & les grains. On voulut auſſi que les greniers fuſſent ouverts aux beſoins du peuple, à un prix raiſonnable. Ce fléau n'attriſta perſonne autant que Charles; les reſſources de ſa charité s'épuiſerent. Il diſtribua, en un ſeul jour dans la Ville d'Ipres, juſqu'à ſept mille huit cens pains, outre des habillemens & une grande ſomme d'argent. *Hiſt. Eccléſ. l. 67. F. Le-petit. l. 2. & alii ut ſuprà.* *L'an 1125 & 1126.*

La famille de Straten, enrichie par l'avarice & corrompue par l'ambition, mépriſa les ordres du Comte. On penſe qu'elle avoit été humiliée ſur ſa nobleſſe (*a*). Car en Flandre un homme libre

(*a*) Bertulphe de Straten, Prévôt de St. Donatien de Bruges, & en cette qualité Chancelier de Flandre, étoit iſſu de parens ſerfs. Croyant effacer cette tache, il marioit ſes niéces à des Nobles. Un Chevalier de ſes alliés eut à cette

L'an 1125. & 1126. ne pouvoit qu'aux dépens de ſa liberté, épouſer une femme d'une condition ſervile. Cette loi portée ou plutôt renouvellée par Charles, motivoit le reſſentiment que cette maiſon nourriſſoit contre lui. Ce qui l'avoit aigrie davantage étoit l'ordre ſignifié de vendre à juſte prix une partie de ſon immenſe magaſin de blé & de diſtribuer l'autre gratuitement aux pauvres. Elle oſa tramer un infame complot contre les jours de ce Prince, que l'on avoit inutilement averti de ſe défier de ſes ennemis. Tandis que ſous l'extérieur d'un vrai pénitent, il faiſoit dès le point du jour ſa priere dans l'Égliſe de St. Donatien, Bouchard de Stra- *L'an 1127.* ten, déguiſé en mendiant, lui fendit, le 2 Mars (*a*), la tête avec un tranchant. Ce chef d'une troupe forcenée maſſacra auſſi ſon Aumônier avec pluſieurs de ſes Officiers (*b*), & pilla ſon Palais. Il courut ſe retrancher dans la tour de St. Donatien qu'il fortifia. Ce parricide avoit été, dit-on, ſéduit par ſon parent Bertulphe.

---

occaſion une querelle avec un autre Chevalier qui refuſa le duel à cauſe de l'inégalité de condition. Ce refus approuvé par Charles, aliéna de lui tous les parens du Prévôt, ſurtout de ſon pere, Maire de la Ville. *Hiſt. Littéraire de la France, Tom. II.*

(*a*) Un Mercredi, ſelon *Malbr. L.* 9.

(*b*) Nommément Thémard, Châtelain de Bourbourg, ſes fils Gauthier & Gilbert, avec Gauthier de Locres. *Malbr. L.* 9.

On ſent combien on fut indigné de cet énorme attentat. Le Roi de France & la Nobleſſe Flamande ordonnerent la pourſuite & le ſupplice des conjurés. Bouchard, Maire de la Ville, accablé de ſes remords, s'évada dans le Brabant, puis à Lille où il fut ſaiſi & livré au Châtelain. Il ſupporta en Héros pénitent la cruauté des ſupplices qu'il méritoit. Un cloaque fut la ſépulture ignominieuſe de ſon corps. Lambert ſon pere & Bertulphe furent pendus. On décapita Robert à Caſſel. Iſaac de Rening, ayant été découvert dans l'Abbaye de St. Jean-au-Mont-lez-Térouane, fut mené à Aire pour y périr également par le gibet. Gui de Steenvorde ſubit la même infamie, avec vingt-huit autres, parmi leſquels étoit Vulfric, frere du Chancelier, mais on les précipita, avant l'exécution, du haut de la tour de St. Donatien. Les maiſons des complices furent raſées & leurs biens confiſqués. Il fut réſolu qu'en haine de cet aſſaſſinat, la populace de Bruges, tous les ans à pareil jour, traîneroit des chaînes & qu'elle crieroit en ſonnant du cornet: *Maudits ſoient les Vander-Straten qui ont tué le bon Comte Charles.* L'an 1127.

Ce Prince reſta trois jours ſans ſépulture dans le chœur de l'Égliſe, tant on craignoit les conſpirateurs; il fut d'abord inhumé dans celle de St. Chriſtophe, & par la ſuite transféré dans celle où le meurtre s'étoit commis. Le marty-

L'an 1127. rologe belgique l'a inſcrit au nombre de ſes Saints (*a*).

Ce Prince étoit acceſſible à tout le monde & des plus charitables. Son reſpect pour l'Égliſe & les Miniſtres étoit admirable. Il ſe faiſoit, journellement pendant les repas, lire & expliquer des verſets de l'Écriture-Sainte. Pluſieurs Égliſes lui ſont redevables de leurs richeſſes, ſpécialement celle de Notre-Dame de Bruges, où il a fondé un Prévôt & huit Chanoines. Il puniſſoit rigoureuſement les jureurs du Nom de Dieu, ceux qui ſe donnoient pour ſorciers & magiciens. Il abolit les fêtes profanes, réprima la férocité des côtes maritimes, interdit l'uſage de l'arc & des fleches, purgea la Flandre de l'engeance des Juifs & des uſuriers. Il voulut que les criminels, la veille de leur ſupplice, fuſſent confeſſés &

(*a*) Voy. Molan le 2 Mars. L'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* dit qu'il fut regardé comme martyr de la juſtice. Son épitaphe contient 16 vers, dont voici les 7, 8, 15 & 16.es

Templa, Deum, viduas, reparando, colendo, cibando,
Martha, Maria, pius Samaritanus eras.
Servus, juſtitia, Templum, Martiſque ſecundâ;
Cœſor, cauſa, locus, lux tibi mortis erant. *Mey. locre.*

Gauthier, Archidiacre de Térouane, différent de Gauthier le Chancelier, traite de la mort de ce Comte. Cet écrit qui reſpire la candeur, l'onction & la piété, fut publié la premiere fois, mais ſans nom d'Auteur, l'an 1615, par le P. Sirmond, ſur un manuſcrit de l'Abbaye d'Igni. *Hiſt. Littér. de la Fr. T. II.*

admis à la communion. Il avoit épousé Swanichilde ou Marguerite, fille de Renaud, Comte de Clermont, en Beauvoisis; elle ne lui donna aucun enfant, & se remaria avec Thierri d'Alsace, Comte de Flandre. *L'an 1127.*

III. Hugues III de Candavene, frere de Gui & 9.[e] Comte de St. Pol, étoit décédé l'année précédente. Baudouin VII avoit failli de le punir (*a*) de ses entreprises ambitieuses. Charles *le bon* qui s'étoit vengé de sa félonie, ne lui avoit restitué son Comté qu'à condition qu'il seroit remis dans sa mouvance. Il s'étoit en 1096 croisé avec Godefroi de Bouillon. Il laissa de son mariage avec Hélisende, I. Enguéran ou Engelram, mort dans la Palestine; II. Hugues, son successeur; III. Béatrix, épouse de Robert de Boves. Son second mariage avec Marguerite de Clermont, fille de Renaud ci-dessus & d'Alix de Vermandois, lui donna pour autres enfans, Raoul & Gui de Candavene. *Not. Ecclés. Belg. Malbr. l. 9. Meyer. Locre. Hist. de Cal.*

Guillaume *Cliton* ou *le Norman* avoit des prétentions au Comté de Flandre, comme fils de Robert III, Duc de Normandie, & petit-fils de Mathilde, née du Comte Bauduin V. Il avoit été élevé à la Cour de France, après avoir été dépouillé du riche patrimoine de ses peres par la *Mêmes Aut. que ci-dessus.*

(*a*) On prétend que Hugues resta emprisonné deux ans.

L'an 1127. dureté de Henri I, surnommé *beau-Clerc* (*a*). Ce Roi d'Angleterre s'étoit fortement opposé à son mariage, malgré ses fiançailles avec Sibille d'Anjou. Les Flamands, autant par pitié pour sa situation que par respect pour Louis VI, ne s'étoient pas formellement déclarés contre lui. Ils craignoient d'ailleurs de s'attirer une guerre longue & sanglante. Guillaume, après vingt-deux jours d'interregne, fut donc agréé pour le 14.e Comte de Flandre, dans une assemblée des États convoqués par le Monarque François.

D'Oudegh. Meyer. Locre. Buzel. l. 5. Chr. de St. Amand. Malbr. l. 9.

IV. Il eut à essuyer des contradictions de la part des compétiteurs, tels que Baudouin IV, Comte de Hainaut, le Roi des Anglois, Guillaume d'Ipres, Arnoul de Dannemarck & Thierri, Landgrave de la haute Alsace. Baudouin descendoit de Baudouin *de Mons*; il soutenoit que les Comtes Robert I & II, & Charles *le bon* avoient injustement possédé la Flandre. Henri I y aspiroit comme provenant de Mathilde, fille de Baudouin V; il alléguoit que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient renoncé à leurs droits, de même que les Comtes de Hainaut. Guillaume d'Ipres réitéroit ses prétentions en qualité de petit-fils de Robert I, par Philippe. Arnoul se fondoit sur le titre de petit-fils de ce Comte, mais par Alix, mere

---

(*a*) C'est-à-dire, Savant. Personne de ce temps-là, hormis les Clercs ou les Ecclésiastiques, ne s'attachoit à l'étude.

de Charles *le bon*. Thierri sortoit de Gertrude, fille du même Robert. L'an 1127.

Guillaume d'Ipres, qui avoit sollicité la régence pendant l'interregne, s'empara d'Aire, de St. Venant, St. Omer, Ipres, Bailleul, Bergue, Furnes, Dixmude & de presque toute la basse Flandre. Louis VI auquel on s'étoit plaint de cette invasion, vint à Arras vers la troisiéme semaine de Carême. Son affection pour son neveu Guillaume *Cliton* éluda les poursuites des concurrens ; il le reconnut pour Comte de Flandre le 10 Avril, & le conduisit à Lille où il prêta foi & hommage, Ce nouveau possesseur s'en alla recevoir les sermens ordinaires de ses sujets de Bruges: les Flamands qui ne le réputoient pas juste & légitime, ne le virent pas d'un œil favorable. Ayant passé par Lille après Pâques, il visita les Villes de Béthune, St. Omer & Térouane. Il séjourna deux jours dans cette derniere, où il fut reçu par l'Évêque Jean de Comines, le Clergé, la Noblesse & le peuple, avec de grandes acclamations.

Néanmoins chacun des prétendans se remuoit pour traverser son glorieux avénement. La guerre s'alluma ; mais bientôt la loi du plus fort l'éteignit. Baudouin demanda la permission de soutenir son droit, en provoquant à un combat singulier quiconque le lui contesteroit : le Roi s'y opposa, disant que c'étoit avec lui qu'il falloit combattre. Le Comte de Hainaut s'étant retiré en Flandre, fit éclater sa colere

contre Oudenarde qu'il brûla. Henri qui avoit les Gantois dans ses intérêts, abandonna ses droits à Thierri, après avoir fait quelques incursions en France. Guillaume d'Ipres, secondé du Comte de Louvain, s'étoit retranché dans la Ville de son nom : Louis conjointement avec son protégé, en forma le siége le 26 Avril. Cette place vivement attaquée fut réduite aux abois. Les citoyens, nullement d'accord entre eux, vouloient les uns la rendre, les autres s'ensevelir sous ses ruines. Les François s'y étant adroitement introduits, forcerent la garnison, par le pillage & l'incendie, à mettre bas les armes. Guillaume d'Ipres fut arrêté dans sa fuite & conduit au Roi ; on l'enferma dans la citadelle de Lille. Ce succès valut la reddition d'Aire, de Cassel, Bergue, Furnes & autres Villes de la basse Flandre. Arnoul se montra fort irrité des procédés de la France ; il succomba pareillement, ayant été poursuivi de tous côtés. On l'assiégea enfin dans St. Omer dont il s'étoit emparé. Les citoyens alarmés des feux que l'on y jetoit, ouvrirent leurs portes au bout de quelques jours de treve. Le Danois se retrancha avec des troupes dans le monastere de St. Bertin, comme dans une citadelle. Assailli par des forces supérieures, il fut contraint de subir les loix humiliantes du vainqueur, de se borner à quelque dédommagement en argent, & de se rembarquer dans le vaisseau qui l'avoit amené. Cette somme stipulée dans l'acte de

cession, fut délivrée sur les deniers dont cette Ville avoit fait les avances. Le Prince, par reconnoissance, lui a confirmé les droits de commune & de juridiction, & lui a accordé tout droit & toute justice, ainsi qu'en jouissoient les Villes de Flandre (*a*). Guillaume ne sortit de prison qu'après avoir juré fidélité; on lui laissa le Vicomté d'Ipres avec la Seigneurie de Los (*b*). L'an 1127.

V. Guillaume *Cliton*, que l'on avoit généralement reconnu, eut la foiblesse de démentir la haute opinion que l'on avoit de sa sagesse. Il sembloit n'avoir attendu le solide établissement de sa puissance, que pour ouvrir la porte de son cœur aux passions. Un amour immodéré pour les femmes fut le principe de son aveuglement. L'ambition l'égara en projets chimériques, & dans la vue de les réaliser, il employa les vexations. Il vendit les charges, accabla ses sujets d'impôts, les révolta par des coutumes inusitées. En un mot il tyrannisa sans pitié la Noblesse & le peuple. Les habitans d'Arras, de Gand, Bruges, Ipres, St, Omer, Lille & Douai se plaignirent hautement de la ruine presque totale de leur liberté. Ils formerent la résolution de secouer le joug &

(*a*) Je ferai mention de cette chartre confirmative dans le 3e. Tome.

(*b*) Ce Guillaume se retira par la suite dans son Château de Los, ne songeant qu'à servir Dieu avec les Religieux du Monastere dont il fut le bienfaicteur. *D'Oudegherst.*

L'an 1128. fut tout de ſuite réſolu. Les affaires du vaincu étoient ſans eſpoir, lorſque le victorieux fut, dans un aſſaut, bleſſé mortellement à l'épaule par un Arbalétrier, nommé Borlut ou Barlut (*a*); il en mourut chez les Morins au bout de cinq jours. On l'inhuma à St. Bertin en habit religieux, auprès de Baudouin VII. Il reſta dans le célibat, ſelon les uns; mais ſelon d'autres, il avoit en 1127 épouſé Jeanne de Mont-Ferrat, dont il paroît n'avoir point eu d'enfans. Ce malheureux accident tourna à l'avantage de Thierri d'Alſace. Le Roi fut d'abord courroucé contre les Flamands; mais après avoir examiné les titres
L'an 1132. de ce Comte; il accepta ſon ſerment & le laiſſa tranquillement jouir de ſes droits.

VI. Il eſt rare de voir la paix regner à la fois dans tous les ordres de l'État. Quand elle a réuni les Souverains, la diſcorde ſe répand dans l'Égliſe, aſſez ſouvent pour des objets mal interprétés, agités avec aigreur, pourſuivis avec entêtement, terminés ſans nul avantage ou avec peu de fruit avantageux. Les récits ſuivans en fourniront double preuve.

Buzel. T. 1 & 2. Lietbert, Moine d'Auchi, fut déſigné pour remplacer le vénérable Amand, Abbé de Marchiennes,

(*a*) Surnommé Nicaiſe, ſelon d'Oudegherſt qui met la mort de ce Comte à la fin d'Août 1129; d'autres la placent au 16 Août 1128. *Voy. Malb. L. 9.*

chiennes. La huitiéme année de son gouvernement, il représenta son défaut de mérite au Chapitre assemblé & le pria de lui nommer un successeur, en déposant l'attribut de sa charge (*a*) sur l'autel de Ste. Rictrude. Alvise, Évêque d'Arras, informé de cette démission, permit de procéder à une élection canonique. Un sujet qui lui déplaisoit, obtint les suffrages ; il improuva cette nomination, défendit aux Moines d'aller plus loin, punit leur désobéissance par un interdit. Ils implorerent la protection du St. Siége. Le Prélat eut la foiblesse de goûter les conseils d'un esprit pernicieux. Accompagné de quelques personnes de son Clergé, il se rendit à Anchin où il proposa de réintégrer le précédent Abbé de Marchiennes. Le vertueux Abbé Gosuin & les anciens de son Monastere rejeterent cet avis, le suppliant de faire, dans cette contestation, éclater sa miséricorde. Alvise, se croyant guidé par un zele tout divin, persista vivement dans la réhabilitation de Lietbert. Les Moines, menacés d'une sentence plus rigoureuse, prétexterent un motif d'appel à la Cour Romaine. Aigri par leur conduite, il les excommunia comme des sujets rebelles. Ce coup de foudre les atterra. Quelques anciens furent députés à Rome pour poursuivre l'affaire. Le Ciel favorisa leur entreprise. Le Pape, mécontent du procédé d'Alvise, leur accorda ses L'an 1131.

(*a*) La verge ou baguette pastorale, *virga pastoralis*.

L'an 1133. bonnes grâces & les autorisa à élire un Abbé selon leur droit. Sur ces entrefaites l'Évêque, touché de compassion, leva l'excommunication, en enjoignant d'établir pour Abbé l'un des trois sujets qu'il lui plairoit de nommer. Les Religieux ne savoient pour quel parti se décider. Leur prompte obéissance auroit porté atteinte à la liberté de l'élection; en différant jusqu'après le retour de leurs députés qui n'avoient point écrit, ils craignoient d'être réfractaires aux ordres pressans de l'Évêque. On alla aux opinions; elles furent partagées. On résolut enfin de céder. L'un des trois sujets nommés par Alvise, fut choisi pour Abbé. Le jour de sa réception par la Communeauté, on annonça le retour prochain des députés, devenus si méconnoissables qu'on les croyoit des Pélerins. Ils furent d'autant plus accueillis qu'ils étoient porteurs de nouvelles favorables à leur cause. Ils avoient présenté, avant leur arrivée, les lettres du St. Siége à l'Évêque. Hugues, dernier Abbé nommé, ayant vu par leur lecture son élection désapprouvée, rassembla ses effets & se retira de la maison. La sagesse de ce Religieux lui mérita, peu de temps après, l'administration du Monastere de St. Remi de Rheims, où il avoit été élevé.

Bientôt on apprit qu'un Cardinal venoit en France avec le titre de Légat Apostolique, pour tenir un Concile à Lagni. Des Évêques, un grand nombre d'Ecclésiastiques y avoient été mandés.

Il s'agissoit d'y régler les limites de la Cour Romaine au delà des Alpes & de rendre justice à ceux qui souffroient. L'affaire dont il s'agit, y fut, dit-on, discutée. Le Légat témoigna sa surprise sur l'absence des Moines de Marchiennes. Les partisans d'Alvise les dépeignirent comme des imposteurs, honteux de se montrer à ceux qui les connoissoient. Tandis que la calomnie les noircissoit; les Députés qui avoient sollicité cette affaire, arriverent au Concile. Le Légat qui les reconnut, leur montra un visage gracieux & les reçut honorablement. L'un d'eux répéta dans l'assemblée tout ce qu'il avoit exposé au Pape. » Mon frere, ré- L'an 1131.
» pondit le Légat, ce que vous venez de dire,
» s'accorde parfaitement avec ce que vous avez dit
» à Rome: vous n'y avez ajouté ni omis rien. Car
» comme j'étois présent, je me souviens que vous
» avez mis le même ordre dans votre discours.
» Cela suffit; que l'Évêque qui agit contre vous,
» réponde maintenant à ce que vous avancez ».
Les Prélats qui s'intéressoient pour Alvise, représenterent qu'il avoit auparavant besoin de consulter. On répliqua que ce délai n'étoit point juste; tandis que les adversaires ne s'étoient servis ni d'avocat ni de conseil pour exposer leur cause; & qu'il convenoit que chacune des parties en agît de même. Alvise pressé de répondre, confessa qu'il avoit été trompé & que ses procédés étoient condamnables; il ajouta que pour avoir outre-passé les bornes de la correction, il aimoit

L'an 1133. mieux essuyer de la confusion en présence de l'illustre assemblée, que de se présenter avec l'impunité de sa faute au rigoureux jugement de Dieu. A ces paroles le Légat, se tournant vers St. Bernard, exalta l'humilité de cet Evêque. En même temps il lui reprocha d'avoir écrit au St. Siége des lettres pleines d'aigreur contre ses freres innocens. J'ai péché sans le savoir, répondit ce vertueux Abbé de Clairvaux, & j'en fais humblement l'aveu. J'ai ajouté foi aux lettres de l'Évêque d'Arras; un seul & même esprit nous a égarés tous deux. Les Prélats de l'assemblée rétablirent l'amitié entre Alvise & les religieux de Marchiennes. Cependant on désira de préférer pour Abbé, celui que cet Évêque avoit choisi: le Légat s'y refusa absolument, sous prétexte que l'appel avoit précédé sa nomination. Après avoir annullé tout ce que l'on avoit nouvellement établi, il rendit à ce Monastere le privilege d'une élection libre, en l'autorisant à reconnoître pour son chef, celui que l'on avoit choisi en premier lieu, pourvu toutefois qu'on l'en jugeât digne.

Nous nous permettrons quelques réflexions sur ce fait prétendu, consigné par un anonyme dans la vie de St. Rictrude. S'il est sorti de l'imagination d'un Moine de Marchiennes, je doute que ses confreres ne l'ait pas regardé comme un conte rapporté pour leur propre avantage: mais un fait qui n'a ni fondement ni apparence de vérité, est un conte en l'air. L'auteur n'a cité ni le nom du

Pape alors régnant ni celui de son Légat. On l'an 1133.
sait que vers ce temps-là le Cardinal Ives fut envoyé en France pour la cause de Raoul, Comte de Vermandois, accusé d'avoir répudié sa femme pour en épouser une autre. Ce fut en 1142 que l'on convoqua à cette occasion un Concile dans l'Abbaye de Lagni, Diocese de Meaux. La bulle Romaine en faveur des possessions & des privilèges de Marchiennes date de l'année précédente: on n'y parle d'aucune vacance dans ce Monastere. Elle annonce des grâces que Rome avoit coutume d'accorder à ceux qu'elle avoit reçus sous sa protection. Il n'y a pas d'apparence que les lettres rapportées par les Députés, aient été relatives à la présente contestation. Il est possible qu'Alvise ait eu des raisons de s'opposer à l'élection ci-dessus, & qu'il ait puni des religieux qui se seront soulevés. Soit qu'on l'ait fléchi soit que le Pape ait manifesté ses intentions, on aura ensuite accommodé ce différent. Peut-être sera-t-il survenu un incident que l'on aura jugé à propos de communiquer au Légat durant la tenue de ce Concile.

L'humble aveu que l'on met dans la bouche de l'Évêque d'Arras & du St. Abbé de Clairvaux, est une fiction choquante. C'est un trait présenté sous un air de vertu, afin de rendre plus croyable le tort du premier & de détruire la justification que le second en donne dans une de ses lettres. L'auteur de la vie de St. Bernard présente cette affaire sous un point de vue tout différent

L'an 1133. (*a*). Il rapporte que cet Abbé a défendu la très-juste cause d'Alvise contre les impostures de quelques Religieux de Flandre, qui l'avoient calomnié à Rome, & qui y avoient par surprise obtenu quelque décret contre lui. » Ce n'est pas une chose nou- » velle ni étonnante, écrivoit St. Bernard au Pa- » pe, que l'esprit humain puisse tromper & être » trompé.... Les Religieux de Marchiennes sont » venus à vous dans un esprit de mensonge & » d'illusion, & ils vous ont parlé contre l'Evêque » d'Arras, dont la vie jusqu'à présent a répandu » par-tout une bonne odeur. Quelles sont ces per- » sonnes qui mordent comme des chiens, qui ap- » pelent le bien un mal, & veulent faire passer les » ténebres pour la lumiere? Pourquoi, très-saint » Pere, vous mettez-vous en colere contre vo- » tre fils? Pourquoi donnez-vous un sujet de » joie à ses adversaires?.... J'espere au Seigneur » que leur entreprise sera dissipée, & que lors- » que la vérité paroîtra, ce qui a été fondé sur » une fausseté, sera aboli, &c. ». Si St. Bernard avoit avoué son erreur & son repentir, il en seroit fait mention dans son épître, & l'auteur de sa vie n'eût point avancé que la cause d'Alvise avoit l'équité pour elle.

VII. Le second récit contient des détails plus vraisemblables. Le Monastere de St. Bertin entretenoit depuis plus de trente ans le foyer d'une

(*a*) Liv. 6. Ch. X. Edit. de 1649.

autre division. L'Abbé Lambert, cédant soit à l'impétuosité de son zele, soit aux conseils de Jean de Comines, Évêque de Térouane, avoit songé à y introduire la réforme austere de Cluni (*a*). Son dessein avoit été communiqué à Clémence sa sœur. Cette Comtesse de Flandre avoit en 1100 prié Hugues, Abbé de cette maison, de se charger de la supériorité de St. Bertin. Sa lettre porte qu'elle suivoit les avis des Évêques d'Arras & de Térouane, de l'Avoué de ce Monastere, du Châtelain de St. Omer, &c. Le projet de cette agrégation ainsi autorisé, Lambert avoit, l'année suivante, feint d'accompagner l'Évêque Jean dans son voyage de Rome; il étoit resté à Cluni pour y faire profession. Les Bertiniens, après le retour du Prélat, avoient sollicité & obtenu celui de leur Abbé. On leur avoit proposé de se soumettre aux Clunistes: quelques uns y avoient consenti soit par crainte ou autrement; mais la plupart s'étoient soulevés contre cette innovation. On avoit dispersé les plus indociles en différentes maisons. Lambert voulut que les Religieux qu'il avoit amenés, pratiquassent leur regle: les jeunes Profès qui avoient remplacé les anciens, s'étoient dérobés par la fuite, aux rigueurs d'une discipline qui les effrayoit. *L'ouvrage de Dieu*, dit Iperius, *n'en fut pas interrompu : car la nouvelle ferveur en*

L'an 1133.
Locre. Iperius, Malbr. L. 9. & 10. Lemire. T. 2. Vér. de de l'Hist. de l'Egl. de S. Omer.

(*a*) Cet ordre a été fondé au Xe. siécle par le bienheureux Bernon.

an 1133. *attira plusieurs au point qu'en peu de temps on compta 120 Religieux dans ce Monastere.*

Il est à présumer que cet ouvrage n'avançoit que foiblement. Dès qu'une parfaite conformité de sentimens ne lie pas les membres d'une Communauté, il en résulte des fruits d'amertume pour la Religion. C'étoit sans doute dans la vue de consolider le traité spirituel, que l'on eut recours à l'autorité de Robert II. Ce Comte de Flandre expédia à Arras, le 13 Février 1106, une chartre à l'Abbé Hugues, pour soumettre à perpétuité la maison de St. Bertin au régime de Cluni, pourvu que cette agrégation ne préjudiciât point au droit de l'Évêque de Térouane, dont il avoit le consentement, ainsi que celui de l'Évêque d'Arras.

Ponce ayant succédé à Hugues, on se vit dans le cas d'implorer encore le crédit du Comte & de la Comtesse de Flandre ; on peut en augurer que le régime n'étoit pas tout-à-fait exempt de contradictions. Baudouin VII & sa mere Clémence, soigneux d'affermir la gloire de Dieu, avoient confirmé, le 31 Mars 1112, le Gouvernement de St. Bertin à l'Abbé de Cluni. Leur lettre est souscrite de l'Abbé Lambert: ce qui prouve combien celui-ci avoit appréhendé la ruine de son projet: car on assure que ce ne fut qu'à sa priere que la Comtesse & son fils l'avoient écrite. On jugera par la suite de cette affaire, qu'il n'a point été fâché de profiter de l'occasion de renverser son propre édifice qui avoit été bâti sur le sable, parce

que le plan en avoit été concerté sans avoir préalablement consulté ses propres religieux. L'an 1133.

L'Abbé Ponce avoit, dans le cours de ses visites, parcouru les Monasteres de France & d'Espagne, qui étoient de sa juridiction. Arrivé à Abbeville l'an 1112 avec cent mulets dans son train, il fit avertir Lambert qu'il étoit disposé à célébrer la Pâque prochaine dans le monastere de de l'isle de Sithiu, comme étant de sa dépendance (*a*). Cette nouvelle surprit étrangement les uns, tandis que les autres qui tenoient au parti des Clunistes, s'en réjouissoient; c'étoient ces derniers qui y remplissoient les principales fonctions. Ils divulguoient par-tout que l'éclat de Lambert seroit bientôt obscurci par celui d'un plus grand homme, & que tout fléchiroit sous leur regle. Cet Abbé, prévoyant qu'un tel supérieur useroit à sa volonté de tous les biens, s'étoit étudié à éloigner cette visite. Il s'en alla trouver la Comtesse Clémence & son fils qui heureusement étoient à St. Omer. Baudouin fit signifier à Ponce que son arrivée à St. Bertin ne seroit point agréable. Cet Abbé comprit aisément que c'étoit une ruse de celui de St. Bertin: afin de se le rendre plus favorable, il députa le prieur d'Abbeville vers Clémence le chargeant de la supplier de lui accorder la permission d'entrer dans une Église qui lui étoit propre.

(*a*) Ce voyage est rejeté comme fabuleux dans la *vérité de l'Hist. de l'Eglise de St. Omer*, p. 109.

L'an 1123. Ce terme *propre* fut bien examiné par le Comte & sa mere, mais plus sérieusement par les Bertiniens. On s'apperçut que l'on butoit à assujettir une Église qui, libre sans interruption depuis son origine, n'étoit soumise qu'au souverain Pontife & au Roi. Aussi résolut-on de s'opposer à cette humiliation; le châtelain de St. Omer protesta de l'empêcher.

Ponce, ne recevant aucune bonne nouvelle de Sithiu, ordonna hautement aux Clunistes, qui étoient mêlés avec les Moines de St. Bertin, de venir sans délai le joindre à Rumilli, sur la riviere d'Aa; ils partirent avec le consentement de Lambert. Celui-ci ayant su qu'il avoit appelé à Arras deux Bertiniens, Profès de Cluni, les fit remandeder, mais inutilement. Ponce, sentant alors combien il seroit dangereux de vouloir réduire l'orgueil des Flamands à la puissance des Bourguignons, manda qu'il suivroit à Rome l'appel signifié. Lambert fit diligence pour y arriver. Ses affaires y furent si habillement conduites, que Pascal II, lui expédia, le 19 Juin 1112, une bulle qui déclare que l'Abbaye de St. Bertin, immédiatement soumise au St. Siége depuis son iustitution, doit jouir de la liberté & immunité perpétuelle, accordées par ses prédécesseurs Victor & Urbain. Il lui confirme cet avantage tout le temps que ses Religieux observeront la discipline monastique, ajoutant qu'aucun Abbé n'y aura droit, s'il n'est élu canoniquement par la communauté. Il défend sévé-

rement à tous Ecclésiastiques & Laïques de s'ingérer dans les affaires dudit Monastere, de le troubler dans ses possessions sous quelque prétexte que ce soit, excepté cependant l'obéissance canonique envers l'Évêque de Térouane. Ce privilege se confirma l'année suivante par un second. Le souverain Pontife y déclare que tout ce que Lambert avoit fait avec les Clunistes, n'étoit que par un zele louable de procurer la réforme de son Monastere. Deux ans après, on lui en accorda un troisiéme qui rendit inutiles, tous les détours & les ruses des Clunistes. *L'an 1123.*

Cet Abbé, muni de ces bulles favorables, revint en triomphe. On le reçut avec cette joie que l'on ressent après le gain d'une affaire importante dont on a craint la malheureuse issue. Il ne restoit à Ponce aucun rayon d'espérance, parce que tout étoit décidé. Néanmoins réfléchissant sur le crédit des Clunistes & leur obstination à ne point se désister de leur entreprise, on employa des personnes illustres pour leur communiquer les priviléges accordés par le Pape Pascal. On leur exposa que le vœu des Bertiniens tendoit à la paix & à traiter à des conditions qui seroient peut-être plus agréables qu'on ne l'imaginoit; ces propositions furent mal reçues. L'Abbé de Cluni, entêté de ses prétentions, retourna à Rome pour recommencer ses poursuites: il n'y fut point écouté. Vivement piqué de son peu de succès, il extorqua des lettres qui interpelloient Lambert de s'ex-

L'an 1133. pliquer à cette cour sur sa profession faite à Cluni. Cet Abbé obtempéra à la sommation. Le Cardinal Conon, Légat en France, écrivit en sa faveur. Ponce eut tout lieu de se repentir de ses démarches: tandis qu'il agitoit son affaire dans une chambre du palais Pontifical & qu'il se plaignoit des Bertiniens à Jean Gaétan, Commissaire de sa Sainteté, tout à coup, dit Ipérius, le bâtiment vint à s'écrouler: Gaétan fut tué sur le champ; l'Abbé de Cluni eut la cuisse cassée; les autres eurent à peine le temps de se sauver: ce que la plupart, selon ce crédule chroniqueur, regarderent comme un miracle opéré par St. Bertin (*a*).

Le choix que Lambert, devenu infirme, avoit fait de son successeur, donna matiere à de nouvelles brouilleries. L'élection de Simon I ne fut pas plus heureuse que celle de Jean II. Ce schisme monastique est tantôt une étincelle qui couve sous la cendre, tantôt un feu ardent qui dévore tout. Les lettres apostoliques, obtenues par insinuation d'Innocent II pour déposer cet Abbé
L'an 1138. Simon, devinrent le signal d'une violente fermentation chez les Bertiniens, sur tout quant à la clause qui n'ordonnoit l'élection qu'après avoir pris l'avis des Clunistes. Ces premiers délibérerent de renvoyer à Rome pour solliciter la permission d'élire un sujet selon les canons & la regle de St.

(*a*) Iperius & son interpolateur ont déguisé & farci de fables ce récit.

Benoît, ainsi qu'on l'avoit pratiqué autrefois. On *L'an 1138.* essuya tant de difficultés avant de réussir, que ces Députés doutoient encore, après leur retour, d'avoir obtenu la permission de procéder au choix d'un Abbé. Léon fut nommé au bout de treize mois de vacance.

Il n'y avoit pas un an qu'il gouvernoit, lors qu'on remit la même affaire sur le tapis : il se défendit tel qu'on lion intrépide qui ne s'effraie de rien. Le procès fut porté à Rome où l'on avoit convoqué le second Concile général de Latran. Pierre, Abbé de Cluni, négligea d'abord de s'y *L'an 1139.* trouver & d'y commettre un procureur. Son adversaire, fatigué de ses tracasseries & de ses importunités, se piqua d'être ponctuel au jour marqué. Il interpella, pour la justice de sa cause, les juges & les principaux tant du Sénat que du Concile. Ses procédés se distinguerent par tant de modestie & d'honnêteté, qu'il s'attira la bienveillance de toute l'Église romaine. L'Abbé de Cluni s'étant ensuite rendu au Concile, espéroit être victorieux par la simple exhibition de ses privileges. Celui de St. Bertin plaida lui-même avec autant de solidité que d'énergie. Le Pape ayant entendu les raisons de part & d'autre & pesé leur importance, jugea que ce dernier l'emportoit par la force de ses privileges. Il fut conclu dans le Concile que son monastere étoit entierement affranchi & indépendant des Clunistes. En lui laissant toute liberté sous la protection du St. Siége,

L'an 1139. son intention n'étoit pas de le soustraire à la justice de l'Évêque de Térouane & du Chapitre. On allégua d'ailleurs, pour maintien de la conservation de cette liberté, que l'Évêque n'avoit pas consulté son Chapitre, ni l'Abbé de St. Bertin ses Religieux, sur le projet d'agrégation. Les lettres de ce jugement furent adressées au Comte Thierri d'Alsace, à l'Évêque Milon & à l'Avoué de St. Omer.

Cette décision respectable auroit dû tranquilliser l'Abbé de St. Bertin; mais il ne s'y borna point afin d'étudier tous les artifices de ses adversaires dont il connoissoit l'entêtement. Il s'attacha à mériter les bonnes grâces de Célestin II. La mort de ce Pontife suivit de près le diplome favorable L'an 1144. qu'il en avoit obtenu. Le Pape Luce, son successeur, lui accorda, l'année suivante, un privilege plus étendu. Eugene III ayant remplacé ce dernier, Léon ne balança point d'aller le trouver, quoique les Clunistes eussent cessé d'être redoutables. Comme une triple corde se rompt difficilement, il leur ôta, par l'obtention d'un troisiéme L'an 1145. privilege, la moindre envie de renouveller leurs tentatives.

Voilà comment s'est pour toujours étouffée une contestation qui a coûté, pendant quarante-cinq ans, bien des démarches, des inquiétudes & des frais. Cette agrégation s'est néanmoins effectuée sous M. d'Allennes, Abbé actuel de St. Bertin, comme je l'expliquerai en son lieu.

VIII. Hugues IV de Candavène, 10e. Comte de St. Pol, étoit décédé la même année selon Nantigni, & trois ans auparavant selon d'autres (*a*). On lui érigea, comme fondateur, un mausolée dans l'Église abbatiale de Cercamp (*b*). Le Monastere de Cler-fay (*c*), lui doit aussi sa fondation, & celui d'Orcamp le considere comme son bienfaicteur (*d*). On voit sa souscription dans des lettres expédiées l'an 1127 par Guillaume *Cliton* en faveur des Audomarois. Hugues étoit un Génie fougueux, entreprenant, intrépide. Outre sa révolte contre Thierri d'Alsace, on lui reproche d'avoir assassiné son parent Robert, Comte de Ponthieu, d'avoir percé de son épée, au village de Beauvoir sur l'Authie, un prêtre, au moment qu'il disoit la messe, & d'avoir, en 1131, dévasté St.

l'an 1145. Turpin. Malbr. L. 2. Locre.

(*a*) Duchesne lui donne Enguéran pour successeur en 1145. On fait, cette année-là, mention de ce dernier en qualité de Comte de Ternois, dans une chartre octroyée à l'Abbaye d'Eaucourt par le Comte Thierri d'Alsace.

(*b*) Je parlerai de cette Abbaye à son article.

(*c*) Sa fondation, confirmée par son fils Anselme, est de l'an 1140. Cette maison entre Arras & Amiens, sur les confins du Ponthieu, dépendoit de la Congrégation d'Arouaise; les malheurs des temps l'ont détruite vers l'an 1636. *Gall. Xtiana*, *T.* 10.

(*d*) Orcamp ou Ours-Camp, *ursi Campus*, de la filiation de Clairvaux, au Diocese de Noyon, dans la forêt d'Aigue, fut fondé l'an 1129 par Simon de Vermandois, Évêque de Noyon.

L'an 1146. Riquier par le massacre général & l'incendie. Ses largesses religieuses eurent pour objet l'expiation de ces crimes. Son épouse Béatrix, morte l'an 1148, & inhumée auprès de son mari, lui donna pour enfans, I. Enguéran, son successeur; II. Hugues, mort célibataire; III. Anselme qui succéda à son aîné; IV. Raoul, décédé le 4 Avril 1162 & enterré à Cercamp, après avoir été marié; V. Gui, époux de Mathilde de Doulens; VI. Angéline ou Angele, femme d'Anselme de Houdain; VII. Alix ou Adélide, qui épousa Robert *le Roux*, Seigneur de Béthune; Jean de Béthune, Évêque de Cambrai, fut un de leur huit enfans.

Chronn. Belgic. Malbr. L. 10. Art de vér. les dates. D'Oudegh. Meyer. Locre, &c.

La cérémonie de l'heureux avénement de Thierri d'Alsace s'étoit passée à Gand. Les Villes d'Ipres, Arras, Térouane, St. Omer, Aire, Lille & autres l'avoient pareillement reconnu pour leur Prince. Il en avoit, l'an 1128, confirmé les coutumes & les franchises accordées par son prédécesseur, notamment celles de St. Omer (*a*). Ce Comte, ennemi du repos dès les premieres années de son regne, avoit envisagé la terre sainte comme le principal théâtre de ses expéditions militaires. Enflammé par les vives exhortations de St. Bernard pour la croisade, il entreprit son premier voyage en 1138, & les trois autres en 1147, 1157 & 1163; autant de fois, il y signala sa bravoure.

(*a*) Je les ferai connoître dans le 3.e tome.

voure. Sa femme Sibille l'accompagna dans son troisiéme. Il avoit, avant de partir, associé Philippe son fils au Gouvernement de la Flandre. L'an 1146.

Tant en son absence qu'au retour de ses voyages, il eut à repousser l'audacieuse entreprise de Baudouin. Ce Comte de Hainaut avoit conspiré contre ses jours par une ligue formée l'an 1140 avec Étienne, Roi d'Angleterre, & Hugues IV, Comte de St. Pol; il les avoit réduits à la raison à force de les maltraiter. L'humeur trop belliqueuse de Baudouin perdit le souvenir de ses échecs. Il profita de la seconde absence de son ennemi pour entrer dans le Comté d'Artois & y commettre des incursions très-violentes. Sibille, L'an 1149. Mss. n°. 21. chargée de la conduite des États, se hâta de livrer le Hainaut au pillage. Son époux, revenu de la Palestine au mois d'Avril, fit passer la Scarpe à son armée. L'an 1150. La treve de six mois étoit expirée. Les troupes de l'Évêque de Liége & du Comte de Namur s'étoient réunies aux Flamands. Il s'engagea un vif combat où ceux-ci remporterent la victoire. On mit bas les armes, & la paix fut cimentée par le mariage accordé entre Marguerite, fille encore jeune de Thierri, & le fils aîné de Baudouin (*a*). Ces deux Comtes s'obligerent, par

(*a*) Ce Comte de Flandre assigna pour dot à sa fille 500 liv. de rente, monnoie d'Artois, ou 500 florins à prendre sur les impôts de Bapaume. Isabelle de Hainaut, épouse du Roi Philippe-Auguste, naquit de cette union. Cette

L'an 1150. le traité d'alliance, à se secourir mutuellement contre leurs ennemis communs, excepté le Roi de France & l'Evêque de Liége. Ce dernier céda Douai à son allié.

L'an 1151. Not. Eccl. Belg. Nanzigni. Hist. de la M. de Chât.

IX. Enguéran ou Engelram de Candàvene, 11.e Comte de St. Pol (*a*), décéda l'année suivante sans postérité. Il y avoit environ un an qu'il avoit épousé Ide, fille de Nicolas d'Avesnes, laquelle lui avoit apporté pour dot, Buquoi, Duisans, Emblinghem ou Imblingen avec leurs dépendances.

L'an 1152. Meyer. Locre.

La ville de St. Omer, qui avoit failli d'être entiérement brûlée en 1117, fut affligée d'un pareil désastre le 7 Avril. Les Paroisses de St. Denis, de St. Jean & de St. Martin devinrent la proie des flammes : ce qui troubla la tranquillité dont elle jouissoit alors.

L'an 1165. & 1166. D'Oudegherst.

Les courses de Florent, Comte de Hollande, sur les côtes de Flandre, susciterent de nouvelles querelles à Thierri. Son fils Philippe eut ordre de se venger de l'insolence des Pirates. L'ennemi, investi de toutes parts & sans espérance d'é-

---

Cette dot paroîtroit aujourd'hui fort modique. Marguerite de Provence, en épousant St. Louis, n'eut pour la sienne que 20 mille livres en argent. Ces dots, sous Charles V, furent portées à cent mille francs une fois payés pour l'aînée de ses filles, & à 60 mille pour les cadettes, outre les meubles, habits & joyaux convenables.

(*a*) Voy. *suprà* n°. VIII, note (*a*).

chapper, se soumit avec ses gens, parmi lesquels on compte plus de 300 Chevaliers. On condamna les coupables au supplice. Florent ne fut relâché qu'après le traité de paix : pour y avoir été infidele, on lui enleva une partie de ses États, que l'on réunit à la Flandre; le pays de Waes qu'il tenoit en foi & hommage, y fut compris (*a*). L'an 1165. & 1166. L'an 1167.

Thierri mourut, dans la 69e. année de son âge, à Gravelines qui lui est redevable de ses murailles & de son Port (*b*). Sa sépulture est au Prieuré de Waten. Clairmarais le reconnoît pour son Fondateur. Les historiens le dépeignent sobre, discret, prudent, subtil, magnanime, formidable à ses ennemis. Il joignoit à beaucoup de connoissances une rare facilité de s'énoncer. Les Savans & les Artistes trouvoient en lui leur protection & leur récompense. Il confirma les loix précédemment promulguées contre les homicides, les brigandages & les vols nocturnes. Ses voyages dans la Palestine rendirent imparfaite, l'exécution de la peine du Talion. On lui doit la réunion de la Seigneurie de Tenremonde à la Flandre. Il rapporta de la Terre Sainte beaucoup de L'an 1169.

(*a*) Ce Pays, que l'Escaut sépare du Brabant & qu'il borne à l'orient, touche au territoire de Gand; Hulst en est la Capitale. Il appartenoit autrefois aux Châtelains de Bourbourg. *Bentivoglio. L.* 19. Voy. ce que j'en dis, Suprà, p. 184.

(*b*) Voy. ce que j'en dis, T. 1. p. 49. note (*b*).

L'an 1169. reliques qui sont dispersées en différentes Églises. Il est auteur du changement des armoiries des Comtes de Flandre (*a*) : il adopta pour les siennes, un écu d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules. Il s'intéressa à la séparation des Évêchés de Tournai & de Noyon, qui n'en formoient qu'un seul depuis 600 ans; Eugene II y avoit consenti l'an 1146. Ce Comte avoit épousé en 1128 la veuve de Charles *le bon*, décédée l'an 1130. Il s'étoit remarié (*b*) avec Sibille, fille de Foulques, Comte d'Anjou & Roi de Jérusalem. Cette vertueuse Princesse a fini ses jours dans l'Hôpital de St. Lazaré en Palestine, où elle s'étoit consacrée à la vie religieuse du consentement de son mari. Il n'y eut qu'une fille du premier lit, savoir Laurette ou Laurence, mariée fort jeune en 1eres. noces avec Henri, Duc de Limbourg, & séparée pour cause de parenté, en secondes, avec Ivain de Gand, Comte d'Alost & de Waes, & en troisiémes, avec le Comte de Namur. Laurette est morte en 1167 (*c*). Les enfans du second lit furent, I. Baudouin, mort en bas âge & inhumé à Bergue l'an 1150; II. Phi-

A. Lemire. T. 2.

De Vrée. Geneal. du Brabant. Gen. Com. Flandr.

(*a*) Voy. T. I. nº. X p. 300.

(*b*) L'an 1130, selon l'*art de vérifier les dates.*

(*c*) Laurette a fini, selon de Vrée, par être Religieuse: ce qui se connoît par une chartre donnée l'an 1173 par Godefroi, Duc de Lorraine.

lippe d'Alsace, Comte de Flandre; III. Mathieu (*a*), Comte de Boulogne par sa femme dont il eut Ide, Comtesse de cette ville & de Mortaing; IV. Pierre, Prévôt de St. Omer, & nommé, avant d'être engagé dans les Ordres, à l'Évéché de Cambrai l'an 1167; il quitta l'état ecclésiastique pour s'allier avec la fille du Comte de Vermandois, veuve de Guillaume, Comte de Nevers & de son frere Mathieu ci-dessus; il décéda la même année; V. Marguerite qui épousa en 1169, comme je l'ai dit au n°. VIII, le fils du IVe. Comte de Hainaut; elle a gouverné la Flandre après le décès de Philippe son frere; VI. Gertrude, d'abord femme de Hugues IV, Comte d'Oisi & de Montmirel, puis de Humbert III, Comte de Savoie; VIII. Élisabeth, que l'on fait Abbesse de Messine. On lui ajoute pour fils naturel, Gérard, Prévôt de St. Omer. *L'an 1169.* *Locre. Malbr.*

X. Enguéran avoit eu pour successeur dans le domaine de St. Pol, son frere Anselme II, qui avoit épousé Eustache de Champagne. L'histoire se tait sur les actions de l'un & de l'autre. Ce 12e. Comte étoit veuf depuis dix ans lorsqu'il cessa de vivre. Il eut pour enfans, I. Hugues, son héritier; II. Engelram, pere de Hugues, Seigneur de Beauval; III. Gui, Sénéchal de Ponthieu; IV. Béatrix, mariée avec Jean II, Comte *Locre. Malbr. l. 10. Hist. de la M. de Chât.* *L'an 1174.*

(*a*) Voy. *infrà* son Aventure aux Anecdotes, ann. 1151. Il fut inhumé dans le Monastere de St. Josse-sur-mer.

L'an 1174. de Ponthieu & de Montreuil, fondateur, comme je l'ai dit (*a*), de six canonicats à Abbeville. Le Prieuré de St. Martin-des-Champs à Paris, reconnoît Anselme pour l'un de ses bienfaicteurs.

Hiftor. Fr. Buffieres. Malbr. l. 10 & 11. Buzel. l. 6 De Gen. Com. Fl. Meyer. Locre. P. Daniel. T. 4.

Les belles actions de Philippe d'Alsace, 16e. & dernier Comte de Flandre, propriétaire d'Artois, lui avoient mérité le surnom de *grand*. Il avoit, en 1156, épousé à Beauvais Elisabeth, fille de Raoul, Comte de Vermandois. Elle lui avoit apporté pour dot (*b*), les Comtés de Vermandois, de Valois & d'Amiens (*c*) : ce qui le rendoit un Prince très-puissant. Sa demeure avoit été fixée l'an 1164 au Château de Rihoult (*d*), près de Clairmarais, afin d'être à portée de son pere, récemment arrivé de sa quatriéme croisade. Se voyant seul maître du Gouvernement, il s'appliqua à réprimer les séditions domestiques, les vols, les homicides, à affermir de plus en plus

(*a*) Voyez *Suprà* pag. 139.

(*b*) Cette dot fut assignée en 1159, selon un concordat passé dans l'Abbaye du Mont-St. Quentin. *Hist. du Vermandois*, *T.* 2.

(*c*) Philippe avoit acquis l'Amiénois après l'expulsion d'Ingelram de Boves, Comte d'Amiens. *T. des Ordonn.* Par Villevault, T. 11.

(*d*) Où il fonda un Chapelain, lui donnant 300 mesures de terres à Ondemoustre, avec la dixme, tout domaine, justice & comté, &c. Après la destruction de cette Chapelle, le Titulaire fut transféré, en qualité de Chanoine, au Chapitre de St. Omer. *Archiv. de la Ch. des Comptes de Lille.*

la paix & la tranquillité parmi ses vassaux. L'an 1174. Avant de partir pour la Terre Sainte, il reconnut pour héritiers légitimes, dans une assemblée des États, sa sœur Marguerite & son mari Baudouin, qui prêterent serment en cette qualité. L'an 1177. Il revint de Jérusalem au mois d'Octobre suivant. N'espérant point de postérité ni de lui-même ni de ses freres, il lui vint le dessein de marier sa niéce Isabelle avec Philippe, Dauphin de France. Louis VII, charmé de ce parti avantageux, céda la propriété du Vermandois au Comte de Flandre qui n'en jouissoit que viagérement. Le Roi fit sacrer son fils & lui remit toute son autorité. L'an 1179. Isabelle eut pour dot les Villes d'Arras, St. Omer, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens, les hommages de Boulogne, St. Pol, Lillers (*a*), Guines, Ardres, Richebourg & autres places de l'avouerie de Béthune en deça du neuf-fossé, pour être tenus à perpétuité par son mari & ses successeurs. Le Comte souscrivit à ce démembrement de la Flandre divisée en orientale & occidentale. Arras qui avoit été capitale de l'une & l'autre partie, ne le devint que de cette derniere; Gand le fut de la premiere. Le mariage se célébra pompeusement à Bapaume, le lendemain de Quasimodo; Roger, Évêque de Laon, y L'an 1180.

(*a*) Velly & autres historiens ont écrit *Lille* pour *Lillers* : cette premiere Ville appartenoit à Mathilde de Portugal.

L'an 1180. donna la bénédiction nuptiale. Baudouin porta l'épée royale au couronnement de ces augustes époux, le jour de l'Ascension. Louis VII survécut peu à la joie de cette alliance; il décéda le 18 Septembre suivant. Son testament appelloit ce neveu à la régence du Royaume. La Reine mere vit avec dépit les intérêts du jeune Monarque, confiés à un étranger; elle se retira brusquement en Normandie: on la rappella à condition que rien ne seroit innové par rapport à la régence. Ce retour fut néanmoins préjudiciable au tuteur.

La cession de la Flandre occidentale est la premiere origine du Comté d'Artois & le principe d'une infinité d'intrigues, de guerres, de désastres entre les François & les Flamands. Le secret ressentiment de la Reine fut comme le signal des scénes tragiques que l'on méditoit. Aussi Philippe II, dit Auguste, entraîné par l'ambition de la Maison de Champagne, par les pernicieux conseils des Seigneurs de Couci & de Clermont; ses favoris (*a*), se refroidit à l'égard de son bel oncle. Il lui contesta la propriété du Vermandois,

(*a*) Un Royaume gouverné par un méchant Roi, est plus en sureté que quand il l'est par des méchans, favoris du Roi. Un naturel pervers peut être corrigé par plusieurs qui seront bons; mais il est difficile de corriger plusieurs méchans. C'est le Conseil des Rois qui décide du bonheur ou du malheur des peuples.

prétextant que le défaut de consentement des ordres de l'Etat en rendoit l'aliénation illégale & nulle, qu'il n'en avoit signé & ratifié l'acte que parce que l'on avoit abusé de l'inexpérience de sa jeunesse. Le Comte d'Alsace, irrité d'un procédé aussi irrégulier qu'inattendu, y découvrit les ressorts de la haine qu'on lui vouoit. Il chicana de son côté sur la donation des places occidentales de la Flandre, acceptée au grand mécontentement des Flamands que l'on avoit négligé de consulter. Cette manœuvre a fait naître l'occasion d'affoiblir leur puissance & de restreindre leurs Etats à des bornes plus étroites. Il ne s'est conclu que des alliances trompeuses & des traités que l'on a tantôt observés tantôt rompus. On sait que les Souverains, que la mauvaise foi dirige, se ménagent ou imaginent des prétextes de disputer & de se nuire. Un Prince sensé & vertueux n'entreprend la guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens de l'éviter. En usant de cette circonspection, il la fera rarement; s'il s'y voit forcé, il sera soigneux d'en abréger la durée & d'épargner le sang humain qui coule dans ses veines. L'an 1181.

La guerre ayant été dénoncée, la Picardie en fut le premier théâtre. L'armée Flamande, que l'on grossit jusqu'à deux cens mille hommes, étoit composée des différens peuples d'une partie de l'Artois & de la Flandre, du Hainaut & du Brabant. On menaça, en attaquant le Vermandois, L'an 1181.

L'an 1181. de porter la terreur jusques dans Paris. Le dessein du Roi en partant de Senlis, étoit de fondre inopinément sur le Valois: mais Hellin de Wavrin (*a*), Sénéchal de Flandre, s'étoit tenu sur ses gardes à Crespi, qui en est la Capitale. Les Chefs, à la veille d'en venir aux mains, obtinrent une treve de quelques jours. Les François n'oserent plus combattre un Prince formidable.

Éléonore de Vermandois, veuve de trois maris à l'âge de 30 ans, venoit de se remarier avec Mathieu III, Comte de Beaumont, grand Chambrier de France. C'étoit l'effet de quelque conseil ou du dépérissement de la santé de sa sœur. En effet la Comtesse Élisabeth succomba, dans le
L'an 1182. mois de Mars, en passant par Arras avec son époux, autant à l'amertume de ses chagrins qu'à la foiblesse de sa complexion; elle y fut enterrée devant le maître autel de la Cathédrale (*b*). La

(*a*) Cet Hellin eut un frere, nommé Gossuin qui, après avoir tué un des Officiers de Philippe d'Alsace, se réfugia chez Baudouin, Comte de Hainaut: il y fut accueilli à cause de son illustre naissance & de ses talens militaires. *Malbr. L.* 10. *Ch.* 37.

(*b*) Lorsqu'en 1600 on préparoit la sépulture de Matthieu Moulart, Evêque d'Arras, on apperçut l'épitaphe de cette Comtesse, gravée sur une lame de cuivre avec cette inscription: *Anno Domini* 1182 (V. S.) *Obiit Elisabetha uxor Philippi Flandriæ & Veromandiæ Comitis, filia verò Radulphi Veromandiæ Comitis, quæ in præsenti sepulchro requiescit.* Le jeune Comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV, fut inhumé au même endroit au mois de Décembre 1683.

donation de l'an 1179 devoit aſſurer le Vermandois à ſon mari: Éléonore le revendiqua, comme un domaine que la nature & les loix lui adjugeoient. Elle implora la protection du Roi, promettant de l'inſtituer ſon héritier univerſel, au cas qu'il ne lui ſurvînt aucun enfant (*a*). Il ſaiſit avidemment l'occaſion de s'approprier ce Comté avec ceux de Valois & d'Amiens. Un Héraut ſomma Philippe d'Alſace de remettre le Vermandois à ſa belle-ſœur, ou d'accepter un arbitrage dont il ſeroit juge: ce Comte rejeta avec hauteur tout accommodement: il ſentoit clairement qu'on cherchoit à le duper.

L'an 1182.

L'an 1184.

Cette répétition du Vermandois redoubla la haine des deux partis; le procédé du Roi à l'égard d'Iſabelle y mit le comble, en lui enjoignant de ſe retirer de la Cour. Elle étoit accuſée de favoriſer ouvertement ſon oncle au préjudice de la France. Elle ſe réfugia dans un Monaſtere à Senlis, où elle ſe conſola avec Dieu de la noirceur de ſes calomniateurs. L'Évêque de cette ville, témoin de la ſainteté de ſes mœurs, s'oppoſa au torrent qui menaçoit d'opprimer cette Reine. Qu'il fut édifiant de voir la vertu défendre la vertu & empêcher la ſentence du divorce!

(*a*) Elle n'en a point eu. Après ſa mort ſurvenue au mois de Juin 1214, la France a acquis les Comtés de Vermandois, de Valois & d'Amiens, moyennant une penſion créée à la Maiſon de Beaugenci, héritiere de celle de Beaumont.

L'an 1185. Ces motifs engagerent le Comte de Flandre à reprendre les armes. Les conférences tenues pour la paix à Rouen, furent infructueuses. On lui avoit offert la jouissance viagere du Vermandois: mais il en réclamoit la propriété pour lui & ses héritiers. Ce Prince, pour symbole de sa vengeance, fit représenter sur un char la figure d'un dragon, vomissant des flammes par les yeux, les oreilles & la gueule. Il passa la Somme, s'empara d'Amiens & d'autres places. La Reine fut transférée de Senlis à Pontoise. Des ravages commis en différens lieux, sembloient le prélude d'un affreux carnage : le Cardinal Légat qui accompagnoit le Roi, empêcha les risques d'une bataille. On convint d'un armistice pour un an.

Molan. Locre. &c. XI. Tandis que ces événemens en présageoient d'autres plus sérieux, deux personnages, nés de parens nobles & vertueux, l'un dans le bas Languedoc, l'autre au village d'Épinoi, en Artois (*a*), se livroient à un genre de vie édifiant, quoique singulier. Le premier décédé en 1183, se nommoit Bernard *le pénitent*. Il se repentoit amérement d'avoir consenti à un meurtre commis dans la personne de son Seigneur. L'Évêque, selon la coutume de ce temps-là, lui avoit imposé pour

(*a*) Ce Village, dans le Bailliage de Lens, fut érigé en Comté l'an 1506, & en Principauté l'an 1541, pour Hugues de Melun, fils de François, Comte d'Épinoi, Baron d'Antoing, &c.

satisfaction sept ans de pélerinage. Cette pénitence lui ayant semblé trop légere, il s'étoit condamné à un exil éternel, quoiqu'il fût l'idole de ses parens. Pieds nus, chargé de chaînes, déchiré par la haire & le cilice, on l'avoit admiré parcourir le monde. Il prioit continuellement, observoit quatre Carêmes par an, ne vivoit, durant trois jours de la semaine, que de pain & d'eau & ne couchoit que sur des pierres. Trois fois il avoit visité les lieux illustrés par la Passion du Sauveur. Accablé du fardeau de ses années, ou épuisé par les fatigues de ses voyages, il avoit fixé le terme de ses courses à St. Omer, où par hasard il avoit rencontré un certain Guillaume qui lui avoit indiqué le Monastere de St. Bertin, comme propre à la retraite qu'il méditoit. Admis au nombre des personnes qu'on y nourrissoit par charité, il étoit devenu l'ami, le médecin, le consolateur des pauvres, des malades & des affligés. Au bout de plusieurs années employées aux plus grandes austérités, il s'étoit vu mortellement attaqué & avoit pressenti le dernier moment de sa vie. Il a reçu, en habit religieux, sa sépulture dans la chapelle de Ste. Catherine. On l'a inséré dans le martyrologe à cause de ses miracles. On l'invoque dans les maladies de langueur. Les Moines de St. Bertin chantent à son occasion, le jour de la *Quasimodo*, une messe solennelle votive en l'honneur de la Ste. Croix; il s'y trouvoit autrefois beaucoup de monde.

L'an 1185. Une mort prématurée avoit enlevé le pere du second, appelé Druon ou Dreux. L'affliction que cette perte avoit causée à sa mere, la jeta dans un état de langueur. Elle ne put enfanter que par une opération effrayante qui la mit au tombeau. Chaque fois qu'il se rappeloit cet accident dans sa jeunesse, il fondoit en larmes & demandoit pardon à Dieu, comme s'il en eût été l'auteur. Déterminé à vivre inconnu, il se retira au village de Sébourg, en Hainaut, & s'y rendit Berger. Au bout de six ans, il entreprit le voyage de Rome pour offrir ses hommages aux lieux saints. Ce pélerinage fut répété jusqu'à neuf fois, sans presque aucun repos. Hors d'état de marcher plus long-temps, il ne vécut que de pain & d'eau dans une petite cellule voisine de l'Église de Sébourg; il y termina à l'âge de 84 ans sa vie pénitente, le 16 Avril. Sa sépulture y est, dans l'Église de St. Martin, portant aujourd'hui son nom. Ses parens ayant réclamé son corps, il fut impossible de le transporter ailleurs. Beaucoup de miracles ont éclaté à son tombeau. On le prie pour la guérison des hernies & de la pierre.

L'an 1186.

D'Oudegherst. Epinoi. Velly. &c. ut suprà.

XII. Le Comte de Hainaut avoit eu de fortes raisons de défendre le parti de son beau-frere; mais il s'en étoit retiré à la priere de son gendre: Philippe d'Alsace s'en vengea par le ravage de ses terres. Instruit de la disgrace de sa fille, il lui représenta qu'il étoit de la sagesse de ne s'attacher qu'aux intérêts du Roi; elle lui écrivit

une lettre tendre & soumise. On négocia si adroitement que l'on parvint au rétablissement de la paix. Il fut stipulé que le Roi reprendroit son épouse, que le Comte lui restitueroit tout l'Amiénois & les places enlevées à la France, à l'exception de St. Quentin, Péronne & Ham, qu'il conserveroit avec le titre de Comte de Vermandois à vie. Ce dernier Comté & celui de Valois devoient être réversibles à sa belle-sœur. Cet accommodement fut signé à Amiens après les fêtes de Pâques. On ignore pourquoi on n'y fait aucune mention de l'Artois, d'autant que le regret d'avoir aliéné cette province, avoit formé un point de contestation. Ce silence donne à penser que la cession en avoit été jugée bien & dûment faite. D'ailleurs elle ne devoit sortir son plein effet qu'après la mort de Philippe d'Alsace. L'an 1185.

Ce Comte, s'ennuyant du veuvage, ou se flattant d'avoir un héritier, avoit, depuis un an (*a*), uni son sort à celui de Mathilde, fille d'Alfonce, Roi de Portugal. Cette même année, la mort de son beau-pere & du fils avoit mis la couronne de ce Royaume sur la tête de son épouse. Ce Prince ne tarda plus à retourner dans la terre sainte. La défaite de l'armée chrétienne par le Sultan Saladin répandit l'épouvante dans toute l'Europe. Le Pape Clément III invita tous les L'an 1187.

(*a*) en 1185 selon d'Oudegherst & Buzelin; en 1184 selon Meyer & Locre.

L'an 1187. Princes à se croiser. On leva à cet effet le dixiéme des revenus Ecclésiastiques, autrement *la dixme saladine*. On en exempta les Chartreux, les Bernadins & les Léproseries. Les Flamands s'embarquerent au printemps sur trente-sept navires. Roger, Évêque de Cambrai (*a*), fut de cette expédition. Le Comte d'Alsace conduisit ses troupes L'an 1191. au siége de Ptolémaïs ou St. Jean d'Acre. Il y périt le 1.er Juin, tant par la peste que par les fatigues ; il y fut d'abord inhumé, dans le fauxbourg de cette ville, & par la suite transporté à Clairvaux. Sa sœur Marguerite étoit instituée héritiere de toute la Flandre, excepté les biens qui composoient la dot de sa niéce Isabelle. On le considere comme un des plus illustres Gouverneurs de cette Province. Distingué par ses lumieres, son équité, sa bravoure, sa prudence, il fut encore comblé de richesses & d'honneurs. Le Clergé, les Religieux, tous les gens de bien, surtout les pauvres, le révéroient comme leur protecteur & leur soutien. Plusieurs Églises & hôpitaux chérissent sa mémoire, comme celle de leur bienfaicteur. Il augmenta les biens de celle de Bergue-St. Vinoc & donna des loix & des privileges

(*a*) Ce Prélat, de la maison de Wavrin de Lillers, perdit la vie au même siége, ainsi que le brave Hellin son frere, *Sénéchal de Flandre*. Robert V de Béthune & Guillaume, Châtelain de St. Omer, y moururent aussi de la peste, avec plus de 50 personnes de la premiere distinction.

leges à cette ville. Auſſi le bruit de ſa mort fut l'annonce d'un deuil univerſel. La chaſſe, en temps de paix, faiſoit ſes délices. Les forêts, les collines, les pâturages l'attiroient dans la Morinie entre l'Authie & la Canche. Les Seigneurs de ce canton s'empreſſoient de lui offrir leur domicile pour cet exercice: mais il avoit jugé plus à propos en 1178 de ſe faire promptement bâtir un château dans un lieu nommé Auxi (*a*). Sa conſtruction en étoit élégante, fortifiée de tours, d'où l'on pouvoit inquiéter l'ennemi. Il avoit, en 1188, renouvellé par une chartre les ordonnances de ſon pere pour la liberté, les privileges, le bon ordre & la tranquillité de ſes États. Les Audomarois lui ſont redevables de pluſieurs faveurs; il leur avoit, le 22 Janvier 1164, confirmé la chartre octroyée par ſon pere (*b*). Il naiſſoit de temps à autre parmi eux des difficultés & des procès ſur la propriété des pâturages ou terres labourables: Malbrancq en attribue, ſelon ſon ſyſtême, l'alluvion à la retraite du flux maritime dont la diminution devenoit ſenſible à chaque L'an 1191.

(*a*) C'eſt aujourd'hui un bourg conſidérable, où la riviere d'Authie ſépare l'Artois de la Picardie. C'eſt la plus ancienne Baronie d'Artois, reſſortiſſant au Bailliage d'Heſdin. Le fort en fut raſé en 1635 par le Duc de Chaulnes. On y voit un couvent de Brigittins fondés en 1630. Le berceau de cet ordre eſt à Waſtein, en Suéde. Ces Religieux n'ont pu me procurer des notes ſur leur maiſon.

(*b*) J'en parlerai dans le 3.e Tome.

L'an 1191. siécle. Ceux dont les habitations avoisinoient ces novales ou nouvelles terres, s'arrogeoient la partie que d'autres réclamoient. Philippe d'Alsace en avoit fixé la portion de chacun par arbitrage. Le diplome qui en a tracé les lignes, est rapporté par cet historien (*a*). Les terres d'Alost & de Waes avec les quatre offices avoient été réunies à la Flandre après la mort de son petit-neveu Thierri de Gand. Comme possesseur de Cambrai, il avoit accepté la garde & la défense perpétuelle de l'Évêché de cette Ville, que l'Évêque & le Chapitre lui avoient déférées; en conséquence il jouissoit du droit de Gavenne ou Gave (*b*).

On lui donne un fils naturel. Sa Veuve, après s'être remariée l'an 1194 avec Eudes III, Duc de Bourgogne, a vécu jusqu'en 1108 (*c*). Le renversement de sa voiture lui a ôté la vie. On l'a portée

(*a*) Voy. n°. 21 *des pieces Justif.*

(*b*) La gavenne, terme dérivé du Flamand *gave* ou *gaven*, signifie dot, présent. Ce droit annuel s'accordoit au protecteur d'une église sur une certaine quantité de grains qu'on levoit sur les charrues & les manouvriers. Celui qui en jouissoit, se nommoit gavenier. *D'Oudegh. Hist de Cambrai.* Jean de Bourgogne, Comte d'Artois, protégea en cette qualité le chapitre de St. Géri de Cambrai.

(*c*) En 1218 selon d'Oudegherst & Buzelin. Il est dit, *T.* 10 *de Gallia Xtiana*, qu'elle mourut cette année-là & qu'Adam de Montreuil fut son exécuteur testamentaire: or cet Évêque n'a commencé à siéger qu'en 1213.

à l'Abbaye des Dunes, & par la suite auprès de son premier époux.

XIII. Il importe de se ressouvenir de ce que j'ai dit, & de suivre ce qui reste à dire sur les causes des guerres qui vont se perpétuer. La pieuse Isabelle étoit morte depuis le 26 Mars 1189 (a). Philippe Auguste s'étoit, après cet événement, embarqué pour la Palestine. De retour en France, son premier soin fut de se remarier avec Ingelburge ou Isamburge de Danemarck, de faire reconnoître le Prince Louis, héritier de l'Artois, en vertu de la dot de sa mere. On s'empara donc de Lens, de la Cité d'Arras, de St. Omer & d'Aire. L'on projeta en même-tems la réunion du Comté de Flandre à la couronne, le prétextant vacant par la mort de Philippe d'Alsace sans héritier mâle.

Fontenailles. Hist. de la M. de Béth. Flandr. Gener. Malbr. L. 10 & 11. Meyer. Buzel. L. 6. Bussieres. de G. Com. Fl. Velly.

Baudouin, Comte de Hainaut, s'étoit fait reconnoître comme neveu & héritier de ce dernier, avec son épouse Marguerite, par les villes de Grammont, Oudenarde, Aloft, Courtrai, Ipres, Bruges & Waes. Il considéra la Flandre, non comme terre salique, mais réversible aux femmes, & clairement dévolue à cette Comtesse. L'ambition empêcha le Roi d'en convenir. La querelle alloit se décider par la loi du plus fort, lorsqu'on

(a) Selon Velly; le 15 Mars 1190 selon l'Abbé Fleuri & R. de Hoveden, mais N. Stile.

L'an 1192. vint à bout de la terminer par arbitrage (*a*) à Arras. Le traité, qu'il ſigna à Péronne, reconnut Baudouin, Comte & pair de Flandre; il fit, en cette qualité, preſtation d'hommage pour la partie orientale de cette province; la ceſſion de l'occidentale fut ratifiée. Le Monarque, maître de l'Artois, voulut que ſon fils Louis en portât le nom (*b*). Voilà la premiere formation de ce pays. Mathilde de Portugal conſerva la jouiſſance viagere des villes & châtellenies de Lille, Douai, Orchies, l'Ecluſe, Ciſoin, Caſſel, Furnes, Bailleul, Bourbourg, Bergue, Waten, la forêt & château de Niépe. Mais ce qui eut des ſuites funeſtes, fut la ceſſion que le Roi exigea des hommages de Boulogne, Guines & St. Pol. C'eſt depuis cette époque que les deux premiers Comtés ont daté leur mouvance de celui d'Artois, & que le Comté de

(*a*) Ces arbitres furent en 1192 Guillaume, Archevêque de Rheims, Pierre, Évêque d'Arras, Simon, Abbé d'Anchin, & Daniel, Abbé de Cambron. On leur laiſſa tout pouvoir de faire un partage de la Flandre ſelon l'équité. *Buzel. Gall. Xtiana*, *T.* 3.

(*b*) Quel autre nom, ſi ce n'eſt celui de Seigneur proprietaire de cette Province, qui n'étoit point encore érigée en Comté? Ce ne fut qu'en 1214 que Louis la poſſéda tranquillement toute entière: ce qui prouve la fauſſeté de la médaille de Mézerai. Cet objet ſera diſcuté dans le 3e. tome. On va voir que ce Monarque n'avoit point encore, en 1200, donné Arras à ſon fils, & que d'autres villes d'Artois reſtoient dans la mouvance du Comte de Flandre.

St. Pol, relevant de celui de Boulogne, a été séparé de la Flandre. Cet arrangement a préparé une nouvelle source de querelles opiniâtres entre les François & les Flamands. L'an 1192.

La Comtesse Marguerite fut enlevée de ce monde le 15 Novembre; son mari la suivit au tombeau l'année suivante. Leur fils Baudouin de *Constantinople* (*a*) ne se contenta point des Comtés de Flandre & de Hainaut. Chagrin d'avoir perdu la Flandre occidentale, il essaya de faire revivre ses prétentions sur cette province; il la revendiqua par cet argument déja usé, qu'elle avoit été aliénée contre tout droit en faveur d'Isabelle. Il se ligua avec Richard I. Ce Roi d'Angleterre profita volontiers de l'occasion de se venger de celui de France. Car le pardon des offenses est une vertu bien rare, surtout dans les Souverains peu religieux. Leur armée fondit sur plusieurs forts du Tournaisis & du Cambresis. Douai attaqué se rendit. Le siége d'Arras fut pareillement entrepris vers le côté oriental. Philippe II accourut au secours de cette place avec des forces redoutables. Baudouin se retrancha dans des lieux marécageux & entrecoupés de bois. Le Roi passa la Lis à Aire, & tout en ravageant les terres de son ennemi, il le poursuivit avec une ardeur in-

L'an 1194. & 1195.

L'an 1196.

(*a*) Ainsi nommé à cause de son avénement à l'Empire d'Orient. Il fut pris en 1205 au siége d'Andrinople; le Roi des Bulgares le fit périr par le supplice le plus barbare.

L'an 1196. considérée. La pluie avoit gonflé les rivieres & les ruisseaux, au point que les bateaux & les ponts étoient emportés. Son armée ne put ni avancer ni rétrograder. Dans la vue de se dégager du péril, il eut recours à la négociation & promit de restituer les places qu'il avoit prises dans l'occident de la Flandre. Son Conseil se refusa à cette restitution, en dépeignant Baudouin comme premier violateur de la foi, & envers lequel on étoit dispensé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. C'est par de semblables subterfuges qu'une politique artificieuse enfreint les conditions d'un traité.

L'an 1197. Le Comte de Flandre, irrité de cette conduite, vint l'année suivante assiéger St. Omer. Renaud de Dammartin, Comte de Boulogne, Baudouin, Comte de Guines, Arnoul son fils & Guillaume, Avoué de Béthune, tenoient à son parti. Guillaume, Châtelain de cette ville, montra, avec les citoyens, plus de courage & de résistance que l'on ne s'y étoit attendu. Les assiégeans furent maltraités par des sorties vigoureuses. L'épuisement des provisions de bouche & de guerre réduisit, au bout de six semaines, au mois d'Octobre, les Audomarois à la nécessité de se rendre par composition. On récompensa largement Arnoul, Seigneur d'Ardres, pour avoir contribué à la reddition de cette place. Les habitans d'Aire subirent la même destinée, ainsi que ceux de Lillers & d'autres lieux. Toute cette contrée fut

ravagée. Baudouin retourna à Gand sans avoir pu soumettre Arras. Sur ces entrefaites son frere Philippe (*a*), dit *le Noble* & Comte de Namur, eut le malheur d'être pris auprès de Lens avec douze Chevaliers, dans une embuscade dressée par Robert de Bléfi & Eustache de Neuville ; on les mena en France. Baudouin s'en vengea par la prise d'Ardres & des dégâts. *L'an 1197.*

Richard étant mort des suites de sa blessure, reçue au siége du Château de Chalus, en Limousin, Philippe II retourna en forces vers les Flamands, passa la Lis auprès d'Aire & voulut assiéger Ipres. Les bois & les difficultés des chemins favorisoient l'enlévement de ses convois. Il minuta sa paix avec le Comte de Flandre. Le pourparler se tint à Bailleul ; on y conclut que l'Armée Françoise évacueroit cette Province. On craignoit que Baudouin, ainsi que les Comtes de Boulogne, de Bar & de Guines n'eussent contracté alliance avec Jean *sans terre*, nouveau Roi des Anglois, & qu'ils n'eussent inquiété les Villes limitrophes du Royaume. Vers le même temps, Marie de Champagne, Comtesse de Flandre, alla trouver son oncle Philippe pour traiter de la paix : il lui accorda l'élargissement du Comte

L'an 1198. R. Thoyras, T. 2. M. de Béthune. Wassebourg. D'Oudegherst.

(*a*) Cet oncle & tuteur de Jeanne gouverna la Flandre jusqu'au mariage de cette Comtesse. Les Flamands lui reprocherent amérement d'avoir vendu sa pupille, en la mariant à des conditions injurieuses aux États. *D'Oudegherst.*

L'an 1199. de Namur & d'autres prisonniers. On s'assembla à Péronne (*a*) ; il y fut résolu que le Comte de Flandre auroit à perpétuité & dans sa mouvance, les Villes de St. Omer & d'Aire avec leurs appartenances, les Fiefs de Guines (*b*), d'Ardres, Lillers, Richebourg, la Gorgue, & les autres terres que l'Avoué de Béthune possédoit au delà du neuf-fossé. Quant aux autres parties de l'Artois, telles qu'Arras, Bapaume, Lens, Hesdin, les hommages de St. Pol & de Boulogne, elles devoient rester entre les mains de Philippe II pour Louis son fils, avec clause de retour à Baudouin, sans rachat, si ce fils venoit à décéder sans héritier. De plus ce Monarque promit de ne donner la Ville d'Arras à ce dernier qu'au moment qu'il seroit en âge d'agréer & de jurer ladite paix. On pardonna la félonie du turbulent

L'an 1200. Trésor des Chart. d'Artois.

(*a*) Mézerai dit que cette paix s'est conclue le jour de l'Ascension l'an 1200, entre Vernon & Andeli.

(*b*) Les Seigneurs de Guines devoient hommage aux Comtes de Flandre avant le démembrement de cette Province. Baudouin II, Comte de ce lieu, le refusa à Philippe Auguste: ce Roi se saisit de cette terre & de celle d'Ardres, fit prisonnier son vassal rebelle & ne le relâcha qu'en 1204. Son fils Arnoul reconnut la légitimité de cet hommage en 1212. Deux ans après, le Comte de Flandre, pour s'en venger, s'empara d'Ardres ; mais il en fut chassé. Source d'une autre querelle occasionnée par la cession de la Flandre occidentale. *MSS.* n°. 22.

Comte de Boulogne (*c*), dont le Comté rentra *L'an 1208.*
dans la dépendance de l'Artois.

Hugues V de Candavene étoit depuis long-temps 13e. Comte de St. Pol. Il avoit assisté au sacre & au mariage de Philippe Auguste. On le voit en 1186 restituer des biens, usurpés par ses ancêtres sur le Monastere de Blangi. Sa premiere Croisade est de l'an 1190, & sa seconde, de l'an 1203. Deux années après, il perdit la vie à Constantinople; on rapporta son corps en France pour l'inhumer à Cercamp. Il eut de sa femme Yolente de Hainaut, veuve d'Ives, Comte de Soissons, Élisabeth qui lui succéda, & Eustache, mariée avec Jean de Nesle, Châtelain de Bruges. Hugues, après le mariage de sa fille aînée, avoit mis en accroissement son Fief de Lucheux & juré au Roi de le servir contre tous, excepté le Comte de Boulogne. Il avoit promis encore de lui donner des assurances de l'observation de sa convention, de la part de la Commune d'Encre, des Chevaliers & des Hommes de toute la Châtellenie. Cet acte fut passé à Hesdin en Avril 1198.

Locre. Meyer. Malbr. Turpin.

L'an 1205.

Duchesne. Mss. n°. 2.

St. Omer & Aire resterent au Comté de Flandre jusqu'au mariage de sa fille Jeanne avec Ferrand ou Ferdinand de Portugal; le Roi n'y avoit consenti qu'à condition que ces deux Villes re- *L'an 1211 & 1212.*

(*a*) Le Roi s'est vengé en 1211 des crimes que l'on reprochoit à ce Comte, en lui enlevant cinq Comtés. *Per quæ quis peccat, per eadem & punitur.* Malbr. *L.* 11. *C.* 15.

L'an 1211 & 1212.

tourneroient à la Monarchie Françoise, malgré le traité de Péronne. Mais sa défiance sur la promesse qu'il en avoit reçue, lui suggéra un procédé qui engendra des querelles & des animosités violentes. Le Comte, à qui cette restitution déplaisoit, de même qu'aux Flamands, se hâta de se rendre dans ses États, avant de l'effectuer. Louis, sous prétexte d'honorer les nouveaux Epoux, les conduisit jusqu'à Péronne. Mais quel fut leur étonnement, lorsqu'il eut ordonné de les y garder à vue! A la tête de ses troupes, il alla se présenter devant la Ville d'Aire, prétendant qu'elle lui appartenoit comme un héritage maternel. Les habitans répondirent que celle de St. Omer étoit dans le même cas, & que leur conduite se régleroit sur la sienne. S'étant transporté vers celle-ci, il la trouva fermée. On menaça de l'assiéger, de la brûler, de punir la résistance des citoyens. Hors d'état de se défendre & sans espérance d'être secourus, ils se déterminerent à le recevoir comme leur Seigneur légitime. Les Ariens se rendirent également. On augmenta considérablement les fortifications de ces deux places. Cette expédition fut suivie d'un traité conclu, le jour de St. Mathias, entre Lens & le Pont-à-Vendin. Ce n'est qu'après bien des altercations que Ferdinand & son épouse ont pour toujours renoncé, au profit de Louis & de ses successeurs, aux deux places susdites, avec leurs appartenances, ensemble aux Villes & Domaines cédés à Baudouin par le

L'an 1211 & 1212.

traité de Péronne. On abandonna à ce Comte & à sa femme tout autre droit qu'ils pouvoient avoir sur le reste de la Flandre, excepté la prestation d'hommage & de fidélité, faite antérieurement à Philippe Auguste. On se livra réciproquement des otages pour garantir ce que l'on venoit de conclure. Jean III, Abbé de St. Bertin, profita de l'air de satisfaction que manifestoit le Roi sur la soumission des Audomarois, pour obtenir la confirmation des droits, privileges & possessions, qui leur avoient été accordés par les Comtes Thierri & Philippe d'Alsace.

P. Daniel. de Serres. Lég. des Flan. &c. ut Suprà.

XIV. Ferdinand ne pouvoit digérer l'injure que le Roi lui avoit faite; il n'avoit accepté que forcément les deux traités. L'occasion se présenta de se dégager de son serment. Jean, depuis son avénement au trône d'Angleterre, étoit chargé des malédictions de son peuple. Innocent III, qui s'avisoit de détrôner les Souverains, avoit lancé contre ce Prince & ses sujets les foudres du Vatican, en invitant Philippe II à s'emparer de ce royaume (*a*). Ce Monarque saisit avec trop de crédulité le moment d'étendre sa puissance. Le Comte de Flan-

L'an 1212.

(*a*) Jean *Sans terre* ayant été détrôné, Louis de France fut couronné à Londres en 1216; le sceptre anglois ne resta que 18 mois dans ses mains, La mort de Jean réveilla l'inclination naturelle que l'on conserve pour le sang de ses maîtres. Les François ayant été battus à Lincoln, Louis débarqua à Calais le 28 Septembre 1217 pour retourner en France.

L'an 1212. dre ne consentit à se confédérer avec lui, qu'à condition qu'on lui restitueroit Aire & St. Omer. En-vain lui en offrit-on la valeur en argent ou l'équivalent en d'autres places. Il se ligua avec le Roi L'an 1213. Jean, l'Empereur Othon IV, les Ducs de Brabant & de Lorraine (*a*), les Comtes de Hollande & de Namur & plusieurs autres. La France, enthousiasmée de sa future conquête, mit sur pied deux armées formidables. La plupart des vaisseaux, dont le total alloit à 1700 voiles, sortirent des ports de Boulogne, Calais & Gravelines. Philippe appareilla dans la premiere de ces villes. Jean espéroit être à l'abri de toute invasion avec sa flotte nombreuse & soixante mille combattans. Le Légat Apostolique envoya secrétement à Douvres lui proposer des voies de réconciliation avec l'Église. Ce Roi disposé à les mettre à profit, se déclara le vassal du St. Siége & fit hommage entre les mains de son Légat. La cour de Rome défendit de l'inquiéter davantage. Nos préparatifs, évalués à plus de deux millions, furent employés contre la défection de Ferdinand. Il avoit promis de se trouver, non à Arques, mais à Gravelines où l'entrevue avoit été transférée: mais il s'étoit regardé comme le jouet des supercheries de son ennemi. Piqué de ce qu'il manquoit de parole, Philippe conduisit son armée en Flandre. Il réduisit Cassel, Ipres, Bruges & Tournai. On assiégea Gand. Sa

(*a*) Dit autrement Henri, Comte de Louvain. *Meyer*.

flotte qui côtoyoit les villes maritimes, mouilla L'an 1213.
au port de Dam ou Damme & s'empara de cette place. Ferdinand, alarmé de la rapidité de ces conquêtes, proposa, mais sans effet, une conférence, comme un moyen d'y prescrire des bornes. On députa vers le Roi d'Angleterre, Baudouin de Nieuport, Adam de Bergue, Henri de Bailleul, Guillaume de St. Omer & Robert de Béthune. Ce dernier exposa avec beaucoup d'éloquence la mauvaise foi & les injustices du Monarque françois. L'autre qui le haïssoit comme un ambitieux qui songeoit à le dépouiller de son royaume, accorda volontiers les secours que l'on désiroit. Sa flotte eut ordre de cingler vers les côtes des Flamands & de ne point épargner les François tant sur mer que sur terre. Le début de cette expédition fut heureux. La flotte Françoise, étroîtement bloquée dans le Port de Dam, perdit 400 vaisseaux. Philippe occupé au siége de Gand, s'empressa d'aller réparer cet échec. Les Anglois, que son arrivée surprit, ne purent assez promptement regagner leurs voiles. Les uns furent, près de deux mille, tant tués que noyés, & les autres, prisonniers. Le Comte de Boulogne, ayant été pris, eut le bonheur de s'évader, avec Ferdinand & Salisbéri, tous trois commandant l'armée navale. Le Roi, après avoir fait brûler Dam & donné des ordres relatifs aux circonstances, retourna au siége de Gand. Cette Ville se racheta par capitulation moyennant trente mille marcs

L'an 1213. d'argent. Oudenarde, Courtrai, Lille & Caſſel (*a*) lui ouvrirent leurs portes. Il ne garda de ſes conquêtes que ces deux dernieres places & Douai. Celle de Lille, à cauſe de ſa rebellion, fut pillée & convertie en un monceau de cendres; on frémit d'horreur au récit de ſes déſaſtres. Le Prince Louis livra enſuite aux flammes Nieuport, Bailleul, tout le Pays de Caſſel & la Côte Maritime de la domination de Mathilde. Si cette campagne fut glorieuſe pour la France, elle le paya bien cher par les dépenſes & les malheurs des Peuples. Que de larmes, que de ſang répandu pour une conquête chimérique & pour un entêtement à ſe diſputer la poſſeſſion de deux Villes!

XV. Tant de progrès cauſerent un dépit mortel à Ferdinand. Les rigueurs de l'hiver ne l'empêcherent pas d'aller ſolliciter à la Cour d'Angleterre de nouvelles forces, dont l'apparence ſembloit lui pronoſtiquer une vengeance complete. A peine en étoit-il revenu qu'il précipita ſa marche ſur St. Omer, ſe flattant d'emporter cette Ville d'emblée. Après divers aſſauts, il y lança des feux artificiels pour la réduire en cendres. Les fauxbourgs & les environs furent, ſans aucun reſpect pour les Égliſes, abandonnés aux inſultes de la Soldateſque. Il traverſa les Comtés de Guines & de St. Pol, avec une partie

L'an 1214. Meyer. De Gen. Com. Fland. Mézerai. Hiſt. de la M. de Châtillon. Weſſebourg. &c.

(*a*) Cette Ville fut aſſiégée le jour de Noël. *Mſſ. de Clairm. de Gen. Comit. Fland.*

de l'Artois, répandit dans tous les lieux de son passage la consternation & l'horreur. Il en vouloit principalement à Arnoul de Guines qui, pour des raisons que j'ai rapportées, avoit embrassé le parti de la France (*a*). Il s'empara de son Château, y commit des dégâts & fit prisonniere, sa femme Béatrix. Le Village de Souchez près d'Arras fut brûlé. Il assiégea Lens sans succès. Tout Houdain, à l'exception de son Monastere, fut également condamné au pillage & aux flammes. Il auroit bien voulu réduire la Ville d'Aire: mais les François la défendirent avec tant de valeur qu'il y renonça au bout de trois semaines. Il se retira dans la Flandre pour y attendre Othon, gendre du Duc de Lorraine. Sur ces entrefaites Henri de Louvain, qui avoit fourni des secours contre lui, fut puni & forcé de signer un nouveau traité d'alliance. *L'an 1214.*

Le parti de l'Empereur d'occident, malgré sa disgrace, restoit encore puissant. Il sentoit l'impossibilité de recouvrer ses États, à moins de se joindre aux Anglois & aux Flamands. Ces Confédérés convinrent que l'on attaqueroit la Flandre, tandis que le Roi Jean agiroit sur la Loire avec l'élite de ses troupes. Ces présomptueux, envisageant comme infaillible, la conquête de la France, en avoient d'avance arrangé le partage. Leur armée, composée de plus de 150 mille hommes,

(*a*) Voy. une des notes du nº. 13. p. 296.

L'an 1214. outre une Cavalerie nombreuse, traînoit à sa suite des chars remplis de chaînes qu'ils destinoient à leurs ennemis. La fortune parut d'abord leur sourire; mais Philippe Auguste avec son armée (*a*), fortifiée de la fleur de la Noblesse & de quatre Princes du Sang, se promettoit de reprendre bientôt les places conquises. Il étoit bien résolu à chercher l'ennemi, à le combattre par-tout où il le rencontreroit. Parti de Péronne le 23 Juillet, il entra en Flandre avec 75 mille hommes, parmi lesquels étoient les Communes d'Arras, d'Amiens, de Beauvais & d'autres Villes. Les Tournaisiens, détachés du parti de Ferdinand, épouserent le sien. Le 27 suivant (*b*), un Dimanche, les deux armées se trouverent en présence sur le pont de Bovines, entre Lille & Tournai. Le Roi, après quelques cérémonies usitées

(*a*) On compte plus de 70 Évêques & 20 Abbés, sur le rôle de la convocation faite par ce Roi pour la guerre de l'an 1214, mais très-peu furent de cette expédition. *Hist. de la Milice Françoise*, *T.* 1.

(*b*) Selon le MSS. de Clairmarais, & le 25 selon Mézerai. Philippe se faisoit un scrupule de combattre le Dimanche: Pierre, Comte de Bailleul, lui dit: « S'il y a du mal à verser » le sang humain un jour de fête, l'agresseur péche davantage: » & quand on est provoqué, on se défend comme l'on peut; » lorsque dans ce cas on néglige sa défense, c'est une preuve » de sa défaite ou un aveu de sa folie. » *MSS. de Clairm. de Gen. Comit. Flandr.*

usitées alors, mit le casque en tête & monta gaiement à cheval, pour ranger ses troupes en bataille, conjointement avec frere Guérin (*a*), son premier Ministre, qui eut soin de leur donner une position avantageuse & d'en étendre l'avant-garde. Le soleil étoit ardent ce jour-là; les ennemis l'avoient en face. Othon avoit chargé des Soldats de n'en vouloir qu'à la vie de Philippe; & ce Monarque avoit recommandé aux plus vaillans des siens de diriger leurs coups sur cet Empereur. On sonne enfin la charge. L'aile droite des François entame le combat. Un gros de gendarmerie flamande soutient, avec autant de fermeté que d'indignation, l'attaque de 150 hommes de cavalerie légere. On se mêle bientôt après. L'acharnement devient excessif & le carnage horrible. Le brave & robuste Ferdinand frappe d'une main ses ennemis, & de l'autre il protege ses Soldats, en les animant à suivre son exemple. Salisbéri, la lance en arrêt, menace le Roi qui s'étoit enfermé dans le centre à côté de Galon de Montigni, Porte-Oriflamme (*b*): la Majesté Royale

L'an 1214.

(*a*) Cet homme célebre, Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, & Evêque de Senlis, avoit fait dans la Palestine son apprentissage dans le métier de la guerre; il est mort en 1230.

(*b*) L'Oriflamme étoit une banniere comme celle de nos Églises. Il étoit très-honorable d'en avoir la garde. On s'en est servi depuis l'an 1147 jusqu'en 1465. On portoit auparа-

L'an 1214. lui en impose & fait suspendre le coup. Cependant le cheval de Philippe est tué; il reçoit lui-même un coup de javelot à la gorge, & la force de ce trait le renverse par terre. Plus de cent Gentilshommes tombent à ses côtés. Montigni lui fait un rempart de son corps, en haussant & baissant la banniere pour signal du péril imminent. Le Duc de Bourgogne vole au secours du Roi avec ses gens qui lui facilitent le moyen de se relever & de monter, au moment que l'Empereur accourt pour le percer; sur le cheval de Pierre Tristan. Le combat se rétablit, & l'ardeur infatigable des Soldats laisse la victoire en suspens. Le Comte de St. Pol (*a*) & le Vicomte de Melun fondent avec vîtesse sur les ennemis, culbutent leur escadron & l'éclaircissent à coups de sabre. Gérard de Trie pénetre jusqu'à l'Empereur & manque de le renverser d'un coup de lance; on alloit s'en emparer, mais ses gens lui ouvrent un chemin pour s'enfuir. Cette fuite & la prise de Ferdinand sont le signal de la défaite des Confédérés. Les Hannuyers & les Flamands, privés de leur Chef, abandonnent le champ de bataille. Le fort de la mêlée se tourne alors contre le

---

vant, à la tête des armées, la chape ou le manteau de St. Martin.

(*a*) Plusieurs attribuent le principal honneur de cette journée à ce Comte, que l'on avoit mal à propos soupçonné d'intelligence avec l'ennemi. *Malbr. L.* 11 *& P. Daniel.*

Comte de Boulogne, qui ne se lasse pas de combattre. Son cheval ayant été blessé de l'épée de Pierre de la Tourelle, il tombe avec lui & se rend au frere Guérin, mais après s'être battu en désespéré. Les approches de la nuit empêchent la poursuite des vaincus. L'an 1214.

Cette journée fut meurtriere de part & d'autre. On fait monter la perte des ennemis à 30 mille, tant morts que prisonniers. Nous remarquons parmi les premiers Arnoul d'Oudenarde, Baudouin de Comines & Jean de Nesle; parmi les derniers, on distingue les Comtes de Flandre, de Boulogne, de Dammartin, de Savoie, de Salisbéri (*a*), Gauthier de Ghistelle, Buridan de Furnes, quatre Princes Allemands, &c. L'étendard impérial fut enlevé. Ferdinand ne s'étoit rendu à Hugues de Mareuil, qu'étant mis hors de combat par ses blessures & la perte de son cheval (*b*). Il croyoit se battre encore, lorsqu'il s'apperçut avec étonnement des marques de sa captivité.

Le Roi, en promettant la vie aux prisonniers

(*a*) Ce Comte surnommé *Longue Épée*, fut renversé d'un coup de massue aux pieds de Philippe de Dreux, Évêque de Beauvais. Ce Prélat croyoit, par l'usage de cette arme, ne point contrevenir aux canons.

(*b*) Les Évêques de Cambrai, Tournai & Térouanne furent chargés d'annoncer cette fâcheuse nouvelle à la Comtesse de Flandre. *Gramaye.*

L'an 1214. les plus Notables, ordonna de les enchaîner dans des chariots & de les conduire en diverses prisons. Ferdinand, lié dans un char (*a*), tiré par quatre chevaux, fut mené à Paris dans la tour du Louvre: ce qui a fait dire aux Parisiens, *quatre ferrans bien ferrés menent ferrant bien enferré.* L'ambitieux Rénaud (*b*) fut traité comme un vassal retombé dans la félonie. On le transféra de Bapaume dans la tour neuve de Péronne, sur l'avis que l'on eut de ses négociations sourdes pour engager l'Empereur à continuer la guerre. Il fut enchaîné dans une chambre obscure, ayant à ses liens un poteau roulant d'un poids énorme. Salisbéri fut enfermé à St. Quentin. Othon, blessé dangereusement à la poitrine, s'étoit enfui à l'Abbaye de St. Sauve près de Valenciennes. Son crédit fut ruiné & tout le monde l'abandonna; il vécut jusqu'en 1218. Il se fit entre les François & les Anglois une treve de cinq ans, dans laquelle on comprit les Flamands.

Le Prince Louis, après cette victoire (*a*),

(*a*) Dans une litiere, selon Belleforest.

(*b*) L'histoire l'accuse d'ingratitude envers le ciel & la terre & d'autres crimes odieux. *Bussieres*, *L.* 8. Selon Malbrancq, *L.* 11, il sortit de sa prison en 1226; selon Locre, il mourut l'année suivante. Ide, son épouse, décédée en 1216, eut sa sépulture à Boulogne.

(*c*) Le Roi, jaloux d'en rendre tout l'honneur à Dieu, fit vœu de bâtir & doter l'Abbaye de la Victoire proche de Senlis: ce qui fut acquitté par son fils Louis. *Mezerai.*

possséda tranquillement les Villes d'Aire & de St. Omer. Son pere avoit confisqué le Comté de Flandre; mais fléchi par les prieres de Jeanne toute éplorée, il en accorda à cette Comtesse main-levée & la jouissance aux mêmes conditions que ses prédécesseurs. Il promit encore de laisser la vie à son époux, qui devoit recouvrer la liberté par le traité de Melun en 1225. Ils s'obligerent authentiquement tous les deux de ne jamais construire de nouvelles forteresses ni d'en réparer les anciennes, situées en deçà de l'Escaut, sans la permission du Roi & de ses successeurs, comme de ne jamais se soustraire à l'hommage & la fidélité envers la Couronne, sous peine d'interdit en Flandre. Un différent survenu entre les Nobles & les Communes de cette Province, a prolongé la prison de Ferdinand jusqu'en 1227. Sa rançon fut fixée à 50 mille livres; la Reine Blanche, sa parente, le déchargea d'une partie de cette somme, à condition que la Ville & la forteresse de Douai resteroient dix ans au pouvoir du Roi qui jouiroit des fruits & revenus de cette place & de celles de Lille, de l'Écluse & leurs appartenances. Il est décédé en 1233; sa sépulture est à l'Abbaye de Marquette; la Cathédrale de Noyon en conserve le cœur & les entrailles. La Douairiere Jeanne, célebre par ses pieuses fondations, est morte l'an 1244, à l'âge de 57 ans, après s'être remariée en 1236 avec Thomas de Savoie. Marie, unique héritiere de la Flandre & L'an 1214.

L'an 1214. promise à Robert I, Comte d'Artois, est morte avant la célébration du mariage.

a. de Vrée. Traité de la Dipl. T. 3 & 4.

XVI. Les Comtes de Flandre & ceux d'Artois se servoient de grands sceaux dans leurs patentes & autres lettres d'importance, mais de petits sceaux dans leurs lettres particulieres. Celui d'Arnoul I, sous le titre de Marquis de Flandre, est le premier gravé dans l'ouvrage d'Ol. de Vrée. Il y est assis sur une espece de treteau, la tête ornée d'un diademe, tenant dans la main droite son épée élevée ; un bouclier, pendu à son cou, lui couvre l'épaule droite. Ses successeurs, à commencer par Baudouin V, sont à cheval dans les sceaux ; ce Comte, révêtu du *sagum* militaire, espece de saie (*a*), n'a ni selle, ni éperons, ni étriers. Il porte une épée nue dans la main droite, & un bouclier renversé dans la gauche. C'étoit sous les Romains une marque de courage & d'adresse, de voltiger à cheval en ne s'y tenant que par la criniere. Le sceau de ce Comte est un des plus anciens de ceux que l'on appelle équestres ; celui de Robert *le frison* étoit à peu près le même. Baudouin VII est le premier qui ait suspendu le sien au bas des chartres ; ses successeurs adopterent cet usage. C'est encore le premier qui ait employé dans son sceau la formule *Dei gratiâ*. Quand le Duc Philippe *le bon* usa de cette même légende *par la grâce de Dieu*, on crut qu'il vou-

(*a*) Voy. T. 1. Liv. 2. p. 214.

loit s'ériger en souverain indépendant dans son Duché : le Roi Charles VII l'obligea en 1449 à declarer qu'il n'avoit nulle envie de préjudicier aux droits de la Couronne. On représente le Comte Charles *le bon* dans son sceau, avec la tête couverte d'un chaperon, espece de capuchon pointu par le bout, & le corps vêtu d'une cotte de mailles de fer; il est monté sur un cheval sellé, sans étriers ni éperons. L'an 1222, il se servit d'un autre sceau où il paroît à cheval avec des étriers. On nous dépeint les Comtesses de Flandre plus souvent à cheval que debout, ayant pour l'ordinaire dans la main gauche un oiseau de proie. Le Comte Thierri d'Alsace, apres son retour de la Palestine l'an 1159, prit un nouveau sceau & mit au revers pour contre-scel, un buste. Les Comtes de Flandre postérieurs employerent des contre-scels dont les inscriptions varient beaucoup. Les chevaux sur lesquels ils sont montés, n'ont des croupieres qu'en 1233, & des caparaçons traînans qu'en 1247. Ces ornemens & leurs écus sont décorés d'armoiries, c'est-à-dire, d'un lion. Ces Princes ont aussi le casque en tête. Leurs chevaux étoient, au XIVe. siécle, plus richement caparaçonnés; on y ajouta les armoiries des Provinces soumises à leur obéissance. Maximilien d'Autriche & Marie de Bourgogne, son épouse, sont à cheval dans un même sceau : ce qui fut imité par d'autres Comtes d'Artois; on les voit encore, de même que leurs successeurs, assis sur un trône,

L'an 1214. tantôt seuls, tantôt avec leurs femmes. Le dernier que de Vrée a fait graver, est celui de Philippe IV, paroissant sur son trône, avec des armoiries des deux côtés.

Les Évêques des premiers siécles ne scelloient qu'avec des anneaux dont les représentations étoient arbitraires (a); au IXe. ils prirent des sceaux différens; dans le suivant, ils se servirent à l'exemple des Rois, de leurs propres effigies; dans le XIe. ils y firent quelquefois imprimer l'image des Patrons de leurs Églises. L'usage des armoiries a fixé l'empreinte de tous les sceaux.

Mon dessein étoit d'en faire gtaver plusieurs: j'ai appréhendé d'augmenter des frais qui me seroient devenus plus onéreux qu'au Public. Lorsqu'un historien n'est ni aidé ni encouragé par quelque motif d'indemnité, il ne sauroit orner son ouvrage des embellissemens dont il est susceptible. Je me suis donc borné à faire connoître ces sceaux par des détails qui contribueront à la connoissance & à la vérification de nos chartres & d'autres titres.

(a) L'origine des anneaux qui servoient à cacheter les lettres, remonte jusqu'à l'ancien Testament.

SUITE

DES ANECDOTES;

Depuis l'an 663 jusqu'en 1214.

L'an 663.

ST. Omer arrivoit dans le Pays de Furnes pour y ranimer la foi languissante : Adalfride, Seigneur d'Alveringhem, le pria instamment d'accepter un logement dans sa maison. Il y apperçut un enfant né aveugle depuis trois mois. Cet accident étoit pour ses parens un grand sujet de tristesse. Le St. Évêque lui administra le baptême. Pendant la cérémonie, on lui demanda s'il renonçoit à Satan : il prévint la réponse du parrain, disant à voix très intelligible, *j'y renonce.* Les paroles sacramentelles étoient à peine prononcées, que le nouveau baptisé obtint le don de la vue. Ce miracle occasionna beaucoup de conversions chez les Ménapiens & les Morins. *Malbr. L. 3.*

C'est le second miracle opéré par ce St. Prélat sur un enfant aveugle ; le 1er. est rapporté à son article, *Liv. 4.*

Divers fléaux depuis l'an 820 jusqu'en 1013.

Les pluies continuelles de l'Automne détruisi-

rent en 820 l'espérance des Moissonneurs & des Jardiniers de la Morinie. Elles inonderent les campagnes, à l'exception des lieux élevés. Les marais & les rivieres ensemble confondus, offroient le spectacle d'une mer. On recommença les semailles au printemps suivant; leur modique rapport ne put empêcher la cherté des vivres. Il en résulta une maladie épidémique qui enleva beaucoup d'hommes & de bestiaux.

L'an 870, il regna dans la Morinie une peste dangereuse, occasionnée par la puanteur d'une légion innombrable de sauterelles qui s'étoient précipitées dans l'Océan.

L'an 875, pendant un hiver, qui exerça ses rigueurs depuis la Toussaint jusqu'à l'équinoxe du printemps, la terre se couvrit d'une quantité extraordinaire de neige. Le froid emporta beaucoup de gens. Les chaleurs excessives de l'été suivant dessécherent les herbes, les grains & les fruits. Il survint, en France comme dans la Belgique, une multitude effroyable de sauterelles soufflées par le vent du midi. Leur dégât acheva de dévorer tout ce qui étoit resté tendre & vert. Un autre vent précipita ces insectes dans la mer qui borde les côtes de la Morinie; cet élément les rejeta sur le rivage. L'air infecté par leur odeur contagieuse, causa des maladies très-funestes. A ce fléau se joignit une famine qui, au rapport de Sigebert, mit au tombeau un tiers de la Gaule Belgique.

Ces insectes qui étant suspendus dans les airs, ressemblent à un nuage épais, sont capables de détruire en peu de temps les richesses d'une contrée entiere, non-seulement en ravageant les végétaux, mais en les brûlant par le venin de leur salive. On n'a découvert aucun moyen infaillible de les éloigner ni de les tuer. Adalbert, second Évêque de Térouane, ordonna des prieres pour en délivrer son Diocese. Ce même remede fut employé avec succès, le 16 Juillet 1776 dans les mêmes conjonctures, par M. de Chastenet de Puységur, Évêque de St. Omer. Il se fit des prieres durant huit jours dans les Églises paroissiales de ce Diocese, en y ajoutant une Procession solennelle dans les campagnes.

L'an 854, un prodigieux tremblement de terre avoit alarmé les Gaules six jours & cinq nuits. La tour de St. Pierre de Cambrai en avoit été bouleversée. Tout le Royaume d'Angleterre fut agité par d'autres violentes secousses en 974. Les dernieres années de ce Xe. siécle furent affligeantes par des inondations, des chaleurs insupportables, des sécheresses qui attirerent la famine & des maladies; dans les premieres du siécle suivant, des prodiges effrayerent la nature. Après l'apparition d'une comete & un nouveau tremblement, dont les secousses avoient, au mois de Janvier 1001, ébranlé toutes les Provinces & ruiné un grand nombre de maisons, on crut voir le ciel se fendre en deux & lancer des feux étincelans. Des cerveaux creux, se

figurant toucher à la fin du monde, avoient prédit que l'Univers alloit être abymé par le feu. On eut même l'imbécillité de précher ces visions absurdes, en annoncant l'arrivée prochaine de l'Antechrist.

Une comete enflammée revint l'an 1005; le peuple, toujours extrême dans ses idées, l'envisagea comme le présage de nouveaux désastres. Elle fut en effet suivie l'an 1006 de famine & de mortalité. Mais chose plus certaine & plus étonnante, c'est la conduite incorrigible de ce peuple malgré ses frayeurs & ses châtimens.

L'an 1008, les ravages de la mortalité furent tels, que les vivans suffisoient à peine pour ensevelir les morts. La terre, mal affermie sur son pivot, fit de rechef l'an 1013 pâlir d'effroi ceux qu'elle soutenoit. Les champs de la Morinie furent désolés par le retour des inondations. Ces fléaux multipliés n'arriverent point sans motifs de consolation spirituelle. Plusieurs corps saints, inhumés depuis long-temps dans des lieux inconnus, furent heureusement découverts dans les Gaules, nommément à Sens. Des habitans de la Morinie & d'autres Provinces s'y transporterent par dévotion; plusieurs y trouverent la guérison de leurs infirmités. *Malbr. L. 5, 6 & 8. Locre. Buzelin L. 4. Hist. de Cambrai.*

L'an 863.

Baldéric, *Liv. 1.* rapporte ſur Théodoric, mort Évêque d'Arras, en 863, un fait dont on aura peine à croire la circonſtance qui l'a précédé. Il lui avoit été révélé dans un de ſes voyages qu'il ſe caſſeroit une jambe; il annonça ce prochain accident aux gens de ſa ſuite. On l'exhorta à retourner ſur ſes pas. Le Prélat répondit que l'on devoit ſe conformer à la volonté de Dieu, qui a la puiſſance de nous guérir après nous avoir affligés. Sur ces entrefaites un mendiant vint humblement ſolliciter ſon ame charitable. Le mulet qu'il montoit, devint ombrageux & le ſecoua par terre. Sa jambe fut rompue comme il l'avoit prédit. Mais loin de s'en plaindre, il ſupporta ce malheur avec une ſainte réſignation. On le tranſporta chez lui pour s'occuper de ſa guériſon. Bien des hommes auroient ſoigneuſement prévenu un tel accident au lieu de s'y expoſer. Il eſt vraiſemblable que cet Évêque n'en avoit eu qu'un de ces légers preſſentimens que nous éprouvons ſur bien des choſes qui ſouvent n'arrivent pas.

On raconte encore qu'il excommunia un mauvais ſujet qui avoit tenté de ravager les biens & les poſſeſſions de l'Égliſe de Notre-Dame de St. Vaaſt: cet homme, par eſprit de vengeance, injuria cet Évêque & oſa conſpirer contre ſa vie. Il en fut puni par une mort ſubite, & l'on jeta ſon cadavre au vent. *Mſſ. anonyme.*

L'an 959.

Malbrancq, *liv. 7.* rapporte l'origine de la Croix de pierre, mentionnée dans l'introduction à ce tome *pag. 20*, à un événement qui auroit besoin d'être mieux attesté pour captiver notre croyance. Les Audomarois, dit cet historien, étoient effrayés d'appercevoir sur leurs habits de petites croix rouges, comme peintes avec quelque liqueur. Les rues retentissoient de longs gémissemens; on se croyoit menacé de quelque malheur. Vicfrede, Évêque de Térouane, Régénold, Abbé de St. Bertin, & le Prévôt du Chapitre de St. Omer tinrent conseil & déciderent qu'il convenoit de détourner par des prieres publiques le coup funeste dont ils alloient être frappés. On ordonna, pour le 22 Janvier de la susdite année, une procession générale, précédée d'un jour de jeûne. Une grande affluence d'étrangers y assista. La station étoit indiquée à l'Église de St. Bertin; on y porta la relique de St. Omer & d'autres Saints. L'Évêque revêtu de ses habits pontificaux, prononça un discours pathétique sur la nécessité d'aimer la croix de Jesus-Christ & sur les avantages glorieux qui y sont attachés. Malbrancq, amateur du merveilleux, s'étend sur les cérémonies qui accompagnerent l'érection de cette croix, nommée vulgairement *belle croix*, & sur les effets qui en résulterent.

Les archives de St. Bertin parlent de cette croix, qui est ornée d'une image de la Ste. Vierge, de même que de la procession qui eut lieu à ce sujet: mais que l'on ait eu pour objet de dissiper la terreur populaire, cela n'est pas incroyable. On sait que les siécles d'ignorance & de superstition ne jugeoient pas des phénomenes de la nature avec les yeux de nos modernes philosophes. Le cercle de nos connoissances, fort agrandi depuis 800 ans, nous garantit des chimeres effrayantes que l'on se formoit autrefois à la vuë de certains signes qui ne sont rien moins que surnaturels. Que des vapeurs se condensent dans les airs; que le vent y transporte, des marais ou du bord des étangs, du frai des animaux aquatiques, nous saurons sans émotion en expliquer la cause & les effets, lorsque nous les aurons sous les yeux.

L'an 960 à 965.

Arnould *le Grand*, Comte de Flandre, étoit dans sa vieillesse, fort incommodé de la pierre. Des Médecins venoient de toutes parts lui en promettre la guérison, s'il vouloit se soumettre à l'opération de la taille : il refusa leur ministere, *de peur*, disoit-il, *qu'en cherchant à vivre sans douleur, il ne trouvât la mort plus douloureuse.* Les guérisons merveilleuses que le lithotome opere dans notre siécle, auroient inspiré à ce Prince plus

d'espérance pour la sienne. *Hist. des Comtes de Flandre.*

L'an 1093.

Le trait suivant prouvera qu'un don prend quelquefois la nature d'un tribut. Arnoul II, Baron d'Ardres, étant à la Cour d'Angleterre, Guillaume II lui donna un ours d'une grandeur prodigieuse; on le plaça dans son château d'Ardres. De temps à autre on le faisoit combattre contre des chiens. Ses vassaux goûtoient un tel plaisir à ce spectacle, qu'ils désirerent qu'on le réitérât à chaque jour de fête. Ils s'obligerent volontairement à procurer sur chaque fournée un pain pour sa nourriture. Cet acte libre se convertit par la suite en une coutume onéreuse : le Seigneur d'Ardres, après la mort de l'animal, exigea de la ville, à titre de tribut, ce pain qui fut appelé le *pain d'angoisse, la fournée ou le fournage de l'ours. Hist. géné des maisons de Guines, d'Ardres, &c. L. 3. Annal. & Hist. de Cal.*

XI.e Siécle.

Il paroît que dans ce siécle on n'avoit pas pour Dieu & les Églises le respect convenable. Le Chapître de St. Omer se vit obligé de défendre à tous marchands de vendre dans son Eglise & le Cloître, pendant les Dimanches & les processions. Il enjoignit à son Prévôt ou son Vicaire

caire d'y veiller & d'expulser les contrevenans à son ordonnance. *Mss.* *n°.* 20.

Fin du XI.e Siécles & les deux suivans.

On distingue six voyages remarquables dans la Palestine, tant pour la conquérir que pour en maintenir la conquête: le 1.er sous Philippe I & le 2.d sous Louis VII par l'exhortation de St. Bernard; il se croisa à chacune de ces expéditions plus de trois cens mille hommes, divisés en plusieurs bandes: le 3.e sous Philippe II; l'on y compte plus de cinq cens mille croisés; parmi lesquels 5 ou 6 Évêques, nommément Roger, du siége de Cambrai; on reproche à la politique de ce Monarque d'avoir envoyé dans la terre S.te ceux qu'il avoit envie de ruiner: le 4.e sous Baudouin *de Constantinople*, 18.e Comte de Flandre: le 5.e & le 6.e sous St. Louis. La 1.ere croisade passe pour la moins malheureuse; la 2.de le fut beaucoup; Philippe Auguste tira peu d'honneur de la 3.e La 4.e exposa Baudouin à une cruauté inouïe; la 5.e mit St. Louis dans les fers & la 6.e au tombeau.

Les croisés de la Morinie & de la Flandre sous Philippe I, sont en partie, Godefroi de Bouillon fils du Comte de Boulogne, avec ses freres Eustache & Baudouin; Robert II & Charles de Danemarck, par la suite tous deux Comtes de Flandre; Philippe d'Ipres; Baudouin de Mons; Foulques de Guines; Hugues de Candavene, Comte

de St. Pol, & son fils Enguéran; Hugues de Fauquembergue; Arnoul d'Ardres; Géric de Flandre; Raoul d'Aloft, avec ses freres Baudouin & Gilbert; Baudouin & Arnoul de Gand, avec son Gendre Steppe de Gand; Bouchard de Comines; Gautier de Nivelle; Gérard de Lille; Enguéran de Lillers; Jean d'Haveskerque; Siger de Courtrai; Robert, Avoué de Béthune; Guillaume de St. Omer, avec ses freres Hugues & Gautier; Baudouin & Albert de Bailleul; Gautier, Avoué de Bergue, & Folcrave qui en étoit Châtelain; Vagon d'Arras; Jean, Avoué des Atrébates; Gautier de Douài; Godefroi, Châtelain de Cassel, avec son fils Raoul; Arnoul d'Oudenarde; Robert de Licque; Guillaume Moran d'Honscote; Raoul de Léderzéelle; Eustache de Térouane; Érembaut, Châtelain de Bruges; Ringot de Molembecq; Thierri de Dixmude; Daniel de Tenremonde; Herman d'Aire; Alard de Warneton; Achard, Archidiacre de Térouane; Hugues de Rebec, &c. Ces croisés, portant une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite ou au chaperon (*a*), étoient conduits par des Évêques & des Abbés armés & cuirassés. Ils étoient entraînés dans cette entreprise périlleuse par les privileges & les indulgences qu'on y avoit atta-

(*a*) Les croix & autres figures qu'ils prenoient dans leurs armes, ont fait naître l'usage des armoiries. *Mézerai*, *Ann*

chés. Croiroit-on que ceux qui s'y refusoient, fussent réputés pour lâches?

Pierre l'Hermite, natif d'Amiens, fut un Apôtre des plus guerriers de la terre S.te Le feu de son génie pétilloit dans ses yeux sous une petite taille & une figure difforme. De Domestique d'Eustache, Comte de Boulogne, il étoit devenu successivement habile littérateur, clerc, soldat, homme marié, veuf & ermite. Ce fut sous un humble extérieur qu'il précha la croisade dans toute l'Europe avec un crucifix à la main. Ses exhortations pathétiques répandirent, dans tous les ordres de l'État, une fureur épidémique pour cette guerre Ste. Des millions d'hommes en furent la victime. Ce Pierre, qui n'avoit qu'un âne pour toute monture, est pieusement décédé le 8 Juillet 1115, dans un Monastere sur la Meuse. *Meyer. P. Daniel. Mézerai. Malbr. L. 8 & 9.*

Autres fléaux depuis l'an 1042 jusqu'en 1196.

L'an 1042, il survint dans la Morinie, la Flandre & autres provinces, un grand désordre qui fut la suite d'une horrible tempête. La mer en fureur rompit ses digues. Les lieux maritimes furent considérablement endommagés. Beaucoup d'hommes & de bestiaux périrent par les débordemens. L'année suivante, selon Meyer, une cruelle famine ravagea l'Allemagne & la France.

L'an 1076, il régna un froid des plus rigoureux depuis les calendes de Novembre jusqu'au 16 Avril.

Le 27 Mars 1080 ou 1081, entre neuf heures & minuit, *ſecundâ noctis vigiliâ*, il y eut un affreux tremblement de terre, accompagné de bruits ſouterrains: nous n'apprenons pas que les effets en aient été funeſtes. Il en revint deux autres, en 1086 ou 1087, & au mois d'Août 1089: il ſe joignit à ce premier, un vent impétueux & une inondation qui déſolerent la Flandre. Le 30 Août 1088, on avoit apperçu un dragon voltiger dans l'air & jeter des flammes par la gueule. Ce phénomene avoit été ſuivi d'un mal contagieux, nommé *feu ardent*. Ce fléau dont je fais mention au Liv. 5e. n°. XII, exerça toute ſa fureur dans la Flandre. Les Tournéſiens, chez leſquels il continuoit d'exiſter en 1093 (année remarquable par la durée d'une éclipſe de ſoleil depuis une heure juſqu'à ſix) mirent toute leur confiance en la Mere de Dieu; ſon interceſſion en arrêta les progrès. Ratbode II, Évêque de cette ville, pénétré de reconnoiſſance pour ce bienfait ſignalé, inſtitua à perpétuité une proceſſion ſolennelle & annuelle le jour de l'Exaltation de la Ste. Croix.

Les pluies qui tomberent depuis le mois d'Octobre 1094, juſqu'à celui d'Avril, furent les avant-coureurs d'une peſte cruelle qui moiſſonna beaucoup de monde.

De nouveaux tremblemens ébranlerent la terre en 1117, 1119 & 1133. Ce dernier arrivé au mois d'Août, occaſionna quelque dégât à St. Omer. *Au Liv. 6e. n°. II*, je raconte les cala-

mités que l'on essuya sous le Comte Charles *le bon* dans les années 1125 & 1126.

Le 19 Janvier 1143, des vents impétueux renverserent les tours, les maisons, les Églises, déracinerent des arbres & causerent un extrême ravage dans les forêts ; la pluie qui s'y mêla, rendit l'hiver épouvantable. Il résulta de ces tempêtes des dommages infinis, tant sur mer que sur terre. L'abondance & la longueur des pluies nuisirent à la maturité des blés.

L'an 1146, époque d'un tremblement de terre fort sensible dans presque toute l'Europe, une famine cruelle affligea jusqu'aux personnes qui vivoient dans l'aisance.

L'an 1149, le froid, le vent, les pluies & les coups de tonnerre devinrent funestes aux hommes & aux animaux. La rigueur de l'hiver dura quatre mois.

La terre fut encore secouée en 1158, au mois de Janvier 1165, 1183, 1187 & 1199. Dans les années 1170, 1173 & 1175, des vents forcenés, mêlés de pluie, avoient renouvelé les dégâts en plusieurs lieux : des arbres, des maisons, des tours, d'autres édifices avoient été renversés. La riviere de Lis s'étoit prodigieusement enflée tout à coup durant la nuit ; les inondations avoient ruiné l'espérance des Laboureurs. Ces malheurs, précédés de maladies catharrales, avoient été suivis d'une famine qui auroit enlevé beaucoup de gens sans les secours prodigués par la Noblesse &

les Abbayes. Le 30 Juin 1185, il étoit tombé de la grêle plus grosse qu'un œuf de poule; elle avoit brisé les vitraux des Églises, les tuiles & les ardoises des édifices; les oiseaux & les troupeaux en avoient été blessés ou tués; les champs & les jardins en avoient souffert infiniment. Deux ans après d'innombrables ravages produits par un vent furieux, le 10 Octobre 1194, la France & l'Allemagne furent réduites à une telle famine, que la mesure de blé, valant ordinairement 4 ou 5 sous, étoit montée à 40 & 50 sous; des pluies fréquentes en avoient été la cause. *Meyer. Locre. D'Oudegherst. Malbr. T. 2. Chron. de St. Amand. Buzelin.*

L'an 1110.

L'usage des cheveux longs ou courts a varié selon les temps. Les Esclaves Romains avoient la tête & les sourcils rasés. César fit, en signe de soumission, tondre les Gaulois qu'il avoit subjugués. Les Francs, sous le regne de Clodion, portoient la chevelure longue, à l'exception des Princes du Sang; on la méprisa sous Pepin & Charlemagne. Les cheveux se tenoient un peu plus longs du temps de Hugues Capet. Ceux qui se piquoient, dans le XIe. siécle, de bonne grâce, les laissoient flotter par grosses boucles jusqu'à la ceinture. Enfin l'an 1096, le sixiéme canon du Concile de Rouen défendit les longs cheveux à

tous les Fideles, ſous peine d'excommunication : cette ſingularité a donné lieu à celle du fait ſuivant.

Robert II, Comte de Flandre, aſſembla à St. Omer les Seigneurs de ſes Etats & des Provinces voiſines. Pluſieurs Prélats s'y rendirent, entre autres les Évêques de Térouane & d'Amiens, liés étroitement d'amitié. Ce dernier, nommé Godefroi, officia à la meſſe la nuit de Noël. Après l'évangile, les Seigneurs, ſelon l'uſage, porterent à l'envi leurs préſens ſur l'Autel. Le Célébrant, ſans acception de perſonne, rejeta les offrandes de ceux qui à la maniere des femmes faiſoient parade de leur longue chevelure : il crut y remarquer de l'indécence & de la molleſſe. Une grande rumeur s'en enſuivit. Les uns s'étonnoient de cette hardieſſe dans une Juridiction étrangere ; les autres déſapprouvoient les murmures qui s'élevoient contre ce Prélat vertueux. Chacun néanmoins, dans la crainte de quelque diſgrace, ſe racourcit les cheveux, faute de ciſeaux, avec un couteau ou une épée. Toute la France fut ſurpriſe de ce que Godefroi, hors de ſon diſtrict, avoit obtenu des grands Seigneurs un ſacrifice refuſé aux Évêques dans leurs propres Dioceſes. Tel eſt le pouvoir du zele ſoutenu d'une grande réputation de ſainteté. *Malbr. L. 9. Mſſ. n°. 16. &c.*

L'an 1111.

Baudouin VII, Comte de Flandre, signala les commencemens de son regne par deux exécutions séveres de ses ordonnances contre les vols & les rapines. Un jour qu'il étoit à Gand, une jeune femme toute éplorée se plaignit de ce qu'on lui avoit enlevé une génisse dans les champs; & c'étoit au moment qu'il alloit entendre les vêpres dans l'Église de St. Pierre: il lui promit justice après l'Office. Comme elle lui témoignoit quelque appréhension de ne plus réussir à lui parler, ce Prince lui laissa son manteau comme un garant de sa promesse, dont il n'oublia point de s'acquitter. *Buzelin*, *T. 2.*

Pierre, Seigneur d'Orcamp ou d'Oostcamp, avoit enlevé furtivement deux bœufs, qui composoient toute la fortune d'une pauvre veuve: elle en porta des plaintes au Comte Baudouin. Ce ravisseur fut jeté tout botté & éperonné, au milieu de la place de Bruges, dans une chaudiere d'eau bouillante que l'on avoit disposée pour punir un faux monnoyeur. *Marchantius*, *L. 2. Hist. des Comtes de Flandre.*

L'an 1114 & 1163.

Quand anciennement la nécessité pressoit de rebâtir une Église, on dispersoit des quêteurs

dans les villes & les campagnes avec des reliquaires; c'étoient des especes de coffrets ou de tombeaux, façonnés d'un riche métal ou d'un bois précieux, décorés de plaques d'or & d'argent, de pierreries, de belles ciselures. La Cathédrale de Laon fut par de semblables moyens reconstruite & dédiée l'an 1114.

Il est arrivé que l'on s'est quelquefois contenté d'exposer dans les Temples les saintes reliques à la vénération publique : ce qui donna lieu à des festins, des danses, des chansons licencieuses & autres divertissemens profanes. Voilà l'origine des Carmesses, des Ducasses ou Fêtes de Villages, & des Foires qui se tiennent autour des Églises en beaucoup d'endroits, nommément en Flandre & en Artois.

Pierre Mirmet, Abbé d'Andres, n'eut point recours au premier de ces moyens pour la magnifique reconstruction de son Église; l'an 1163, il usa d'une pieuse supercherie pour parvenir à la décorer. Il possédoit les ossemens ou les cendres de Ste. Rotrude dans une châsse de bois ; il en ordonna une autre d'argent fort élégante, comme plus convenable à une Sainte illustrée par ses miracles. On la plaça sur l'Autel où il avoit coutume de faire son oraison. Il avoit eu la précaution de publier que cette Sainte se plaignoit du peu de zele que l'on témoignoit à son égard. Tandis qu'auprès du reliquaire il excitoit la charité des Fideles, il interpréta un bruit

effrayant que l'on entendit, comme un ſigne de ſon indignation de ſe trouver dans une châſſe ſi vile : cet artifice lui en valut une autre d'argent. On y dépoſa les oſſemens précieux, le 22 Juillet, en préſence de Milon II, Évêque de Térouane, d'Arnoul de Guines & autres Seigneurs, après avoir fait l'oſtenſion de ſon Chef. *Malbr. L. 10. Hiſt. Eccléſ. L. 66. Hiſt. de Cal. L. 10.*

L'an 1118.

Les Templiers ou Freres de la Milice du Temple étoient des Chevaliers Religieux, inſtitués en Syrie l'an 1118 par Hugues de Paganis & Godefroi, iſſu des Châtelains de St. Omer, & par quelques Gentilshommes François. On les confirma l'an 1127 dans le Concile de Troye, qui leur preſcrivit une regle. Leur habit long étoit blanc, avec une croix rouge ſur le manteau ; au chœur ils portoient un manteau rouge, bordé d'hermine. La tradition compte 36 de ces Religieux à haute-Aveſnes, en Artois ; furent été remplacés par des Chevaliers de Malthe, qui y poſſedent une Commanderie qui valoit, en 1733, vingt mille livres de rente, avec les charges. Les Templiers ayant été accuſés de crimes, furent abolis par le Roi Philippe *le Bel.* Au moment qu'il fut queſtion de les détruire à haute-Aveſnes, des Soldats, de la garniſon d'Arras, s'y tranſporterent, les aſſemblerent dans une ſalle, eurent

la barbarie d'en égorger une partie & de conduire le reste dans les prisons de cette Ville. *Mss. n°. 2. Actes de Rymer, T. 3. Le Mire. &c.*

L'an 1119 & autres.

L'an 1119 ou 1120, il nâquit au Village de Houlle, près de St. Omer, un enfant monstrueux, en forme de poisson, n'ayant ni bras ni cuisses. *Meyer. Malbr. Iperius.*

L'an 1160, un hermaphrodite, ayant deux têtes, quatre bras & autant de pieds, vint au monde à St. Omer, dans la Paroisse de Ste. Marguerite. Il n'avoit qu'une seule issue pour les excrémens. D'Oudegherst prétend qu'il vécut trois jours. Il en fait naître deux autres monstrueux, l'un à Gand en 1163 avec trois têtes, l'autre à Mons en 1165, ne paroissant point avoir de tête.

On parle d'un autre enfant né à Hesdin l'an 1164; on ne lui donne qu'un seul corps, avec deux têtes, quatre bras & autant de pieds; il ne vécut qu'un demi-jour. *D'Oudegherst.*

L'an 1125.

Lambert, Abbé de St. Bertin, se trouvoit à Bergue le jour de l'Épiphanie avec Charles *le Bon.* Ce Comte de Flandre lui demanda par qui la Messe de son Abbaye devoit être chantée ce jour-là; il répondit qu'il ne manquoit pas de Religieux

pour officier avec dignité. C'étoit votre devoir, repartit le Prince, de le faire vous-même & de ne point paroître à ma Cour dans ce jour solennel. L'Abbé prétexta la nécessité de réclamer la possession d'une terre qu'un Gentilhomme lui retenoit. Il falloit, répliqua le Comte, m'en informer par un exprès. C'est à vous de prier pour moi, & à moi de maintenir vos possessions. Le Gentilhomme ayant été mandé, protesta contre l'injustice de cette réclamation. On voulut savoir si son pere en avoit laissé jouir paisiblement l'Abbaye : on ne pouvoit disconvenir de ce fait. Hé bien, continua le Prince, que je n'entende plus parler de cette affaire : car je jure, par l'ame de Baudouin, que vous seriez traité comme le ravisseur qu'il a fait bouillir dans une grande chaudiere. *Voy. suprà, ann. 1111. Mss. n°. 20, Hist. de Cal. T. 1.*

L'an 1140.

Un Cuisinier de l'Abbaye de Marchiennes s'acquittoit de ses devoirs d'une maniere à se rendre estimable par la solidité de sa piété & l'austérité de sa vie. Quoique plein de vigueur & de santé, il pressentit sa mort peu éloignée. Il sollicita humblement dans le Chapitre le pardon de ses fautes & la démission de son emploi, sous prétexte d'infirmité corporelle. Ce procédé surprit d'autant plus qu'on ne lui remarquoit aucune ap-

parence de mal. Sa demande fut d'abord refusée. Ce Religieux, en remettant ses clefs, insista fortement pour sa démission : ses vœux furent enfin exaucés. Il passa tout de suite à l'infirmerie, & se coucha comme se sentant tout à coup incommodé. Les progrès de cette maladie furent si rapides qu'on le crut à l'extrémité. On lui administra les Sacremens ; & le délire lui prit. Revenu à lui-même, il assura que Ste. Rictrude, accompagnée de sa fille Eusébie & de Ste. Cécile, étoit descendue du Ciel pour lui promettre une mort heureuse, & aussi sa protection dans les derniers combats de la vie, à ceux qui l'honoreroient avec confiance. Peu après, il expira tranquillement. *Buzelin*, *T.* 2. Cet Historien se plaît à raconter d'autres visions également surprenantes, arrivées à Marchiennes.

L'an 1145 & autres.

On sait que Ste. Catherine ne prenoit, depuis le jour des Cendres jusqu'à Pâques, que la Ste. Eucharistie. D'autres faits semblables sont consignés chez les Historiens ; ils sont même plus incroyables que ce premier, nommément celui d'un Saint Ermite de la Suisse qui, dans le XVe. siécle, vécut plus de 15 ans, en ne se nourrissant que du Pain des Anges. J'en ajouterai deux autres, comme relatifs à l'Artois. L'un concerne une fille de Térouane. Quoique d'une santé lan-

guissante, elle n'usa d'aucune espece d'aliment ni de boisson vers l'an 1145: cette rigoureuse abstinence dura cinq ans. Son estomac rejetoit tout ce qu'on lui présentoit, excepté la divine Eucharistie. Un jour après l'avoir reçue à la solennité de Pâques, l'appétit lui revint & s'accommoda de toutes sortes de mets.

Le second fait a pour objet Marie-Josephe Pruvôt, fille paralytique, du Village d'Izel-lez-Hermaville, en Artois. Elle passa presque huit ans sans manger. Ce canton la considéroit comme une Sainte. L'Évêque l'ayant fait observer, reconnut qu'effectivement elle ne prenoit aucune nourriture. Quoique son incommodité l'obligeât de tenir le lit, son visage se conservoit aussi vermeil que la rose. Elle mourut en odeur de sainteté en 1112. *Malbr. L. 10. Monstrelet, T. 2. Antiquit. Gaul. T. 2. Méteren, L. 23.*

Je placerai à son époque un fait de nos jours, arrivé à Boézéghem, Village voisin d'Aire.

L'an 1150.

St. Bernard conduisit à l'Abbaye des Dunes le Comte Thierri d'Alsace, revenu de sa seconde Croisade le 7 Avril de cette année. Il fut ordonné d'y chanter solennellement tous les Samedis le *Salve Regina.* Cette antienne étoit tout récemment composée par un Évêque du Puy, qui avoit une dévotion particuliere à la Ste. Vierge. Cet

Abbé de Clairvaux introduisit la même pratique à Clairmarais, Il assuroit que cette priere étoit digne d'être chantée par le Chœur des Anges. La suite du temps la mit en usage dans la Flandre & la Morinie. *Malbrancq*, *L. 10.*

L'an 1151 & suivans.

L'amour ou plutôt l'ambition s'empara du cœur de Matthieu, fils de Thierri d'Alsace, à la nouvelle de la mort de Guillaume, Comte de Boulogne. Il passa la mer avec le dessein d'épouser Marie, fille d'Étienne, Roi d'Angleterre. Cette héritiere du Boulonois avoit pris le voile depuis 1151. On l'avoit élue Abbesse de son Monastere de Ramsai ou Rommesi. Il paroît, selon Malbrancq, qu'elle gouvernoit aussi celui de Montreuil. Cette considération auroit dû mettre un frein aux désirs insensés de l'amant. Rien ne l'arrête. A son débarquement dans l'Isle, il commmunique son dessein à Henri II, successeur d'Étienne. On lui fait entendre qu'il ne pourroit épouser cette Abbesse que clandestinement. Il va la trouver; il lui représente sans témoins qu'elle auroit tort d'étouffer, sous la cendre de la solitude, la derniere étincelle de sa maison, que ses pere & mere, s'ils reparoissoient sur la terre, la presseroient instamment de ne point laisser périr la gloire de ses ancêtres, que l'émission de ses vœux ne devoit point mettre sa liberté dans des entraves éternelles, parce que sa démar-

che avoit été inconfidérée, que Henri, lui confeillant de quitter cette retraite, fe déclareroit fon défenfeur, qu'ils iroient tous deux s'enfermer dans les murs de Boulogne jufqu'à la fin des querelles qu'on leur fufciteroit. La Princeffe, féduite par ces raifons exprimées avec chaleur, changea d'habits & fuivit fon vainqueur dans cette Ville maritime. Tandis que les uns étoient révoltés des noces facrileges qu'on y célébroit, les autres fe réjouiffoient de voir le fang de Guillaume à la veille de fe perpétuer. Bientôt le zele de l'Églife fe fouleva contre ce fcandale. L'Archevêque de Cantorberi eut le courage de reprocher au Roi d'Angleterre le confeil pernicieux qu'il avoit donné. Milon II, Évêque de Térouane, employa les menaces contre les nouveaux époux; afin de les rendre plus efficaces, il fe joignit à Samfon, Archevêque de Rheims. On lança contre eux la plus rigoureufe excommunication. Le Comte de Flandre & fon fils Philippe les accablerent encore du poids de leur indignation. Matthieu perdit le Château de Lens & autres poffeffions paternelles, compofant fon appanage. Néanmoins les époux continuerent d'habiter enfemble jufqu'en 1169 (*a*). Ils eurent deux filles, Ide & Mathilde qui furent légitimées:

(*a*) On lit un acte de l'Évêque Milon, en faveur de la léproferie de Boulogne, figné d'eux en 1165, en qualité de Comtes de cette Ville. *Malbr. L.* 10.

légitimées : la premiere, héritiere du Comté de Boulogne, mourut en 1216, après avoir été mariée d'abord avec Bertulphe, Comte de Zéringhem, puis avec Renaud de Trie, Comte de Dammartin ; la seconde s'allia avec Henri, Duc de Brabant & de la basse Lorraine. Marie retourna dans son Monastere (*a*), où elle vécut jusqu'en 1182. Matthieu obtint, du vivant de cette Princesse, la permission de se remarier avec Léonore de Vermandois, veuve du Comte de Nevers. Il fut mortellement blessé au siége du Château de Drancourt, en Normandie, & décéda l'an 1173 ou 1174. *Malbr. L. 10. &c.*

L'an 1163.

L'impôt sur la biere est fort ancien. Le Comte Philippe d'Alsace, dans ses loix publiées cette année à Nieuport, établit deux deniers sur chaque tonne de cervoise ou biere. Ceux qui vendoient ou faisoient venir de cette boisson ou de l'hydromel du dehors, payoient un denier, & les Cabaretiers au vin un septier, par chaque vase ; les étrangers qui en amenoient, donnoient quatre deniers pour la même quantité, & pour la boutique, le jour de marché, une obole. L'acquéreur d'une maison payoit un denier. *Rec. des Chartres de la Ch. des Comptes de Lille.*

(*a*) D'Oudegherst la fait Abbesse de Montreuil-sur-mer, prétendant qu'elle y fut renvoyée par le Prince.

L'an 1163.

Vincent, Évêque de Beauvais, dans son *Miroir historique*, *L. 7.* & Iperius, dans sa *Chronique*, rapportent un fait que des Lecteurs accoutumés à rejeter tout ce qui tient au merveilleux, ne croiront aucunement.

Thibaut, Archevêque de Cantorberi, vint, à son retour de Rome, loger à St. Bertin. Il y vanta beaucoup, dans son exhortation pathétique aux Religieux, l'usage des Chrétiens de Jérusalem qui récitoient cinq pseaumes dont les lettres initiales du premier verset formoient le nom latin de Marie, tels que ceux-ci: *Magnificat*; *Ad Dominum cum tribularer*; *Retribue*; *In convertendo*; *Ad te levavi*, en les terminant par un *Ave Maria.* Le jeune Joscio édifioit ce Monastere par la pureté de ses mœurs & par sa dévotion envers la Ste. Vierge. Attentif au discours du Prélat, il résolut d'employer journellement cette pratique. Un jour que l'on s'apperçut de son absence de Matines, le Souprieur monta à sa chambre où il s'attendoit à le trouver endormi contre son ordinaire: mais quel fut son étonnement de le voir sans aucun signe de vie! Ses Confreres étant accourus à ce spectacle, on lui découvrit le visage. Ils ne cesserent d'admirer cinq roses, dont deux lui sortoient par les yeux, deux autres par les oreilles, & la cinquiéme de la bouche, sur laquelle le nom de Marie étoit peint. On le trans-

porta au chœur, en remerciant Dieu de cette faveur ſinguliere. Son corps y reſta expoſé durant ſept jours, juſqu'à l'arrivée des trois Évêques convoqués pour être témoins de cette merveille.

Ce fait, conſigné dans preſque toutes les annales du pays, a pour garant la dévotion des Audomarois envers le Bienheureux Joſcio, & la meſſe ſolennelle *de Beatâ*, chantée annuellement par les Moines de St. Bertin, le jour de St. André, dans la chapelle de l'Aſſomption, vis-à-vis laquelle ſon corps repoſe. Il décéda vers le 30 Novembre 1163, mais un an plus tard ſelon Locre, & l'an 1168 ſelon Malbrancq. *Ces deux Hiſtoriens & les autres cités.*

L'an 1183.

Au commencement de cette année, Guillaume, Archevêque de Rheims, & Philippe, Comte de Flandre, eurent une conférence à Arras pour leurs affaires ſecretes. Une femme décéla à ce dernier pluſieurs hérétiques, nommés *Patarins*, parce qu'ils faiſoient gloire de ſouffrir pour la vérité. C'étoient des eſpeces de Vaudois ou d'Albigeois. Ils furent convaincus par leur propre confeſſion de pratiquer une doctrine très-impure. On voyoit parmi eux des Clercs, des Gentilshommes, des Payſans, des filles, des femmes & des veuves. L'Archevêque & le Prince les condamnerent au feu, avec confiſcation de leurs biens. Les réflexions que feroit naître cette pu-

nition, ne pourroient qu'attrister ou indigner. *Meyer. Buzel. T. 2. Hist Ecclés. Mézerai.*

L'an 1188.

Voici un trait d'apparition dans le genre de la chandelle d'Arras. Une maladie épidémique dépeuploit Béthune & les environs. Les peuples affligés eurent recours à Dieu & à St. Éloi. Cet Évêque de Noyon apparut, dit-on, à deux Maréchaux, savoir Gormon, du Village de Beuvri, & Gautier, du fauboürg de St. Prix; il les chargea d'instituer une Confrérie en son honneur. Son établissement suivit de près cette apparition par les soins de Rogon, Prieur de St. Prix. *Locre. Gazet. &c.*

Que Dieu ou St. Éloi ait inspiré ce pieux dessein à deux personnes charitables, la chose est très-croyable : mais cette apparition n'étoit pas plus nécessaire pour son exécution à Béthune, que dans les autres Villes d'Artois où des Confréries se proposent le même but. Ce que j'admire davantage est le zele qui porte ces hommes à visiter les malades, même les pestiférés, à se trouver à tous les enterremens de la Ville & de la Banlieue. Cette Confrérie est unie à celle de St. Nicolas depuis un concordat du 18 Mai 1574, & confirmée par de nouvelles Lettres patentes de l'an 1738.

L'an 1194.

Un Clerc & sa sœur étoient condamnés à être

brûlés vifs à Arras, pour crime d'homicide. On les attache à un poteau rue de Baudimont; bientôt la flamme les environne sous les yeux d'une foule de spectateurs. La femme, qui se repentoit amérement de l'énormité de sa faute, implore à grands cris la protection de la Ste. Vierge; elle exhorte son frere à suivre son exemple; mais il périt dans le supplice. Elle seule obtient son salut par l'intercession de la Mere de Dieu. Prodige étonnant dont la croyance doit avoir pour base la réalité de ce miracle! Les traits de son visage & les sons de sa voix ne souffrirent aucune altération. Le feu qui respecta également sa chevelure, ne laissa sur tout son corps le moindre de ses vestiges. On voulut savoir comment cette délivrance s'étoit opérée: elle répondit qu'une très-belle Dame l'avoit préservée de l'atteinte des flammes. On la conduisit dans l'Église de Notre-Dame, où presque toute la Ville étoit accourue; là, en présence de l'Évêque & de son Clergé, on rendit des actions de grâces à sa Libératrice. L'acte de l'approbation de ce miracle fut dressé par le même Prélat à la Pentecôte. *Locre d'après la Chronique d'Anchin.*

L'an 1203.

La cherté du blé fut dans ce temps-là aussi excessive en Flandre & en Artois, qu'elle l'avoit été quelques années auparavant. Elle occasionna la désertion de beaucoup de gens qui cherche-

rent hors de ces Provinces des secours contre la famine. Vers cette époque une pauvre femme de St. Omer cuisoit du pain pour le vendre les Dimanches. Quel fut son étonnement de le défourner tout ensanglanté! Le même prodige se répéta le Samedi suivant. Elle l'attribua à une punition divine, & renonça à cette œuvre servile pour les jours consacrés au service du Seigneur. Peut-être étoit-il l'effet d'une cause naturelle, que l'imagination échauffée de cette bonne femme aura interprétée pour un événement extraordinaire. *D'Oudegh.*

L'an 1214.

Especes de Rimes, écrites en lettres gothiques, en mémoire de la bataille de Bovines, sur la porte de St. Nicolas à Arras (a).

Maistre Pieres de l'Abeye (*b*)
Fit de ce œuvre la maistrie,
En après l'Incarnation
Jesu Ki sofri Passion,
Eut XII cent & XIV ans
Que ceste porte faite elstans,
Fu quand Syrede cest Pays
Étoit Messyre Lovveys,
Li fieu Felipe le buen Roy,

(*a*) Je parle de cette porte dans l'introduction à ce Tome, p. 10.

(*b*) Ou Labby.

Flamenc ly fisent maint desfroy.
Mais D^S le Roy tant onora,
Que as gens que lo lüy mena,
Cacha de camp en main d'un jor,
Othon le faus Emperor:
Et prit cinq Cuentes avec lui,
Ki li orent fait maint anuy.
Si ert de vengier desirans,
Li un ot nom li cuens fernans,
A qui ert Flandres & Hainaus,
Et li autres fu cuens Raynaus,
De Dantmartin & de Bologne:
Et li tiers fu D'otre Cologne,
Si ert de Tinkenebroc Syre;
Li quart fu cuens de Salebire.
Ce fu Guillaumes Longespée,
Qui por la guerre ot mer passée,
Frere estoit le Roi d'Angleterre:
Ki ja ot nom Johans sans terre:
Et li quins fu li cuens de Lus,
Et trois cens Chevaliers & plus,
Que mort, que pris sans nul delay,
Entre Bovines & Tournay.
Avint ceste chose certaine,
El mois de Juil une depmaine,
V jors avant Aoust entrant,
Et droit XXXVI ans devant, &c.

PIÉCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Extrait d'un manuscrit de 8 à 900 ans d'ancienneté, contenant la Vie de St. Omer, en prose & en vers (a).

Voy. L. V. & la Dissertation sur St. Omer & St. Bertin.

ADrouvaldus verò prudenti consilio fallaces divitias presentis seculi spernens nec ullum habens filium, magnam sue hereditatis partem cum omni sua multiplici substantia Deo & beato Audomaro obtulit, Villam videlicet que noto nomine vocatur Sithiu. Beatus verò Audomarus in predicta Villa ante adventum predictorum virorum Ecclesiam edificaverat in eo loco, in quo suum pausat in pace Corpusculum. Postquam ergo prefati dei famuli ad eum pervenerunt concessit illis, ut Monachorum habitaculum edificassent ubicumque illis in predicta placuisset Villâ. Sti. igitur Mummolinus atque Bertinus, cum ceteris

(a) Voy. les Art. 8, 9, 10, & 13 du MS. cité p. 393 de la *Vérité de l'Histoire de l'Église de St. Omer.* « Cette Vie de St. Omer, reconnue authentique, est la plus ancienne; elle fut écrite 50 ans ou 100 ans après sa mort. On présume que son Auteur étoit Poëte. D. Mabillon l'a publiée d'après le MS. de Corbie. Le texte de ce manuscrit est à côté.

eorum in Christo sociis, Monasterium edificare ceperunt in loco, qui usque die vetus vocatur Monasterium, sed in eo loco paucis morantes annis, divina sibi suadente gratia, alium voluerunt eligere locum ...... dehinc beato Audomaro pio eorum favente desiderio, Monasterium nomine Sithiu ex prefata Villa nominatum super Agnionam fluvium in Dei nomine edificare ceperunt; confluentibusque undique Religiosis viris ad predictos Dei famulos, beatus Audomarus Mummolinum multitudini preposuit Monachorum. Sed non multo post temporis intervallo, prefatus venerabilis Abbas Mummolinus ad Noviomensis urbis Episcopatum divina largiente gratia provectus est & ...... gloriosus igitur Pontifex Audomarus post Mummolinum in predicto Monasterio Sancto Monachorum Choro beatum preposuit Bertinum .... predictus vero venerabilis Abbas Bertinus, divina gratia sibi revelante, perrexit ad locum ubi venerabilis Senex obiit cum suis Monachis, sacrumque beati Audomari corpus cum psalmis & hymnis & canticis ad locum sepulture deduxit, eumque in predicta Ecclesia quam ille beatus Pontifex in Sithiu edificavit, cum immenso circumstantis populi sepelierunt luctu. Sanctus enim Audomarus beato predixerat Bertino cunctisque fratribus tempore illo Domino in Sithiu servientibus ut, quando ei sors incerta extreme contegisset hore, in predicto Monasterio suum sepelirent corpusculum.

N°. 2.

Extrait d'un autre manuscrit de l'Église de St. Omer, aussi ancien que le précédent, & commençant par ces mots : Incipit prologus in vita S.ti Audomari, &c. (*a*).

Folio 15. QUodam itaque tempore dum beatus Audomarus Episcopali more vicos circuiret, pervenit ad quandam vocabulo Sithiu Villam jam pridem a quodam devotissimo delegatam. Erat enim vir quidam potens Adrouvaldus nomine in divitiis hujus seculi vanis valde dives, quem beatus Audomarus de errore gentilitatis ad fidem Convertit Catholicam, quemque cum omni sua baptizavit familia. Hic prudenti consilio fallaces divitias presentis seculi spernens nec ullum habens filium, magnam hereditatis sue partem cum omni sua multiplici substantia Deo & beato tradiderat Audomaro, videlicet Villam superius memoratam. In hac igitur more solito se hospitio recepit desiderio jam Diu habens in Sancti Martini nomine Ecclesiam in eadem fundare..... Deinde ibi Ecclesiam construere jussit eamque in honore Sancti Martini dedicavit. Postea vero Monasterium haud longe ab ea fundavit & in

(*a*) Voy. pag. 406., de la *vérité de l'Hist.* &c. Ce Mf. dont le commencement est égaré, diffère peu du précédent. On le juge du IXe. siécle.

honore Sancte Dei Genitricis Marie consecravit, ubi nunc in pace corpus suum requiescit . . . .

Post hec non multo temporis intervallo ad beatum Audomarum de predicta Constantinensi regione tres una cum mente viri Mummolinus & Ebertramnus Sanctusque Bertinus pariter venerunt relinquentes secundum Domini preceptum parentes &c. . . . Sanctus autem vir predictos Dei famulos gratifice recepit . . . . parvo post hec temporis Spatio transacto ; sanctus Audomarus cum predictis beatis viris, Divina sibi stimulante gratia, Monasterium cogitavit in Dei fundare nomine ad habitaculum Monachis, & divina sibi largiente misericordia, locum habebat aptum in predicta videlicet Villa quam Adrouvaldus donaverat. Concessit igitur illis ut ubicumque in ea voluissent Monachorum habitaculum edificassent. Sancti igitur Mummolinus, Bertramnus atque Bertinus Monasterium edificare ceperunt in loco qui usque hodie vetus vocatur Monasterium . . . . Ubi Corpus Sancti viri Sanctus Bertinus Abbas, cum suis Monachis & Clericis Sanctissimi viri ceterisque fidelibus Christi sepelierunt. *Folio 17.*

Le reste du texte confirme ce qui est énoncé dans le manuscrit précédent.

Nos. 3 & 4.

Extrait de deux autres manuscrits de la même ancienneté contenant la Vie de St. Omer, en prose & en vers. Le 1.er commence par ces mots : Unice Christe patris Verbum (*a*).

Folio 83. VIr fuit ergo potens Adrouvaldus nomine Dictus,
Mundi divitiis existens oppido celsus,
Hunc Audomarus cultus errore solutum
Perversi, traxit Deitatis ad agnitionem ;
Hic etiam sibi cum non esset filius ullus,
Omnia que rerum possedit presulis almi
Permisit juri : cupiens celestia sola ;
Tunc etenim, Villam que Sithiu dicitur ipsi
Tradidit, in que ipsa Christi sub honore dicatam,
Condidit Ecclesiam presul. Hunc appulit ergo
Predictos Sanctos tres dispensatio summi ; &c.

Le 2d. manuscrit commence par ces mots : Incipit heroico.

Quidquid terrestri thesauri savit honori,
Folio 42. Et Villam Sithiu cum fundo cespitis ampli,
Imperio Christi transcribit jure perenni
Ac Audomari virtutiferæ ditioni.
O te præclarum Christi gasis Adroaldum

(*a*) Ces manuscrits en vers paroissent être, celui-ci du IXe. siécle, & le suivant du Xe.

Qui dum mundanas exhæredas tibi gasas,
In patria locuples paradisi nasceris hæres.

Divinis etiam donis parat orrea messis,
Cum levat Ecclesiæ titulo venerabile templum.
Namque Monasterium structu cultuque decorum
In præcinctura Sithiu jam prætitulati
Afundamentis construxit sumptibus amplis
Quod dotans Sanctæque Dei Genitricis honori
Ecclesiam faciens in fœdere spirituali
Christo sponsavit signoque Crucis titulavit. &c.

Ce qui suit seroit une répétition de ce qui précede.

L'authenticité de ces manuscrits & d'un autre de 700 d'ancienneté, servant autrefois de Lectionnaire, fut reconnue par les Religieux de St. Bertin, qui les virent compulser en 1469 par Jean Haberges, Conseiller au Parlement de Paris.

N°. 5.

Extrait d'un manuscrit de l'Église de St. Omer, de 6 à 700 ans d'ancienneté; il commence par ces mots: Incipit prologus...... prologus in vita S.ti Erkembodonis Episcopi & Confessoris.

PRidie idus Aprilis sepultus est a populo in Ecclesia beati Audomari coram Capitaneo altari Sancte Dei Genitricis Marie in cujus honore eadem Ecclesia in principio ab eodem Sancto Presule fuerat edificata & dedicata.

On compte jusqu'à sept vies manuscrites de St. Omer; la derniere est du XIIIe. siécle. Il seroit inutile d'en multiplier les extraits: on ne feroit que répéter la même chose. On peut les consulter dans les mémoires imprimés in-4°. pour M. l'Évêque & le Chapitre de St. Omer. Laurent Surius, né en 1522, en a inséré une dans ses ouvrages, avec des interpolations.

Nº. 6.

Fragment d'une bulle du Pape Grégoire VII, du 25 Mars 1075.

GRegorius....... Dilecto in Christo filio Roberto Flandrensium Comiti....... Ecclesiæ quam beatus Audomarus...... Fundavit in honore beate Dei Genitricis Marie...... Hujusmodi privilegia...... Indulgemus, Concedimus atque firmamus, renovamusque etiam illa quæ beatus Nicolaus (*a*) a beato Gregorio quadragesimus secundus eidem Ecclesiæ fecit......

Autre Fragment d'une bulle du Pape Honoré III, de l'an 1218.

Inhibemus ne quis super Villis de Eska.... Odenkierke & Anvringehem cum omnibus pertinentiis earumdem ad jus & proprietatem vestram spec-

---

(*a*) Le Pape Nicolas 1er. mourut en 865.

tantibus, prout instrumenta exindè confecta manifestè testantur, de coetero temerè vos audeat molestare.

N°. 7.

Extrait des Statuts de l'Église de St. Omer, confirmés par le Pape Eugene IV (a).

Item..... Statuimus ne quis in Ecclesiâ..... Vendere presumat; quod si quis fecerit per.... Custodem expellatur.

Item quod reparatio...... Capelle Sancte Suzanne est & esse debet ad onus fabrice...... Habeatque *Custos* Ecclesiæ unam clavem eam traditurus cuilibet Canonico ipsam habere volenti.

N°. 8.

Fragment des annales Ecclésiastiques de France, par le Pere Ch. le Cointe, Tom. Ier.

POstquam Clodoveus Cameraco potitus est, ambæ civitates Atrebatum & Cameracum uni eodemque paruerunt Antistiti, beato videlicet Vedasto qui Pontificatum Atrebatensem ab annis jam duodecim obtinebat, idque non satis advertit Hincmarus, cum Stum. Remigium cujus vitam scribebat, dixit Episcopum antiquæ fuisse Metro-

(a) Mort en 1447.

polis quæ tunc temporis habebat ſub ſe duodecim Civitates & totidem Epiſcopos eiſdem præſidentes. Sedes autem Epiſcopalis fuit Atrebati, quam Vedulphus Vedaſti poſt Dominicum Succeſſor, Cameracum poſteà tranſtulit.

Le même P. le Cointe, Tom. 3e.

EXeunte hoc anno (637) beatus Audomarus factus eſt Epiſcopus Morinorum. Teſte folcardo, Pontificatum iniit ſub Dagoberto Rege, tenuitque per annos 30, priuſquam incideret in morbum quo extinctus eſt, nec obiit ante annum xti. 672.

Vocatus & electus eſt Stus. Audomarus, Sto. Alchario Noviomenſi agente Epiſcopo. Plebs Taruanenſis, licet longè ante ejus adventum, à B. Martyris Dionifii ſociis Fuſciano & Victorico verbum Dei accepiſſet eo tempore quo egregius Xti Martyr Quintinus apud Ambianenſes prædicabat, multa tamen Taruanenſium turba etiamnum idolorum cultum inſectabatur. Cum enim Fuſcianus & Victoricus à Taruanenſibus profecti, in Ambianenſi territorio martyrium obiiſſent, mox Taruanenſes ad Dæmonum cultum relapſi fuere, nec ii duntaxat qui Nomen Domini anteà recipere noluerant, ſed illi etiam qui à SS. Martyribus baptizati fuerant, pari errore implicati, idola colebant.

N°. 10

N°. 10.

Texte de la Critique des Annales de Baronius, par le P. Pagi, Tom. 3e.

MSS. Codices tradunt Audomarum Taruanenses, cum eos primùm adiit, omninò comperisse depravatos, sana ad ejus dicta obduruisse, plurimùm denique desudasse, priusquam in lætum Ecclesiæ gremium adduxerit.

N°. 11.

Ex actis SS. Ord. S. Benedicti, sæculo 2°.

B. Audomarus in prædictâ Villâ ante adventum prædictorum virorum Ecclesiam ædificavit in eo etiam loco, in quo suum pausat in pace corpusculum.

N°. 12.

Extrait de la Légende de St. Erkembode.

VEnerabilibus Fratribus & Amicis in Ecclesiâ beati Audomari sub Canonicâ professione degentibus, Frater Johannes Dei patientiâ Sithiensis Cœnobii Minister humilis, opere magis & honestis moribus quam nomine & temporalibus commodis ad Canonicam dignitatem aspirare.

Cum frequenter de gloriosorum reverendis actibus Communium Patronorum nostrorum, Audomari videlicet & Bertini, cum nonnullis Ecclesiæ vestræ Clericis familiares conferremus sermones, quæstio nonnunquam simùl & conquæstio de Sancto oriebatur Erkembodone, quod rara & ferè nulla de gestis ejus esset scriptis commendata memoria; nec enim de sanctitate ipsius ulla nos movebat dubitatio......

Propter vitæ meritum & prudentiæ sanctam opinionem computato in catalogo Abbatum Rigoberto quarto post beatum Bertinum loco suscepit regendum Sithiense Coenobium......

Quanquam Rigobertus & Erlefridus à beato Bertino fuerint Abbates constituti, ille (B. Erkembodo) tamen veraciter ejus dici potest successor esse, qui ipsi post hanc vitam cognoscitur superstes remansisse.

Sanctus itaque Erkembodo, anno Verbi Incarnati 717 post decessum verò beati Bertini, nono decimo ad regimen Sithiensis Coenobii promotus ad cultum Religionis conservandum, ad exteriores possessiones ampliandas, & contrà invasorum injuriam defendendas, totus accingitur, sciens se potius onus quam honorem suscepisse....

Decedente Ravengero Morinensi Episcopo successore Baïni, qui & ipse successor fuit Drancii successoris beati præsulis Audomari, Sanctus Erkembodo, anno Dominicæ Incarnationis 720, Teruanensis Ecclesiæ sublimatur Episcopus, si-

mulque cum Episcopatu gubernationem Monasterii strenuè administravit......

Ut enim haberet undè tribueret necessitatem patienti, emit à quodam viro Rigoberto nomine villas, sicut in veteribus chartis reperitur his nominibus nuncupatas, Sethiaco super fluvium Agniona, Kelmas-Strato cum adjencitiis suis, & infrà Mempiscum Leodredingas mansiones, & Belvinium suprà fluvium Quantiam (*a*), situm in pago Teruanensi cum adjencitiis suis, quæ sunt in pago Pontivo, in loco nuncupato monte super fluvium Alteïam.

Ex his sanè possessionibus quasdam adhuc obtinet Sithiense Coenobium, quod quidem nunc constat esse bipartitum; nam pars antiqua nomine & ordine retento, Monasterium vocatur beati Bertini: pars altera, mutato nomine & ordine, dicitur Ecclesia Sti. Audomari: utrum autem reliquæ possessiones quas prædictæ Ecclesiæ non habere, noscitur in jus transierint Morinensis Ecclesiæ, vel quo devenerint temerè diffinire non audemus, cum aliquam in Chartis vel Scriptis certitudinem indè nondùm reperimus.....

(*a*) Ces terres sont Setque sur l'Aa, Quelme-Strat avec ses dépendances, & au-dessous du territoire des anciens Ménapiens, les manses de Léodrédingue ou Léderzeele, & Beauvigni ou Belvigni-sur-Canche avec ses dépendances situées dans le Ponthieu; ce dernier devroit être Beaurain, que Malbrancq écrit *Belrinium* & *Bebrinium ad quantiam*.

Humanæ itaque conditionis debitum solvens, appositus est ad patres suos, anno Dominicæ Incarnationis 734, pridie Idus Aprilis, sepultusque est à populo in Ecclesiâ beati Audomari, coram capitaneo altari Sanctæ Dei Genitricis Mariæ, in cujus honore eadem Ecclesia in principio ab eodem Sancto præsule Audomaro fuerat ædificata & dedicata.

Celebris autem adhuc extat fama ex antiquâ Seniorum relatione auctoritatem trahens, quod ad tumbam Sancti Erkembodonis tot & tanta olim fuerint perpetrata miracula, ut ex oblationibus fidelium quæ propter illa inibi offerebantur, Ecclesia beati Audomari à solo dicitur fuisse reædificata, & sumptuoso, ut in præsenti apparet, opere consummata ......

N°. 13 (a).

Chartre de la Fondation de l'Abbaye de St. Bertin, en l'année 648.

DOminis Sanctis Patribus Bertino, Mommolino, Ebertramno. Ego in Dei nomine Adroaldus sanâ mente, sanoque consilio integræ deli-

(a) La copie de cette Chartre & des trois titres suivans, N°. 14, 15 & 16, m'a été délivrée le 25 Juillet 1785, après collation faite en présence de deux Notaires, sur ma demande honnêtement formée à Dom Joscio d'Allennes, Abbé de St. Bertin, lequel a signé l'acte des Notaires, ainsi que Dom F. Verdevoye, alors Souprieur & Dom Ch. de Witté Archiviste.

berationis prout mundana peccata mea illecebris abstergere Dominus dignetur. Dono vobis omnem rem portionis hærèditatis meæ in pago Taroanense. Quod domno Patri Audomaro Apostolico viro ad senodocium suum ædificandum dare voluimus. Sed ipse salubre ac melius consilium nobis donavit, ut ipsam rem vobis delegarem, ut ibi Monasterium in honorem Sancti Petri, Principis Apostolorum, construere debeatis ad conversandum Monachis. Ubi beati pauperes spiritu & domestici fidei adunari debeant. Quorum voces quotidiè ad aures Domini personare noscantur. Quorum petitiones Dominus audit & implet. Propterea vobis in Christo patribus dono per hanc Epistolam donationis in pago Taroanense villam proprietatis meæ noncupante Sitdiu suprà fluvium Agniona. Cum omni merito suo, vel adjacentiis, seu aspicientiis ipsius villæ. Hæc sunt, villa Magnigeleca wiciaco, Tatinga villa, Amneio, Masto, Fabricinio, Losantanas & Adfundenis seu Malros, Alciaco, Launardiaca villa, Franciliaco cum omni merito eorum, cum domibus, ædificiis, terris cultis & incultis, mansiones cum silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus seu farinariis, mancipiis, acculabus, greges cum pastoribus, mobilibus, immobilibus vel quibuslibet beneficiis. Hæc omnia vobis ad integrum trado atque transfirmo, ut habeatis, teneatis atque possideatis, & quibus volueritis ad possidendum relinquatis. Si quis verò quod futurum esse

non credo, si ego aut ullus de heredibus meis vel quislibet opposita persona, contra hanc donationem venire conaverit ullo unquam tempore, in primitus iram Dei incurrat & Sancti Petri offensam, & insuper fisco cogente auri libras XV, argenti pondo XXX coactus exsolvat; & quod repetit non valeat evindicare; & ut hæc donatio omnibus temporibus firmissima sit, manu nostra roboravimus, & qui signarent aut subscriberent, ad presens rogavimus. Facta donatio octavo idus Septembris, anno XI° regni domnii nostri Chlodovii Regis. Actum ascio villa Dominica publicè coram strenuis personis quorum nomina cum subscriptionibus vel signaculis subtertenentur inserta. S. ego Adroaldus, hanc donationem à me factam. *s'ensuit un paraphe.* In XPI nomine peccator Audomarus nomine absque opere Episcopus pro testimonio. *s'ensuit un paraphe.* Ego Agolfus ac si indignus Presbyter. *s'ensuit un petit paraphe.* Ingobertus ac si indignus Presbyter *petit paraphe.* X signum Chuneberti grafionis. X signum Landeberti. X Baboni. X Maurilionis, Sacebaronis. X Adalbaldi. *petit paraphe.* Chunerici. ✝ Babbini. X signum Bertolandi. X signum Seoquini. X signum Tiodobaldi Casserui. Signum Chrodmari, Sac. X signum Manassis. ✝ signum OsoroWaldi. Leudolenus, Abbas. ✝ signum Ermenberti. X Guoberti. . . . Signum Maurini. X signum Bainus *petit paraphe.* X signum Adalcharii. ✝ signum Madalgisili. X signum Rigoberti. ✝ signum Bur-

gasti. X signum Chrodoboldi. X signum Uualdegisili. X signum Madalaulfi. X signum Winegeneri. X signum Aldeberti. X Donoaldus, Presbyter. *petit paraphe.* X signum Traswaldi .... X signum Ermari. X signum Macrini. X signum Breulfi. signum Gislebertus. *petit paraphe.* X signum Baddoni. X signum Aldeberti. X Cebereti. X signum Charrici. X signum Radbaldi Sacebaronis. + Asilendi, Sac. signum. X Isberti, Sac. signum + Waldmari. + signum Basini. signum + Amalgarii. X signum Anschiddi, Sacebaronis.

In XPI nomine Ragnulfus jubente domno Audomaro Episcopo & rogante Adroaldo inlustri viri hanc donationem scripsi. *S'ensuit un paraphe.*

N°. 14.

Testament de St. Omer, de l'an 662 (a).

DOminis Sanctis ac venerabilibus in Christo mihi adherentibus fratribus tam Abbatibus, quam & Presbyteris vel Diaconibus vel omni Clero Taruannensis Ecclesie, seu viris illustribus, optimatis; sublimis personis, vel reliquis quam pluribus. Audomarus Christi gratiâ Taruannensis Ecclesie Episcopus. Licet nos antique regule

---

(a) Rapporté en entier dans Malbrancq, T. 1. p. 669, avec quelques différences textuelles. J'ai supprimé une partie de cet acte à cause de sa longueur.

constituta salubri observatione custodire conveniat, tamen divina largitate inspirante, utili provisione pertractante constituimus, ut quod sacris deliberationibus non derogat, intrepida observatione conservetur. Quia placuit nobis juxta fraternalem consensum, & visceralis pietatis affectu ita cor nostrum intrinsecus mollivit, ut Basilica in insula Sitdiu, ubi antea Monasterium in Dei nomine edificatum esse videtur. Et regulariter viventes aderant Monachi sub libertate constituti. Ibidem pariter cum ipsis Monachis, pro eorum consolatione vel adjutorio, Basilicam communi opere ad corpora eorum vel nostrum quiescenda edificavimus in honorem Sancte Marie Genitricis Domini Jesu Christi, ut in supra scripta Basilica juxta ipsorum fratrum plenissimam Caritatem in ejus Locello Corpusculum meum post obitum meum ibidem depositum vel conditum esse deberet inter ipsorum Corpuscula Monachorum, qui religioso habitu ad omnipotentis Dei verbum convenerunt de dissimilibus gentibus, de Specialitate mundi in unius gremio Sancte Ecclesie pro amore Christi Consolidati sunt . . . . Per quod decerno & juxta consensum fratrum Cleri Taruannensis, vel illustribus viris personis interdico, ut ipsa Basilica sub umbraculo Patrocinii Abbatis Bertini qui nunc temporis in antedicto Monasterio preesse videtur, seu a successoribus suis ipsa Basilica sub eorum gubernatione regenda cum divino cultu, affectu piissimo & dilectione

qua decet, cum omni integra ſoliditate inſule Sitdiu Monaſterio in ſui juris obtineant vigore, arbitrio vel rebus in ibidem aſpicientibus, ut neque ego neque ullus Epiſcoporum ſucceſſorum meorum neque privilegio aut muneris cauſa, pro ejus adjutorio ſervorum Dei, vel ipſorum Libertate integra reſervanda requirere non preſumat. Et ſicut antiquorum vel in novo tempore Monaſteria propria privilegia ſunt conſecuta, ita ſucceſſoribus cuſtodiatur, ut quidquid in ipſa Baſilica vel ejus Monaſterio ibidem offertur, ipſe Abbas vel Monachi ibidem ſervientes abſque ullius contrarietate vel repetitione Epiſcoporum Liberi cum Dei adjutorio hoc poſſideant. Et juxta quod decretum eſt quidquid predicti Baſilici vel Monachi ſub libertate Evangelica regulariter viventes regio munere, ſeu a quibuſlibet Chriſtianis in agris, mancipiis, auro, argentove, Sacriſque voluminibus vel in quibuſcumque ſpeciebus, que ad ornamentum divini cultus, vel ad opus eorum Monachorum pertinere noſcantur. Vel in ceteris rebus collatis aut deinceps collaturis in preſenti vita noſtris temporibus, ſeu ſucceſſorum meorum. Neque ego nulluſque ſibi Pontifex aut aliquis ex ordine Clericorum ordinator Taruannenſis Eccleſie ſuis uſibus uſurpare aut minuere aut ad Civitatem aliqua ſpecie deferre non preſumat . . . . Quam definitionem conſtitutionis noſtre, noſtris & futuris temporibus ut valitura ſit, manus noſtre ſubſcriptione roboravimus : &

fratribus nostris & illustribus viris ut ipsi perfirmare debeant rogavi. Actum in ipsa Basilica sub die XVIII Kalendas Maï, VI regni Domini nostri Clothacharii Regis. In Christi nomine quamvis peccator ego Audomarus nomine absque merito Episcopus hanc epistolam voluntarius dictavi & recensere audivi, & qui subterius scribere deberent rogavi. Hec sub oculis feci, & alius manum meam tenens scripsit & subscripsit.

In Xti nomine Mommolenus ac si peccator Episcopus rogatus pro indiculo Domini Audomari subscripsi. In Xti nomine Audebertus indignus Episcopus. In Xti nomine Drancio indignus Episcopus subscripsi. In Xti nomine cravangerus indignus Episcopus subscripsi. Bertefridus peccator hanc epistolam subscripsi. In Xti nomine Audobertus peccator Episcopus subscripsi. Amalacharius in Xti nomine ac si peccator Episcopus subscripsi. Baginus ac si peccator Episcopus subscripsi. In Xti nomine ego Abel ac si indignus Abbas privilegium hoc subscripsi. Ego Ramnebertus peccator rogatus hanc epistolam relegi & subscripsi. Ego Landebertus ac si indignus Monachus hoc privilegium rogatus scripsi & subscripsi.

N°. 15.

Décret & Privilege de St. Folquin, de l'an 839.

IN nomine Patris & Filii & &c .... Igitur ego Folquinus Episcopus suggestione Hugonis Abbatis Sithiensis cenobii quod est constructum

in insula Sithiu in honore beati Petri Principis Apostolorum, ubi beatus Bertinus corpore quiescit. Perpendens injustitiam Lacrimabilem quam Fridogisus predecessor supra memorati Abbatis eidem sancto loco intulerat, tota intentione excogitare cepi qualiter eundem locum ad pristinum honorem valerem reducere. Omnibus certe notum est fidelibus, quoniam Sancti Confessores Christi Audomarus atque Bertinus, dum adhuc in corpore essent, cemeterium in villa Sithiu in superiori loco ad tumulanda sua & Monachorum corpora, communi opere fecerunt, in cujus medio Basilicam in honore Sanctæ Mariæ construxerunt, quam etiam beatus Audomarus Sancto Bertino suisque successoribus donans per privilegium quoddam Episcopale confirmaverat, & suum inter eos corpusculum sepeliri in eodem privilegio rogaverat. Quam predictus Abbas Fridogisus non solum Sancto Bertino tulit, sed etiam, quod dictu horribile est, Monachos ejus Deo honeste ibidem servientes cum magno dedecore expulit, Canonicosque ibi constituit, dum scilicet a temporibus Sanctorum Audomari atque Bertini religio Monachica ibidem Deo famulans religiosissime floreret, quorum lacrimosæ injustitiæ, reclamationique incessabili compatiens & petitioni Hugonis venerabilis Abbatis adquiescens edilitatem seu custodiam ipsius Basilicæ Sancto Petro & Sancto Bertino reddendam & Monachum ad custodiam ibi ponendum censui & statui, & ut quatuor

temporibus in anno missarum solemnia celebrarent stabilivi, hoc est tertia feria in diebus Rogationum, in festivitate quoque beati Johannis Baptistæ, & in depositione Sancti Audomari, in festivitate etiam omnium Sanctorum. Et quidquid ad ipsum altare veniret, Monachi Sancti Bertini absque ulla contradictione, juxta morem pristinum secundum decretum beati Audomari, quod in privilegio de traditione ipsius loci, istius loci cenobitis scripsit & interdixit, haberent, tenerent & in perpetuo perhenni jure possiderent. Nec Episcopus aut ejus Archidiaconus seu aliquis Clericorum vel Judex forensium rerum aliquid sibi exinde vendicent........ Quod quicumque futuris temporibus vel infringere vel admullare presumserit, quod absit, auctoritate Patris & Filii & Spiritus Sancti anathema sit, nisi digna penitentia resipuerit. Actum est anno Incarnationis Dominicæ 839, indictione secunda, imperii autem Hludovici Regis anno 26, presulatus quoque nostri anno 23 in Ecclesia Sanctæ Mariæ, XII Kalendas Julii, presente universali Sinodo. Ego Folquinus ex consensu & precepto Domini Hludovici Imperatoris hec voluntarie firmavi & cum Episcopali interminatione subscripsi. ✝ Ego Maximus Archidiaconus subscripsi. ✝ Ego Hugo Abbas subscripsi. Signum Adalardi Monachi. S. Amalberti Monachi. S. Mori Monachi. S. Unroci Comitis, S. Odgrini Advocati. S. Everwini Militis. S. Berarii Militis. Ego Guntbertus, Levita &

Monachus, jussu domni Folquini Presulis hanc cartam scripsi & subscripsi.

N°. 16.

Bulle du Pape Victor II, de l'an 1057.

P. VICTOR EPISCOPUS servus servorum Dei; dilecto filio Bovoni Religioso Abbati, cunctisque Successoribus ejus in Sithiensi cenobio regulariter promovendis in perpetuum .... *Ce Pape, après avoir confirmé la donation des biens présens & à venir en faveur du Monastere de St. Bertin, continue ainsi.* Liberam in omnibus habeatis faciendi potestatem per omnia vobis salva & hoc nostro privilegio perpetualiter confirmata immunitate illa seu Libertate quam beatus Audomarus Taruannensis præsul in præfato beato Bertino eidem cœnobio proprio scripto indulsit atque confirmavit, quam hactenus secundum auctoritatem beati Gregorii Papæ luminoso Abbati concessam obeunte Abbate Monasterii ipsius. Nullus Episcoporum in describendis prævidendisque ac quesitis querendisve rebus Ecclesiæ hujus aliqua se occasione permisceat. Abbatem vero eidem Monasterio non alium, sed quem dignum moribus atque aptum disciplinæ Monachicæ communi consensu congregatio tota vel quamvis parva pars congregationis Saniori consilio secundum timorem Dei poposcerit ordinet.

Stationes autem illic publicas per Episcopum fieri omnino prohibemus, ne in servorum Dei recessibus popularibus occasio præbeatur ulla conventibus, ac simpliciores ex hoc animas plerumque quod absit in scandalum trahat........ Unde Apostolicæ sedis censura sub divini contestatione judicii anathematis interpositione statuentes interdicimus ut nullus unquam Episcoporum seu cujuscumque Ordinis Clericorum vel quilibet publicarum actionum administrator, seu alia quælibet ac quantumlibet magna parvaque persona audeat vel præsumat contra hoc nostrum privilegium agere aut inde quicquam alienare, auferre aut minuere vel transgredi, sed potius firmum ac stabile in perpetuum, sicut à nobis concessum & confirmatum est permaneat. Liceatque Abbati vel fratribus Monasterii ipsius Apostolicam sedem appellare contra quorumlibet hominum injuriam, si per Episcopum Taruannensem aut Archiepiscopum Remensem satisfacere prædicto Monasterio ejusdem Rectoribus contempserint. Si quis autem, quod non optamus, temerario ausu contra hoc nostrum Apostolicæ sedis statutum in quoquam temerare vel infrigere præsumpserit & contradictor illius extiterit in aliquo, auctoritate Sanctæ & individuæ Trinitatis & Apostolorum Principis Petri cujuslicet indigni, dignatione tamen divina vicibus fungimur, vinculo anathematis mancipatus à regno Dei segregatus, Diabolo & Angelis ejus nisi resipiscens satisfaciat,

indissolubiliter aggregetur. Qui vero pio respectu observaverit ac defensor hujus confirmationis & concessionis extiterit potestate beati Petri Apostolorum Principis ac Sanctorum Confessorum Audomari atque Bertini Cœlestis regni introitum & gratiam atque gloriam à justo judice Domino Deo nostro vitamque æternam percipere mereatur in secula seculorum amen. Scriptum per manus Gregorii Notarii in mense Maïo & indictione X.

S'ensuit le seau, ayant pour légende, *Romanæ Sanctæ & Apostolicæ sedis Papæ Victoris II.*

✝ Ego Humbertus dictus Episcopus Sanctæ Ecclesiæ Silvæ Candidæ interfui & propria manu subscripsi. ✝ Ego Benedictus Sanctæ Bellitrensis Ecclesiæ dictus Episcopus cognovi & propria manu subscripsi. ✝ Ego Bonifacius Sanctæ Albanensis Ecclesiæ dictus Episcopus cognovi & propria manu subscripsi. ✝ Ego Petrus Archidiaconus Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cognovi & propria manu subscripsi. ✝ Ego Hildebrandus Subdiaconus Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cognovi & subscripsi. ✝ Ego Fredericus Diaconus subscripsi & confirmavi.

Datum III idus Maii per manus Aribonis Diaconi anno III Pontificatus Domini Papæ Victoris indictione X mense Maïo die XIII.

N°. 17.

Fragment de l'Ouvrage du Moine Folquin, cité par Malbrancq, Liv. 5, sur la sécularisation du Monastere de la Vierge, à St. Omer.

IN Capitaneo (*a*) Apostolorum seu Sti. Bertini loco, 83 Monachi deserviebant Domino, 60 pro humanâ potiùs laude, quàm pro Dei amore retinuit; reliquos districtioris vitæ viros, quos suæ perversitati putavit non consentire, de Monasterio expellens abire permisit. In Sti. Audomari quoque Monasterio, ubi regulariter viventes aderant 40 Monachi, 30 Canonicos ibidem adserviendum deputavit in Monasterio Christi. At post hæc totius Abbatiæ circuiens villas, & quia duplex extabat Monachorum numerus, duplam eis portionem villarum est largitus; Canonicis autem, quia pauciores erant numero, simpla, contra dupla Monachis est data portio, ipse ea quæ sibi maxime placuerant ad suæ perversitatis usum reservavit; & quia Canonicus erat, cum Canonicis in Sancti Audomari Monasterio seculariter vivebat.

N°. 18.

(*a*) *Capitaneus locus* veut dire chef-lieu.

N°. 18.

Extrait du Regiſtre des titres de l'Egliſe Collégiale de Béthune, fol. XLI, cité par Ducheſne, p. 130 des Preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon de Béthune.

EGo Robertus Atrebatenſis advocatus, Bethuniæ & Tenremundæ Dominus. Notum facio univerſis præſentibus & futuris, &c. Noverit univerſitas veſtra, quòd propter tollendas lites & diſcordias removendas, quæ inter Præpoſitum & Capitulum memoratæ Eccleſiæ ex una parte, & Cuſtodem ejuſdem Eccleſiæ ex altera, ſuper iis quæ pertinent ad officium ipſius Cuſtodis, poſſent aliquotiens emergere, & etiam pro pace & utilitate utriuſque partis ea quæ pertinent ad dictum officium, prout per probos viros, quibus ſuper iis fidem adhibuimus, nobis conſtitit evidenter, pro poſſe noſtro & bona fide declaranda dignum duximus, prout in præſenti pagina inferiùs annotantur. Cuſtos igitur debet continuam reſidentiam in dicta Eccleſia, nec poteſt ab eadem recedere, niſi pro evidenti neceſſitate ſua : quod tamen facere non poteſt, niſi de aſſenſu & licentia præpoſiti & capituli prædictorum. Debet etiam Eccleſiam & res totius Eccleſiæ cuſtodire fideliter die ac nocte, & deper-

Voyez l'introd. pag. 30.

dita in ipsa Ecclesia reddere, nisi possit ostendere sufficienter violentiam sibi factam fuisse, vel quòd procuratores Ecclesiæ claves aut seras eidem denegaverunt, vel noluerunt ministrare, cùm ab ipso custode super hoc fuerint requisiti, &c. Actum anno Domini M. CC. XXXIX, mense Maïo.

Nº. 19.

Lettre du Pape Gélase II, à Robert, Evêque d'Arras, sur la Ste. Chandelle & les miracles qu'elle a opérés.

Gélase, Évêque Serviteur des Serviteurs de Jesus qui est Dieu, à notre vénérable frere l'Évêque d'Arras, salut & bénédiction.

Voyez t. v. pag. 218 & suiv.

UNe requête qui nous a été présentée de la part des dévots freres Itier & Norman, comme aussi des habitans de la Ville d'Arras, contenoit qu'eux & quelques autres Fideles de la même Ville & des lieux voisins, désirant de changer heureusement les biens temporels pour les éternels, à cause de la dévotion singuliere qu'ils portent à la Très-Sainte Marie, notre Reine, dont la Chandelle qu'elle a apportée dans notre Église, & qui est maintenant gardée dans l'Hôpital de St. Nicolas, de la paroisse de St. Aubert, a fait de grands miracles & ne cesse pas d'en faire, souhaitoient de grande affection l'etablis-

ſement d'une Charité, pour le ſalut de leurs ames & celles de leurs ſucceſſeurs : c'eſt pourquoi ils nous ont humblement ſupplié de vouloir nous ſervir de notre bénignité Apoſtolique, pour leur donner la permiſſion d'ériger ou de faire ériger dans le même lieu une Confrérie, & de les pourvoir d'ailleurs de tout ce qui eſt néceſſaire pour cet effet. Nous donc qui déſirons d'affection paternelle que le culte divin fleuriſſe par l'étendue de la dévotion, condeſcendant à leur requête, nous mandons à votre fraternité de vous informer diligemment, appuyé de notre autorité, de ces choſes, & ſi après informations faites, vous trouviez qu'elles ſoient véritables, donnez auxdits Itier, Norman & habitans, pleine & libre autorité & pouvoir d'ériger ladite Confrérie, & de la retenir à perpétuité ; & nous, nous accordons miſéricordieuſement, par la teneur de ces préſentes lettres, deux ans d'Indulgence à tous ceux qui entreront dans cette Charité. Donné à Cluni en France, l'an 1119 de l'Incarnation de Notre Seigneur, en la fête de la Chaire de St. Pierre, en laquelle il a pris pour la premiere fois ſéance à Rome, & la premiere de notre Pontificat.

L'Évêque exécuta cette commiſſion par le mandement qui ſuit.

Nous, Robert, Miniſtre de l'Égliſe d'Arras, faiſons ſavoir à tous ceux qui verront ces préſentes Lettres, que nous avons reçu avec le reſpect convenable les écrits Apoſtoliques d'heureuſe

mémoire, notre Seigneur Gélase II, qui nous ont été présentés de la part d'Itier, Norman & des habitans de la Ville d'Arras, lesquels ayant diligemment considéré; ayant aussi les actes publics, faits sur les signes & miracles qui paroissent tous les jours dans le lieu mentionné; enfin ayant reçu information sur la dévotion du peuple de notre Diocese à la susdite Chandelle que nous avons vu de nos yeux apporter par la très-heureuse Vierge Marie dans notre Monastere (*a*) aux précédens Itier & Norman, afin d'en guérir ceux qui brûloient du feu ardent ou malin: nous accordons, au nom de Dieu, d'autorité apostolique qui nous est commise en ce point, par les présentes Lettres, auxdits Itier, Norman & habitans, pleine & libre forme d'établir & de retenir à toujours une Charité. De plus, pour porter le peuple Chrétien à y entrer en plus grand nombre, de l'autorité de Dieu tout-puissant, nous accordons miséricordieusement dix jours d'Indulgence à tous ceux qui y entreront. Donné à Arras l'an de Notre Seigneur 1120, le cinquiéme jour avant les calendes de Juin, la 2de. année de notre très-saint Seigneur Calixte II.

(*a*) Ce terme se prend pour l'Église d'Arras.

N°. 20.

Epitaphe de Lambert, Evêque d'Arras. *Voy. V. pag. 228.*

ANno Domini MCXV, XVI calend. Junii, *Locre.*
obiit beatæ memoriæ Lambertus, hujus Atrebatensis sedis Cardinalis Episcopus. Per hunc restituta est dignitas hujus Episcopatûs, quæ per multa tempora Cameracensi Episcopo fuerant commendata. Huic Episcopo & duobus joculatoribus Iterio & Normanno beata Maria in hac Ecclesiâ apparuit, dans eis Candelam, per quam sanantur ardentes igne malo.

N°. 21.

Diplome du Comte Philippe d'Alsace pour fixer le partage des nouvelles Terres.

EGo Philippus Flandriæ & Veromandiæ Comes, notum facio quod contentionem inter *Voy. I. VI. pag. 290.*
Ecclesiam S. Audomari & S. Bertini adversus Burgenses de S. Audomaro, de Communi eorum pastura dividenda dirimi fecerunt sic: quod linea in directu ducta extra marginem *Mere* ab antiqua Cruce super Meram stante versus turrim Ecclesiæ de Arkes, Burgensium pastura de jure esset, quidquid infra continetur usque ad urbem, omnem

etiam pasturam, quæ à Cruce protenditur usque Oudemoustre, & abhinc usque Esled, & ab Esled usque ad Paludem de Tillaka, usque ad Paludem de Salperwic, & à Salperwic usque ad Paludem de Burba quæ est S. Audomari, sub districtione juramenti sui, præfatæ urbis proprium esse testati sunt : ego universitati Burgensium communem fore statui, ut nullus in ea ædificet; alioquin reus sit 1060 librarum. Etiam decrevi ne quis in mari, seu Meræ, quæ ad præfatam S. Bertini Ecclesiam pertinet, piscetur: alioquin sit reus 60 librarum. Actum anno 1175. Signum Girardi Cancellarii. S. Arnoldi Supprioris de S. Sepulcro.

EXPOSITION
DES PRÉTENTIONS RESPECTIVES

Du Chapitre de St. Omer & de l'Abbaye de St. Bertin.

LEs meilleurs titres de l'Abbaye de St. Bertin sont une Chartre d'Adroald, un testament de St. Omer, un décret de St. Folquin & une bulle du Pape Victor II ; le Chapitre de St. Omer se prévaut de plusieurs vies manuscrites de son fondateur, de quelques bulles & statuts, &c. un long & dispendieux procès a divisé autrefois ces deux corps ; chacun d'eux s'est attribué la victoire, & aucun ne l'a remportée pleinement. Qu'en est-il résulté ? Beaucoup de mal, & surement le regret d'avoir poussé trop loin une source intarissable de contestations & de désagrémens. Ce n'est qu'à notre foiblesse que nous devons imputer la cause de nos divisions : nous les préviendrions en jugeant des choses sainement, sans passions, sans partialité. Qu'importe-t-il après tout, que la Cathédrale de St. Omer soit une filiation de l'Abbaye de St. Bertin, ou que cette premiere Église ait un droit de paternité sur l'autre? Les

Chanoines de St. Omer ne sont point jaloux d'usurper les droits honorifiques de leurs rivaux; ils n'exigent que des choses qui se pratiquent communément ailleurs. Que sert-il à ceux-ci d'aspirer à de vains honneurs au préjudice de ceux-là? Ces Religieux, en réussissant dans leurs prétentions, en seroient-ils plus respectés aux yeux du monde? Leur véritable & solide gloire, celle qui plaît au ciel & à la terre, est d'avoir produit dans tous les temps des sujets recommandables par leur doctrine, leurs vertus & leurs talens. Ils savent encore apprécier le vrai mérite, l'accueillir & le récompenser; sous le Gouvernement éclairé d'un Abbé dont les sentimens & les actions ne respirent que le bien. Le même éloge convient au Chapitre de St. Omer; dont la gloire est indépendante des idées que l'on attacheroit à l'origine de sa fondation ou à des actes de juridiction que l'Abbaye de St. Bertin y auroit exercés.

Le Chapitre de St. Omer ne fait aucun cas des titres fournis par l'Abbaye de St. Bertin; cette derniere rejete pareillement ceux de l'autre: de quel côté seroient donc les plus authentiques? C'est le nœud de la difficulté: des savans ont entrepris de la résoudre; ils se sont contredits sur plusieurs points. On ne sauroit disconvenir qu'elle ne soit fort épineuse; il eût mieux voulu l'abandonner & conserver un esprit de paix, mille fois préférable à des éclaircissemens susceptibles d'une contestation interminable.

Je vais discuter sommairement les prétentions respectives. Ceux qui me taxeront de partialité seront injustes. Un Chanoine n'a point un motif fort puissant d'être un défenseur outré des droits d'une Église qui quelquefois ne l'attache que passagérement ; il n'y porte pas le même esprit de corps que dans un Cloître dont les intérêts que l'on a épousés pour toute sa vie, captivent la liberté de penser. Mon intention est de ne déplaire ni à l'un ni à l'autre corps. Mes remarques seront plus nombreuses pour le Chapitre de St. Omer que pour le Monastère de St. Bertin, parce que le premier a fortement à lutter contre des titres qui sont le rempart redoutable du second. Si ce dernier pouvoit en démontrer la vérité, sa cause deviendroit incontestablement triomphante.

Je me propose d'examiner, I. les diverses opinions sur l'époque de la nomination de St. Omer à l'Évêché de Térouane, sur la durée de son Episcopat & le temps de sa mort.

II. L'époque de l'arrivée de St. Bertin & de ses deux compagnons dans la Morinie & de la construction de leur premier Monastere.

III. L'acte de donation d'Adroald, en faveur de St. Omer.

IV. Ce que l'on entend par le Monastère de la Vierge & l'établissement d'un Clergé à Sithiu.

V. Le testament de St. Omer en faveur du Monastere de St. Bertin.

VI. La sécularisation de l'Église de la Vierge & la nature de ses biens.

VII. L'explication du terme *Custos* & *Æditus*.

VIII. La bulle du Pape Victor II sur l'exemption du Monastere de St. Bertin.

Les mémoires imprimés tant d'une part que de l'autre & les observations de plusieurs Écrivains, seront les sources de cet examen.

I. St. Omer, selon l'opinion la plus probable (*a*), vint dans la Morinie sur la fin du regne de Dagobert I, décédé l'an 638 (*b*). Ce Roi, aux sollicitations de St. Achaire, Évêque de Noyon, l'avoit nommé au Siége Episcopal de Térouane. L'arrivée de ce Prélat datera environ de l'an 637 (*c*). Or s'il a gouverné, comme on l'assure, son Diocese 30 ou 32 ans, il aura cessé de vivre en 667 ou deux ans plus tard.

Les Auteurs de l'*Histoire de la France Littéraire*

(*a*) Selon *Gallia Christ*, T. 10.

(*b*) Au mois de Janvier, selon Mabillon, le Cointe, Daniel, Velly, Ruinart, Baillet, Fleuri, Bouquet, Mézerai, les Auteurs de *Gallia Christ.* &c. Ce Monarque, selon la fausse Chronique de Lobbes, regna en 630 & mourut en 646. Le Martyrologe du Monastere de Marchiennes le retire de ce monde en 644. Si, contre l'opinion commune, il fût décédé en 644 ou deux ans plus tard, les Morins n'auroient commencé à posséder St. Omer qu'entre les années 643 & 645: St. Achaire, mort avant cette époque, n'auroit donc pu lui donner sa mission.

(*c*) L'Abbé Butler le fait Évêque en 637, sous St. Walbert, 3e. Abbé de Luxeuil. *Vie des Peres, des Martyrs, &c.*

fixe sa mort à l'an 667, & l'Abbé Ghesquiere (*a*) à l'an 670. Le P. Pagi (*b*) certifie qu'il existoit encore en 670 & que son regne fut de 33 ans; le temps de sa mort lui paroît incertain. L'Abbaye de St. Bertin place, avec D. Calmet (*c*), son Épiscopat à l'année 636, & sa mort à celle de 670 : il auroit donc regné 34 ans. Le P. le Cointe, *n°. 9. p. justif.* l'éleve sur le Siége de Térouane vers la fin de 637, sous l'Épiscopat de St. Achaire (*d*); il lui prolonge la vie jusqu'en 672. Selon la Chronique d'A. le Mire, il fut retiré de ce monde en 661, à l'âge de 90 ans. Malbrancq (*e*) & ses Copistes, réfutés dans le *Gallia Christ.* le font naître en 590 sous le Roi Clotaire II, & mourir en 695. Les Chroniques de Tournai & de St. Amand prolongent ses jours jusqu'en 697.

L'opinion de Locre sur l'année de la naissance d'Omer, est la même que celle de Malbrancq; il

(*a*) *Acta Selecta Sanctorum*, T. 3.

(*b*) L'Abbé Omer, dit ce critique, T. 3. qui a souscrit au Synode de Rouen l'an 686, n'est pas le même que l'Evêque des Morins: le premier, Abbé d'un Monastere non connu, existoit long-temps avant le second.

(*c*) T. 6 de son *Histoire universelle.*

(*d*) Voy. le Mff. de Corbie & celui de St. Omer, cités pag. 393 de la *Vérité de l'Hist. de l'Égl. de St. Omer*, & un Fragment du P. le Cointe, n°. 9, *piéces justif.*

(*e*) Malbr. l. 3.

date sa promotion à l'Épiscopat de l'an 668, c'est-à-dire, long-temps après le décès de St. Achaire, & la même année que la France perdit Clotaire III. Avec Iperius, Folcard, Molan, Meyer, Guicciardin, &c. Il étoit qu'il termina sa carriere en 695. Son regne auroit donc commencé à l'âge de 78 ans & n'en auroit duré qu'environ 17. On sait combien est fautive la Chronologie de Locre & celle des Historiens qui l'ont adoptée. Son sentiment contredit la visite de Ste. Austreberte à ce Prélat en 648, & l'ordre de Prêtrise qu'il avoit conféré deux ans auparavant à St. Vandrille (*a*).

Donnerons-nous plus de confiance aux témoignages du Moine Folcard & d'Iperius, tous deux suspects de partialité? Ce dernier a la réputation de s'être livré à sa passion pour les intérêts de son Monastère (*b*). Le premier, interpolateur de l'ancienne vie de St. Bertin par un Anonyme, a commis, de même que le second, une grossiere erreur en donnant St. Mommelin pour successeur à St. Achaire dans l'Évêché de Noyon. L'Abbé Butler est tombé dans la même faute, en faisant mourir St. Achaire l'an 639. Ce dernier eut pour successeur immédiat St. Éloi qui fut ordonné le

(*a*) Vid. *Acta SS. Ordin. S. Benedict.*

(*b*) Les Chanoines de St. Omer ne doivent pas plus de croyance à tout ce que rapporte Iperius en faveur de son Monastere, qu'ils n'en accordent à tout le mal qu'il en écrit.

14 Mai de la 3e. année de Clovis ou l'an 641, & qui ne mourut que ſous Clotaire III, après environ 20 ans d'Épiſcopat. Ce fut alors que Mommelin, Abbé du nouveau Monaſtere, monta ſur le Siége Épiſcopal. Ces deux guides Bertiniens & autres ſemblables ont égaré l'Auteur des *Annales de Calais* (*a*) : il prétend que St. Omer, après un regne de 37 ans, fut retiré de ce monde en 695, conjecturant qu'il en avoit vécu plus de cent.

Le témoignage de Molan eſt pareillement récuſable. Dans la Préface du Tome Ier. j'ai prononcé ſur le Martyrologe Belgique de cet Écrivain & ſur l'Hiſtoire du P. Malbrancq, tous deux ſoupçonnés d'avoir tenté d'accréditer les prétentions de l'Abbaye de St. Bertin ſur le Chapitre de St. Omer.

On a avancé que St. Omer avoit ceſſé de vivre ſous l'Épiſcopat de Ravanger, ſucceſſeur de St. Bain : ſi ce fait étoit bien conſtaté, le St. Évêque auroit vécu juſqu'à la fin du VIIe. ſiécle. Comment certifier que le commencement du regne de Ravanger ait eu lieu en 694 ou 698? Les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur l'époque de la retraite de St. Bain. L'Abbé Butler (*b*) a fixé la promotion de Ravanger à l'Épiſcopat à l'année

(*a*) Cet Ouvrage *in*-4°. par Bernard, fourmille d'anachroniſmes, de noms eſtropiés & de faits mal préſentés.

(*b*) T. 8. de la *Vie des Peres*, &c.

768, & d'autres, deux ans plutôt : or ce Légendaire met celle de St. Omer à l'an 637. Ce dernier auroit donc regné 69 ou 71 ans : cette conséquence n'est point admissible.

Que conclure de cette diversité d'opinions dont quelques-unes heurtent la raison? Un critique seroit fort embarrassé d'asseoir son jugement. On ne peut établir que des conjectures plus ou moins vraisemblables.

II. St. Omer travailloit depuis quelque temps à la conversion des Morins. St. Bertin lui fut envoyé avec deux de ses compagnous, savoir Mommelin & Ébertran ou Bertran. Le vertueux Prélat accueillit ses Coopérateurs. Il leur permit, selon l'aveu de D. Cléti (*b*), de bâtir, dans la terre de Sithiu, un oratoire & quelques cellules; on les érigea dans un endroit éloigné d'environ une lieue de St. Omer. Ce premier Monastere, nomme Ermitage ou vieux Monastere, *vetus Monasterium*, est aujourd'hui le Prieuré de St. Mommelin, autrement dit, la Prévôté du Ham. Ces Religieux y demeurerent 14 ans.

Les incertitudes précédentes en occasionnent de nouvelles sur l'époque certaine de l'arrivée des

---

(*a*) Moine de St. Bertin, qui a publié une *Dissertation historique & critique sur l'origine & l'ancienneté de son Abbaye, in-12*. Cet ouvrage est estimé par son ensemble; mais la partialité qui est excusable dans un de ses Religieux, nuit au détail des faits. Les matériaux préparés par D. Cléti, ont eté rédigés par un Anonyme.

trois Religieux. Molan & Malbrancq les promenent durant leur voyage à la Cour de Clotaire II; ils ſuppoſent qu'ils gagnerent ſa bienveillance & celle des Courtiſans. On ajoute que St. Omer, ennuyé de leur retardement, appréhendoit qu'on ne les deſtinât pour une autre contrée que la Morinie. On répond à Malbrancq qu'ils vinrent dans cette ſeconde Belgique ſous Clovis II. Cet intervalle, fixé à trois ans & demi depuis l'arrivée d'Omer, n'auroit rien de contraire à la vraiſemblance. Folcard date leur miſſion de l'an 638, & l'Abbé Butler, de l'an 639, deux ans après celle du vertueux Prélat. Iperius les fait arriver ſous Clotaire II, prédéceſſeur de Dagobert, & mort peut-être long-temps avant qu'il fut queſtion d'eux.

On a également peine à déterminer l'année préciſe de la conſtruction du vieux Monaſtere, tant les Hiſtoriens ſont diviſés entre eux ſur ce point: on préſume qu'elle ne fut pas éloignée de l'arrivée des trois Moines. D. Bouquet & l'Abbé Fleuri la mettent à l'an 648. On accuſe Folcard d'avoir antidaté cet établiſſement de 20 ans au moins, en le diſant de l'année 626, & celui du ſecond Monaſtere, de l'an 640. J'expoſe mon ſentiment, *L. IV. n°. 3.*

Il réſulte, de ce choc d'opinions ſur St. Omer & St. Bertin, un chaos qu'il ſeroit difficile de débrouiller: les uns ſe ſont trompés, en a ticipant les époques, les autres en les reculant; le fil de la

vérité eſt au milieu. Il faudroit, avant de prononcer, s'aſſurer de l'année de la nomination de St. Omer à l'Epiſcopat. Peut-être que les diſcuſſions ſuivantes donneront quelque lumiere. Il conviendroit de bien ſaiſir l'eſprit des extraits conſignés dans les piéces juſtificatives.

III. Adroald, Seigneur de Sithiu, pénétré des vérités évangéliques, ne différa plus ſa converſion. Il offrit ſon domaine avec ſes dépendances au vertueux Prélat (*a*). Les manuſcrits de ſa vie, *n.os 1, 2, 3, & 4, P. Juſtif.* expriment cette donation par les termes *obtulit*, *tradiderat*, *permiſit juri*, *tranſcribit.* Les trois dernieres expreſſions ôtent le ſens équivoque de la premiere. On s'apperçoit que l'offre d'Adroald ne fut point un vain déſir du cœur, mais une donation réelle. Le verbe *offerre* s'interprete, dans pluſieurs paſſages de l'écriture, pour préſenter, donner ; il exprime les dons du cœur que la piété conſidere comme des oblations & des ſacrifices adreſſés à Dieu même. Il ſuppoſe une donation faite plus reſpectueuſement que par les verbes *dare* & *tradere.* Celle que St. Tron fit de ſes biens à l'Égliſe de Metz, eſt énoncée par *obtulit.* Le même terme fut employé par Hérémare (*b*) dans le préſent de ſa

---

(*a*) Ph. de l'Épinoi, *ch.* 4, place cette donation à l'an 634 : ce qui ſuppoſeroit l'arrivée de St. Omer vers l'an 630 ou 631.

(*b*) Meyer, anno 686.

sa terre de Wormhout à St. Winoc, & par Valbert, dans le présent de celle d'Arques au Monastere de St. Bertin. Enfin quand Olfroi offrit 48 mesures de terre à la Prévôté de Waten, *obtulit* (*a*) se retrouve dans l'acte pour signifier *tradidit*, *donavit*. Si par ce mot nous n'entendions que de simples offres, il faudroit conclure contre la réalité de ces donations.

St. Omer employa les bienfaits du Donateur à la construction de deux Églises, celles de St. Martin & de la Vierge (*b*). On prouve qu'elles furent érigées avant l'arrivée de St. Bertin par les susdits manuscrits & par les actes de l'Ordre de St. Benoît, *n°. 21*. Ce fait doit rendre palpables & l'antériorité du Chapitre de St. Omer à l'Abbaye de St. Bertin, & l'indépendance du premier à l'égard de l'autre.

(*a*) Idem vir obtulit 48 mensuras terræ cultæ. *Chron. Wat. Monaster.*

(*b*) St. Omer, dit Belleforest, ayant eu là terre où est à présent la Ville de son nom, d'un homme riche qui y avoit un petit château & maison de plaisance, y fonda une Église & s'y retira avec une belle troupe d'hommes excellens, sages & de sainte vie, de sorte que chacun suivant cette troupe vertueuse, on commença d'y bâtir de beaux logis... A la fin s'en ensuivit une belle Ville, où aussi St. Bertin se retirant, fit fonder l'Abbaye de son nom, *Cosm. univ. L* 2. C'est mal-à-propos que D. Mabillon rapporte l'origine de cette Ville à la célébrité de cette Abbaye.

Cette Abbaye rejete ces manuscrits comme altérés, comme l'ouvrage des Copistes ignorans ou imposteurs ; leur caractere d'anonyme les lui rend suspects; & nul autre Auteur contemporain ne les a garantis. Celui qu'on croit le plus ancien, rapporte, sur la translation des reliques de trois Saints au Monastere de St. Pierre de Gand, un fait qui n'arriva qu'au milieu du Xe. siécle. La même Abbaye produit en sa faveur une chartre de l'an 648, *n°. 13. p. justif.* Elle en vante l'authenticité d'après le témoignage des plus habiles Diplomatistes. Il y est, dit-elle, clairement énoncé que l'intention d'Adroald étoit de donner à St. Omer tout ce qu'il possédoit dans le canton de Térouane, pour bâtir un Hôpital, mais que ce St. Évêque lui conseilla d'en gratifier les Moines de St. Bertin pour la construction d'un Monastere en l'honneur de St. Pierre. Ce Monastere de Sithiu est aujourd'hui celui de St. Bertin. On défie le Chapitre d'exhiber un titre aussi authentique de la donation faite par Adroald à St. Omer.

J'ai d'abord montré que ce seroit pure chicane d'attribuer au terme *obtulit* un sens qui lui est étranger. Ensuite le Chapitre soutient que les titres mentionnés devroient lui suffire. Une des vies de St. Omer, altérée par Surius & interpolée par Folcard, fut composée par un anonyme avant la défaite des Normans. C'est un extrait du manuscrit de Corbie. Ses différences textuelles proviennent de l'inattention ou de la mal-adresse des

Copistes. On présume, avec quelque fondement, que l'Abbaye de St. Bertin possede un manuscrit de cette vie, mais qu'elle le tient soigneusement caché. Les manuscrits du Chapitre, du IXe. ou Xe. siécle, ont été collationnés par M. Haberges, Conseiller au Parlement de Paris. L'écriture en est remarquable, à cause de son caractere conforme à celui que D. Mabillon, dans sa Diplomatique, reconnoît pour être du IXe. siécle. Ils ont, pour leur confirmation, des bulles de plusieurs Papes, nommément de Grégoire VII, *n°. 6. p. justif.* Elles portent que St. Omer est fondateur de l'Église de la Vierge (*a*) & qu'il a reçu ses biens immédiatement d'Adroald, d'Adalfride & d'autres Seigneurs.

Le Chapitre a plus d'une raison de s'inscrire en faux contre l'acte d'Adroald, de l'an 648: regardé comme la copie défigurée d'une autre chartre que l'Abbaye n'oseroit soumettre à l'examen des connoisseurs, il se décrédite par les nombreuses variations du texte (*b*), par le retranchement

(*a*) Quoique l'Abbé Butler semble reconnoître la chartre d'Adroald favorable aux prétentions de l'Abbaye de St. Bertin, il est rapporté, dans le texte de son ouvrage, que ce Seigneur disposa de sa terre de Sithiu en faveur d'Omer, & que le St. Prélat y fit bâtir une Église sur l'éminence. *Vie des Peres, &c.* T. 8.

(*b*) Que l'on remarque dans Malbrancq, *L.* 3. *C.* 27; dans A. le Mire, le *Gallia Xtiana*, T. 3 & Iperius.

de plusieurs mots, par des abréviations tantôt équivoques tantôt indéchiffrables, par des expressions effacées & par des mots déchirés. Les noms des souscripteurs y sont presque tous inconnus. Ceux qui l'ont estimé authentique, sont accusés d'intérêt ou de partialité. En un mot ce titre, & les autres cités par l'Abbaye, péchent contre les convenances & le génie dominant du XIIe. ou XIIIe. siécle, fertile en chartres fausses & supposées.

Après tout, continue le Chapitre, seroit-il sensé de croire que St. Omer eût conseillé à Adroald de disposer de ses libéralités en faveur de St. Bertin, le plus jeune de ses compagnons & n'étant point encore Abbé (a) ou, si l'on veut, aux trois Religieux? & quel en devoit être l'emploi? La construction d'un nouveau Monastere, sous prétexte que l'ancien, existant depuis quelques années & dirigé par St Mommelin, étoit devenu trop petit & incommode. Le vertueux Évêque avoit des raisons bien plus fortes d'accepter les bienfaits d'Adroald: son Église naissante n'avoit pas de biens affectés; il étoit naturel qu'il eût pensé non-seulement à ses propres besoins & à ceux des pauvres, mais aussi au bien-être de ses Clercs & aux avantages de tout

(a) Cependant son nom précéde celui de l'Abbé Mommelin dans la chartre.

ſon Dioceſe, en érigeant des aſiles à la Religion, à ſes Miniſtres, à l'humanité ſouffrante.

IV. L'Abbaye de St. Bertin regarde l'exiſtence d'un Clergé à St. Omer, deſtituée de toute vraiſemblance, abſolument chimérique. Elle prétend que l'inſtitution des Clercs, vivans en Communeauté, ne commença qu'au VIIe. ſiécle (*a*), ſans avoir eu lieu dans les Égliſes éloignées de pluſieurs lieues de la Cathédrale. Auſſi ne voit-on pas St. Omer charger le Clergé de Sithiu d'exécuter ſes volontés touchant ſa ſépulture; ce ſoin eſt confié à l'Abbé & aux Religieux de St. Bertin. Si des Clercs aſſiſtent à ſon enterrement, ce ne ſont point ceux de St. Omer, mais de Térouane & des autres lieux de ce Dioceſe. C'eſt pourquoi les titres qui font mention de l'Égliſe de la Vierge avant ſa ſécülariſation, l'appelent Monaſtere, *nos. 14, 15 & 17, p. juſtif.*

Le nom de Clerc n'eſt ici interprété ni ſelon le ſens de Paſquier (*b*), ni ſelon l'idée de cette Abbaye qui voudroit l'appliquer aux Laïques & aux Moi-

---

(*a*) Au VIe. ſiécle, les Clercs acéphales étoient ceux qui ſe ſéparoient de l'Évêque & refuſoient de vivre en Communeauté avec lui. *Dictionn. Canon.* Il exiſtoit donc des Clercs avant le VIIe. ſiécle.

(*b*) *Clerc* & *Clergie*, ſelon cet Écrivain, ſignifioient autrefois ſavant & ſcience. On appeloit un homme bête, *Mauclerc*, un homme ſavant, *grand Clerc*. Ce terme s'eſt encore approprié aux Secrétaires du Roi, aux Officiers de la Chambre des Comptes, au Contrôleur du Tréſor.

nes : il désigne ceux qui, attachés au service d'une Église, vivoient en Communeauté avec leur Évêque. De là vient l'usage de regarder leur Église comme un Monastere. Des Écrivains ont ainsi nommé la Cathédrale d'Arras, parce que les Chanoines logés dans le Cloître, avoient des exercices communs. Albéric (*a*) dit que Dodilon fut inhumé dans le Monastere de la Vierge, pour signifier l'Église Cathédrale de Cambrai.

Le titre de Clerc fut, dans le VIIIe. siécle, changé en celui de Chanoine, afin de mieux désigner ces sortes de Bénéficiers. Charlemagne ordonne, dans ses capitulaires, que les Clercs soient assujettis à vivre canoniquement & selon la regle prescrite (*b*), en obéissant à leur Évêque, comme les Moines obéissent à leur Abbé.

On ne découvre, à l'époque dont il est question, ni Abbé ni Moines dans l'Église de St. Omer. L'on y voit, par des logemens que l'on ajouta, une Communeauté de Clercs, impropre-

---

(*a*) L. I. Ch. 64. Robert, Évêque d'Arras, appele *Monastere*, l'Église Cathédrale, dans son mandement rapporté sur la Ste. Chandelle, *n°.* 19 *des p. justif.*

(*b*) *Qui ad Clericatum accedunt, quod nos vocamus Canonicam vitam, volumus ut illi Canonicè secundum regulam suam omnimodè vivant, & Episcopus eorum regat vitam, sicut Abbas Monachorum.* Cette regle des Chanoines renferme 145 chapitres: les Clercs, s'étant soumis à l'observer, passerent pour des demi-Moines, leur demeure s'appela *Monasterium.*

ment dite, Monaſtere de la Vierge (*a*). Ils y vivoient enſemble, procurant aux pauvres malades un aſile & des ſecours. Il y a apparence, ſelon l'obſervation d'un Hiſtorien moderne (*b*), que St. Omer, après avoir reconnu les talens de ſes Clercs, les envoyoit dans les endroits de ſon Dioceſe où leur préſence étoit néceſſaire.

L'Hiſtoire cite beaucoup de ces Communeautés de Clercs ou de Freres : dans le VIe. ſiécle, à Arles, Aleth, Paris, Angers & Gap ; dans le ſuivant, à Verdun, Rheims, Auxerre, Vienne, Cahors, Meaux, & dans les Provinces voiſines de l'Artois, à Cambrai, St. Quentin, &c. St. Vaaſt, outre les ſecours qu'il procura à ſon Égliſe naiſſante, établit des Clercs en Communeauté pour chanter les louanges du Seigneur. Le mandement de Robert, Évêque d'Arras, donné le 28 Mai 1120 à l'occaſion du St. Cierge, nous apprend que les Chanoines de ſon Égliſe continuoient de vivre en commun & mangeoient enſemble dans une place que l'on nommoit *Synagogue.* Il doit encore exiſter vis-à-vis la Chapelle

(*a*) Les Religieux de St. Bertin ſauroient-ils ſi le Cloître de ce Monaſtere étoit fermé ou ouvert? J'indiquerai plus tard une chartre du mois de Février 1241, laquelle permit aux Chanoines de St Omer de le fermer, peut-être pour la 1ere. fois, ſans préjudice aux droits du Prince & de ſes ſucceſſeurs.

(*b*) Hiſt. de Calais, *L.* 7. *C.* 9.

Bb ix

qui eſt derriere le chœur de cette Cathédrale, la maiſon qui leur ſervoit de réfectoire. Le P. Thomaſſin convient qu'il y avoit en France & en Eſpagne des Séminaires & des Communeautés où tout le Clergé d'une Ville vivoit & mangeoit avec l'Évêque dans une même maiſon. Les Chanoines d'Amiens continuoient ce même genre de vie dans le XIe. ſiécle (*a*), quoique la manſe épiſcopale eût été ſéparée vers l'an 875. L'Égliſe de Straſbourg n'a point connu de véritables Chanoines avant le VIIIe. ſiécle ; cette Cathédrale devint alors une eſpece de Monaſtere où ils pratiquoient en commun la regle de St. Chrodégand (*b*), Évêque de Metz.

Si l'exiſtence du Clergé qui aſſiſte aux funérailles de St. Omer, eſt inconteſtable, ce ne pouvoit être celui de Térouane: il n'y en avoit point encore ; des monumens le montrent peu nombreux juſqu'au Xe. ſiécle. Le manuſcrit *n°*. 2, *p. juſtif.* diſtingue fort bien ce Clergé des Moines de St. Bertin. Mais que conclure du ſoin de ſon enterrement dont le St. Évêque chargea St. Bertin ? Qu'il laiſſa à ſon parent, ſon coopérateur zélé, ſon plus ſolide ami, le dernier témoignage de ſon eſtime & de ſon tendre attachement.

(*a*) Anecdotes Picardes, *p.* 173.

(*b*) *Hiſtoire de l'Égliſe & des Évêques de Straſbourg* L. 2.

La légende de St. Erkembode, *n°*. *12*, ne formera jamais un titre contre le Chapitre de St. Omer : ce n'eſt aucunement ſon ouvrage ni celui d'un Écrivain contemporain. Elle a été écrite par Jean Lelong, dit Iperius, nommé Abbé de St. Bertin l'an 1365, c'eſt-à-dire, 600 ans après la mort du St. Évêque. Il s'y qualifie *humble Miniſtre du Monaſtere de Sithiu*. Les faits qu'elle contient, ne ſont certifiés par aucun acte ni aucun monument. Cet Auteur, dont le goût ſe nourriſſoit de légendes ridicules, de faits puérils & ſuperſtitieux, affiche ſon ignorance ſur pluſieurs points chronologiques de ſon Abbaye, & pareillement ſur l'époque de la reconſtruction de l'Égliſe de St. Omer & de ſon achevement. On croit qu'il ſe trompe auſſi ſur le temps de la nomination de St. Erkembode à l'Epiſcopat & ſur celui de ſon décès: le catalogue des Evêques de Térouane fixe l'un & l'autre temps aux années 720 & 734, & non à 723 & 737. Cette légende le fait Abbé de St. Bertin en 717, tandis qu'il le fut en 712. Le paſſage que le Chapitre en adopte, eſt celui où l'on reconnoît l'inhumation de St. Erkembode, faite par le peuple dans l'Egliſe de la Vierge, conſtruite & dédiée par St. Omer au commencement, en premier lieu, *in principio*, conformément au texte du manuſcrit *n°*. *5*; cette expreſſion ſignifie, avant l'arrivée des Moines.

Et par ces termes, *ſepultus eſt à populo*, inſérés dans ces deux manuſcrits *nos.* *5* & *12*, de-

vons-nous comprendre autre chose qu'une multitude d'habitans de tout âge, de l'un & de l'autre sexe, soumis aux mêmes loix d'une Ville ou d'une contrée? Or des Religieux qui par état sont livrés dans la retraite à la vie contemplative, seront-ils admis dans ce nombre? Ils ne formeroient tout au plus qu'une petite partie de ce peuple dont ils sont séparés par une mort civile. Ainsi quand on dit que St. Omer & St. Erkembode furent enterrés par le peuple, on concevra l'idée d'un Clergé à la tête d'un grand nombre d'habitans de la ville & des campagnes. « L'état » des Moines, selon St. Jérôme (a), est différent » de celui des Clercs : ceux-ci paissent le troupeau » de Jesus-Christ, ceux-là sont au rang de ceux » qui paissent, *alia Monachorum causa, alia* » *Clericorum; Clerici pascunt, ego pascor* ».

V. Le lieu où le second Monastere avoit été bâti en 640, selon Iperius, pour y loger 150 Moines, se trouvoit, dit l'Abbaye de St. Bertin, peu propre à leur inhumation. St. Omer donna à son parent l'Église ou la Basilique qu'ils avoient conjointement érigée en l'honneur de la Vierge; il lui en céda l'entiere administration, la pleine jouissance de tous ses biens & droits à perpétuité, tant pour lui que pour ses successeurs. Cet acte de donation est clairement expliqué dans

(a) *Epist ad Heliod.*

son testament, n°. 14, p. justif. daté du 14 Avril, la 6e. année de Clotaire III, laquelle répond à l'an 662. Il est signé du Testateur lui-même pour lors aveugle, & des Evêques Mommelin, Audebert, Drance, Cravanger, Audobert, Amlachair & Bagin. Des Savans en ont attesté la vérité de maniere à n'y laisser aucun doute.

Nous avons montré, article III, que l'Eglise de la Vierge subsistoit avant l'arrivée des trois Religieux, & que St. Omer avoit des raisons de ne point refuser les bienfaits d'Adroald. Le motif de la cession prétendue en faveur de St. Bertin, est plus spécieux que solide, visiblement faux, hors de toute vraisemblance. L'abandonnement que l'on prête au St. Evêque, de tous ses biens & droits nullement spécifiés & sans aucune réserve, est une pure fiction. Adroald, selon le systême de l'Abbaye, avoit gratifié St. Bertin de la terre de Sithiu : il étoit donc inutile que St. Omer cédât un fonds qui ne lui appartenoit point. Mais en voulant lui enlever l'Eglise de la Vierge, il ne restera donc ni Temple ni biens à ses successeurs & à leur Clergé. Cette chartre est, aux yeux du Chapitre, un pompeux galimatias, un discours sans suite, inintelligible (a). Elle hasarde des choses qui n'ont pu être, par exemple, que cette

(a) C'est mal se défendre que de répondre que l'on remarque dans les titres des premiers siécles, les mêmes solécismes & barbarismes qui défigurent ce testament de St. Omer.

Eglise est dans l'Isle de Sithiu (a), tandis qu'elle est sur la colline, qu'elle étoit destinée à l'inhumation des Moines, tandis que les canons, ayant défendu d'enterrer dans les Eglises long-temps après le VIIe. siécle, n'ont accordé cet honneur qu'aux Martyrs & aux Confesseurs; & cet usage a persévéré jusqu'au Xe. Si le cimetiere de ces Religieux étoit trop petit, auroit-il été impossible de l'agrandir ou de le transférer un peu plus loin? & n'étoit-il pas indifférent, dans ce temps-là comme dans le nôtre, que le terrain eût été humide ou sec?

Cette chartre est datée de l'an 662, sixiéme année du regne de Clotaire III: or ce Prince occupa le trône depuis 660 jusqu'en 668; sa 6e. année devroit être 666. Enfin son fabricateur est non seulement en contradiction avec lui-même, mais aussi avec Folcard, qu'Iperius a suivi.

Les Evêques connus pour souscripteurs du testament de St. Omer, sont Drance, Cravanger & Bagin; à l'exception de Mommelin & de Bertefroi d'Amiens, on ignore ce qu'étoient l'Abbé Abel & les autres. *Baginus* signifie-t-il Bain, & *Cravangerus*, Ravanger, que Mabillon a pris pour le même dans son Recueil Diplomatique? Dans ce cas, le premier auroit dû signer avant le second.

(a) La même expression, *in Insulâ Sithiu*, se lit dans le décret de St. Folquin, pour désigner l'Abbaye de St. Bertin, n°. 15. C'est confondre l'assiette des deux Eglises.

Mais Bain ne fut Evêque de Térouane qu'en 682, & Ravanger qu'en 698 (*a*). Drance, ſelon Malbrancq (*b*), devint ſuffragant en 662 & mourut en 681; Bagin ou Bain le rempla ça; Gravanger ou Ravanger fut ſuffragant en 674, & Evêque en 697: ces deux derniers n'auroient donc pu aſſiſter à la confection de l'acte, ſinon en qualité d'Evêques futurs. S'ils n'étoient point encore ſur le ſiége des Morins, la difficulté conſiſtera à indiquer celui qu'ils occupoient auparavant. Le P. le Cointe a jugé, par cette inverſion de ſignatures, que ce teſtament étoit abſolument ſuſpect.

Un autre vice de cet acte olographe, de deux pages in-folio, eſt le procédé dont on s'eſt ſervi pour le faire écrire & ſouſcrire par St. Omer qui étoit aveugle. *Hec ab ocellis feci, & alius manum meam tenens ſcripſit & ſubſcripſit.* S'il n'avoit été queſtion que d'y mettre ſon nom, il ne ſeroit point inouï d'avoir pour cet effet emprunté une main étrangere. Le *nouveau Traité de la Diplomatique* (*c*) répond foiblement à cette objection, quand il allegue que beaucoup de faits peu vraiſemblables ſont néanmoins vrais. La réponſe de l'Abbaye ne vaut pas mieux, en imaginant une

(*a*) Même en 708, ſelon l'Abbé Butler, ce qui eſt dit, art. I.

(*b*) L. 4.

(*c*) T. 5.

nique des gestes des Normans; c'est au milieu du XVIe. siécle qu'on l'annonce pour la premiere fois. On l'a donc ignorée très-long-temps: aussi la regarde-t-on comme une fable tardive; pour un conte mal exposé, vicieux par la réunion des circonstances qui en sont l'objet, & méprisé par des Ecrivains qui n'ont pas daigné en faire mention. Ce qui donne à soupçonner que cette Abbaye, après la perte de ses titres, occasionnée par de violens incendies en 1031, 1081 & 1152, par la guerre des Normans & autres désastres, en aura forgé de nouveaux.

Le motif pour lequel Fridugis auroit effectué cette sécularisation, ne seroit point louable pour les Moines. D'ailleurs il ne reste aucun vestige qui la certifie. De plus, le Chapitre de St. Omer observe un défaut de droit dans cet Abbé: on ne cite ni bref apostolique ni acte de Souverain qui ait autorisé & ratifié ce changement. Fridugis l'auroit donc fait de son propre mouvement, de son autorité privée. On objecte que le réglement du Concile d'Aix-la-Chapelle lui en donnoit la permission. Ce réglement étoit-il suffisant? Pourquoi avoir caché jusqu'au XVIe. siécle l'usage qui en fut fait? L'Eglise de la Vierge n'étoit point dans le cas prescrit par ce Concile national; & il est étonnant que le Diacre Folquin, qui a écrit l'histoire de cette sécularisation, n'en ait dit mot dans son recueil. St. Folquin envisage cette entreprise comme une chose horrible à dire, *quod dictu horribile*

ribile est, celle d'avoir très-honteusement chassé des Moines qui servoient honnêtement Dieu, pour leur substituer des Chanoines. Les invectives dont les Ecrivains de St. Bertin accablent Fridugis, ont rendu la chartre de cet Evêque suspecte au P. le Cointe ; elle a d'autres vices dont on peut se convaincre par la lecture des mémoires du Chapitre.

Ce Chapitre a des raisons de douter si le Diacre Folquin, préconisé pour un Ecrivain du Xe. siécle, n'est pas un personnage fabuleux ; on ne pense pas, s'il a existé, qu'il soit plus ancien que la fin du XIIe. Iperius ne parle ni de lui ni de son cartulaire. L'un & l'autre se contredisent plusieurs fois dans leurs rapports. Or si ce cartulaire est de la fin du XIIe. siécle, comment l'Abbé Bovon, florissant au milieu du XIe. a-t-il pu le donner pour certain ? Mais la relation de ce dernier passe pour un tissu de fades allégories, de fables mal concertées qui ont long-temps vieilli dans les ténebres. La *vérité de l'Histoire de l'Église de St. Omer* la combat comme susceptible de plusieurs faussetés ; Iperius en a réformé les dates, & celles de l'ouvrage de Folquin.

Le décret de St. Folquin est terminé par un anatheme contre quiconque auroit la présomption de l'annuller ou de l'enfreindre : cette menace, faite sans doute dans la vue de le rendre plus respectable, ne mérite pas plus d'effet que celle qu'Adroald a prononcée contre les téméraires qui

entreprendroient d'infirmer sa chartre de donation. L'anatheme de cet Évêque ne fut lancé que 400 ans après sa mort, & on l'ignora pendant 500 autres; celui d'Adroald, réputé chimérique, est une formule spécialement usitée par les falsificateurs de titres, afin d'inspirer une aveugle croyance pour leurs manœuvres.

Pourquoi Mabillon & d'autres Savans ont-ils admis la sécularisation de l'Eglise de la Vierge? C'est qu'ils n'ont consulté que des titres fournis par l'Abbaye de St. Bertin. Leur jugement n'auroit point été hasardé, s'ils les avoient balancés avec ceux du Chapitre de St. Omer. Ce Diplomatiste a établi des regles pour juger de la vérité des chartres; elles prouvent que plusieurs piéces recueillies par Folquin sont fausses, & que les autres ne sont pas exemptes de vices particuliers.

Le Chapitre a défié l'Abbaye de produire le moindre indice qu'elle ait eu la totalité des biens cédés par Adroald & autres bienfaiteurs. Il voudroit qu'on lui représentât l'acte du partage imaginé par Fridugis. Il n'attache point d'autorité à la légende de St. Erkembode, beaucoup moins ancienne qu'il ne la croyoit avant de l'avoir examinée sérieusement. Nous l'avons appréciée *Art. IV*. On peut voir ce qu'en pensent les Bollandistes au 12 Avril. Les Religieux de St. Bertin ne sauroient aussi déclarer ni l'époque certaine, ni les justes motifs, ni l'Auteur duement autorisé, ni toutes les conditions de ce partage prétendu.

Les achats faits par St. Erkembode, seulement pour lui-même, n'eurent pour but que des aumônes. La terre de Setque ne provient pas de sa libéralité : elle fut achetée par le Chapitre en 1365 au Chevalier Évantier, Seigneur d'Eule ; cette acquisition fut amortie le 26 Août 1381 par les Lettres de Marguerite, Comtesse de Flandre & d'Artois (*a*). Ce fait, clairement prouvé, suffit pour décréditer le légendaire du St. Prélat, & soutenir qu'il ne vivoit qu'à la fin du XIVe. siécle.

Les autres biens de l'Eglise de St. Omer n'ont jamais été démembrés de l'ancien domaine de St. Bertin. Elle tient d'Adalfride la terre d'Alveringhem, autrefois Alfringhem, proche de Furnes. Ce Seigneur de Flandre la gratifia de cette seigneurie & de ses dépendances, en reconnoissance de la vue que son fils aveugle né avoit obtenue par les prieres du St. Evêque. Grégoire VII, par sa bulle accordée l'an 1075 à Robert, Comte de Flandre, rappelle la fondation de ladite Eglise, *n°. 6. p. justif.* & veut que les biens qu'elle a reçus, tant de St. Omer que d'Adroald & d'autres, lui soient conservés sans trouble, & que ceux à qui ils ont été donnés, en jouissent à per-

---

(*a*) Gui, Comte de Flandre, amortit, en 1290, plusieurs dixmes au profit des Chanoines de Térouane, & les autorisa à en acheter de nouvelles dans ses États, tenues de lui & de ses Hommes de Fief : ce qui fut confirmé l'année suivante. *Archiv. de la Ch. des Comptes de Lille.*

pétuité. Honoré III défend, par sa bulle de l'an 1218, *même n°. 6*, d'inquiéter les Chanoines de St. Omer dans la possession d'Ecque, d'Adinkerke & d'Alveringhem avec toutes leurs dépendances, parce que ces biens dont ils ont exhibé les titres dans la supplique qu'on a présentée, leur appartiennent évidemment. Quant à la dixme de Querne (*a*), l'Évêque en jouit comme Prévôt. St. Bertin prouveroit-il qu'anciennement il avoit la propriété de ces biens? Ceux qui sont restés communs & indivis entre les Églises de St. Omer & de St. Bertin, ne forment pas la dixiéme partie des revenus de la premiere. L'une & l'autre ayant eu pour supérieurs & bienfaicteurs St. Omer & St. Erkembode, est-il surprenant qu'il se trouve des possessions partagées entre elles, telles que celles de Sithiu & des environs de Gelsdorf, près de Cologne, ou d'autres biens dont elles ont la jouissance, ou alternative comme les dixmes du Nart & de Longuenesse, ou commune comme la dixme de Tatinghem? Il seroit aussi difficile de démontrer que ces biens du voisinage de Cologne, possédés par le Chapitre jusqu'au terme de leur échange en 1560, proviennent de l'Abbaye de de St. Bertin, qu'il le seroit de démontrer que ceux dont elle jouit, sont de la donation de St. Omer. Cependant il est à présumer que ce véné-

---

(*a*) Selon Malbrancq, *L.* 3, *Ch.* 26, la terre de Querne fut donnée à l'Evêque St. Omer, par Erlebert, qui en étoit Seigneur. *Voy. Liv.* 4. n°. *IV*.

rable Prélat se sera empressé de la doter. Etoit-il quelqu'un plus en état de donner l'être & la subsistance à des Religieux qu'il chérissoit comme ses enfans ?

VII. L'Abbé Hugues, poursuivent les Religieux de St. Bertin, succéda à Fridugis. Soigneux de maintenir leurs prérogatives, il obtint de l'Empereur Louis, son frere, que l'un d'eux seroit établi chef de l'Église de la Vierge, nouvellement sécularisée, avec le titre d'Edile ou de Custode, & le droit d'y officier quatre fois l'année, savoir le mardi des Rogations, aux fêtes de St. Jean-Baptiste & de St. Omer, & à la Toussaint, & d'y percevoir les offrandes, *n°. 15. p. justif.* Ce réglement, qui suppose un droit de patronage, fut conclu & publié dans un Synode général l'an 839 par l'Evêque St. Folquin, avec le consentement & par l'ordre du susdit Empereur. Le Moine Morus ou Mor fut en conséquence installé dans cette Édilité ou Custodie.

On répond que le terme *Custos* ou *Æditūus*, mentionné dans le décret de St. Folquin, est susceptible de diverses acceptions: la difficulté consiste à saisir la véritable dans la question proposée. Le Custode, dans le Clergé du St. Évêque Chrodégand au VIIIe. siécle, étoit celui qui gardoit l'Église. Selon le Glossaire de Ducange, c'étoit autrefois un Prêtre à qui l'on confioit le soin de l'Église. Le Dictionnaire Canonique le dit chargé des cloches, des clefs, du linge, des ornemens,

des lampes & de tous les différens meubles qui servent à l'office divin. Il étoit soumis & subordonné à l'Archidiacre qui avoit pouvoir de le destituer. Ces fonctions sont aujourd'hui partagées entre le Trésorier, le Maître de fabrique, le Sacristain & le Clocheman. L'Eglise de Ste. Croix à Lyon est encore régie par des Prêtres ou Custodes. On lit, dans les lettres accordées l'an 1198 par Baudouin, Comte de Flandre, au Chapitre de Soignies, qu'un Baudouin, Custode, les signa après le Prévôt & le Doyen des Chanoines. Dans une chartre octroyée l'an 1079 par Hubert, Evêque de Térouane (*a*), la souscription du Custode Odon n'est qu'après celle du Clergé, c'est-à-dire, de l'Archidiacre, du Doyen, du Chantre & du Chancelier. *Coutre*, formé de *Custos* est dans l'Artois actuel le nom des Chantres, Clercs ou Laïques, dans les Paroisses; *Coutrerie* est le nom de leur emploi.

Calepin interprete *Æditūus* pour celui qui a soin d'une Eglise (*b*). Iperius en donne une etymologie absurde; il le tire *ab editiori loco*, comme si son emploi l'élevoit au-dessus des autres. Dans l'Abbaye de St. Bertin, il ne considere *Custos* ou *Æditūus* que comme un subalterne. Malbrancq s'étoit servi d'*Æditūus* pour signifier Sacristain, Gardien d'une Eglise.

(*a*) Voy. T. 1, pag. 337 du 1er. Tome de cette Histoire.

(*b*) *Ædis tutor, id est, curam gerens, ab ædibus sacris quas tuetur.*

Enfin un réglement ou ſtatut, dreſſé au mois de Mai 1239 par Robert VII, Seigneur de Béthune, pour les différents ſurvenus entre le Chapitre & le Cuſtode de l'Egliſe de cette Ville, achevera de prouver que ce Cuſtode, ſynonime de Sacriſtain ſelon Ducheſne (*a*), & nommé Coutre par le Vulgaire, n'etoit qu'un prépoſé ſubalterne. On y déclare notamment qu'il devoit réſidence continuelle dans l'Égliſe de Béthune & ne pouvoit s'en éloigner que pour une évidente néceſſité, mais non ſans la permiſſion du Prévôt & du Chapitre; qu'il étoit encore tenu à garder fidélement jour & nuit l'Égliſe & tout ce qui en dépendoit, & à reſtituer les choſes qui y ſeroient perdues, s'il ne pouvoit ſuffiſamment démontrer qu'on lui eût fait violence, ou que les Procureurs de l'Égliſe euſſent refuſé de lui en donner les clefs, après les en avoir requis.

Le Chapitre de St. Omer croit prouver dans ſes mémoires que la Chartre de St. Folquin eſt un mélange de variations, d'inconſéquences & de contradictions par rapport aux prérogatives qu'elle attribue au Cuſtode. Il le regarde comme un Officier ſoumis à la correction du Chapitre, quand il avoit commis quelque faute, comme un ſubalterne nommé par le Prévôt, le Doyen & le Cha-

(*a*) *Hiſtoire de la maiſon de Béthune*, p. 210. Quant au texte latin des lettres du Seigneur Robert, voy. n°. 18 des *P. Juſtif.*

pitre, tel qu'il étoit à Térouane. On ignore si celui de St. Omer avoit une prébende & si sa commission étoit irrévocable. Ce préposé étoit obligé de chasser les marchands du cloître, d'ouvrir les portes aux Chanoines, d'avoir soin des luminaires, &c. Son rang étoit après le Chantre. Le Chapitre prouve ce qu'il avance par des Bulles, des Statuts, des Chartres & par le droit canon.

Que l'on ne soit pas surpris de voir un Moine exercer cet emploi. *Les Cathédrales mêmes*, dit l'Abbé Fleuri (*a*), *étoient servies par des Moines en certains endroits, tels que l'Angleterre & l'Allemagne.* Mais à quelle époque St. Folquin établit-il cette Custodie? Au bout de 19 ans, & après avoir déploré les injustices de Fridugis. Une autre chose remarquable, c'est qu'elle ne fut occupée que par Morus & seulement pendant 4 ans. Si ce poste avoit été honorable & permanent, si une prébende canoniale y avoit été attachée, il eût été de l'intérêt de l'Abbaye de ne point s'en désapproprier. Il est des privileges que l'on n'abandonne jamais. On croit que ce Custode, bien loin d'être Chef ou Prévôt, n'étoit pas même Chanoine. De fausses énonciations caractérisent la Chartre de l'Empereur Louis (*b*).

(*a*) T. 13 de son *Hist. Ecclésiast.* in-12, p. 49 du discours.

(*b*) On les explique dans les mémoires de l'Eglise de St. Omer.

Je ne cacherai pas que la Custodie fut, dans la Collégiale de St. Quentin, considérée jusqu'en 1485, comme une dignité qui suivoit celle d'Abbé. Un Chanoine en étoit pourvu; il occupoit la seconde place du chœur & logeoit dans un Hôtel qui lui étoit propre. C'étoit l'Édile ou l'Intendant des bâtimens & des réparations de l'Église; ses autres fonctions répondoient à celles de nos trésoriers & maîtres de fabrique.

Quant au Synode de l'an 839, on ne connoît pas les noms de ceux qui s'y trouverent & le signerent, ni le mois qu'il s'assembla, ni les actes qui en résulterent. L'on conclut que quand on fait forger des titres, on est capable d'inventer des Synodes.

VIII. Les Religieux de St. Bertin prétendent, qu'étant déjà exemptés de la juridiction épiscopale en vertu du testament de St. Omer, *n°. 14 P. Justif.* Ils ont continué, comme d'autres Monasteres, à jouir du droit d'y être soustraits par la Chartre de Victor II, de l'an 1057, *n°. 16.* Ce Pape, en confirmant cette exemption primitive, défend aux Évêques de Térouane, sous peine d'excommunication, de s'immiscer dans l'élection de leurs Abbés & dans les affaires de leur Église. Iperius estime ce privilege comme le premier que son Monastere ait obtenu des Papes, non seulement par la dignité de celui qui l'a donné, mais aussi pour le temps: *hoc est primum nostrum papale privilegium, non solùm digni-*

tate, quæ tamen magna est, sed etiam tempore.

L'observation d'Iperius est juste: l'Abbaye de St. Bertin ne connoissoit pas, avant la prélature de Bovon, je veux dire, jusqu'au milieu du Xe. siécle, de privilege d'exemption, parcequ'à cette époque le testament de St. Omer n'existoit point encore; par cette raison, il doit être certainement faux. Mais admettra-t-on la bulle de Victor? Le nom seul de Bovon, à qui elle est adressée, suffit pour la rendre sans crédit: elle a été fabriquée sous le nom de cet Abbé, de même que la relation de l'élévation du corps de son fondateur. Plusieurs faits, rapportés par les Historiens sur la confirmation & la bénédiction des Abbés de St. Bertin, faites par nos Évêques, certifient leur dépendance, avant cette prétendue bulle & long-temps après. Jean de Griboval, déposé par les Vicaires généraux de Térouane dans le Chapitre & sous les yeux des Religieux, sans aucune commission de la Cour Romaine, est un acte de la juridiction que l'ordinaire exerçoit encore au XVe. siécle. Cet Abbé, malgré son interjection d'appel au St. Siége, ne poursuivit pas sa réhabilitation. Il se passa une longue suite d'années sans appercevoir des traces de l'exemption dont ils s'imaginent jouir depuis leur origine. Leur soumission à l'Abbaye de Cluni dans le XIIe. siécle fut consentie par l'Évêque & sans préjudice à son droit, *Salvo utique Mori-*

nensis Episcopi Jure. L'obtention de leur décret d'aggrégation à cet ordre, en 1775, malgré l'opposition Épiscopale, est moins une preuve de cette exemption que de leur obéissance aux ordres précédemment émanés du trône.

Tout le monde convient qu'anciennement la Cour de Rome accordoit à de pressantes sollicitations ou à des vues d'intérêt, les privileges les plus absurdes. L'Abbé Bovon, étant allé visiter le Pape Victor à Cologne, l'accompagna dans son retour à Rome; il profita de cette circonstance pour lui demander des privileges favorables aux Églises de son Monastere. Ce Pontife l'autorisa à interjeter appel au St. Siége, contre l'injustice des hommes, lorsque l'Évêque de Térouane ou l'Archevêque de Rheims lui auroit refusé satisfaction. Cette faveur, si réellement on l'accorda, paroît avoir été poussée trop loin, pour n'être pas le fruit de l'importunité ou de quelque intrigue. Cet acte est d'ailleurs supposé avoir été dressé dans un siécle où l'on observoit scrupuleusement l'ordre hiérarchique. Or est-il revêtu de l'autorité du Souverain & du Chef Métropolitain? Ce défaut de formalité le rendroit vicieux & nul. Presque tous les savans l'ont jugé suspect. Il est contraire à l'esprit de plusieurs Conciles, notamment au 1er. convoqué à Orléans par le Roi Clovis en 511: il a soumis à la juridiction des Évêques toutes les Églises bâties dans leur territoire. Il veut encore que les Abbés, à cause de l'humi-

lité qu'ils professent en se faisant Religieux, n'en soient point exceptés. Il leur ordonne d'aller trouver l'Évêque une fois l'année au lieu qui leur sera indiqué, l'autorisant à les corriger des fautes commises contre leur régle. Aussi, vers l'an 747, les Monasteres ne connoissoient guere la dépendance immédiate du St. Siége; ceux de fondation Royale étoient assujettis à l'inspection de l'Archi-Chapelain du Roi. Comment donc St. Omer & le Pape Victor auroient-ils pu accorder un privilege qui détruit l'esprit des Conciles & un usage adopté dans la France? Un Evêque peut-il encore, sans un motif puissamment déterminant, préjudicier à ses droits & à ceux de ses successeurs, contre l'esprit de l'Église? La premiere & forte preuve de la juridiction Épiscopale & de sa primauté sur les Bertiniens, est le consentement que St. Omer leur donna de bâtir originairement leurs cellules & de les habiter: ce qui est observé *suprà*, au commencement de l'art. II.

Nous reconnoissons les Évêques pour les premiers pasteurs, chargés d'étendre leur vigilance sur toutes leurs ouailles: or les Abbés & les Religieux sont de ce nombre. Ces Princes de l'Église sont beaucoup plus à portée que la Cour de Rome, de surveiller à la discipline claustrale, au maintien de la paix qui doit lier les individus. *C'est n'avoir point de supérieur*, remarque judicieusement l'Abbé Fleuri (*a*), *que de l'avoir si éloigné & si occupé d'affaires plus importantes:*

c'est une occasion de mépriser les Évêques & le Clergé qui leur est soumis (*b*). Il regarde, avec St. Bernard, ces exemptions comme une des principales causes du relâchement de la discipline monastique; il lui semble détruire le droit Ecclésiastique, & renverser cet ordre sagement établi dans l'Église de Jesus-Christ (*c*). L'Empereur Joseph II a supprimé, par son Ordonnance du 11 Octobre 1782, les privileges, les exemptions & autres concessions données par forme de bulle, de bref ou d'une autre maniere quelconque aux Couvens & Communeautés Religieuses, en les assujettissant à la conduite & l'autorité de l'ordinaire & du Métropolitain; je ne doute pas qu'il n'ait un jour des imitateurs.

(*a*) *Hist. Eccléf.* T. 20, discours 8.

(*b*) Cet esprit d'indépendance est capable d'inspirer à des Religieux des sentimens d'orgueil. Celui qui pratique l'humilité du cloître, ne se compare à personne; il se regarde comme un individu mort au monde & ne possédant rien *Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.* S. Paulus ad Galatas, cap. 6.

(*c*) *Quicumque Jugum Episcopi declinare contendit, etiam Christi refugere contenditur.* Balder. L. 1. St. Bernard remarquoit très-bien qu'on avoit un juste sujet de douter si c'étoit un effet de la plénitude de justice que de soustraire les Abbés du pouvoir des Évêques, & les Evêques de la Sujétion aux Métropolitains. St. François avoit conseillé à ses freres de ne solliciter aucunes bulles d'exemption. Ces exemptions se sont introduites dans les temps de relâchement. *Diction. Canon.*

Je finis par cet argument. Si l'Église de la Vierge avoit appartenu aux Religieux de St. Bertin, auroient-ils négligé de transporter dans celle de leur Monastere le corps de St. Omer & de le conserver comme une titre précieux de leur primauté sur la premiere? Mais il a constamment resté dans la Cathédrale avant & après le vol fait en 843. Cependant ils publierent en 1052 & 1324 qu'ils le possédoient malgré les vérifications authentiques du contraire. L'Abbé Henri (a) fit même l'ostension d'une fausse relique au peuple, la prétendant du Saint Évêque, sans égard à la députation résolue par le Chapitre pour le détourner de cette entreprise. C'est assurément leur faire grâce que de croire qu'ils se sont trompés. Or n'est-il pas possible qu'ils soient dans une pareille erreur par rapport à leurs Chartres? Le consentement donné nécessairement à la premiere proposition, doit entraîner celui de la seconde; leur refus d'y souscrire deviendroit pour le Chapitre un motif plus fort de douter de la vérité de leurs titres.

Si mes preuves sont assez fortes pour conclure contre l'antériorité, la juridiction& la préémi-

(a) Il est dit dans une Chartre donnée l'an 1069 par Arnoul, Avoué de St. Bertin, pour la fondation d'un College chanoines dans la Ville d'Ardres dont il étoit Seigneur, que *le corps de St. Omer repose dans l'Eglise de la Vierge*: cet Abbé qui a gouverné depuis 1311 jusqu'en 1334, n'auroit donc point eu connoissance de ce titre?

nence de l'Abbaye de St. Bertin fur la Cathédrale de St. Omer, il en réfultera que le droit de fes Abbés de paroître en habits pontificaux aux proceffions folennelles & d'y porter le St. Sacrement alternativement avec l'Évêque, eft une innovation, introduite pour la premiere fois en 1535 fous l'Abbé Ingelbert d'Efpaigne, d'abord par la foible condefcendance du Chapitre; puis par fon manque de fermeté à repouffer cette ufurpation dès fon origine. Cette queftion, étrangere au but que je me fuis propofé, eft amplement difcutée dans les mémoires refpectifs des deux Eglifes.

Cette differtation auroit pu être beaucoup plus longue: elle fuffira pour ceux qui n'époufent aucun parti. J'omets les chicanes que l'on s'eft faites fur certaines expreffions, certaines phrafes équivoques dans les mémoires refpectifs. Quant aux ennemis de l'impartialité, je les renvoie à la lecture de ces mémoires, dont l'étude a de quoi fatiguer la meilleure tête. Auffi ce travail eft un de ceux qui m'ont coûté davantage. Beaucoup de gens ne le liront pas & ne m'en fauront aucun gré : mais on n'écrit pas pour une feule claffe de Lecteurs.

Je déclare fincérement que cette Differtation n'eft l'ouvrage d'aucune fuggeftion, & que mon unique intention eft de détruire les fauffes idées qu'ont fait naître les erreurs de plufieurs favans. Mon défir ne fera jamais d'aigrir les efprits, mais de les voir folidement unis par les liens de la charité fraternelle: *Nos debemus alterutrum diligere*, 1. Joann. 4. 12.

Additions au 1er. Tome, l. 2.

P. 215, l. 7 ajoutez après, leurs culottes, que nos ancêtres appeloient brayes ou brayettes, approchoient, par leur ampleur, de celles de nos Mariniers; le blanc étoit leur couleur favorite, de même que chez les Grecs. Ces culottes avec les bas, qui marquoient la forme de la cuisse & de la jambe, ont tenu long-temps ensemble. Comme le lin, &c. L. 10.

Ibid. L. 22. ajoutez après, leur poitrine; la laisser croître ou la supprimer fut une affaire de mode, après l'abolition de la servitude en France. Les femmes, &c. L. 23.

P. 216, l. 5. ajoutez après, la queue. Après avoir, dans les premiers siécles de la Monarchie, laisser tomber leur chevelure, elles se couvrirent la tête d'un bonnet. Elles adopterent par la suite un bourlet pour coiffure, en forme de bonnet rond, & s'aménuisant par en haut, à l'instar d'une pyramide ronde, de la hauteur d'une aulne à une aulne & demie. Après la concession des Chartres de liberté, elles porterent le chaperon comme les hommes; on attachoit plus de distinction à celui de velours. La longue faille noire, de serge, de camelot ou de soie, est un reste du costume Espagnol. Elles avoient des ceintures de soie, larges de 4 à 5 pouces. Un collier d'or ornoit leur cou. Les Gaules sont redevables aux Romains de l'usage

l'usage des perles, des diamans & des bijoux précieux. L'habit des hommes, &c. L. 13.

P. 216, *L.* 25. *Ajoutez après*, leurs souliers, dans le XIIIe. & XIVe. siécles construits à la poulaine ou à la polonoise, étoient pointus d'un demi-pied pour les gens ordinaires, d'un pied & demi pour les riches, & de deux pieds pour les Princes. Le bec en étoit quelquefois orné de deux longues cornes, ou de griffes, ou d'autres figures grotesques. Ces souliers ayant été défendus par une Ordonnance du Roi Charles V, on en imagina d'autres, tantôt en bec de canne, tantôt avec un pied de large. On en a vu aussi dont le bout étoit rond ou carré. Ceux des femmes furent, jusqu'au XVIe. siécle, pointus, pareillement de cuir & en forme de bottines qui montoient jusqu'à mi-jambes.

Un peuple subjugué &c. L. 29.

J'espere que ma dissertation sur les anciens Comtes d'Hesdin, insérée pag. 342 du Tome 1er. aura convaincu tout Lecteur impartial de leur existence. C'est afin de lui donner plus de poids que j'ajouterai une chartre que j'ai découverte depuis la publication de ce tome. Le Comte Philippe d'Alsace y qualifie Enguéran, Comte de cette Ville dans l'échange de certains biens qu'il avoit cédés à l'Église de St. Georges d'Hesdin, pour un droit qu'elle avoit obtenu dans les forêts dudit Enguéran.

On a objecté que la chartre de Charles *le Bon*,

où Gautier II est qualifié Comte d'Hesdin, est datée de l'an 1112, c'est-à-dire, plusieurs années avant son avénement au Comté de Flandre.

On répond que la date de cette chartre n'est point de l'an 1112; elle énonce seulement une disposition, faite cette année-là par Baudouin, prédécesseur de Charles.

Extrait du Cartulaire d'Artois, cotté 1er. reposant en la Chambre des Comptes du Roi, à Lille. Piéce 198.

IN nomine Sancte & individue Trinitatis. Ego Philippus Dei gratia Flandrie & Viromandie Comes. Notum volo fore tam posteris quam modernis in quem modum cum Ecclesia hisdinensis que in honore Sancti Georgii fundata est super quibusdam commodis que Comes Ingerramus in universis nemoribus suis ei tradiderat convenerim. Ingerramus enim hisdinennensis Comes prefate Ecclesie hanc prerogativam in perpetuum donaverat ut in omni nemore suo quecumque ligna vel foco fratrum vel edificiis Ecclesie forent necessaria ubicumque fratres ea sibi commodiora invenirent licenter incidi facerent. Sed quia diebus meis nemora rarescere & deficere inceperant ne tempore meo prememorata Ecclesia ullius dispendii molestia gravaretur sub certa dimensione terre predicta commoda nemorum ei restauravi. Omnem enim

terram cum nemore que ad valle Comitis usque àd magnam viam vallis Raynneri extenditur Ecclesie supradicte in escambium incisionis & recompensationem commodorum que ex nemore suscipere debebat libere & hereditarie tradidi possidendam gratia quoque hujus concambii quod valde utile Alexand. Qui tempore concambii hisdinensis Ecclesie prefecit futurum providit assensu Prioris Bernardi & totius Capituli sui omnem avenam quem Sanctus Georgius apud Cauron habuerat magnam quoque culturam que vivario meo hisdinensi adjacet & mihi in perpetuum hereditario jure donavit. Ut autem concambia hec in posterum rata habeantur sigilli mei autoritate & subscriptorum testimonio ea communivi. Signum Roberti Flandrie Cancellarii, signum Galteri de Locris, signum Galteri Attrebatensis, signum Johannis filii Gervasii, signum Roberti Prepositi hisdinensis, signum Gerardi de Lambertsart, signum Laurentii Prepositi de Lillers. Actum est hoc ab incarnatione Domini M°. C°. Lxx°.

Collationné audit Cartulaire reposant en la Chambre des Comptes du Roi, à Lille, par Nous Ecuyer, Seigneur de Maillard, Conseiller du Roi, Directeur & Garde des Chartes de ladite Chambre des Comptes. Lille, le six Septembre 1786. Signé, GODEFROY.

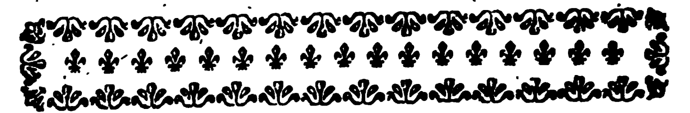

TABLE

DES MATIERES

DU TOME SECOND.

Ab. signifie Abbaye; B. *Bourg*; C. *Comte*; C.e *Comtesse*; Ch. *Château*; Ev. *Evêque*; P. *Peuple ou Peuples*; V. *Ville*; R. *Riviere ou Ruisseau*; S. *Saint. Le chiffre romain renvoie à la Préface.*

A

C.

H.

I.

FIN DU TOME SECOND.

ERRATA du Tome II.

Page.	*ligne.*	*erreurs.*	*lisez.*
v	17	conquetes	conquêtes, avec accent circonflexe
viij	5	Haût-Pont	Hautpont, sans trait d'union
2	11	chrinchon	crinchon
14	12	sûreté,	sureté, sans accent circonfl.
22	9	sustitué	substitué
30	16	survecut	survécut, avec accent aigu
33	titre,	introtucdion,	introduction
40	5	à cette agrandissement	à cet agrandissement
44	20	d'Archistategue	d'Archistrategue
53	13	négiigence	négligence
56	14	ci-dessus	ci-dessus, avec simple virgule
98	à la marge	S. Bernardi	S. Benedicti
107	17	tranféré	transféré
110	7	contraits	contraints
112	2	Lys	Lis
ibid.	3	cercuei	cercueil
117	30	forestie	forestier
ibid.	à la 2de. chronologie	807,	867,
120	27	brulé	brûlé, avec accent circonfl.
136	16	fléaux (*c*),	sans virgule après (*c*)
159	16	witsan	witsant
172	14	1677	en 1677
176	2. n. (*a*)	plus de richesses	plus les richesses
180	3. n. (*a*)	à Évêque	à l'Évêque
196	à la marge	107⁰	1070
209	1	comunes	communes
210	11	avoir	avoit
227	1	su	sur
ibid.	à la chronologie	1105	1105
229	au chiffre de la page	129	229
249	24	Bauduin	Baudouin

Page.	ligne.	erreurs.	lisez.
266	24	iustitution	institution
299	à la marge	des Flan,	des Flam.
322	2. n. (a)	^armes	armes
330	20	furent été	ils y furent
ibid.	21	maltne	malthe
388	12	compagnous	compagnons
413	n. (c) 2	contenditur	convincitur. cap. 106.
414	24	juridiction	juridiction
420	3	DU TOME PREMIER,	DU TOME SECOND.
431	28	Aias	Arras

Il manque des points à plusieurs chronologies marginales, des accens aigus dans plusieurs mots, comme *Évêque*, *Église*, *piéce*, *siécle*, &c. les compositeurs ont négligé l'uniformité d'ortographe dans quelques mots, quoique les deux manieres de les écrire soient admises; comme *renouveler* & *renouveller*, *Danemarck* & *Dannemarck*, &c.

Addition à *l'Errata* du Tom. I.[er]

Malgré mon exactitude à corriger les feuilles que l'on m'envoyoit dans ma résidence, il s'est glissé dans ce Tome, par l'étourderie des compositeurs, une quantité de fautes qui m'ont donné beaucoup d'humeur. Non seulement ils ne conservent aucune uniformité dans leur maniere d'ortographier & d'accentuer, ils s'avisent encore d'altérer le texte sous prétexte de le corriger. D'ailleurs il est difficile qu'un Auteur, quelquefois pressé d'examiner les feuilles pour les renvoyer, lise comme il convient. Je tâcherai de prévenir ces désagrémens dans les Tomes suivans.

Pag.	*lig.*	*erreurs.*	*lisez.*
VII	18	capital	capitale
XXXIII.	5	donnne	donne.
10	19	estrum	estrun.
49 n. (b)	4	le Comte de Thierri	le Comte Thierri.
57 & ailleurs	25	Lys	Lis.
63	8	est une source d'eau	se forme d'une source
66 n. (a)	1	Normands	Normans.
78	25	de nature	de la nature
132	22	de son Pere	de son fils.
168		n. (b)	n. (a).
211 n. (b)	1	Artésiennes	Artésiennes.
213	19	pleuples	peuples.
229 n. a	2	la main &	la main droite &
269	10	Adafgaire	Adafcaire.
301 n. (c)	4	enterrée	enterré.
304	20	suivi	suivie.
363	1ere. col. de la Table Adafgaire		Adafcaire.
367	après l'art. *civitas*, ajoutez (*civilis* (cl.) 135.		
369	col. 2e. art. *estaires*, le renvoi est pag. 50 & non 44.		
377	1ere. col. art. *Saint-Pol*, le dernier renvoi est pag. 321 & non 308.		

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le garde des Sceaux, le second volume d'un Ouvrage ayant pour titre Histoire générale de la Province d'Artois, par M. HENNEBERT, Chanoine de l'Eglise de Saint-Omer, *& je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Amiens, ce 28 Octobre 1787*, BOULLET DE VARENNES.

Le Privilege du Roi est dans le premier Tom.

AVIS AU RELIEUR.

Les quatre cartons sont pour les
pag. 173 & 174,
183 & 184,
203 & 204,
221 & 222.